DE

LA SOCIÉTÉ COLONIALE.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.

Suivant la déclaration du ministère, l'abolition de l'esclavage dans nos colonies doit être solennellement discutée à la session prochaine. Rarement un problème plus difficile, plus compliqué, aura été soumis à nos assemblées délibérantes. Une foule d'êtres, aujourd'hui *choses* vénales et transmissibles, prenant rang tout à coup parmi les citoyens, déclarés aptes à acquérir après avoir été possédés eux-mêmes; une population éclose comme par enchantement, qu'il faudra initier à la vie civile; l'équilibre à maintenir entre deux races suspectes l'une à l'autre; dans l'ordre industriel, la concurrence volontaire substituée à un despotisme sans contrôle; le passé de nos colonies à réparer, leur avenir à prévoir; les intérêts présens et positifs de la métropole à concilier avec les devoirs de sa tutelle morale : telles seront les suites de la réforme que l'opinion publique réclame instinctivement, et que les pouvoirs constitués sanctionneront tôt ou tard. Le débat qui va s'ouvrir est de ceux qui donnent l'éveil aux nobles facultés de l'esprit. L'historien et le moraliste, l'homme politique et l'homme d'affaires, auront des solutions à fournir.

Le régime actuel de la population noire, ses dispositions morales, les circonstances qui nécessitent son affranchissement, les difficultés qu'on doit craindre de la part des colons, les systèmes d'émancipation proposés ou déjà mis à l'épreuve, les écueils de l'application, les chances favorables; que de points à éclaircir, que d'éventualités à prévoir!

Dans un champ sans limites où l'encombrement des matériaux est une difficulté de plus, il était nécessaire qu'une main exercée et vigoureuse traçât le cadre de la discussion. Le monde politique aura cette obligation à M. le duc de Broglie. Dans l'enquête préparatoire dont les procès-verbaux ont été publiés, on a pu remarquer son habileté à concentrer les lumières sur le point débattu, à grouper les avis, à provoquer les solutions nettes et décisives. Le *Rapport sur les questions relatives à l'esclavage et à la constitution politique des colonies* est le résumé de cette enquête; mais M. de Broglie en a fait une œuvre qui lui appartient en propre par le plan et par la rédaction. L'émancipation des noirs y est considérée dans ses relations avec l'ordre public, avec l'intérêt réel de la population esclave, avec l'intérêt des colons, avec le maintien du système colonial. Ce cadre, vaste et bien ordonné, admet l'analyse des documens et la discussion des principes, l'énoncé positif et l'adroite digression qui en corrige l'aridité. S'il était convenable d'apprécier une œuvre de conviction politique et religieuse dans les mêmes termes qu'une composition de fantaisie, nous dirions que le style du *Rapport* est ferme, abondant et d'une lucidité parfaite. Il ne trahit jamais ces artifices qu'on tolère dans un livre, mais qui choquent dans un document officiel. Quand l'écrivain s'anime, c'est que sa pensée s'élève et que l'émotion déborde : c'est l'éloquence de l'homme d'état et non pas celle du littérateur. On remarquera, dans la série d'études qui va suivre, que nous avons souvent appelé en témoignage cette raison supérieure qui domine les faits d'assez haut pour les observer avec une parfaite impartialité.

I. — APERÇU HISTORIQUE.

On attribue communément au célèbre Barthélemy de Las-Casas l'idée d'introduire dans les Antilles des travailleurs africains pour soustraire les indigènes à la tyrannie dévorante des Espagnols. Les recherches de l'abbé Grégoire et de M. de Humboldt ont rétabli la vérité des faits. La vente des nègres voués à l'esclavage était tolérée depuis long-temps dans l'Europe méridionale. Elle se généralisa, vers le milieu du XVe siècle, à la suite de l'exploration des côtes africaines entreprise par ordre du fameux prince Henri de Portugal. L'importation des noirs devint bientôt une industrie assez lucrative pour que les Espagnols et les Portugais s'en disputassent le monopole. De part et d'autre, on institua des compagnies consacrées à ce nouveau genre de spéculation. Vingt ans avant la découverte du Nouveau-Monde, les noirs,

déjà nombreux à Séville, formaient une population à part, reléguée dans un quartier isolé, avec une chapelle, des lois et une police particulière. Ils étaient réservés à la domesticité ou appliqués à la culture de la canne à sucre, que les Maures avaient depuis long-temps introduite dans la Péninsule. Ce furent d'abord des nègres de cette espèce, « nés en Espagne, dans les maisons chrétiennes, » qui furent transportés en Amérique : les premières autorisations, datées de 1500, ne sont accordées qu'à cette condition. Mais l'avidité des Espagnols épuisa si rapidement la race caraïbe, que la population noire de la Péninsule se trouva insuffisante pour fournir les travailleurs nécessaires aux conquérans du Nouveau-Monde. On commença à brocanter ou à enlever de pauvres sauvages, sur les côtes d'Afrique, avec l'autorisation du gouvernement de Madrid. « La cour ordonne, dit le statut royal de 1511, que l'on cherche les moyens de transporter aux îles un grand nombre de nègres de la Guinée, attendu qu'un nègre fait plus de travail que quatre Indiens. »

La traite était donc en vigueur dans le Nouveau-Monde lorsqu'en 1517 Las-Casas sollicita, au nom des colons espagnols, la permission de recruter en Afrique des esclaves travailleurs, « afin que leur service dans les établissemens ruraux et dans les mines permît de rendre moins dur celui des naturels. » Toutefois, s'il n'est pas exact d'attribuer à l'ami des Indiens l'expédient dont on déplore aujourd'hui les conséquences, il est certain qu'il lui a donné crédit par l'autorité de ses conseils. Les scrupules s'éteignirent dans les consciences religieuses : la cour de Madrid commença à concéder des *assientos* (priviléges de traite) que les favoris se disputèrent pour les revendre à d'impitoyables spéculateurs. Les hommes d'état qui gouvernèrent la France, jusqu'à Colbert, tolérèrent ce trafic comme une nécessité politique, sans oser la légitimer par une sanction légale. Créateur d'un système colonial basé sur l'esclavage, Colbert n'hésita pas à recommander l'importation des noirs dans les possessions françaises, et, depuis l'arrêt de 1670 jusqu'au décret consulaire de 1803, on ne compta pas moins de six ordonnances pour encourager, par des primes et des priviléges, un commerce rangé aujourd'hui au nombre des délits infamans. Au XVIII[e] siècle, l'Angleterre rechercha le monopole du transport des noirs bien moins pour les besoins de ses cultures coloniales que dans l'intérêt de sa marine. Aux négociations d'Utrecht, où ses représentans avaient le droit de parler en maîtres, elle réclama impérieusement les *assientos*, c'est-à-dire le privilége du trafic des nègres dans les parages du Nouveau-Monde, clause perfide qui donna lieu à de continuelles contestations, et même à des guerres maritimes. Les négriers anglais appartenaient en général au commerce de Liverpool, et, en 1787, cette place avait en mer 130 navires qui chargèrent 74,000 esclaves sur les côtes d'Afrique.

Lorsqu'au nombre approximatif des noirs implantés dans les colonies européennes, on ajoute celui des esclaves vendus annuellement au Caire, pour être répartis dans les états barbaresques ou orientaux; lorsqu'on tient compte du nombre des victimes tuées dans les guerres que se font les chefs africains

pour se procurer des prisonniers; lorsqu'on évalue la mortalité causée par les trajets et l'acclimatement, on s'étonne du nombre prodigieux d'individus que la traite a dû ravir à l'Afrique depuis 1511. Les estimations varient depuis 30 jusqu'à 60 millions : c'est entre ces deux chiffres que nous trouverions la vérité, s'il entrait dans notre plan de nous appesantir sur ces faits.

Dans un récent plaidoyer en faveur de l'esclavage (1), M. Granier de Cassagnac a osé écrire ce qui suit : « La traite se réduit à un simple déplacement d'ouvriers avec un incontestable avantage pour ceux-ci..... Les esclaves vendus par les rois africains sont des esclaves à eux, travaillant chez eux, nés chez eux... Les tribus africaines ne sont pas agricoles; elles ne peuvent pas se développer indéfiniment parce que les subsistantes sont bornées, et pourvu que les chefs de tribus aient le nombre de bras nécessaire pour exécuter le travail indispensable de production, ils vendent le reste. Ce sont donc des ouvriers qu'ils cèdent aux Européens, voilà toute la traite. » Si les Africains vivent de la chasse et de la pêche, au lieu de demander une alimentation plus saine à un sol fertile, n'est-ce pas que les guerres incessantes, les rapts, les dévastations, s'opposent à cette sécurité sans laquelle l'agriculture est impossible? Toute population disséminée sur un territoire assez vaste pour qu'elle y trouve à vivre dans les hasards du vagabondage restera toujours dans une dégradation voisine de la sauvagerie : que cette population augmente, au point d'épuiser les ressources naturelles de son territoire, elle demandera sa subsistance à la terre, elle acceptera le joug du travail que la seule nécessité impose au vulgaire des hommes. C'est en vertu de cette loi que tous les peuples, d'abord nomades, sont passés à l'état sédentaire. Tout porte à croire que l'Afrique eût réalisé dans quelques-unes de ses parties cette loi de la civilisation, si la race noire, naturellement paisible et prolifique, eût été forcée de se livrer à un travail fécond, au lieu d'être amoindrie et dégradée par un brigandage féroce. Que beaucoup de nègres des Antilles préfèrent la tutelle d'un bon maître au despotisme d'un chef africain, nous n'avons pas de peine à le croire; mais il ne faut pas conclure d'après les exceptions : il est hors de doute que la population noire transplantée dans le Nouveau-Monde devrait être cinq fois plus nombreuse qu'elle ne l'est aujourd'hui, si l'esclavage n'avait pas été pour elle un fléau dévorant. Dans les pays libres, la classe des prolétaires est toujours plus féconde que celle des gens riches. Un contraste bien frappant a lieu dans les Antilles. A Cuba, la population blanche a triplé en cinquante ans; à

(1) *Voyage aux Antilles. — Les Antilles françaises*, in-8°. — Si la coquetterie sémillante du style et le don d'amuser, trop rare de notre temps, pouvaient être de quelque poids dans l'affaire en litige, la cause des possesseurs d'esclaves serait assurée; mais, malgré son incontestable valeur littéraire, le livre de M. Granier de Cassagnac est sans portée sérieuse, sans dangers pour les nègres, parce que l'auteur se réfute lui-même par sa propre exagération.

Porto-Rico, elle s'est accrue de 88 pour 100 en quatorze ans. M. Schœlcher à calculé (1) que, si la race noire de la Jamaïque s'était développée dans les mêmes proportions, elle aurait dû compter, au jour de l'affranchissement, plus de 2,500,000 ames : elle en présenta seulement 350,000.

Il est possible que les adversaires de l'esclavage aient exagéré les horreurs de la traite; mais M. Granier de Cassagnac fait abus de son talent lorsqu'il adoucit les teintes sombres du tableau au point de nous présenter ce commerce comme inoffensif et licite. Qu'on se figure, sur la plage africaine, un troupeau de misérables créatures, depuis l'enfance jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, garrottées lorsqu'elles sont à craindre; les unes nées dans l'esclavage, les autres victimes de la guerre ou ravies frauduleusement à ceux qui les aimaient; toutes également tristes et épouvantées. Arrive le marchand blanc, l'homme civilisé, qui étale sous les yeux du barbare africain des toiles bleues, du tabac, des liqueurs, des fusils, de la poudre; on fait les lots, on débat les prix : rarement un beau nègre est payé plus de 200 fr. en marchandises dont la valeur réelle est d'environ 120 francs; puis, on embarque les victimes dans ces maisons flottantes dont elles se font la plus effrayante idée. On les entasse à fond de cale ou dans les entreponts. L'espace réservé aux nègres est rarement assez élevé pour qu'ils puissent s'y tenir debout, et ils sont d'ordinaire tellement serrés, qu'ils n'ont pas la liberté de leurs mouvemens. Ceux qui inspirent des craintes sont assujétis avec des ferremens (2). C'est ainsi que se fait un trajet de quinze à dix-huit cents lieues. Une chaleur suffocante, des exhalaisons fétides, la mauvaise nourriture, la frayeur, le chagrin, déterminent une mortalité plus ou moins grande qui, parfois, frappe contagieusement les blancs de l'équipage. En pareil cas, les esclaves morts ou devenus infirmes sont jetés à la mer comme marchandises avariées. Dans une pétition présentée aux chambres, en 1826, par d'honorables négocians français, on affirmait que, « d'après des documens authentiques, les capitaines des navires négriers jettent *tous les ans* à la mer plus de 1,500 esclaves *vivans*, mais, à la vérité, trop mal portans par suite des souffrances qu'ils ont endurées, pour être vendus avec avantage. » La perte re-

(1) *Des Colonies françaises : Abolition immédiate de l'Esclavage*, 1 vol. in-8°. — *Colonies étrangères et Haïti : Résultats de l'Émancipation anglaise*, 2 vol. in-8°, chez Pagnerre. — Organe de l'opinion radicale, abolitioniste passionné, M. Victor Schœlcher a publié une série d'ouvrages en faveur des noirs. Tout entier à leur cause, il semble avoir fait abnégation de la vanité littéraire. Son plan est ordinairement indécis, son langage inculte et diffus : du moins la passion conserve toujours chez lui un accent de probité qui commande l'estime, et il faut lui savoir gré des utiles renseignemens qu'il fournit.

(2) Nous ne mentionnerons pas ici certains navires négriers où, suivant les procès-verbaux de saisie, les nègres devaient rester couchés, comme des morts dans le cercueil, dans des casiers de moins de deux pieds de haut; ce serait, comme nos adversaires, généraliser des exceptions.

tombe sur les compagnies d'assurances maritimes qui ont garanti le chargement sur *police d'honneur*. Un honorable voyageur anglais, M. Gurney, qui visita récemment les Antilles (1), vit dans le port de la Havane trois grands bâtimens négriers dont l'un, *la Duchesse de Bragance*, avait chargé 1,100 esclaves sur la côte d'Afrique, et en avait perdu 240 pendant la traversée. Voilà ce qu'est en réalité la traite des nègres : elle ne saurait être autre chose.

Les conventions diplomatiques, les croisières, le droit de visite, une pénalité sévère qui assimile la traite à la piraterie, et par-dessus tout une réprobation presque générale, ont été sans efficacité jusqu'à ce jour. L'odieux commerce de la chair et du sang humain a été déplacé, mais non pas amoindri. Ne faut-il pas qu'un nombre considérable de négriers sillonnent encore les mers pour qu'en moins de quinze mois (du 1er janvier 1839 au 9 mars 1840) les Anglais aient pu saisir et vendre 82 navires, chargés de 5,458 nègres? La dépréciation des noirs sur les marchés africains, depuis que la traite y rencontre tant d'obstacles, vient d'ailleurs en dédommagement des risques de l'entreprise. On assure que, dans les lieux sévèrement observés, l'encombrement des captifs cause un tel embarras aux marchands africains, qu'ils les offrent aux plus vils prix pour s'en défaire. En 1842, le taux moyen des hommes, dans les environs de Sierra-Léone, était tombé à 12,000 kauris (2) ou 72 francs; beaucoup d'esclaves ont été vendus moitié moins. Les négriers sont donc enflammés plus que jamais par l'espoir des plus grands bénéfices. Il suffit, suivant M. Gurney, qu'un tiers des esclaves *traités* en Afrique arrivent vivans à Cuba pour que l'expédition donne un produit de 100 à 200 pour 100 aux capitalistes et une prime de 12 dollars par tête d'esclave aux magistrats espagnols, qui ferment les yeux en ouvrant la main.

Il est constaté que les populations vouées à l'esclavage tendent plutôt à diminuer qu'à s'accroître. L'augmentation du nombre des noirs dans les colonies d'origine espagnole et portugaise ne peut donc être que le résultat des importations annuelles. Or, le Brésil, qui possédait seulement 600,000 esclaves en 1818, en compte aujourd'hui 2,500,000; Cuba et Porto-Rico, qui avaient, en 1808, moins de 200,000 esclaves, en ont 700,000 aujourd'hui. Qu'on prenne ces chiffres pour base d'une évaluation, qu'on fasse la part des autres pays où l'introduction des noirs est tolérée, et l'on trouvera que la traite enlève encore annuellement plus de 150,000 ames à l'Afrique. Les abolitionistes exagérés portent même ce nombre à 500,000, en faisant compte des victimes qui périssent dans les captures, les marches forcées, les détentions à la côte, les traversées et l'acclimatement (3). Les mesures qu'on a prises pour abolir la traite n'ont eu d'autre effet que de la rendre plus

(1) *Un Hiver aux Antilles*, en 1839-1840, par J.-J. Gurney.

(2) Les *kauris* sont de petits coquillages qui servent de monnaie dans l'intérieur de l'Afrique, et dont la valeur est conventionnelle; 100 kauris représentent 60 centimes.

(3) Voyez Buxton, *de l'Esclavage*, traduit par Pacaud.

meurtrière. M. Granier de Cassagnac avoue que « depuis que les négriers sont réduits à cacher leurs armemens, les *installations sont beaucoup moins commodes.* » Le voyageur que nous avons déjà cité, M. Gurney, trouva moyen de s'introduire dans ces baraques où l'on dépose les noirs nouvellement débarqués : il y vit avec douleur plusieurs centaines d'enfans « maigres, décharnés, la plupart portant encore sur la peau des traces de meurtrissures et de contusions provenant, selon toute apparence, du frottement de leurs corps contre les parois du bâtiment, où ils avaient été entassés comme des harengs dans une caque. » Depuis que les administrateurs des colonies françaises ont pris des mesures de répression loyales et efficaces, le monopole de la traite est exploité par les Espagnols et les Portugais. Ils ont ordinairement pour complices des spéculateurs américains. La plupart des bâtimens employés par les négriers sont construits dans les ports des États-Unis, et une masse considérable de capitaux est engagée par les agioteurs de l'Union dans le commerce des esclaves. Quant aux articles d'échange, ils sortent communément des manufactures anglaises.

Depuis l'origine de la traite, il s'est trouvé dans tous les pays des ames généreuses pour protester contre de telles iniquités; mais, de même que dans les arts la priorité d'une découverte appartient moins au premier qui émet une idée qu'à celui qui la réalise, on ne doit glorifier dans l'ordre moral que ceux qui ont fait triompher un principe par leur infatigable persistance. Tels furent Thomas Clarkson, qui, dès l'an 1780, fonda une société pour provoquer l'abolition de la traite et de l'esclavage, et surtout Wilberforce, qui pendant vingt ans (de 1787 à 1807) reproduisit à chaque législature sa fameuse motion en faveur des noirs. Ainsi prit naissance ce grand parti abolitioniste, qui ne cessa de grossir depuis cette époque, au point d'imposer les résolutions les plus importantes au gouvernement britannique. Les lois portées contre la traite en 1793 par la convention française, en 1794 par le congrès américain et par le Danemark, ne furent que des hommages rendus à un principe : un acte décisif, et qui doit faire époque dans l'histoire de l'humanité, est l'adoption, en 1807, de la motion de Wilberforce. Le pays qui avait accaparé depuis un siècle le monopole de la traite entra dès-lors dans la voie de l'émancipation, et y marcha avec cette ténacité qui distingue le caractère anglais. Malgré la mobilité des ressorts constitutionnels, le gouvernement, tantôt convaincu, tantôt entraîné, ne cesse d'agir dans le sens des sympathies nationales; il ne signe plus de transaction diplomatique sans y insérer une clause favorable aux noirs. Sous les murs de Paris en 1814, au congrès de Vienne en 1815, au congrès de Vérone en 1823, ses diplomates obtiennent des grandes puissances l'engagement réciproque de poursuivre les négriers. Auprès des états de second ordre, l'Angleterre agit directement, par voie d'intimidation, par des subventions, des indemnités. En 1810, elle achète l'adhésion du Portugal; en 1813, celle de la Suède, à qui elle cède la Guadeloupe; en 1817, celle de l'Espagne, au prix de 10 millions

de francs (1). Elle s'impose, non peut-être sans quelque arrière-pensée, les frais de la police des mers; elle fortifie par le commerce et par des monopoles l'organisation de ses colonies, afin de les mieux préparer à la grande épreuve de l'émancipation. En 1823 intervient la motion de M. Buxton, éloquemment soutenue par Canning, pour la modification de l'ancien système de l'esclavage. Pendant dix ans encore, les actes parlementaires, les circulaires ministérielles, se suivent pour relever la race noire de sa dégradation. On institue des protecteurs pour les esclaves; la peine du fouet est supprimée à l'égard des femmes; peu à peu on travaille à rendre l'émancipation inévitable, et enfin, en 1833, la Grande-Bretagne, proclamant solennellement l'abolition de l'esclavage dans dix-neuf de ses colonies occidentales, affranchit plus de 700,000 noirs, et s'impose un sacrifice de 500 millions de francs pour indemniser les propriétaires dépossédés.

Soit par aveuglement, soit pour se faire une arme des préjugés populaires, les partisans de l'esclavage affectent d'attribuer à des combinaisons machiavéliques la grande résolution qui sera dans l'histoire un des plus glorieux titres de la nation anglaise. M. Dejean de La Bâtie, membre du conseil colonial de l'île Bourbon, s'est fait l'organe de ces préventions injustes dans un rapport adressé au gouvernement (2). Le motif secret que l'Angleterre cache, assure-t-il, sous des semblans d'humanité, est de détruire les cultures coloniales du Nouveau-Monde, dans l'intérêt de son empire oriental, de transformer des colonies ruinées en postes militaires ou en entrepôts de commerce, d'armer tous les nègres libérés, et d'étouffer au besoin la marine commerciale des autres nations par un immense déploiement de forces. Pour preuve de perfidie, on allègue que l'Angleterre, qui affranchit 700,000 nègres, laisse dans l'esclavage 3 ou 4 millions d'Indiens. Nous ferons remarquer à ce sujet que l'esclavage dans l'Hindoustan a pour excuse la hiérarchie des castes, et qu'on ne pourrait pas décréter l'égalité sociale sans blesser un grand peuple dans ses sentimens religieux. C'est ainsi que la commission préparatoire instituée en France a déclaré que ses dispositions bienveillantes ne sont pas applicables au Sénégal, parce que les esclaves y sont musulmans. Au contraire, l'affranchissement des noirs dans le Nouveau-Monde a été une manifestation instinctive du sentiment européen, une inspiration chrétienne. Oui, c'est ce groupe sérieux et convaincu que l'on nomme en Angleterre le parti religieux, c'est un cri des consciences qui a commandé l'acte de 1833. A chaque temps d'arrêt dans sa marche, le pouvoir était relancé par des associations puissantes, des motions parlementaires, des pétitions sans nombre. C'est ce même parti religieux qui subventionne des missionnaires pour mora-

(1) Le Portugal et l'Espagne prirent l'argent, firent des ordonnances contre la traite, et continuèrent de favoriser les négriers.

(2) *Abolition de l'Esclavage dans les colonies anglaises*, quatrième publication du ministère de la marine.

liser les esclaves, qui entreprend dans tous les pays du monde une propagande abolitioniste, qui lance une protestation appuyée par plus d'un million de signatures lorsque le gouvernement français veut rétablir la traite, qui, en 1838, provoque une pétition de 600,000 femmes à l'avénement de la jeune reine d'Angleterre, qui, en 1841, renverse le cabinet whig pour avoir voulu réduire la surtaxe du sucre étranger au détriment du sucre colonial, mesure qui aurait pu compromettre le succès de l'émancipation.

Lorsqu'en 1807 le parlement abolit la traite, les négriers annoncèrent la ruine de Liverpool. Dix ans après, cette place sollicitait l'autorisation d'agrandir son port, et aujourd'hui son commerce est décuplé. Il en a été de même des sinistres prophéties qui présentaient l'affranchissement des noirs comme un signal de dévastation et de massacres. Il y eut sans doute des froissemens d'amour-propre, des mécomptes de spéculateurs, une sourde inquiétude, quelques jours de crise à la Jamaïque et à la Guyane, incidens que nous apprécierons en étudiant l'émancipation anglaise dans ses résultats et dans ses conséquences. Mais, en résumé, « on peut avancer que cet évènement, au premier aspect si formidable, que cet appel de près de 800,000 esclaves à la liberté, le même jour, à la même heure, n'a pas causé en huit ans, dans toutes les colonies anglaises, la dixième partie des troubles que cause d'ordinaire, chez les nations les plus civilisées de l'Europe, la moindre question politique qui agit tant soit peu sur les esprits (1). »

Spectatrices intéressées de ces grands évènemens, nos colonies françaises en ont été profondément émues. L'abolition de la traite, les mesures prises depuis 1831 pour empêcher l'introduction des esclaves *traités*, ont faussé l'ancien système colonial; la nécessité de ménager les instrumens humains qu'on ne peut plus remplacer a restreint le bénéfice immoral du travail forcé. La probabilité d'une émancipation prochaine a déprécié les biens-fonds et suspendu le crédit. Pour les blancs, l'avenir est plein d'incertitudes et de périls. Les noirs ont entendu tomber les chaînes de leurs frères, et ils attendent. Leur attitude calme, leur force d'inertie, causent plus d'alarmes aux colons qu'une effervescence déclarée; on renonce aux anciens moyens de correction, la discipline des ateliers se relâche. « En somme, dit M. Lavollée, ceux qu'on appelle des esclaves se sont arrangés pour faire ce qu'ils veulent, et leurs prétendus maîtres tremblent pour la plupart devant eux. » Ceux qui condamnent l'émancipation, d'accord avec ceux qui la désirent, reconnaissent qu'un remaniement de notre société coloniale est inévitable.

Depuis long-temps le gouvernement est attentif à ces symptômes. D'une part, des intérêts considérables, et d'autre part des principes sacrés, donnent au débat qui se prépare une ampleur solennelle. L'hésitation est excusable; la sage lenteur est un devoir. Que ceux qui ont chaque matin un avis à fournir sur la question à l'ordre du jour apprennent comment une résolution im-

(1) Rapport de la commission coloniale, page 8.

portante est préparée dans la région où l'on porte sérieusement le poids des affaires. A partir de 1830, pour ne pas remonter au-delà, on commence à s'occuper de la moralisation des noirs en les rapprochant graduellement de la liberté. On facilite les affranchissemens (1831); on ordonne le recensement des esclaves, et on constitue leur état civil en prescrivant l'inscription officielle des naissances, des décès et des mariages dans cette classe (1833 et 1839). Les dispositions du Code noir, tombées en désuétude à cause de leur rigueur extrême, comme la mutilation et la marque, sont abolies (1833). On propage l'instruction religieuse et l'instruction primaire parmi les noirs (1840); on institue en leur faveur un patronage confié aux magistrats et aux ministres du culte. Une loi du 24 avril 1833 règle la constitution politique des colonies à culture, en fondant pour chacune d'elles une représentation locale sous le nom de *conseil colonial*. D'autres projets, relatifs à l'expropriation forcée et à l'organisation judiciaire, sont étudiés. Dès 1835, on met les conseils coloniaux à l'épreuve en les consultant sur divers points relatifs à l'émancipation (1). Juges intéressés dans cette cause, ces conseils perdent tout crédit par leur partialité évidente. Par contre-coup, la législature nationale manifeste à plusieurs reprises l'intention d'abolir le travail forcé. Une proposition de M. Passy, reproduite par M. de Tracy, est prise en considération, et M. de Tocqueville, rapporteur d'une commission instituée par la chambre, fait, en 1839, un rapport dont le gouvernement accepte les bases. Nouvelles enquêtes, accumulation de documens offerts à la méditation des hommes spéciaux. Une circulaire ministérielle du 18 juillet 1840 institue dans chacune des colonies un *conseil spécial*, composé des principaux fonctionnaires, dans l'espoir d'en obtenir des avis désintéressés sur la question à l'ordre du jour. M. Jules Lechevalier est chargé d'étudier les actes relatifs aux colonies anglaises avant et après l'épreuve de l'émancipation, et son analyse intelligente résume en trois volumes énormes vingt-cinq volumes in-folio de pièces officielles. On ne s'en tient pas aux écrits d'origine anglaise. Des commissaires français sont envoyés sur les lieux pendant le régime de l'apprentissage, après la libération complète, et plusieurs de leurs rapports, notamment ceux de M. Layrle, ne sont pas moins remarquables par la lucidité et la pénétration administrative que par le talent descriptif (2). Une série de *Notices statistiques* sur nos possessions extérieures a été complétée (3). L'état économique et industriel de nos deux principales colonies a été étudié par M. La-

(1) Leurs délibérations ont donné matière à deux publications volumineuses, savoir : *Questions relatives à l'abolition de l'esclavage* (1840-43), in-4°, de plus de mille pages; — *Avis des conseils coloniaux*, 2 vol. in-4° (1839).

(2) *Abolition de l'Esclavage dans les colonies anglaises*, quatrième publication du ministère de la marine. — Les trois premiers volumes de cette série renferment l'historique de l'émancipation.

(3) 4 vol. in-8° (1838-40).

vollée, inspecteur des finances, dont le mémoire, concis et substantiel, est un document des plus instructifs (1). Enfin, le 26 mai 1840, une commission consultative, choisie parmi les membres des premiers corps de l'état, a été instituée sous la présidence de M. le duc de Broglie. Dans cette commission, les sciences économiques ont été représentées par MM. Rossi et Passy; la pratique financière, par MM. de Saint-Criq et d'Audiffret; les intérêts moraux, par MM. de Tocqueville, de Sade, de Tracy et Bignon; les intérêts maritimes, par MM. de Mackau, de Moges et Jubelin; le commerce, par MM. Reynard et Wustemberg; l'administration, par MM. Galos et de Saint-Hilaire. Ce comité a déjà fourni trois sessions (1840-41-42); ses *Procès-verbaux* forment jusqu'à ce jour trois volumes, et c'est le beau *Rapport* (2) de son président qui, plus tard, deviendra la base de la discussion solennelle.

On voit que les enquêtes, les études préparatoires, n'ont pas fait défaut jusqu'ici; essayons à notre tour de constater les opinions et les faits.

II. — LA RACE NOIRE.

Au XVI[e] siècle, les blancs qui exterminaient les hommes rouges et les remplaçaient par des noirs affirmaient que les Caraïbes étaient lâches et ineptes, et que quatre Indiens valaient moins pour le travail qu'un seul nègre. Aujourd'hui que la race caraïbe est à peu près détruite, à l'exception de quelques milliers d'hommes connus sous le nom d'*Ibaros*, on affecte de l'exalter. « C'est, dit M. Granier de Cassagnac, une race superbe, leste, active, probe, amie du travail et de l'ordre. » Les nègres, à leur tour, sont tellement rabaissés par des observateurs intéressés ou prévenus, que la première question à débattre est celle-ci : La race noire est-elle susceptible d'être élevée à la civilisation? En est-elle digne présentement?

Montesquieu s'est écrié, dans un accès de verve ironique : « Si nous supposions que les nègres soient des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes des chrétiens. » Cette boutade a été prise à la lettre par les partisans de l'esclavage. Ils feignent de ne pas concevoir la sympathie qu'on témoigne à ces Africains que la nature semble avoir affublés d'une livrée de servitude; ils ne voient en eux que des êtres imparfaits, placés dans l'échelle animale entre les bipèdes blancs et les quadrumanes. Deux mots seulement à ce sujet. Dans l'état actuel de la science, il n'est pas possible de décider *avec certitude* si les caractères que présente le nègre sont accidentels ou variables, ou bien s'ils sont éternels et indélébiles. La majorité des naturalistes s'est prononcée, nous le savons, pour la seconde hypothèse, mais il y a, en faveur de la première, des opinions et des faits qui, à la rigueur,

(1) *Notes sur les cultures et la production de la Martinique et de la Guadeloupe*, par M. Lavollée, in-4° (1841).

(2) Un vol. in-4° de 360 pages, plus les pièces à l'appui.

permettraient le doute au moraliste. Les dernières recherches anatomiques sur la peau établissent assez vaguement que la coloration de l'épiderme dépend de la figure des petites écailles formées à la surface par une secrétion particulière des tissus (1). N'est-il pas possible que cette agglutination du fluide sécrété soit modifiée, chez le noir, par des influences physiques, par une alimentation défavorable, par les inimaginables bizarreries de la vie sauvage? Nombre d'exemples pourraient servir de commentaire à notre pensée; rappelons seulement un fait qui a frappé un voyageur étranger à toute idée systématique (2) : c'est que, dans l'Hindoustan, la teinte de la peau est plus ou moins foncée suivant le degré qu'occupent les individus dans la hiérarchie des castes. La science affirme aussi que les sécrétions de l'appareil tégumentaire déterminent la qualité et la couleur des cheveux. La chevelure crépue et laineuse du nègre serait donc en rapport avec la nature de sa peau. Quant à la dépression du front, c'est un résultat et non pas une cause. Tout le monde sait que les organes se développent ou s'atrophient, selon l'emploi qu'on en fait. Les sauvages abrutis, dont les facultés mentales sont inexercées, laissent dépérir en eux l'organe de l'intelligence; à mesure que leur front fuit et s'abat, leur mâchoire qui s'allonge rappelle le museau de la bête. Par une raison contraire, chez l'homme dont le moral est surexcité, le cerveau s'enrichit du tribut de toutes les forces vitales; le front s'élève et rayonne : c'est ainsi que l'angle facial, abaissé chez le Hottentot stupide, se redresse, suivant la mesure de l'intelligence, jusqu'à la majesté idéale du Jupiter Olympien.

Contester à la race noire l'aptitude à la civilisation, ce serait donner un démenti formel aux témoignages historiques. S'il est vrai, comme l'affirment Hérodote, Diodore et Manéthon, que la société égyptienne ait eu pour berceau l'Éthiopie, il faut saluer les nègres comme les instituteurs du genre humain. « Quel sujet de méditation, a dit Volney, de penser que cette race d'hommes, aujourd'hui notre esclave, est la même à qui nous devons nos

(1) N'ayant aucun titre pour aborder de pareilles questions, nous laissons parler les maîtres.

« Comment s'opère la coloration? — Il est présumable que la forme de l'écaille ou de l'utricule joue un rôle quelconque dans la production de ce phénomène. Les nègres et les cétacées qui ont la peau noire auraient-ils une écaille de forme identique (en spatule)? Celle de l'homme européen a la forme d'un trapèze...... Si, comme nous le présumons, les écailles de la peau du nègre diffèrent de celles du blanc, et si la différence de forme en produit une dans la couleur, ce point d'organisation expliquerait *peut-être* dans les deux races la dissemblance de coloration sans avoir besoin de recourir à l'influence si contestée du soleil. » (Breschet et Roussel de Vauzême, *Recherches anatomiques sur les appareils tégumentaires des animaux*, mémoire lu à l'Académie des Sciences, et inséré dans les *Annales des Sciences naturelles* (1834), zoologie, tom. II, pag. 340-41.)

(2) *Les Anglais dans l'Hindoustan.* — *Revue des Deux Mondes*, 1842, tome 31, page 640.

arts, nos sciences, et jusqu'à l'usage de la parole! » Pour ce qui concerne l'Afrique moderne, nous renvoyons les hommes impartiaux au grand ouvrage de Ritter (1), compilation honnêtement savante, qui interroge tous les voyageurs connus, et réunit un grand nombre de témoignages favorables aux Africains. Nous n'énumérerons pas, comme l'a fait complaisamment M. Schoelcher (2), les hommes de race noire qui se sont distingués par leur science ou leurs vertus. Pour rester dans les limites de la vérité pratique, nous dirons que la race noire, prise dans son ensemble, constitue au sein de l'espèce humaine une variété abâtardie et dans un état d'infériorité déplorable, mais qu'il n'y a pas d'impossibilité absolue à l'œuvre de sa régénération. Entraînées ou convaincues, toutes les nations blanches y coopéreront forcément. L'Angleterre a donné l'élan; étudions la tâche réservée à la France.

La population totale de nos quatre colonies à cultures est, d'après le dernier recensement de 1840, de 376,000 ames. Dans ce chiffre, les esclaves comptent pour 253,124. Les noirs créoles en composent aujourd'hui la majorité, et parmi ceux qu'on a importés d'Afrique, les derniers venus, qui ont déjà douze ans au moins de séjour, ne le cèdent pas aux autres en aptitudes diverses. Chaque habitation est un petit état, qui a son gouvernement absolu, son culte, sa discipline, son tribunal, sa prison, son hôpital, et quelquefois ses écoles. L'autocrate est le colon propriétaire; il a pour ministres l'économe, le régisseur et le commandeur. Quelques grandes plantations comptent plusieurs centaines de nègres. Tout ce qu'on demande aux esclaves, c'est l'emploi machinal de leurs forces pendant neuf heures par jour, le dimanche excepté. La case avec le jardin, le *rechange*, les soins médicaux, l'*ordinaire*, voilà ce que doit le maître à chacun des travailleurs. La case, dans les pays non encore émancipés, est une hutte légère divisée en deux compartimens, mal distribuée, mal éclairée, mal tenue; le jardin qui l'entoure doit être de la contenance d'un douzième de carreau (3). Une casaque de drap, deux pantalons et deux chemises de toile que les nègres portent jusqu'au dernier lambeau sans les ravauder jamais, voilà pour le rechange. La chaussure n'est qu'un objet de luxe, qu'un nègre porte habituellement à sa main. L'hôpital s'ouvre de droit pour tous les malades, les infirmes, les vieillards, pour les femmes en couches, pour l'enfant abandonné. L'ordinaire de la semaine se compose de neuf livres de farine de manioc, et de deux à trois livres de morue ou de bœuf salé. Dès l'âge de quatorze ans, l'esclave mâle ou femelle a droit à l'ordinaire dont la quotité est réglée par les ordonnances. Cependant, à la Guadeloupe, on remplace cette ration hebdomadaire par un jour de liberté, le samedi, avec autant de terre que chacun en peut mettre en culture. Cet arrangement est défendu par le Code noir; on le tolère pourtant, et on fait bien, parce qu'il est favorable aux deux parties. Le maître, outre l'éco-

(1) *Géographie de l'Afrique*, traduite par E. Buret, 3 vol. in-8°.
(2) Surtout dans un petit volume intitulé *Abolition de l'Esclavage*, 1840.
(3) Mesure coloniale qui représente un peu moins de onze ares.

nomie d'une avance de fonds considérable, y trouve l'avantage de regarnir, par un assolement utile, les champs fatigués par la culture de la canne; l'esclave assez laborieux pour tirer bon parti de son samedi récolte, avec ce seul jour, assez de denrées pour se procurer une nourriture saine et variée, et pour revendre au marché l'excédant de ses produits avec un bénéfice net de 2 à 400 francs par année. Beaucoup d'esclaves se font un meilleur revenu encore en élevant de la volaille et des bestiaux; les plus intelligens exercent quelquefois des métiers, ou entreprennent des spéculations de compte à demi avec leurs maîtres. Ceux-ci apportent, dans les relations de ce genre, une loyauté qui ne se dément presque jamais. Leur respect pour la propriété de leurs esclaves va jusqu'au scrupule chevaleresque. Il n'est donc pas difficile à un esclave laborieux et rangé d'arrondir son pécule. On pourrait même dire de plusieurs d'entre eux qu'ils sont riches, en comparant leurs économies à celles que peuvent réaliser les ouvriers européens. M. Granier de Cassagnac, à qui il faut pardonner de charger les couleurs, puisqu'il tire un si bon parti du pittoresque, nous montre à Marie-Galante un nègre enrichi qui fait travailler à la journée son maître ruiné, et qui, « lorsque le pauvre blanc se sent accablé, lui frappe sur l'épaule en lui disant avec bonté : — Eh bien! maître, ça ne va donc pas aujourd'hui ? »

Ajoutons enfin que le régime de l'esclavage s'est notamment amélioré depuis un quart de siècle. Les prescriptions barbares du Code noir, qui déjà était un progrès sur les coutumes antérieures, sont tombées dans le domaine de l'histoire ancienne. Plus d'affreux cachots, de mutilations, d'instrumens de rigueur, de tortures arbitraires. Depuis l'abolition de la traite, l'impossibilité de recruter à l'extérieur le personnel des ateliers a forcé les maîtres à ménager les instrumens de leur fortune. On a favorisé les unions fécondes; on a pris grand soin des femmes enceintes et des enfans en bas âge. « Il est à remarquer aujourd'hui, dit M. Lavollée, qu'il meurt, proportion gardée, plus d'enfans de couleur libres que d'enfans esclaves. » La population noire, qui jadis décroissait de cinq pour cent annuellement, se maintient, du moins à la Martinique et à la Guadeloupe, où les sexes sont égaux en nombre, et la vie moyenne de l'esclave acclimaté, si l'évaluation qui la porte à trente-neuf ans est exacte, serait beaucoup plus longue que celle des Européens de nos climats. Ce qui a contribué plus que tout le reste à l'adoucissement du sort des noirs, c'est ce libéralisme instinctif qui circule partout, c'est cette humanité des gens du monde qui tient aux bonnes manières autant qu'aux entraînemens généreux; car les créoles blancs sont, à leur insu, atteints de cette philantropie européenne qu'ils condamnent chez les autres comme une monomanie funeste. Élevés pour la plupart en France, où ils reçoivent l'éducation la plus distinguée, ils ne conservent plus des préjugés coloniaux que la vanité de l'épiderme. Il s'est donc établi entre les deux races un échange de soins tutélaires et de confiance affectueuse. L'esclave ne dit plus, en parlant du maître : « L'œil du blanc brûle le noir, » proverbe affreux des anciens jours. Le sans-gêne du domestique noir est un sujet d'étonnement pour

l'étranger; sa familiarité est bestiale comme son dévouement. On voit les négrillons courir comme de jeunes chats dans les appartemens. Fait-on de la musique au salon, les portes et les fenêtres se garnissent aussitôt de têtes noires qui montrent leurs dents blanches et leurs yeux arrondis. Pour caractériser cette société coloniale, ne suffit-il pas de dire qu'un petit nombre de familles libres, sans prendre aucune mesure de précaution, vivent en pleine sécurité au milieu d'une population esclave constamment armée (1)? « Ce tableau est vrai, dit dans son dernier livre M. Schoelcher, le détracteur le plus passionné de l'esclavage; je n'hésite pas à le peindre, bien qu'il contrarie ce que j'écrivais, il y a un an : j'avais été trop loin. »

Les colons peuvent donc répéter, avec une apparence de raison, que la condition matérielle des noirs est supérieure à celle de la plupart des ouvriers européens. Et pourtant trouverait-on beaucoup de prolétaires, même parmi les plus pauvres, qui consentissent à échanger leurs souffrances, contre la satiété indolente de l'esclave? Pas un seul peut-être. C'est que l'esclave, aux yeux de la loi, n'est pas un homme, mais une chose, chose meuble dans les villes, immeuble dans les exploitations rurales; c'est que, cantonné dans l'enclos d'une habitation, il a besoin, pour en sortir, de la tolérance du maître; c'est qu'il ne s'appartient jamais à lui-même, et ne sait pas à qui il appartiendra demain (2). Appelé au travail par le fouet, il est exposé, pour une faute de discipline, à recevoir jusqu'à vingt-neuf coups de fouet, et, ce qui est pis encore, à voir dépouiller et fouetter sous ses yeux ceux qu'il aime, sa femme, sa fille. « Il y a sur chaque habitation des colonies, dit M. Schoelcher, quatre hommes (3) qui ont le droit d'y mettre nues toutes les femmes, et de les exposer aux regards de tout l'atelier. » Nous aimons à répéter que les colons français n'abusent plus de leur omnipotence. Sans admettre, avec M. Granier de Cassagnac, que les deux tiers des esclaves n'ont jamais été *taillés* (c'est le mot consacré), nous reconnaîtrons que les châtimens corporels sont plus rares et moins sévères. Certains propriétaires ont décidé que les femmes seraient fustigées par-dessus leurs vêtemens. Il en est d'autres qui ont remplacé le fouet par la détention de nuit, genre de correction très désagréable aux esclaves. Mais cette humanité, qui honore les

(1) Les nègres ne quittent presque jamais le coutelas, qui est employé pour les cultures.

(2) M. Granier de Cassagnac justifie ainsi les ventes d'esclaves : « La vente d'un esclave se réduit à ceci : *on a un marché* avec un ouvrier; cet ouvrier doit travailler pour vous sa vie durant, et vous devez l'entretenir, en santé comme en maladie, sa vie durant. Eh bien! vous cédez les conditions de ce marché à quelqu'un *du consentement de l'ouvrier*. Voilà toute la chose : qu'y a-t-il d'immoral? » M. Granier de Cassagnac épargne souvent à la critique la peine de la réfutation : il suffit de le citer.

(3) Le maître, l'économe, le régisseur, le commandeur, et ce dernier n'est qu'un esclave, qui peut avoir les petites passions, les basses rancunes d'un esclave.

planteurs français, n'est-elle pas en contradiction avec le principe de l'esclavage qu'ils défendent obstinément? Le *travail forcé* est-il possible sans une pénalité prompte et vigoureuse? Si la production de Cuba excède celle des Antilles anglaises et de Maurice réunies, si Porto-Rico avec 41,000 esclaves produit presque autant de sucre que la Martinique avec 78,000, si les colonies espagnoles obtiennent pour 11 francs ce qui en coûte 22 dans les colonies françaises, n'est-ce pas surtout que dans les premières l'esclavage a été maintenu avec toutes ses iniquités?

Les détracteurs de la race noire attribuent souvent à la perversité de ses penchans naturels la démoralisation presque générale de nos esclaves. C'est de l'injustice, c'est de la cruauté. On affecte d'oublier qu'on n'avait à peu près rien fait, jusqu'à ces derniers jours, pour l'éducation morale et religieuse des nègres. Il s'est trouvé, au contraire, des esprits étroits et sordides qui ont considéré l'avilissement des noirs comme un gage de sécurité pour les blancs. Quelle moralité demander à des malheureux ravalés systématiquement au niveau de la brute, et dont la vertu suprême est la crainte servile et l'obéissance irréfléchie? On dit que les noirs ont de la répugnance pour le mariage, que les liens de la famille leur paraissent insupportables. Oublie-t-on que l'ancienne constitution de l'esclavage les condamnait à une promiscuité immonde, et que la fatalité de l'habitude pèse encore sur eux? Dans les pays recrutés par la traite, le nombre des mâles, pour nous servir de l'expression jadis usitée par les planteurs, est toujours supérieur à celui des femelles. L'équilibre s'est rétabli peu à peu dans nos colonies à mesure que la population esclave s'est renouvelée naturellement par les naissances : il y a même aujourd'hui un excédant en faveur du sexe féminin à la Martinique et à la Guadeloupe; mais à la Guyane, colonie moins surveillée, les hommes sont encore en majorité. A Bourbon, où l'introduction frauduleuse des Africains est facile, il y a seulement 25,000 femmes pour plus de 42,000 hommes. Dans les colonies espagnoles, la disproportion est plus scandaleuse encore; les femmes forment à peine le tiers de la population servile, et le voyageur que nous avons cité plusieurs fois, M. Gurney, a ouï dire que, sur plusieurs habitations, il n'y a pas une seule femme. Que résulte-t-il d'un pareil état de choses? C'est qu'une femme, toujours victime de la violence, appartient forcément à plusieurs hommes. Dès que l'heure du travail est passée, chacun franchit l'enclos de l'habitation et court où le caprice l'appelle. On a remarqué que les nègres choisissent presque toujours au loin les objets de leur amour, comme pour écarter les occasions de jalousie. Presque personne ne songe à légitimer de pareilles relations. Les tristes fruits de ce vagabondage nocturne sont méconnus par le père; les mères elles-mêmes ne s'attachent que faiblement à des enfans qui peuvent être enlevés et vendus à douze ans, « à cet âge, dit M. de Broglie, où commencent les dangers de l'exemple et la séduction du vice. » La démoralisation reprochée aux noirs n'est donc qu'une des fatalités de leur condition, et ce qui le prouve, c'est que le

nombre des mariages, dans quelques-unes des îles émancipées, est déjà plus élevé que dans les principaux pays de l'Europe (1).

Un état qui comprime et détériore les facultés humaines devait fournir des exemples de dépravation maladive. Telle est la rage de l'empoisonnement, trop commune aux Antilles. Le poison n'est pas, comme l'a dit M. Schœlcher, l'arme défensive de l'esclave, la protestation de l'opprimé; c'est le venin répandu par certaines créatures viciées et malfaisantes. Il y a des noirs qui empoisonnent par vengeance; le plus grand nombre verse la mort sans intérêt, sans colère, uniquement pour satisfaire des instincts pervertis. Ils tuent ainsi les bestiaux d'une habitation, quelquefois des créatures humaines. On leur attribue une effrayante habileté dans cet art infernal. « Ils empoisonnent à jour fixe, dit M. Granier de Cassagnac, à l'échéance de trois mois, de six mois, d'un an, et ne se trompent jamais. » Comment les nègres apprennent-ils à connaître les plantes vénéneuses? Où se procurent-ils l'arsenic et les drogues qu'ils emploient aussi, à ce qu'on assure? Nul ne le sait. On parle, en frissonnant, de conciliabules nocturnes, d'affiliations secrètes; il y a encore des esprits faibles qui rêvent maléfice et sorcellerie. Quoi qu'il en soit, une vague terreur comprime le maître et le tient continuellement en éveil. Perd-il quelques bestiaux, il voit dans ce sinistre des symptômes de mécontentement. Avant de changer la discipline traditionnelle, il sonde les dispositions de ses ateliers, dans la crainte « d'avoir le poison chez lui. » Bref, si le noir a parfois la monomanie du crime, le blanc semble avoir celle de la peur.

Il y a lieu de croire cependant que ces appréhensions sont exagérées. M. Lavollée fait observer à ce sujet que dans ces climats, où les maladies contagieuses sont fréquentes, rien n'a été fait pour les prévenir ni pour les combattre. A la Martinique surtout, qui est, assure-t-on, le chef-lieu des empoisonneurs, les animaux, après avoir travaillé sous un soleil ardent, sont parqués, la nuit, dans des lieux fangeux et mal abrités. « Les savanes, prairies naturelles qui servent aux pâturages, sont abandonnées à elles-mêmes, sans qu'on prenne aucun soin de l'écoulement des eaux, sans que l'on s'inquiète de les nettoyer des herbes malfaisantes qui croissent partout en abondance. Souvent même c'est au milieu des marais, au sein des miasmes les plus dangereux, qu'on fait paître les animaux des journées entières. » A la Guadeloupe, au contraire, où une agriculture plus avancée diminue les causes d'insalubrité, les épizooties sont si rares, que l'élève des bestiaux est déjà pour quelques planteurs une spéculation profitable. Par la même raison sans doute, « le poison, suivant M. Granier de Cassagnac, a toujours été inconnu dans les îles anglaises, et il l'est encore dans les îles espagnoles. Les empoisonneurs sont généralement exportés à Porto-Rico, et ils n'empoisonnent plus

(1) On compte en Angleterre, chaque année, 1 mariage sur 128 personnes; en Prusse, 1 sur 200; en France, 1 sur 131; en Belgique, 1 sur 144. Pendant l'année 1839, on a compté à la Jamaïque 1 mariage sur 100 personnes, et à Antigue 1 sur 133.

dès qu'ils y sont. » Il est à noter enfin que le poison était inusité, même à la Martinique, au XVIIe siècle, puisque le Code noir n'en parle pas, et que mention en a été faite pour la première fois dans un acte législatif de 1724. De nos jours même, les médecins, les vétérinaires, appelés judiciairement à faire des autopsies, n'ont presque jamais reconnu des symptômes qui pussent être attribués avec certitude à des actes criminels. De ces faits, les gens calmes et modérés aiment à conclure qu'il y a beaucoup d'exagération dans tout ce qu'on débite. Probablement le poison est devenu un agent mystérieux et terrible comme ces êtres idéalisés par les superstitions populaires. Les imaginations faibles, les natures viciées, ont contracté une irritabilité pernicieuse. Il y a eu des crimes : quelquefois la fureur homicide a dégénéré en monomanie contagieuse, ainsi qu'il arriva à la Martinique en 1822; mais on aurait tort de voir là l'indice d'une dépravation particulière à la race africaine : ce fut seulement une contagion morale, comme celles qui affligent parfois les sociétés le mieux constituées.

Quant à l'insouciance, à la paresse innée, principal reproche adressé aux noirs, est-il nécessaire de les en justifier? Indifférent au résultat de son travail, ne supportant pas, comme l'homme libre, la responsabilité de sa conduite, le nègre esclave travaille tout juste autant qu'il faut pour éviter les coups. Cette disposition le rend tellement routinier, qu'il oppose une invincible inertie aux innovations, même à celles qui seraient de nature à lui épargner quelque fatigue. On a vu des nègres de la Jamaïque se refuser long-temps à remplacer le panier par la brouette, et ils ne consentirent d'abord à l'employer qu'à condition de la porter sur la tête, comme ils avaient coutume de faire avec les paniers. C'est que l'esclave ne livre à son maître que le mouvement automatique de son corps, en lui refusant autant que possible son intelligence. On a signalé souvent quelque chose d'enfantin dans le caractère des nègres : ne sont-ils pas en effet de grands enfans qui n'ont pas encore senti l'importance et la dignité du travail? Comme l'enfant, le nègre a besoin de gesticuler pour se sentir vivre : de là sa passion frénétique pour la danse; comme l'enfant encore, il a l'heureux privilége de s'isoler du monde, où il ne vit pas pour son compte, et de caresser des émotions factices : il parle et se répond à lui-même; si l'idéal dans lequel flotte sa pensée était plus relevé, nous dirions qu'il est poète. Au jardin, à l'atelier, il se trouve toujours un chanteur pour roucouler une interminable complainte dont le refrain est repris en chœur par tous les ouvriers. Dans les circonstances solennelles, l'émotion commune est traduite par des chants qu'un improvisateur commence et auxquels toutes les voix s'unissent. Suivez des yeux cet esclave qui marche nonchalamment courbé sous son fardeau; il murmure une espèce de chant dont les paroles improvisées se rapportent à la belle fille qu'il va voir la nuit, au camarade dont il est jaloux, au châtiment qu'il craint, à la vengeance qu'il médite. En cheminant ainsi, il passe devant quelque vieux nègre hors de service, qui, accroupi au pied d'un arbre, retiré en lui-même, et dans une sorte d'extase, marque un rhythme vigoureux

en frappant un tambourin ou en égratignant des cordes sonores. Sans une parole échangée, il y a aussitôt sympathie entre ces deux hommes. L'esclave jette bas son fardeau, se laisse aller à la mesure, se met en mouvement et s'échauffe peu à peu jusqu'à la danse convulsive. Arrivent tour à tour huit ou dix nègres qui font comme le premier, et le délirant *bamboula* s'en va crescendo jusqu'au moment où paraît le terrible commandeur, qui s'élance en faisant siffler son fouet et en taillant à tort et à travers. Plus de danse, plus d'ivresse. Chacun reprend son bagage et s'enfuit au plus vite en poussant des cris lamentables. De pareilles scènes, fréquentes dans les colonies, ne donnent-elles pas une triste idée de cette enfance perpétuelle où l'esclavage retient des créatures humaines?

Les administrateurs de la Guadeloupe, appelés à donner leur avis sur les conséquences probables de l'émancipation, ont distingué dans la population noire de nos colonies trois groupes principaux : en premier lieu, les hommes rangés et sédentaires qui ont le besoin des affections de famille et le sentiment des devoirs sociaux; la seconde classe, la plus nombreuse des trois, comprend les individus actifs, intelligens, mais dépravés, qui courent toutes les nuits d'habitation en habitation, s'épuisent par la débauche, et ne s'imposent un travail supplémentaire que pour acquérir de nouveaux moyens de libertinage. La troisième classe est celle des êtres insoucians et abrutis, sans passions comme sans désirs, qui iraient nus, si on ne les forçait pas à se vêtir, qui se laisseraient périr d'inanition, si on ne les forçait pas à vivre. Cette classification ne semble pas rassurante; mais, à bien considérer, ne serait-elle pas applicable à la plupart des sociétés? Les honnêtes gens, la foule qui secoue la chaîne du devoir, les êtres abrutis, n'est-ce pas là le triple élément de toute agglomération d'hommes? Sans s'abuser sur les défauts des nègres esclaves, quelques observateurs s'étonnent de ne pas les trouver plus pervertis. Un des principaux propriétaires de la Trinité, M. Burnley, consulté par la commission coloniale, s'exprimait ainsi : « La race africaine est douce et maniable, et, dans l'état d'esclavage, elle a peut-être moins de défauts que n'en pourrait avoir toute autre race. » Beaucoup de personnages graves, dont les réponses sont consignées dans les documens officiels, rendent bon témoignage de l'éducabilité des noirs et de leur aptitude à l'état social. Depuis l'expérience anglaise, il n'est plus permis de dire que les nègres, livrés à eux-mêmes, retourneraient à leurs habitudes sauvages. Tel est leur désir d'acquérir ce qu'ils appelaient jadis, dans leur langage pittoresque, la science de la plume et de l'encre, qu'on commence à s'effrayer d'un engouement pour l'étude nuisible au travail des champs. On a vu, à la Jamaïque, des vieillards s'asseoir à côté des enfans sur les bancs des écoles. Dès l'année 1838, les dix-sept colonies britanniques des Indes occidentales, dont la population est de 902,000 ames, comptaient 1440 écoles, et le tiers des maîtres étaient des gens de couleur. Déjà 1 individu sur 9 recevait l'instruction primaire. En France, la proportion n'est présentement que de 1 sur 12.

Il serait plutôt à craindre que les nègres, fascinés par notre civilisation, ne prissent pour le progrès un ridicule plagiat des mœurs européennes. On espérait en faire des ouvriers libres : ils voudraient tous être des propriétaires indépendans. Dans quelques îles où l'émancipation a présenté des phénomènes exceptionnels, l'exagération des salaires a malheureusement favorisé le goût des nègres pour l'ostentation et la sensualité. Dans les demandes faites à la métropole, l'augmentation, qui est considérable depuis quelques années, ne porte que sur des objets d'agrément et de fantaisie. Il faut aux affranchis des draps fins, des gants, de la parfumerie, des ombrelles, de la bijouterie, de la soie, des dentelles, des vins, des liqueurs, des comestibles recherchés. Quant aux logemens, aux mobiliers, ce fut un changement à vue comme ceux qui font contraste dans les théâtres. Au lieu de la hutte en bambou, avec une litière dans un coin, vous trouvez communément aujourd'hui, dit M. Schœlcher, « des tables, des chaises, des lits, des canapés, des buffets ornés de vaisselle et de verrerie, enfin des glaces et jusqu'à des toilettes de femme avec des enveloppes de mousseline. » Plus de bonne fête sans vin de Champagne, et après le banquet le jeu. Il est rare, lisons-nous dans une enquête, qu'en passant le dimanche devant les maisons qui sont toujours ouvertes, on n'entende pas le cliquetis des dollars et les exclamations des joueurs. La passion dominante chez les nègres est celle de la parure. « Sur cent femmes, dit un magistrat de Sainte-Lucie, on en voit quatre-vingt-dix-neuf qui ont des boucles d'oreilles d'une valeur de 50 à 75 fr. Les noirs dépensent tout ce qu'ils ont pour se procurer des vêtemens et des bijoux. » Partout la mode capricieuse a chassé l'ancien uniforme de l'esclavage. M. Schœlcher s'extasie sur la bonne tournure de ses protégés, qu'il nous montre « en redingote ou en habit très bien faits, avec gilet de satin, chemise à jabot, bottes, et l'indispensable parapluie. » Les esclaves des îles françaises, dès qu'ils ont amassé quelque argent, ne le cèdent pas à leurs voisins en coquetterie puérile. M. Granier de Cassagnac triomphe dans la description d'un bal d'esclaves à la Martinique. En déplorant que l'entraînant conteur ait gaspillé tant d'esprit pour faire une malice à de pauvres nègres, on devient malgré soi son complice, et on regrette qu'il soit arrivé trop tard pour décrire cet autre bal travesti de la Guadeloupe, dans lequel figuraient des nègres en François Ier et en Louis XIV, et des négresses en Mlle de Lavallière et en Mme de Pompadour.

Ne pouvant nier les rapides progrès des affranchis anglais, les malveillans affirment que la population noire des *West-Indies* était mieux préparée que nos esclaves à l'exercice de la liberté. Cette assertion est démentie par les faits comme par les témoignages écrits. Pendant les dix années qui précédèrent l'acte de 1833, une animosité violente mit souvent les deux races aux prises. La Jamaïque et la Guyane furent plus d'une fois inondées de sang. L'abus du fouet, non-seulement comme correction, mais comme stimulant au travail, avait fait prendre en horreur le travail des champs; le libertinage était universel. Si ce tableau, qui ressort des enquêtes de 1832, est

exact, les dispositions des affranchis anglais étaient encore moins favorables à coup sûr que celles de nos esclaves. C'est encore à tort qu'on cite l'affreuse anarchie de la république haïtienne pour prouver que les nègres sont incapables de s'élever à l'état social. La dernière dictature que l'indignation publique vient de renverser n'a été, assure-t-on (1), qu'un despotisme cruel et monstrueusement égoïste, qui a spéculé sur l'abrutissement de la race noire. Il ne faut pas oublier que les passions de l'esclavage et les fureurs de la guerre civile ont composé jusqu'ici la seule éducation des Haïtiens, que ce peuple né d'hier et dans des circonstances inouies n'a pas encore rencontré un de ces hommes supérieurs dont la main est nécessaire pour donner l'impulsion à une société. Attendons à l'œuvre ceux qui vont diriger la république haïtienne : ils ont pris sur eux une lourde responsabilité; s'ils sont à la hauteur de leur mission, la sympathie de l'Europe les soutiendra.

Si nous ne nous abusons pas, il résulte des faits que nous venons d'accumuler que la race africaine n'est pas incapable d'être civilisée. L'affranchissement de nos esclaves est donc possible; s'il est possible, c'est un devoir. Il y a toutefois des difficultés à l'accomplissement de cette grande mesure; nous allons les découvrir, en étudiant l'organisation industrielle de nos colonies.

III. — SITUATION ÉCONOMIQUE DES COLONIES.

Dans l'opinion des hommes d'état qui fondèrent le système colonial des temps modernes, une colonie devait être avant tout un marché privilégié ouvert à l'industrie métropolitaine. Entre les entrepreneurs de colonisation et le pays auquel ils appartenaient, avait lieu un pacte fondé sur un double monopole : d'une part, les colons prenaient l'engagement de demander tous les objets de leur consommation à leur patrie européenne, et d'autre part la métropole s'engageait à ne tirer que de ses propres colonies les denrées que refuse le climat de l'Europe. Colbert exagéra ces principes à l'égard des établissemens français. A lire les règlemens qui interdisent tous rapports commerciaux avec les étrangers, on croirait qu'il s'agit d'une ville en état de blocus: confiscation des vaisseaux étrangers surpris en flagrant délit de commerce; à ceux qui achèteraient des marchandises prohibées, une forte amende, et pour la récidive trois ans de galères! Défense est faite aux planteurs d'entreprendre les cultures françaises, et même celles qui répondent aux nécessités premières, comme le vin et les céréales. De toutes les charges qui pesaient sur les transactions, la plus onéreuse, à coup sûr, était cette obligation d'acheter fort cher des rebuts de magasin, des marchandises de fabrication

(1) Telle est l'opinion de M. Schœlcher, qui a consacré presque tout son second volume sur les *Colonies étrangères* à l'histoire d'Haïti. Les renseignemens curieux rassemblés dans cette œuvre de circonstance font regretter que l'auteur n'en ait pas plus soigné la composition littéraire.

légère, que les marchands de la métropole réservaient pour ce genre de commerce, dit de *pacotille*. Malgré ces entraves, nos colonies étaient florissantes; c'est qu'elles trouvaient un ample dédommagement dans le privilége de fournir sans concurrence toutes les denrées tropicales consommées ou exportées par la France. Ainsi, en 1789, la partie française de Saint-Domingue échangeait seule contre des produits européens autant de sucre, vingt fois plus de café, et dix fois plus de coton que n'en produisent actuellement toutes nos colonies. Après 1815, la monarchie, qui aimait à s'inspirer des traditions du passé, essaya la restauration de l'ancien régime colonial, et, depuis la loi de 1822, qui écartait les sucres exotiques par une surtaxe de plus de 100 pour 100, jusqu'en 1833, les planteurs durent encore réaliser des bénéfices considérables.

Peu à peu, et sans qu'on s'en aperçût à temps, diverses circonstances concoururent à fausser le pacte colonial. Après avoir encouragé la traite, on ouvrit tout à coup les yeux sur l'immoralité de ce commerce; on l'abolit et on fit bien. Mais, puisqu'on imposait une restriction onéreuse aux colons, il eût été juste de proscrire d'une manière absolue les provenances des pays où la traite est pratiquée. Bien loin de là, on allégea la surtaxe qui avait écarté les sucres étrangers. Survient à l'improviste un concurrent des plus perfides, le sucre indigène. Les financiers s'engouent pour le *miracle de la chimie*, et lui laissent prendre un développement considérable à la faveur d'une exemption d'impôt. Les colons demandent-ils comme une faveur le droit de perfectionner leur industrie, réclament-ils l'abolition de cette loi injuste et ridicule qui les oblige à n'expédier que des marchandises grossièrement préparées, afin de laisser aux usines de la métropole les profits de la main-d'œuvre : on leur oppose les droits acquis des raffineurs. La menace de l'émancipation vient par surcroît comprimer le génie industriel. Il n'en fallait pas tant pour déterminer dans nos colonies une détresse d'autant plus douloureuse, que les colons y conservent les goûts aristocratiques et le laisser-aller de l'opulence.

Les efforts qu'on pourrait faire pour régénérer nos possessions transatlantiques rencontrent malheureusement un obstacle radical : c'est l'organisation ou plutôt l'essence même de la propriété. Une plantation coloniale est à la fois une exploitation agricole et une entreprise industrielle. Cette double spéculation constitue une propriété fort riche, à n'en considérer que le revenu; ce n'est plus qu'une valeur lourde et incertaine dès qu'on songe à en réaliser le capital. Un domaine de cette nature, fonds commun d'une famille, reste presque toujours indivis, du consentement de tous les intéressés; les droits de chacun sont garantis par des inscriptions hypothécaires : à ces priviléges légaux s'ajoutent presque toujours des engagemens particuliers, de sorte que beaucoup d'exploitations n'appartiennent plus qu'en apparence aux titulaires. A la fin de 1836, le montant de la dette inscrite à la Martinique s'élevait à 228 millions 921,288 francs, somme qui dépasse les deux tiers de la valeur totale des capitaux engagés dans cette colonie. A la Guadeloupe, les inscrip-

tions montaient à 283 millions, c'est-à-dire à une somme qui atteint, à 35 millions près, la valeur approximative de toutes les propriétés de l'île et de ses dépendances. Les colons poussent, assure-t-on, la négligence jusqu'à ne pas faire opérer la radiation des dettes éteintes, et on va jusqu'à dire qu'il faudrait réduire de plus de moitié le chiffre des inscriptions. Quel que soit en réalité le montant de la dette hypothécaire, elle constitue une charge écrasante, sans préjudice des simples engagemens commerciaux.

La pénurie étant générale, chacun sentant qu'il peut être au premier jour en butte aux poursuites judiciaires, il en résulte que toutes les sympathies sont pour celui qui ne paie pas ses dettes. Une sorte d'assurance mutuelle des débiteurs contre les créanciers fait échouer tous les moyens de contrainte. « La saisie-arrêt (opposition mise sur les recouvremens) est le plus souvent illusoire par suite du défaut de numéraire. La saisie-brandon (saisie des récoltes sur pied) y est aussi à peu près impraticable. Quant à la saisie-exécution (saisie exécutée au domicile du débiteur), les frais en couvrent presque toujours le montant. Resterait au créancier la saisie-immobilière (vente des biens-fonds) : le système hypothécaire existe; mais il s'arrête devant l'expropriation forcée dont l'exécution est suspendue (1). » On retrouve là encore les traditions de l'ancien régime. A une époque où les plantations étaient moins nombreuses et plus considérables, on regardait comme impossible de les aliéner. Le capital disponible a toujours été trop rare dans les colonies pour qu'une grande propriété y pût être vendue sans une dépréciation ruineuse. Une vente partielle est à peu près impraticable. Les esclaves, évalués comme meubles, représentent les deux cinquièmes de la valeur du domaine, c'est-à-dire qu'une plantation de 500,000 francs renferme une population noire de 200 individus estimés en moyenne à 1000 francs par tête. Autoriser la saisie des esclaves d'un débiteur, ce serait suspendre l'exploitation; saisir les terres et les équipages d'atelier, ce serait affamer les esclaves. Telles sont les considérations qui ont fait interdire, dans nos possessions américaines, la vente des immeubles par autorité de justice. Quelle que soit la force des argumens qui justifient cette illégalité, ils sont réfutés par le fait. L'île Bourbon a admis l'expropriation forcée, et elle s'en trouve bien.

En répudiant ainsi notre code civil, les colons nécessiteux repoussent ses dispositions favorables, on peut le dire, au débiteur lui-même, parce qu'elles sauvent son crédit en sauvant son honneur. Le plus grand vice d'une législation impuissante est de conseiller les manœuvres frauduleuses. Telle est l'opération connue dans les Antilles sous le nom de *blanchissage*. Le débiteur, après avoir exagéré la première créance inscrite sur sa propriété, en dédommage secrètement le porteur. Le bien grévé d'hypothèques est ensuite mis en licitation pour être vendu par folle enchère, au comptant et en espèces. La rareté du numéraire éloignant les acquéreurs, le bien est adjugé au com-

(1) Déposition de M. Bernard, procureur-général de la Guadeloupe, devant la commission coloniale.

plice du vendeur pour le prix de sa créance frauduleuse. Alors, au moyen d'une contre-lettre, ou par l'effet d'une vente simulée à l'un des parens du débiteur, l'adjudicataire rétrocède les droits qu'il vient d'acquérir. Le gage hypothécaire étant anéanti, toutes les créances sérieuses deviennent nulles et sans objet. On porte à soixante, pour la Guadeloupe seulement, le nombre des habitations qui ont été *blanchies* par cette manœuvre odieuse.

Est-il donc étonnant que le crédit soit à peu près nul dans les Antilles? On n'oserait pas même flétrir du nom d'usurier les capitalistes qui, ayant à courir de tels risques, se réservent les chances d'un bénéfice énorme. Suivant M. Lavollée, l'intérêt ordinaire et avoué de l'argent est de 12 pour 100; mais le prêteur, répugnant à paraître dans des transactions usuraires, confie ses fonds à des courtiers qui exigent le renouvellement de l'obligation tous les trois mois, avec une commission de 1 pour 100 chaque fois, ce qui élève à 16 pour 100 l'intérêt annuel. Vienne une crise, la prime d'assurance s'élèvera à 2 et 3 pour 100, non plus par trimestre, mais par mois. Tous les achats étant faits à crédit, les vendeurs augmentent dans une même proportion le prix de leurs marchandises, car ils veulent à leur tour se ménager une prime d'assurance pour les risques qu'ils ont à subir : alors le renchérissement est tel, même pour les objets de consommation courante, qu'il constitue une différence de 30 pour 100 entre les achats au comptant et les achats à terme. Quoique disposés à tous les sacrifices, les colons ne seraient pas certains d'obtenir à souhait le capital circulant dont ils ont besoin pour vivifier leurs travaux. Toute entreprise se met en relation directe avec un commissionnaire, qui est ordinairement un négociant armateur ou un courtier de la métropole. Celui-ci pourvoit aux besoins journaliers de son commettant : il fournit à la première demande les ustensiles et les approvisionnemens de toutes sortes; en retour, le colon alloue à son commissionnaire un intérêt de 5 pour 100 sur les fournitures faites n'importe à quelle époque de l'année, et il lui adresse ses produits comme nantissement. Le commissionnaire en opère la vente, et se couvre de ses avances avec tous les frais accessoires de transports, de douanes et d'emmagasinage. De tels services sont sans doute payés bien cher. Il est peu de créoles qui ne maudissent leurs officieux correspondans; mais quel moyen de s'en passer? Chaque jour ajoute un nœud de plus au réseau d'engagemens qui les enlace, et présentement, dit-on, les colonies ne doivent pas moins de 60 millions aux ports de mer. Pour comble de malheur, ces manœuvres irrégulières, cette complication d'intérêts, donnent lieu à des procédures interminables : il est constaté qu'à la Martinique, les frais judiciaires s'élèvent à 1,800,000 francs par année.

Si les colons avaient du moins la consolation des joueurs qui se ruinent; s'ils pouvaient caresser l'espoir d'une veine meilleure! Mais l'illusion ne leur est pas même permise. Un retour de prospérité commerciale semble impossible dans les conditions présentes du travail. Un entrepreneur obéré produit nécessairement à des prix désavantageux : chacune de ses opérations étant

grevée d'une prime au profit des usuriers, son bénéfice s'amoindrit peu à peu jusqu'à ce que son capital ne soit plus qu'une valeur morte entre ses mains. C'est ainsi qu'aujourd'hui, suivant les calculs de M. Lavollée, une partie du capital engagé dans nos colonies ne rapporte même plus 1/2 pour 100.

On entrevoit dès-lors la véritable cause de l'opposition des colons à tous les projets d'affranchissement. Ce n'est pas la substitution du travail salarié au travail gratuit qui les inquiète; peut-être tournerait-elle à leur avantage. Ce qui les épouvante, c'est la nécessité d'une liquidation générale, à l'inauguration d'un régime nouveau; c'est la mise en vigueur de l'expropriation forcée qui déposséderait un tiers au moins des propriétaires en titre; c'est la crainte de voir passer aux mains des créanciers l'indemnité promise par l'état pour le rachat des esclaves. En vain chercherait-on à persuader aux colons qu'ils sont, pour la plupart, à bout de leurs ressources, qu'une réforme industrielle est inévitable. Ils le savent, ils l'avouent. Mais la crise de transition doit être mortelle pour plusieurs, douloureuse pour tous, et ils préfèrent les souffrances du présent aux hasards de l'avenir. Ce qu'ils comprennent le mieux dans le nouveau sort qu'on leur propose, c'est qu'il faudrait renoncer aux habitudes innées de prodigalité et de nonchalance. Ces créanciers dont on ne s'effarouche guère aujourd'hui, on se les représente armés des rigueurs de la loi, franchissant les limites des habitations pour en chasser les possesseurs héréditaires. L'aristocratie blanche sent trembler sous elle ce sol que ses ancêtres ont fertilisé; dans sa vague frayeur, elle se cramponne, en fermant les yeux, aux ruines d'un passé qui s'écroule. Toute innovation est de la philantropie, et tout philantrope est un brigand quand il n'est pas un sot.

L'inquiétude, l'irritabilité des colons, sont excusables; mais cette disposition est très fâcheuse, pour eux-mêmes surtout. Au point où ils ont laissé venir les choses, un remaniement complet de la société coloniale leur offrirait du moins des chances de salut, et il nous semble que l'émancipation, conduite dans un esprit de bienveillance pour les propriétaires, présenterait une circonstance des plus favorables pour le succès d'une réforme économique. A la veille de la crise, quand ils devraient s'armer d'énergie et déployer leurs ressources, les colons ne songent qu'à recruter des avocats et à soulever des chicanes : ils font d'énormes sacrifices pour fausser les organes divers de la publicité, mais ils ne parviennent qu'à s'abuser eux-mêmes en essayant de dérouter l'opinion.

Les innombrables difficultés qu'on oppose se résument dans un seul problème : après l'affranchissement, et avec le travail libre, les noirs fourniront-ils encore la somme de travaux nécessaire pour la prospérité de nos colonies? Chacun répond à cette question suivant ses intérêts ou ses sympathies; chacun va puiser dans les résultats de l'expérience anglaise ses chiffres et ses argumens, et les statisticiens des deux partis ont trouvé moyen d'appuyer sur les mêmes bases des conclusions si formellement opposées, qu'on a peine à croire qu'il s'agisse des mêmes pays et des mêmes choses. Ce contraste n'est pas inexplicable. L'émancipation, opérée à la fois dans dix-neuf colo-

nies, n'a pas produit partout les mêmes effets. Chacun des agens a raconté ce qu'il a eu occasion d'observer dans les lieux où il a été envoyé, et sans doute il est arrivé à plusieurs de prendre l'incident pour le fait général. Ce fut ainsi qu'on accumula une masse assez embarrassante de renseignemens contradictoires. Suivant la tactique habituelle des hommes de parti, les défenseurs de l'esclavage ont pu s'emparer de certains faits isolés, et s'en servir comme d'un épouvantail. Les rapports de M. Layrle et de M. Dejean de la Bâtie méritent parfois ce reproche. Le délégué de la Martinique, M. Jollivet, a pris la peine de compulser les documens anglais et français (1) pour en extraire les témoignages désavantageux, sans mentionner ceux qui leur servent de correctifs. Il signale des paroisses de la Jamaïque, de la Dominique et de la Guyane, où la désertion subite des travailleurs a ruiné les ateliers. Au lieu d'établir une moyenne de production sur un certain nombre d'années, il compare une récolte favorable à une récolte malheureuse, afin de pouvoir constater un déchet d'un tiers. M. Jollivet cache trop mal sa robe d'avocat sous le frac du représentant pour que sa parole exerce beaucoup d'influence. En s'appuyant à leur tour sur les exceptions, les abolitionistes pourraient soutenir que la liberté a été plus féconde que l'esclavage à Antigue, à Saint-Christophe, à Nevis, à Montserrat, à Tortola, et surtout à Maurice.

Lorsqu'au lieu de grouper les chiffres dans l'intérêt d'un parti, on se propose, comme nous, d'arriver à une conviction sérieuse, il faut négliger les accidens locaux, et dominer l'ensemble des faits. En comparant l'importation et la vente des sucres en Angleterre pendant les huit dernières années de l'esclavage et pendant les huit années qui ont suivi l'acte d'affranchissement, on arrive aux résultats suivans :

SUCRES.	PRODUCTION TOTALE DES HUIT ANNÉES.	MOYENNE ANNUELLE.	PRODUIT DE LA VENTE TOTALE.	VENTE ANNUELLE EN MOYENNE.
	kilogr.	kilogr.	francs.	francs.
Esclavage (1826-33). .	1,771,517,120	221,439,640	1,254,246,665	156,768,333
Liberté restreinte et complète (1834-41).	1,500,350,657	187,543,832	1,358,219,495	169,777,438

Pendant la première période, la quantité vendue présente un excédant de 271,166,463 kilogrammes; mais, pendant la seconde période, les frais de production ayant élevé les prix, le produit de la vente offre une plus-value de 104,072,830 francs. En moyenne, sous le régime du travail libre, il y a déficit dans la fabrication d'environ 16 pour 100 par année, mais le produit de la vente est augmenté, au profit des planteurs, comme au détriment des consommateurs, d'environ 8 pour 100.

(1) *L'Émancipation anglaise jugée par ses résultats*, brochure in-8°.

Il convient de remarquer que la période postérieure à l'acte de 1833 se décompose en deux époques de quatre années, savoir : temps d'apprentissage (1834-37), pendant lequel le travail était obligatoire pour les affranchis, et régime de liberté absolue (1838-41), pendant lequel les noirs ont été livrés à leurs propres instincts. Les débuts du travail libre jetèrent les amis des noirs dans l'inquiétude et le découragement. La première année de liberté, préparée, il est vrai, par la discipline de l'apprentissage, avait fourni 209 millions de kilogrammes de sucre. La troisième année, la production tomba à 139 millions; mais, dès l'année suivante, s'est manifesté un retour d'activité qui ne s'est plus ralenti. Les quantités obtenues remontèrent à près de 143 millions de kilogrammes en 1841, et en 1842 dépassèrent 160 millions. Relativement au rhum et au café, en comparant les résultats du travail forcé à ceux du travail plus ou moins libre, on trouve un déficit qui varie du cinquième au tiers dans les quantités produites; mais, de même que pour les sucres, la différence est à peu près compensée, au profit des colons, par l'élévation des prix de vente.

Ainsi donc, livrés à eux-mêmes et dans des conditions très favorables à la paresse, les noirs ont employé volontairement au travail les trois quarts du temps qu'ils étaient forcés d'y consacrer dans l'état d'esclavage. Il serait même injuste d'attribuer uniquement à l'inconduite des affranchis la diminution des récoltes. Combien d'autres causes ont contribué au déficit! Il est avéré que la période de liberté s'est composée de saisons sèches et ingrates, tandis que les quatre années de l'esclavage prises pour point de comparaison ont présenté une succession de saisons favorables. La récolte du café a baissé progressivement depuis plusieurs années, non-seulement dans les îles émancipées, mais dans toutes les Antilles. Ce phénomène a pour cause une maladie dont l'arbuste est atteint, et qui obligera les colons à renouveler tous les plants. La détresse financière n'était pas moins grande, avant l'émancipation, dans les colonies anglaises que dans les nôtres. Un propriétaire de la Trinité, M. Burnley, a déclaré que les neuf dixièmes de l'indemnité étaient restés dans la métropole pour y éteindre les dettes hypothécaires. Forcés d'abandonner à leurs créanciers les capitaux qui devaient salarier le travail libre, beaucoup de planteurs renoncèrent à la culture tropicale et transformèrent leurs domaines en pâturages. On en cite même qui, par dépit ou par découragement, laissèrent leurs champs en friches : ils avaient prophétisé que les noirs resteraient dans le désœuvrement; ils se ruinèrent pour n'en avoir pas le démenti.

Ne faut-il pas enfin faire la part du dérangement des habitudes, de l'effervescence inévitable au début du nouveau régime? Cette fièvre de liberté qui donne le vertige aux nations vieillies lorsqu'elles réalisent quelqu'une de leurs illusions politiques, était-il possible que les noirs n'en subissent pas l'atteinte en passant d'un état bestial à la dignité de citoyens? Ils pourront donc travailler et se reposer à leurs heures, quitter les maîtres trop exigeans, devenir riches peut-être! Ils pourront aimer ces belles campagnes dont les échos ne

rediront plus le claquement du fouet! Pour s'assurer que ce n'est pas là un rêve, chacun a hâte de se saturer d'air libre, de vivre un instant pour son propre compte. Que se passe-t-il au-delà de ce domaine dont beaucoup n'ont jamais franchi les limites? Il faut bien le savoir : la plupart des laboureurs prennent le chemin des villes; leur ambition est d'y apprendre un métier lucratif, car ils ont en dégoût le travail des champs, qui leur rappelle leur abjection primitive. D'autres, beaucoup mieux avisés, comprennent que le gage de la liberté réelle, c'est la propriété, si modeste qu'elle soit. Dans ces pays lointains, où la population est clairsemée, où le travail est rare et indolent, il y a toujours des terrains vagues dont l'envahissement est toléré, ou de petits lots de terre d'une acquisition très facile. Des épargnes considérables avaient été faites pendant l'esclavage. On assure qu'à la Jamaïque la population noire, composée de 312,000 ames, se trouvait en possession d'une somme évaluée à 38 millions de francs au moins. A ceux même qui n'avaient pas d'avances, il suffisait de quelques mois d'une vie sobre et laborieuse pour économiser sur les salaires le prix d'une acre ou deux de terre. Si ineptes que leurs adversaires les supposent, les noirs reconnurent bientôt que des acquisitions en détail étaient désavantageuses; ils s'entendirent pour acheter en commun de grands domaines, qu'ils se partagèrent ensuite par lots suivant l'apport de chacun. On a vu à la Guyane de pareilles compagnies réunir jusqu'à 200 associés, acheter un bien de 400,000 francs, fournir au comptant la moitié de cette somme, et s'engager pour le reste à très court terme. Les adjudicataires divisent aussitôt le terrain en petits champs, font litière des anciennes plantations, démolissent la maison domaniale pour en utiliser les matériaux, et sèment de tous côtés des maisonnettes élevées sur briques, couvertes d'ardoises, bien planchéiées intérieurement, coquettement peintes à l'extérieur, et garnies de fenêtres vitrées et de jalousies. Si jamais la qualification de *bande noire* fut applicable, ce doit être assurément à ces démolisseurs du Nouveau-Monde.

Ce bonheur d'être chez soi, jouissance discrète et inaltérable, ce désir si naturel de s'élever à l'indépendance du propriétaire, se sont manifestés avec d'autant plus de vivacité parmi les noirs, qu'ils ont rencontré des dispositions moins favorables chez leurs anciens maîtres. A la Guyane, la désertion fut provoquée par une coalition des planteurs pour comprimer les salaires. A la Jamaïque, les colons qui devaient, aux termes de la loi, laisser pendant trois mois aux affranchis la jouissance gratuite de leurs anciennes cases, ne tinrent aucun compte de cette clause, et prétendirent même exercer une retenue sur les salaires, de façon à percevoir, non pas un loyer fixe par famille, mais une sorte de capitation sur les travailleurs. Presque partout les missionnaires protestans, en leur qualité d'abolitionistes, avaient eu à subir des avanies de la part des colons. La passion personnelle finit par envenimer leur philantropie, et, pour se venger des blancs, ils entreprirent de soustraire les noirs à l'obligation du travail salarié. Ce furent ces missionnaires qui dirigèrent les acquisitions collectives de terrains et la création des *villages*

libres. Ainsi établis, les noirs purent traiter avec leurs anciens maîtres de puissance à puissance. Ils n'ont pas renoncé à s'engager comme journaliers sur les plantations à sucre; mais, n'éprouvant pas la contrainte de la nécessité, ils font leurs conditions pour le paiement, en prennent à leur aise, et au moindre mécontentement se retirent fièrement sur leurs terres. Leur éloignement, diminuant le nombre des bras, encourage les exigences de ceux qui restent. Dans les pays où les circonstances locales ont favorisé l'établissement de ces villages libres, les conditions de la main-d'œuvre sont devenues ruineuses pour les propriétaires. Les laboureurs qui travaillent à la tâche s'arrangent pour gagner en quelques heures le prix d'une journée. A la Trinité, en se retirant à midi, souvent même à dix heures, ils ont gagné 2 shellings et demi (plus de 3 francs), outre une ration d'une demi-livre de morue, une mesure de rhum, et de temps en temps une charge de cannes à sucre, qu'ils emportent pour leurs bestiaux. A la Guyane, le salaire du laboureur s'est élevé jusqu'à 1 florin et demi (2 fr. 62 cent.), avec la nourriture et l'habitation; l'artisan gagne le double. A la Jamaïque, le gain journalier est évalué à 4 francs, en raison des allocations supplémentaires. M. Dejean de La Bâtie affirme qu'à Maurice, certains ouvriers coûtent à leurs maîtres 16 fr. par jour. Malgré tant de sacrifices, on ne parvenait pas à retenir sur les plantations les bras nécessaires à leur prospérité. Alors une lutte désespérée, désastreuse, s'établit entre les colonies rivales comme entre les habitans d'une même colonie. Les pays dont la population est faible (1), proportionnellement à l'étendue de leur territoire, ont envoyé des émissaires pour débaucher à tous prix les ouvriers des îles plus peuplées. Les travailleurs ont été en quelque sorte mis aux enchères : pour les retenir, les propriétaires riches ont fait construire des maisonnettes plus attrayantes encore que celles des villages libres; on a quelquefois fait circuler l'eau sucrée et le punch dans les ateliers. En un mot, les affranchis, obtenant de forts salaires sans perdre le logement, le jardin, les rations, les soins médicaux, ont réuni ainsi les bénéfices du travail libre et les avantages du travail forcé.

Le seul étonnement qu'on éprouve après avoir énuméré les causes qui ont concouru à l'amoindrissement de la production, c'est que le déficit n'ait pas été plus considérable. On peut donc s'en tenir, à ce sujet, aux conclusions que M. Jules Lechevalier a puisées dans un océan de chiffres. — Le travail matériel, apprécié dans son ensemble, a diminué depuis l'affranchissement, mais la diminution est moins grande qu'on ne devait le craindre; elle n'est pas directement imputable à la paresse, à l'inaptitude des noirs. — La pro-

(1) On compte à Antigue 345 individus par mille carré, et plus de 700 à la Barbade. Au contraire, il n'y en a que 56 à la Jamaïque, 18 à la Trinité, 1 seul à la Guyane. Relativement à l'insuffisance de la population, nos propres colonies sont dans les conditions les plus défavorables. On compte 20 individus par mille carré à la Martinique, 17 à la Guadeloupe, 8 seulement à Bourbon. La Guyane française est à peu près dépeuplée; elle n'a que 20,000 individus pour 18,000 lieues carrées.

duction des denrées coloniales, particulièrement du sucre, du rhum et du café, a subi une baisse de 25 à 30 pour 100; mais le défrichement des terres, la culture des végétaux alimentaires, l'élève des bestiaux et de la volaille ont augmenté : il y a donc eu déplacement d'activité plutôt qu'abandon du travail. — La désertion des ouvriers dans les villages libres a été ordinairement provoquée par le mauvais vouloir des maîtres. — L'exagération des salaires tient à des causes que des mesures de bonne police pourraient corriger.

En résumé, détresse financière de nos colonies, effroi des débiteurs à la menace d'une liquidation générale, tels sont les motifs véritables de l'opposition des colons français à tous projets d'affranchissement. Dangers d'une interruption des travaux, impossibilité de rétribuer convenablement la main-d'œuvre, insuffisance de la circulation pour le paiement des salaires, telles sont les craintes qu'on exagère. C'est au point de vue de ces difficultés qu'il faut se placer pour apprécier les divers modes d'affranchissement proposés jusqu'ici.

IV. — SYSTÈMES PROPOSÉS.

Ayant à faire connaître les modes divers d'émancipation proposés ou déjà mis en pratique, nous imiterons l'usage suivi par les assemblées délibérantes dans le vote des amendemens, et nous commencerons notre série d'analyses par les systèmes les plus excentriques.

Les difficultés présentes devaient accréditer les théories économiques qui condamnent absolument les établissemens coloniaux. Après avoir fait d'énormes sacrifices pour substituer dans ses colonies le travail libre au travail forcé, la France ne pourrait-elle pas les perdre à la première guerre? N'est-il pas indifférent pour notre marine d'aller chercher les sucres dans les ports libres du Brésil ou des Indes, ou de les prendre dans les ports privilégiés des Antilles? L'achat des sucres étrangers ne serait-il pas avantageux aux consommateurs, qui profiteraient des bas prix, avantageux au trésor, qui prélèverait une taxe plus forte? Ne se ménagerait-on pas ainsi les moyens de multiplier les traités de commerce dans l'intérêt des fabriques de la métropole? Ces argumens, puisés dans les doctrines de Say, ont trouvé de l'écho jusqu'au sein de nos assemblées consultatives. Interrogés en 1841 sur la question des sucres, les conseils généraux de l'agriculture et du commerce demandèrent, à mots couverts, l'émancipation *politique* de nos possessions extérieures, c'est-à-dire la rupture du pacte colonial et la conservation de nos colonies comme positions militaires, mais l'abandon des spéculateurs coloniaux à leur mauvais sort. Il y a des opinions qu'on ne discute point parce qu'elles blessent le sentiment intime : celle-ci est de ce nombre. Proposerait-on l'abandon d'un département continental parce qu'il serait pauvre? Nos établissemens lointains ne sont-ils pas aussi des départemens français? D'ailleurs une force mystérieuse, un irrésistible besoin d'expansion pousse évidemment

les populations de la vieille Europe vers les terres lointaines et inexploitées, et, sans s'inquiéter des théories contraires aux colonies, toutes les nations rivalisent d'efforts pour en acquérir.

Quelques conseils coloniaux ont soutenu que, puisqu'on s'arrogeait le droit de leur enlever les outils de leur industrie, les esclaves, il serait équitable de les exproprier tout-à-fait en rachetant du même coup les terres et les usines affectées aux exploitations. Cette idée, émise dans un moment de dépit, ramènerait le gouvernement à l'époque où Colbert fondait la compagnie des Indes occidentales en dépossédant les planteurs français établis dans les Antilles. Nous ne rappellerions pas une pareille proposition, si des spéculateurs ne s'étaient pas offerts pour la mettre à l'épreuve. Une société, formée récemment à Paris pour la colonisation de la Guyane française, a déjà publié une série d'études préparatoires (1) sous la direction de MM. Ternaux-Compans et Jules Lechevalier. Cette société ne prétend à rien moins qu'à devenir usufruitière de toute la Guyane, c'est-à-dire d'une superficie de dix-huit mille lieues carrées, en obtenant, d'une part, la mise en possession des terrains inoccupés, et, d'autre part, la faculté d'expropriation à l'égard de toutes les terres déjà possédées par des particuliers. Formée par le concours des grands capitalistes, constituée en société anonyme par actions, au capital de 50 millions, la compagnie représenterait une exploitation agricole d'un sol très riche, une entreprise commerciale immense et privilégiée, une banque coloniale ayant droit d'émettre des billets. L'abolition de l'esclavage serait le premier acte de la compagnie, et on s'appliquerait à augmenter la population laborieuse en organisant un vaste système de recrutement en Europe ou en Afrique. Pour réaliser ces merveilles, la société ne demanderait à l'état qu'un prêt de 20 millions, ou la garantie d'un minimum d'intérêt de 4 pour 100. Cette dernière clause, suivant les auteurs du projet, resterait sans application en raison des bénéfices qu'il est permis d'espérer, et, en supposant que de pareilles mesures, légitimées par le succès, fussent étendues à d'autres colonies à esclaves, la France aurait émancipé les noirs, satisfait les propriétaires et régénéré la société coloniale sans bourse délier. Cette combinaison, qui rappelle les épopées financières de Law, a été développée par M. Jules Lechevalier d'une manière très spécieuse. Cette substitution d'un propriétaire unique et collectif à la propriété morcelée et vivifiée par la concurrence, ce démenti donné aux idées qui régissent le monde commercial, laissent peu de chances à l'audacieux programme. Néanmoins, la grandeur et la nouveauté d'une telle perspective ont excité, au sein de la commission coloniale, une curiosité sympathique. On a émis le vœu qu'une exploration de la Guyane française fût entreprise sous les auspices du gouvernement, et on annonçait,

(1) *Notice historique sur la Guyane française*, par M. Ternaux-Compans. — *Statistique de la Guyane*, avec une belle carte. — *Extraits des auteurs et voyageurs*, etc. Quatre volumes jusqu'à ce jour.

il y a peu de jours, que la compagnie allait mettre à l'essai le plan d'immigration qui doit fournir des travailleurs libres à la colonie dépeuplée.

Quant aux projets qui tendent directement à l'affranchissement des esclaves, ils sont innombrables. On doit les ramener à trois systèmes principaux : — abolition immédiate et générale de l'esclavage; — affranchissement partiel et progressif; — affranchissement général et simultané, mais avec un délai préparatoire plus ou moins long.

Le système de l'abolition immédiate et sans restrictions a pour lui l'autorité du fait accompli. L'épreuve a eu lieu à Antigue, et, de l'aveu unanime, les résultats ont été meilleurs dans cette île que dans toutes les autres. L'acte de 1833 laissait aux colons anglais la faculté d'établir ou de n'établir pas un régime transitoire entre l'esclavage et la liberté. Seule entre toutes, l'assemblée législative d'Antigue osa déclarer, le 4 juin 1834, que le 1er août suivant, les esclaves seraient appelés à une liberté sans restrictions. L'aurore du grand jour éclaira un beau spectacle : les temples furent ouverts, et 30,000 noirs s'y rendirent, calmes, sérieux, fièrement émus et assez maîtres d'eux-mêmes, dès la première heure de liberté, pour réprimer l'exaltation bruyante. Pas d'orgie, pas de rancunes à satisfaire. Protégés eux-mêmes par la liberté, les maîtres renoncèrent peu à peu aux mesures de précaution qui étaient nécessaires sous l'esclavage, et aujourd'hui une garnison de quelques centaines d'hommes suffit à la sécurité de 2,000 blancs, dont 165 propriétaires, au milieu d'une population de 34,000 noirs. A Antigue, comme ailleurs, la partie intelligente de la population noire s'est établie dans les villes pour y exercer le commerce ou les professions mécaniques; beaucoup de femmes ont abandonné le travail des champs pour les soins de l'intérieur, et cependant la supériorité du travail libre sur le travail forcé, l'emploi de la charrue que repoussaient les esclaves, ont augmenté l'ensemble de la production d'environ 20 pour 100. La propriété foncière tend à remonter au taux qu'elle représentait en capital lorsqu'elle était garnie d'esclaves, de sorte que les propriétaires auront touché, en pur bénéfice, leur part de l'indemnité (1). Les droits sur les importations, qui ont fourni, en 1833, dernière année de l'esclavage, 13,576 liv. sterl., se sont élevés, après cinq ans de liberté, à 24,650. Le revenu du trésor colonial présente un accroissement considérable et soutenu; on a diminué les contributions locales; les biens se dégagent peu à peu de leurs charges hypothécaires; l'intérêt de l'argent est tombé à 6 pour 100.

Dans l'impossibilité de nier ces résultats, on les a expliqués par des circonstances particulières à l'île d'Antigue. Le territoire, a-t-on dit, présente 69,000 acres en superficie; les vallées seulement, comprenant 24,000 acres, sont mises en culture; toute la partie montagneuse est aride et stérile, sans ressource pour l'alimentation, sans refuges pour le marronnage. Ainsi, la population ouvrière, surabondante pour les terres exploitables, s'est trouvée,

(1) Antigue a touché pour sa part 425,538 liv. sterl. (110,638,450 fr.)

dès le premier jour, dans la condition des vieilles sociétés européennes, et, partagée entre 169 propriétaires à qui il était possible de s'entendre, elle est restée forcément dans son ancien cadre. Sans repousser cette explication, nous attribuerons avant tout la bonne conduite des noirs aux dispositions conciliantes des maîtres. Tandis que les planteurs de la Jamaïque exigeaient de leurs anciens esclaves des loyers exorbitans, les affranchis d'Antigue conservaient gratuitement la jouissance des logemens et des jardins; on a vu même beaucoup de colons remplacer les anciennes cases par des maisonnettes commodes et élégantes, afin de retenir les ouvriers, dont ils craignaient l'éloignement. Les abolitionistes se sont autorisés du succès phénoménal obtenu à Antigue, pour conclure en faveur d'une émancipation en masse et sans transition, avec une indemnité allouée aux propriétaires. Il y aurait, ce nous semble, beaucoup de témérité à répéter l'expérience sur une plus grande échelle et dans des conditions différentes. M. Rossi, qui s'est montré, dans les délibérations préparatoires, hardi et pénétrant, n'a pas transigé avec le libéralisme éclairé qu'il professe. Peu s'en est fallu qu'au sein du comité colonial, l'autorité de sa parole n'acquît une majorité au système d'Antigue. Cependant, la difficulté d'obtenir *immédiatement* une indemnité suffisante, les hasards d'une épreuve dont l'insuccès ruinerait nos colonies, ont été exposés par M. de Broglie, dont l'avis négatif a prévalu.

En opposition formelle avec le précédent système, beaucoup de personnes jugent préférable de prolonger l'expérience pour éviter les secousses, de libérer les noirs *partiellement* et *progressivement*, dans l'espoir de préparer les esprits et de concilier les intérêts. Un plan émané des colonies aurait pour but de substituer le servage à l'esclavage, d'attacher les noirs à la glèbe, en leur accordant, tous les trois ans, un jour de plus par semaine, de façon à préparer leur libération en dix-huit ans. Suivant M. Agénor de Gasparin, auteur d'un livre intitulé *Esclavage et Traite*, il suffirait de permettre à l'esclave adulte de se libérer progressivement, c'est-à-dire de racheter un à un et successivement tous les jours de la semaine. Il serait trop long de mentionner les autres projets fondés sur les mêmes bases. Ce partage du travail entre le maître et l'esclave aurait de graves inconvéniens. Le travailleur, être passif aujourd'hui, et demain citoyen libre, se réserverait à coup sûr pour les jours où il s'appartiendrait à lui-même : ce serait mettre l'homme blanc aux prises avec le noir, et le noir aux prises avec sa conscience. Cette faculté qu'il faudrait accorder à l'esclave de se racheter avec ses économies, et contre le vœu de son maître, a été repoussée dans la plupart des colonies, non pas par des raisonnemens, mais avec des cris de fureur. On conçoit que les ouvriers les plus intelligens, les plus laborieux, se rachèteraient les premiers; il ne resterait bientôt plus dans les ateliers que les sujets rétifs ou inertes. Il suffirait de la désertion subite du commandeur, du raffineur, du charpentier, pour entraver une sucrerie : un spéculateur riche désorganiserait à volonté les ateliers de ses concurrens, en débauchant ses meilleurs auxiliaires. Aujourd'hui, il est de l'intérêt et de la vanité du

maître que l'esclave soit riche; il en serait autrement, si le pécule devenait, dans les mains des noirs, une arme contre les blancs. Les maîtres alors trouveraient bien le moyen d'empêcher les esclaves d'amasser. C'est ce qui arrive dans les colonies espagnoles, où le droit de se racheter jour par jour est depuis long-temps écrit dans la loi.

Ces écueils furent aperçus sans doute par les hommes prépondérans de nos assemblées législatives. Néanmoins, plusieurs d'entre eux, fascinés par l'espoir de régénérer nos colonies sans secousses dangereuses, s'attachèrent à l'idée d'une émancipation graduelle. Deux propositions furent faites en ce sens à la chambre des députés, l'une en 1833 par M. Hip. Passy, et l'autre, l'année suivante, par M. de Tracy. La première donna lieu à un rapport de M. Charles de Rémusat. C'est le propre de cet homme d'état d'aborder les questions avec une réserve habile, et l'on sait que sa parole discrète et sympathique a d'autant plus de portée qu'elle détermine la conviction sans trahir la prétention de l'imposer. M. de Rémusat se garda de conclure en faveur d'un système, et se borna à recommander les mesures préparatoires applicables à tous les modes d'affranchissement : dans l'état des esprits, c'était le plus sûr moyen d'avancer la cause des noirs. Le second plan disparut sous l'inspiration aventureuse du second rapporteur. M. de Tocqueville, écartant le mode progressif, se prononça pour un affranchissement général, avec des dispositions qui faisaient de son rapport un système tout nouveau. Consultés sur ces divers projets, les conseils coloniaux se divisèrent : la Martinique et la Guyane optèrent pour une émancipation générale, différée autant que possible; la Guadeloupe et Bourbon donnèrent la préférence aux mesures partielles et progressives. Parmi tant d'incertitudes, que pouvait faire la commission coloniale? Élaborer deux projets de loi, dont l'un eût pour base l'affranchissement graduel, et l'autre, l'affranchissement général.

Les nombreux projets qui tendent à effectuer *progressivement* la libération des noirs ont donc été pesés et refondus par le comité dont M. de Broglie est l'organe. De ce travail est résultée une combinaison dont le double ressort est : — rachat forcé par l'état des enfans en bas-âge, des vieillards et des infirmes; rachat facultatif des travailleurs adultes, au moyen de leur propre pécule. — En conséquence l'état achèterait les enfans au-dessous de sept ans, et ceux qui naîtront à l'avenir de parens non libres. A l'expiration de la sixième année, le maître recevrait le prix du rachat évalué à 500 fr. par tête d'enfant. De sept à vingt-un ans, le jeune affranchi serait reçu, à titre d'*engagé*, par le propriétaire auquel appartiendrait la mère. L'autorité interviendrait comme tutrice en faveur de l'enfant, et veillerait à ce qu'il reçût une éducation religieuse et morale soit à domicile, soit dans une école; en aucun cas, il ne pourrait être séparé de sa mère. A vingt-un ans, l'affranchi entrerait en possession des droits assurés aux Français par le code civil, et dès-lors sa mère et son père, s'il était né en légitime mariage, seraient affranchis par l'état moyennant une indemnité équitable. Ainsi serait évité le contraste immoral d'un fils libre et d'une mère esclave. Les individus

incapables de travail, en raison de leur âge ou de leurs infirmités, seraient déclarés affranchis et resteraient confiés aux soins de leurs anciens maîtres, moyennant une pension alimentaire payée par l'état. Quant aux adultes valides, leur sort serait en général amélioré par une série de règlemens. Leur pécule, que le maître respecte aujourd'hui par tolérance, deviendrait une propriété mise à l'abri de la loi. Toute personne non libre serait admise à racheter sa liberté à prix débattu, et en requérant au besoin l'arbitrage des magistrats publics. Enfin, la présente loi, après vingt ans d'exécution, recevrait son complément par une abolition complète de l'esclavage. Tel est le plan appuyé par la minorité de la commission (1). Sa timidité est son principal mérite. Il offre en outre un avantage qui est de nature à faire impression sur les chambres, celui de l'économie, puisque le sacrifice imposé à l'état ne dépasserait pas 80 millions, répartis sur plus de vingt années. Mais les inconvéniens sont nombreux. Le plus grand danger serait de substituer à la discipline ordinaire un régime bâtard, qui n'offrirait ni les bénéfices du travail forcé, ni les chances du travail libre; la désorganisation des ateliers aurait lieu comme dans le système du rachat par simple pécule. Qui sait si la jalousie, le désespoir des esclaves privés des moyens de se libérer, ne détermineraient pas une irritation dangereuse pour l'ordre public? Qui sait si les colons prêteraient les mains à un mécanisme qu'il leur serait facile d'entraver?

A tout prendre, le système qui réunit le plus de chances est celui d'une *émancipation générale et simultanée, avec un régime intermédiaire*, comme passage de la servitude à la liberté. Or, ce système admet trois variantes principales : l'apprentissage anglais, la combinaison imaginée par M. de Tocqueville, et celle que M. le duc de Broglie a formulée.

L'acte mémorable qui accomplit l'abolition de l'esclavage dans dix-neuf colonies anglaises (2) sanctionnait en substance les dispositions suivantes : — Tout individu, de l'un ou de l'autre sexe, âgé de six ans et au-dessus, inscrit sur les rôles des esclaves antérieurement au 1er août 1834, deviendra, dès cette époque, *apprenti-travailleur;* en cette qualité, il devra son travail, pendant un temps déterminé, à la personne à qui il le devait comme esclave. Les apprentis sont divisés en trois classes : les travailleurs ruraux attachés au sol, les travailleurs exerçant une profession mécanique, et les domestiques. — Le temps de l'*apprentissage*, pour les individus des deux dernières classes, est de cinq ans (à dater de la promulgation de la loi jusqu'au 1er août 1838), et il sera de sept ans (jusqu'au 1er août 1840) pour les travailleurs ruraux, dont on ne pourra exiger plus de 45 heures par semaine. — Tout apprenti

(1) *Cinq* voix seulement contre *neuf*.

(2) Les îles Bermudes, les îles Bahama, la Jamaïque, Honduras, les îles Vierges, Antigue, Mont-Serrat, Nevis, Saint-Christophe, la Dominique, la Barbade, la Grenade, Saint-Vincent, Tabago, Sainte-Lucie, la Trinité, la Guyane anglaise, le Cap de Bonne-Espérance et l'île Maurice.

peut obtenir la liberté complète moyennant estimation des services dont il est redevable. — Le maître doit pourvoir à tous les besoins de l'apprenti, comme précédemment de l'esclave. — Des *juges spéciaux* et salariés sont institués pour veiller à l'exécution de la présente loi. Ces magistrats ont seuls, et à l'exclusion des anciens maîtres, l'autorisation de faire punir les apprentis en état de contravention. — Une indemnité de 20 millions sterling (500 millions de francs) est allouée aux possesseurs dessaisis par la présente loi.

Dans l'esprit de cette combinaison, le temps de l'apprentissage est à la fois une période de transition dans l'intérêt de l'ordre public, et un complément de l'indemnité en faveur des propriétaires, auxquels on laissait pendant six ans le bénéfice du travail gratuit. La seule île d'Antigue dispensa les noirs de l'apprentissage et se trouva bien de cette résolution hardie, quoiqu'elle n'eût pas obtenu du gouvernement anglais les compensations qu'elle espérait. Dans les dix-huit autres colonies, il y eut des déceptions et des crises. Les noirs, à qui on avait dit dans la proclamation officielle qu'ils allaient être libres comme les blancs de la métropole, ne comprirent rien à cette étrange liberté qu'on leur offrait. Le 1er août 1834, on les avait rassemblés dans les temples pour remercier Dieu de leur libération, et le lendemain il fallait rentrer dans l'atelier pour n'en plus sortir sans le bon vouloir du maître, il fallait reprendre la livrée de la servitude et travailler bon gré mal gré sous le fouet du commandeur, sans autre rémunération que le maigre *ordinaire* de l'esclavage. Pour ces hommes, en qui on avait éveillé le sentiment de l'indépendance, la libéralité britannique semblait une ironie. De leur côté, les maîtres se plaignaient amèrement, doublement lésés par l'insuffisance de l'indemnité (1) et par la perturbation de l'ancienne discipline. Ils souffraient surtout dans leur orgueil par suite du recours continu des esclaves aux magistrats protecteurs. Le mécontentement réciproque devint nuisible aux travaux: il fallut sévir contre les délinquans, et il fut constaté que les châtimens correctionnels avaient été plus nombreux pendant le noviciat de la liberté que sous le joug de l'esclavage. Les doléances des noirs retentirent jusque dans la métropole : l'opinion publique s'en émut; on accusa les colons de neutraliser par leur malveillance les énormes sacrifices que la Grande-Bretagne s'imposait dans un but d'humanité. On touchait alors au terme de la libération définitive de la classe privilégiée des apprentis (1838). A un mot d'ordre donné par les clubs philantropiques, les processions de pétitionnaires

(1) Le bilan d'indemnité fut basé dans chaque colonie sur les prix de vente des esclaves de diverses catégories pendant les années précédentes : le compte fait, les 500 millions furent partagés entre les colons, au *prorata*, comme dans une faillite. Le prix des esclaves varia suivant les localités. Les trois colonies où ils furent rachetés à plus haut prix furent Honduras (53 liv. 7 shell. par tête, en moyenne), la Guyane (51 liv. 17 shell.), et la Trinité (50 liv. 1 shell.). Dans les îles Bermudes, le prix tomba jusqu'à 12 liv. 10 shell. Ainsi, tandis que les esclaves de Honduras étaient payés 1,334 francs, on payait ceux des Bermudes 309 francs.

se mirent en mouvement pour demander la suppression de l'apprentissage. Lord Brougham présenta en une seule fois trois cent vingt pétitions à ce sujet, et parmi plusieurs autres pétitions colossales, on distinguait celle des six cent mille femmes, adressée à la jeune reine. Le ministère, encore une fois entraîné, accepta la discussion solennelle que les abolitionistes voulaient engager dans le parlement. Des débats fort animés firent ressortir ce qu'il y avait d'injustice et de danger à laisser les laboureurs dans une servitude déguisée sous le nom d'apprentissage, tandis qu'on délivrait les artisans et les domestiques. Le secrétaire des colonies demanda à son tour s'il était juste de casser d'autorité le contrat passé avec les planteurs, et, sans nier que la mesure demandée ne fût désirable, il pria la législature métropolitaine d'en laisser le mérite aux colonies. Cette sage invitation fut entendue au-delà des mers, et, comme d'ailleurs les blancs n'avaient pas beaucoup plus que les noirs à se louer de l'état des choses, les législatures et les administrations locales se prononcèrent toutes pour l'affranchissement général et sans acception de classes, à partir du 1er août 1838. Éclairées par cette triste expérience, les colonies françaises ont protesté formellement contre l'apprentissage anglais.

Parmi les personnes qui prétendent connaître nos assemblées délibérantes, il en est beaucoup qui doutent qu'on obtienne jamais d'elles l'énorme somme destinée à indemniser les possesseurs d'esclaves. Cette crainte inspira sans doute à M. de Tocqueville la combinaison qu'il a substituée, dans son rapport du 23 juillet 1838, au projet de M. de Tracy. Dans l'hypothèse de M. de Tocqueville, l'état, proclamant l'émancipation générale, rachèterait immédiatement tous les esclaves. Pendant une période de transition, considérée comme un temps de minorité pour la population affranchie, l'état agirait en qualité de tuteur, c'est-à-dire qu'il engagerait les services des noirs aux entrepreneurs, en prélevant une retenue sur les salaires, de manière à recouvrer l'intérêt de l'indemnité, et même à constituer un fonds d'amortissement pour le capital. Aux termes de ce projet, le jardin et le congé du samedi seraient assurés au travailleur, en outre de la portion disponible de son salaire journalier. Quant aux enfans et aux invalides, l'état en accepterait la charge, soit qu'il les plaçât dans des établissemens hospitaliers, soit qu'il les laissât dans l'habitation de l'ancien maître, moyennant une pension alimentaire. Ce plan fut accueilli avec une extrême faveur, et dans le monde politique, où le progrès a toujours pour premier effet quelques millions de plus à voter, on trouva très original de se montrer magnanime sans bourse délier. Malheureusement l'attrayante conception de M. de Tocqueville n'a pu résister à l'examen approfondi des hommes spéciaux.

Pour racheter immédiatement 253,000 esclaves, il faudrait en payer la valeur intégrale, c'est-à-dire un capital d'environ 300 mil., dont l'intérêt annuel, à 4 pour 100, absorberait 12 mil. Or, les conseils coloniaux ont déclaré que, dans l'état de l'industrie sucrière, le salaire qu'on pourrait allouer aux noirs engagés varierait entre 60 et 75 cent., avec la jouissance de la case

et du jardin (1). Ainsi le travail de 169,000 engagés, à raison de 250 journées par année, en déduisant le samedi et les jours fériés, produirait environ 27 à 29 millions; sur cette somme, il y aurait à rabattre les dépenses à faire pour les enfans et les infirmes, et les frais exceptionnels d'administration. Si l'on prélevait encore 12 millions pour l'intérêt de la somme avancée par l'état, plus la somme nécessaire pour créer un fonds d'amortissement, le restant à répartir entre les noirs serait-il suffisant pour qu'ils pussent subvenir à leur entretien et aux frais éventuels laissés à leur charge? Avec un prélèvement de 40 centimes par jour, comme on l'a proposé, il faudrait un temps considérable pour amortir la somme avancée par l'état, et pendant cette période, qui userait plus d'une génération, les affranchis seraient replongés sous le dur esclavage de la nécessité. Il a donc fallu abandonner la séduisante espérance de faire participer les noirs aux sacrifices qu'on s'imposera pour eux.

Une fois la combinaison financière écartée, le projet dont M. de Tocqueville a pris la responsabilité perd tout son prestige, et les avantages qu'il conserve ne sauraient être mis en balance avec les difficultés de l'exécution. La somme à payer pour une dépossession immédiate des propriétaires est tellement forte qu'on ne l'obtiendrait jamais des chambres. L'idée de déférer à l'état la tutelle du noir réputé mineur se justifie par le désir de rompre les traditions de l'esclavage. Mais alors qu'on se figure l'état propriétaire de tous les bras disponibles, et l'administration transformée en bureau de placement! Dans chacune de nos colonies, le gouvernement aurait donc un compte ouvert pour chacun des salariés, et puis des comptes courans avec chaque plantation, chaque maison où l'on demanderait des laboureurs, des artisans, des domestiques? Il faudrait non-seulement régler les salaires en maximum et en minimum, mais encore débattre les prix d'engagement, apprécier les aptitudes, se porter caution, à l'égard des entrepreneurs, des instrumens qu'on leur louerait, et à l'égard des ouvriers de la solvabilité des entrepreneurs: quelle comptabilité ruineuse à établir! Qu'arriverait-il si les colons coalisés suspendaient les travaux de concert, ou si, au contraire, la demande de travailleurs excédait de beaucoup le personnel disponible? Les partisans de la mesure que nous discutons répondent que ces difficultés, très sérieuses quand on se place au point de vue des sociétés européennes, n'existent plus dans les sociétés coloniales, où chaque ouvrier a déjà sa destination. Mais si chaque ouvrier doit conserver la place qu'il occupait dans l'ancien cadre du travail, comment concilier cet arrangement avec la promesse de rompre le tête-à-tête du maître et de l'esclave, de soustraire le noir émancipé aux habitudes dégradantes de l'obéissance passive? La tutelle du ministère public serait sans doute exercée dans nos colonies avec intelligence et circonspection, et cependant il nous semblerait difficile que nos magistrats évitassent

(1) Nous nous réservons de contrôler plus loin les calculs des conseils coloniaux à l'occasion des salaires.

l'animosité que suscitèrent les juges spéciaux de l'apprentissage anglais. En multipliant les objections de cette nature, M. Rossi a manifesté ce talent incisif et lumineux qui sait élever un débat spécial jusqu'à la hauteur d'une exposition de principes : son avis contribua particulièrement à faire rejeter par le comité colonial le projet qui avait obtenu en 1839 la faveur de la chambre élective et l'adhésion du gouvernement.

« Quand on veut aborder avec succès les assemblées législatives, les propositions les plus simples sont toujours les meilleures. » Cette parole de M. le duc de Broglie semble le passeport du projet de loi qu'il a formulé. Rien de plus simple en effet que son programme. — « Dans dix ans, à partir de la promulgation de la loi, l'esclavage cessera d'exister dans les colonies françaises. Pendant cette période, l'autorité procédera par voie d'ordonnance à l'amélioration du sort des noirs : l'individu non libre obtiendra la faculté d'acquérir des biens meubles, de faire acte de propriété dans de certaines limites, et de racheter les années de travail gratuit auxquelles il sera astreint. — Tout individu affranchi, soit par une transaction particulière, soit à l'expiration des dix années d'esclavage, sera tenu à une résidence de cinq années consécutives dans la colonie où il aura été affranchi, et pendant ces cinq années il devra s'engager au service d'un des habitans de la colonie : l'engagement aura lieu à prix débattu, suivant un tarif réglé chaque année en maximum et en minimum. — Une rente de 6 millions à 4 pour 100, formant un capital de 150 millions, est attribuée comme indemnité aux colons dépossédés; mais cette somme, dont les intérêts seront capitalisés au profit des ayant-droit, ne leur sera délivrée qu'à l'expiration des dix années pendant lesquelles le travail forcé et gratuit doit être maintenu. — Les enfans au-dessous de quatorze ans suivront le sort de leur mère; l'indemnité comprend la pension viagère des vieillards et des infirmes chez leurs anciens maîtres. En résumé, *statu quo* pendant dix années, engagement de cinq ans pour assurer la continuité du travail, indemnité modérée, voilà le projet en trois mots. »

La supériorité de ce programme est incontestable. Il place le débat sur une limite où les intérêts et les passions hostiles peuvent se concilier. Pour la majorité des colons, le meilleur système est celui qui retardera le plus la grande expérience dont ils craignent de faire les frais. La Martinique demandait un *statu quo* de quinze à vingt ans avec une indemnité de 1,200 francs par tête. Le délégué de Bourbon, M. Sully-Brunet, a même déclaré que le maintien du travail gratuit pendant vingt ans et sans indemnité serait la mesure la plus agréable à ses commettans. Le terme de dix années, suivi d'un engagement forcé de cinq ans, ne s'éloigne pas beaucoup de ces vœux : un délai plus court serait ruineux pour les colons pris au dépourvu; un délai plus long serait désespérant pour les noirs. L'apprentissage anglais transférait le pouvoir disciplinaire à des juges spéciaux salariés par l'état. Ces agens temporaires furent ordinairement des militaires en retraite, étrangers à la justice civile et aux habitudes coloniales. L'intervention capricieuse de ces juges improvisés contribua surtout à entretenir la guerre entre les deux races. La

plus grande difficulté de l'administration coloniale a toujours été de trouver des fonctionnaires probes, intelligens, habiles, qui consentissent à s'expatrier : avec les qualités requises pour faire sa fortune dans la métropole, on ne va pas la chercher au-delà des mers. Tout système qui multipliera les agens entraînera des choix suspects et échouera par cette raison. Dans l'esclavage mitigé qu'on propose, le pouvoir correctionnel restera aux maîtres, qui ne sont plus disposés aujourd'hui à en abuser, sauf quelques exceptions déplorables; le gouvernement n'interviendra que par des mesures générales, pour procurer peu à peu aux noirs les adoucissemens conciliables avec la discipline. Ceux qui sont opposés à la prolongation de l'esclavage affirment qu'il est impossible de moraliser des esclaves : les préfets apostoliques s'applaudissent au contraire des bons résultats qu'ils ont obtenus en ces derniers temps, quand ils n'ont pas été contrariés par les propriétaires. Au surplus, nous avouons que nous comptons peu sur cette moralité hâtive, sur cette vertu de serre-chaude qu'on fait éclore sous le souffle d'un prédicateur : ce n'est qu'à la longue, et par une pratique soutenue des devoirs sociaux, que se forme, au sein d'un peuple, ce sentiment moral qui fait sa force et sa noblesse.

Dans l'état de nos finances, le plus grand obstacle à l'adhésion des chambres est le règlement de l'indemnité. La commission s'est livrée à de fastidieuses recherches pour établir, en moyenne, le prix vénal des esclaves pendant ces dernières années : ces recherches ont donné pour résultat, à la Guadeloupe, une moyenne de 1,102 francs par tête d'esclave de tout sexe et de tout âge; à la Martinique, approximativement, 1,200 francs; à la Guyane, 1,362 francs, à Bourbon, 1,600 francs. En combinant toutes ces indications, on arrive à une moyenne générale de 1,200 francs par tête. Le dernier recensement officiel accuse une population esclave de 253,124 individus : l'indemnité à répartir dépasserait donc 300 millions dans l'hypothèse d'une restitution intégrale. Aucun ministère n'oserait adresser aux chambres une pareille demande. Il faudra donc, à l'exemple du gouvernement britannique, prendre un moyen terme, allouer aux colons expropriés la moitié de l'indemnité en argent, et leur laisser pour l'autre moitié les bénéfices du travail forcé pendant dix années encore. On rendrait aux noirs un très mauvais service, si on demandait pour eux plus qu'il n'est possible d'accorder. Leur cause sera gagnée, si l'indemnité, réduite à 150 millions, n'offusque pas les mandataires parcimonieux de nos départemens.

Si, à l'exemple de l'Angleterre, on devait solder l'indemnité à la promulgation de la loi, il serait à craindre que nos planteurs n'épuisassent les noirs pendant la période du travail forcé. Mais on évitera de mettre aux prises la cupidité et la conscience. La liquidation ne sera effectuée qu'à l'expiration des dix années d'esclavage : ainsi, le propriétaire, intéressé à représenter le plus grand nombre possible de sujets, ménagera les travailleurs, et prodiguera aux enfans et aux vieillards des soins efficaces. Le fonds d'indemnité étant d'ailleurs constitué immédiatement par l'inscription sur le grand livre d'une

rente de 6 millions, les colons obérés pourront se créer des ressources en déléguant leurs titres éventuels : à l'échéance, les ayant-droit toucheront les créances en principal et en intérêts accumulés depuis dix ans, c'est-à-dire qu'une somme de 210 millions devra être alors versée par l'état.

Après dix années consacrées à préparer les esclaves, à liquider la propriété coloniale, à refondre les élémens d'une société nouvelle, il ne restera plus qu'à assurer la continuation du travail sous le régime de la liberté. Tel est l'effet présumé de cet engagement de cinq ans qui doit suivre les dix ans d'esclavage mitigé. Durant cette époque transitoire, le travail sera de rigueur comme sous la servitude; il sera salarié comme dans l'état libre; l'autorité en réglera les conditions de façon à prévenir les coalitions pour le taux des salaires, soit entre les maîtres contre les noirs, soit entre les noirs contre les maîtres. On veut que, dans nos colonies, l'affranchi, pour qui on aura fait d'énormes sacrifices, ne puisse pas abuser des facilités éventuelles pour se soustraire à l'obligation du travail utile à la communauté. S'il devient propriétaire, il ne pourra consacrer à la culture de son propre champ que les heures qui lui seront laissées par son contrat d'engagement. Une pareille disposition ne sera pas sans exemple aux Antilles. La liberté des républicains d'Haïti est entravée bien plus étroitement encore par le code rural élaboré en 1826, au sein d'une assemblée composée exclusivement de noirs et d'hommes de couleur.

Tel est, dans son esprit, le système que M. le duc de Broglie a fait jaillir d'une controverse habilement dirigée. Mis en balance avec l'autre système d'affranchissement partiel et progressif, il a obtenu la majorité des suffrages (1), et il deviendra sans doute la base du projet de loi qui doit occuper les chambres à la prochaine session.

V. — APPLICATION.

En politique, c'est moins le mérite absolu d'un système qui en assure le succès, que le tact et la persévérance dans l'exécution. Quelle que soit la valeur théorique du plan qu'on adoptera pour l'abolition de l'esclavage colonial, cette grande mesure ne réussira qu'à une condition, c'est que les blancs y prêtent la main. Il faut donc les rassurer loyalement, afin d'en obtenir un concours loyal. Il faut que l'entreprise soit présentée et conduite de façon à

(1) Les voix se répartirent ainsi :

Pour l'émancipation partielle et progressive : MM. de Mackau, d'Audiffret, Jubelin, Wustemberg, de Saint-Hilaire.

Pour l'émancipation générale et simultanée, avec un régime intermédiaire : MM. de Sade, de Tocqueville, Reynard, Rossi, Passy, Galos, Bignon, de Tracy, de Broglie. — Plusieurs membres ne se réunirent à la majorité qu'avec des restrictions.

ce que la substitution du travail libre au travail forcé paraisse aux planteurs une spéculation acceptable. Nous insistons sur ce point dans l'intérêt même des noirs. C'est un mauvais moyen de protéger les classes opprimées, que de le faire au préjudice direct de la classe prépondérante : ceux qui réunissent la fortune, les lumières, l'expérience, le crédit, parviennent toujours à fausser les améliorations qu'ils n'approuvent pas, et les révolutions ne sortent jamais que des réformes qui échouent. Il y a tout à craindre si les colons, inquiets et malveillans, contrecarrent les pouvoirs législatifs; mais qu'on leur fasse entrevoir la chance d'une *bonne affaire*, et l'affaire deviendra également bonne pour les esclaves, bonne pour la métropole.

De l'aveu général, le prélude de toute réforme est la restauration du crédit. Jamais l'argent ne circulera librement dans nos colonies, tant que les créanciers y seront hors la loi. Il faut donc, avant toutes choses, liquider la propriété et offrir à l'avenir des garanties sérieuses aux capitalistes par l'application de notre régime hypothécaire et des conséquences rigoureuses qu'il entraîne. La mise en vigueur de l'expropriation forcée est nécessaire, tout le monde en convient; mais l'opération sera douloureuse. Quand on pense que la dette hypothécaire de la Martinique et de la Guadeloupe est évaluée au plus bas chiffre à 140 millions, on se demande comment une pareille somme pourrait être réalisée par des ventes judiciaires, dans des îles où l'argent est extrêmement rare, où le commerce est en décadence, où les esprits sont aigris et agités. Les adjudications faites en de pareilles circonstances, et nécessairement à vil prix, ne donneraient-elles pas lieu à des manœuvres spoliatrices, préjudiciables aux créanciers eux-mêmes? Si l'indemnité qui doit salarier les ouvriers libres est sacrifiée pour éteindre les dettes de l'esclavage, le travail ne sera-t-il pas entravé, le succès de l'émancipation compromis? En exposant ces craintes, les conseils coloniaux ont demandé que l'indemnité fût déclarée insaisissable, sinon en totalité, du moins en partie. Une semblable prétention a paru monstrueuse aux légistes qui ont voix dans les conseils de la métropole. M. de Broglie pense qu'un répit de deux ans, accordé aux débiteurs, suffit pour qu'ils se mettent en garde contre les rigueurs de la loi, et qu'en offrant aux adjudicataires trois ans de terme pour le paiement, on empêchera par la concurrence la dépréciation des biens à vendre. Il est difficile d'apprécier l'efficacité de ces ménagemens, sans connaître, au moins par évaluation, le montant des dettes sérieuses et immédiatement exigibles. On devrait atténuer davantage les effets de la loi, si la somme des engagemens susceptibles de donner lieu à des exécutions judiciaires paraissait assez forte pour qu'on eût à craindre un déplacement subit et violent de la propriété.

Ne pourrait-on, pour faciliter la liquidation, combiner les réformes projetées avec le renouvellement du crédit au moyen de quelques institutions financières? Nous savons qu'il serait difficile de déterminer l'intervention des spéculateurs de la métropole dans le commerce colonial. Les capitaux français sont timides et sans essor; ils ne se meuvent que terre à terre et dans le cercle étroit de la routine. En Angleterre, l'imagination mercantile pétille

de verve; elle aime à franchir les mers et à planer sur le monde. Il y a à Londres une trentaine d'associations financières exclusivement consacrées aux spéculations coloniales. Depuis peu d'années, on a fondé à la Jamaïque et à Antigue plusieurs banques pour le service spécial des *West-Indies*, et à quelques lieues de nos îles, où on ne trouve pas toujours à emprunter à raison de 36 pour 100, l'argent circule librement au taux moyen de 6 pour 100, avec tendance à baisser encore. Mais comment déterminer une circulation vivifiante? comment créer ce fonds de roulement, sans lequel le travail salarié languirait? Convient-il d'entrer en arrangement avec une société privilégiée, comme celle qui se présente pour l'exploitation de la Guyane? N'y aurait-il pas lieu d'essayer quelque système de crédit foncier (1), à l'imitation de ce qui se pratique en Prusse et en Pologne? Un pareil mécanisme, que beaucoup de personnes voudraient voir approprié à la France, n'est pas sans inconvénient dans les pays riches, où la circulation est déjà abondante. La mobilisation du capital des biens-fonds y aurait les mêmes effets qu'un accroissement subit et prodigieux du numéraire disponible. Si cet accroissement n'était pas absorbé par un déploiement proportionnel des opérations commerciales, il tournerait au préjudice des classes laborieuses, parce qu'alors la dépréciation de l'argent déterminerait, sans compensation pour les pauvres, le renchérissement de tous les objets consommables. Mais cet inconvénient n'existe plus dans les pays particulièrement agricoles, où la vie s'éteint par défaut de circulation. Tel est précisément l'état de nos colonies à cultures. La Pologne se trouvait dans des circonstances analogues, lorsqu'elle fut forcée d'emprunter à la Prusse son système des *lettres de gage*. La propriété dépérissait, écrasée sous des charges hypothécaires qui avaient pour origine, comme dans nos colonies, les abus du travail servile. Ce fut le gouvernement qui organisa et couvrit de sa garantie un mécanisme ingénieux de crédit foncier, afin d'opérer sans secousses une liquidation inévitable (2). Nous regrettons de ne pouvoir nous expliquer sur ce point avec plus de précision : un programme financier ne s'improvise pas. Pour restaurer le crédit, il faut avoir sondé profondément les ressources et les garanties qui doivent en être la base : ces études préparatoires exigeraient un ensemble d'informations à la portée seulement de ceux qui sont revêtus d'un caractère officiel.

(1) Les propriétaires y reçoivent des lettres de gage jusqu'à concurrence d'une certaine partie de la valeur de leur propriété, soit moitié, soit trois cinquièmes. Ces lettres, qui sont des contrats hypothécaires mobilisés sous la garantie de l'état, sont transférées par simple endossement, et remplissent dans la circulation les fonctions de l'argent. Le service de l'intérêt est combiné de diverses manières avec l'amortissement de l'obligation principale.

(2) En 1832, le parlement britannique, prenant en considération la détresse des colonies occidentales, accorda un prêt de 1 million de livres sterling (25 millions de francs) pour dix ans, à raison de 4 pour 100. Chaque emprunteur adhéra, comme garantie, à une inscription privilégiée sur ses propriétés.

S'il nous est permis de revenir avec insistance sur un point qui, dans notre conviction, est le nœud de la difficulté, nous dirons que nos colonies, dans un état déplorable aujourd'hui, ne sauraient être sauvées que par un remède héroïque inspiré par la grande science du crédit. Si le gouvernement recule devant une innovation hardie, que du moins il s'efforce d'abaisser les entraves réglementaires devant l'industrie privée. Nous ne sommes qu'un écho des hommes le mieux informés, en répétant que toute réforme échouera, si elle n'a pour premier effet de soulager la pénurie qui stérilise nos établissemens coloniaux.

Si les capitaux ne manquaient plus aux planteurs, il y aurait peu à craindre l'interruption du travail. Les propriétaires n'étant pas forcés de vendre leurs terres par petits lots pour se créer des ressources, et, d'un autre côté, des mesures de police étant prises pour empêcher un envahissement trop facile des terres vagues du domaine (1), les noirs ne pourraient plus dicter des lois à leurs anciens maîtres en se retranchant dans les villages libres. Tout porte à croire, au surplus, que la population noire, sous l'influence vivifiante de la liberté, prendra un accroissement assez rapide pour que le manque des bras ne cause plus d'inquiétude. Il est d'expérience que, dans les Antilles, les femmes de la classe libre sont beaucoup plus fécondes que celles qui vivent dans l'esclavage. Parmi les premières, on comptait, en 1788, trois enfans au-dessous de douze ans pour une femme négresse ou mulâtre; parmi les esclaves, le nombre des femmes était à celui des enfans comme 3 à 2, c'est-à-dire, en décuplant les chiffres pour rendre la proportion plus sensible, que 10 femmes libres avaient 30 enfans, et que 30 femmes esclaves n'en avaient que 20. Même dans les pays septentrionaux de l'Europe, le passage de la servitude à la liberté a toujours été marqué par une fécondité exceptionnelle. En conséquence, tandis que la multiplication des naissances introduira parmi les travailleurs une concurrence favorable aux maîtres, la supériorité du travail à la tâche et à prix débattu sur le travail servile, l'emploi de la charrue et des bonnes méthodes de culture, diminueront le nombre des bras nécessaires. C'est l'avis de tous les observateurs, et l'un des moins favorables aux noirs, M. Layrle, a dit dans son rapport sur la Barbade : « J'ai vu souvent, dans les pays émancipés, des habitations manœuvrées jadis par cent esclaves l'être aujourd'hui par quarante affranchis. »

(1) Il y a dans chacune de nos colonies des terres non appropriées, dont la surface est égale : à la Martinique et à la Guadeloupe, au quart de l'étendue de ces îles; à Bourbon, au tiers de l'île; à la Guyane française, aux deux tiers environ de cette immense possession. Mais il s'en faut que toutes les terres appropriées soient mises en culture. A la Martinique et à Bourbon, les deux cinquièmes seulement des terrains appartenant à des propriétaires sont cultivés; à la Guadeloupe, les exploitations ne forment que le quart des propriétés; à la Guyane, le dixième. En somme, les propriétés forment à peu près le tiers de la surface totale de nos colonies, et les cultures n'atteignent pas même au tiers des propriétés.

Comme ressource extrême, on pourrait, à l'imitation de l'Angleterre, tenter les hasards d'une immigration. Rien n'est plus simple, en apparence, que de déverser le trop plein de nos villes industrieuses dans les pays où la subsistance est facile, où les bras manquent au travail; en réalité, nulle entreprise n'est plus chanceuse. Il y a quatre ou cinq ans, lorsque les planteurs anglais se crurent menacés d'une désertion générale des noirs, ils demandèrent des travailleurs à toutes les contrées du globe. Les assemblées locales votèrent des sommes considérables pour fournir des primes d'encouragement; des sociétés, formées sur la plus vaste échelle, mirent en pratique divers plans d'immigration; des agens insidieux contractèrent des enrôlemens dans les deux mondes. Maurice attira en assez grand nombre des *coolies* indiens (1) et des Malgaches. La Trinité embaucha des noirs libres des États-Unis, et fit l'essai d'un nouveau mode de recrutement sur la côte méridionale de l'Afrique. La Guyane, la Jamaïque et les colonies secondaires des *West-Indies* se partagèrent un pêle-mêle d'Anglais, d'Irlandais, de Français, de Portugais, d'Allemands, d'insulaires de Malte et des Açores, d'Américains du Nord, d'Hindous, d'Africains de diverses races, librement engagés ou capturés par les négriers. La position fausse de ces auxiliaires donna lieu à des contestations sans nombre, et jusqu'ici l'expérience ne paraît pas avoir été plus brillante pour les maîtres que pour les émigrans. Lorsque ceux-ci ne sont pas façonnés à la civilisation européenne, comme les prolétaires de l'Hindoustan ou les nègres de l'Afrique, il est difficile de les traiter franchement comme des ouvriers libres, et on est forcé d'enchaîner ces barbares par une discipline qui ressemble beaucoup à l'esclavage. Aussi les sociétés religieuses n'ont-elles pas manqué de dénoncer les *engagemens libres* comme une traite d'un nouveau genre, plus perfide que l'ancienne; elles ont eu assez de crédit pour faire suspendre les importations des *coolies* et pour jeter de la défaveur sur les recrutemens opérés à la côte d'Afrique. Quant aux blancs civilisés, la grande difficulté est celle de l'acclimatement. On est généralement porté à croire que la race blanche est impropre à la grande culture des denrées tropicales : c'est une erreur propagée à dessein par les partisans de l'esclavage. A quelque race qu'on appartienne, les fonctions vitales sont dangereusement troublées par un grand changement atmosphérique. Les nègres y résisteraient moins encore que les blancs, si les négriers, intéressés à leur conservation, ne les astreignaient pas à des règles hygiéniques que négligent souvent les Européens livrés à eux-mêmes. D'ailleurs, a-t-on jamais fait le compte des nègres qui *réussissent,* comme on dit aux colonies? Nullement. On sait qu'une partie d'entre eux, 2 sur 5 environ, doivent payer le tribut mortel. C'est un déchet prévu dont les spéculateurs ne s'inquiètent guère.

On oublie trop facilement que Saint-Christophe, la Martinique et la Gua -

(1) On nomme ainsi, dans les Indes orientales, des Hindous des classes inférieures qui vivent très misérablement en qualité de manœuvres ou de domestiques.

deloupe furent mis en culture par des laboureurs français, et que, pendant le premier siècle d'exploitation, les noirs employés comme auxiliaires dans ces îles y furent en minorité. Présentement encore, il y a à Cuba beaucoup de blancs qui partagent les fatigues des esclaves. Il n'est donc pas exact de dire d'une manière absolue que le climat des tropiques dévore les Européens; mais il est malheureusement vrai que, parmi les émigrans d'Europe, la mortalité est ordinairement très grande (1). La raison en est simple : ce ne sont pas les bons ouvriers, les hommes énergiques et moraux qui sont réduits à s'expatrier; on ne recrute jamais que des individus plus ou moins dégradés par la misère et l'inconduite. A peine débarqués, ils abusent des facilités offertes au libertinage, et s'épuisent lorsqu'ils auraient le plus besoin de leurs forces pour surmonter les influences mortelles. Rien ne serait plus désastreux pour nos colonies, dans les circonstances présentes, que l'insuccès d'un appel fait aux travailleurs européens. Si l'on doit avoir recours au grand remède des immigrations, il conviendra que l'autorité souveraine en règle minutieusement l'usage. Le choix des personnes ou plutôt des familles à recruter, les précautions sanitaires pendant le trajet, le régime hygiénique après le débarquement, l'assainissement des localités, les modifications à introduire dans les procédés de culture, les conditions des engagemens, fourniront matière à des études très variées. La surveillance serait plus facile et plus efficace si l'on concédait le monopole des transports à une compagnie loyale et assez puissante pour accepter les chances d'une responsabilité sévère.

Un homme fort distingué, M. Burnley, a dit devant la commission coloniale : « Le succès de l'abolition du servage en Europe a tenu précisément à cette circonstance que le prix et la qualité du travail libre, à l'époque où cette révolution s'est accomplie, étaient devenus préférables à ceux du travail esclave. » Si nous ne nous abusons point, il s'en faut peu que l'émancipation ne présente déjà, dans les Antilles françaises, les mêmes chances de réussite. Nous espérons qu'on nous pardonnera, en pareille matière, l'aridité d'une argumentation hérissée de chiffres. L'administration de la Guadeloupe, consultée sur le prix de revient des sucres, a fourni le budget d'une habitation de 200 nègres (2). Prenons ces comptes pour base, et essayons d'évaluer le coût de la main-d'œuvre dans les conditions présentes :

CAPITAL ENGAGÉ.

Première mise de fonds pour l'achat de 200 nègres : 226,500 fr., dont l'intérêt, calculé sur le pied de 10 p. 100 (taux modéré dans l'état de nos colonies), représente un déboursé annuel de.	22,650 fr.
A REPORTER. . .	22,650 fr.

(1) En 1839 et 1840, deux mille Français furent transportés à la Trinité par des bâtimens du Havre; en 1841, plus des deux tiers avaient succombé.

(2) Dans les *Notes* de M. Lavollée, page 93.

Report. . .	22,650 fr.
La construction de quatre-vingts cases pour les esclaves, portée en masse à 28,000 francs, absorbe chaque année en intérêts.	2,800
Hôpital et dépendances, 4,000 francs, soit par année . . .	400
DÉPENSES COURANTES.	
Médecins, médicamens	2,500
Nourriture (toutes réductions faites en raison de l'abandon du jardin et du samedi).	10,800
Vêtemens.	3,800
Total de la rétribution allouée au travail. .	42,950 fr.

Sur 200 nègres, y compris les enfans et les vieillards, on ne compte que 135 travailleurs, qui, déduction faite des jours fériés et du samedi, ne travaillent que 250 jours par année, sans même en rabattre les interruptions accidentelles. Le propriétaire n'obtient donc en réalité que 33,750 journées, qui lui coûtent 42,950 fr., c'est-à-dire en moyenne un peu plus de 1 fr. 27 c. la journée, sans évaluer la jouissance de la case et du jardin. M. Passy est arrivé, par un autre calcul, à un chiffre équivalent, soit 1 fr. 89 c. pour les hommes et 1 fr. pour les femmes, en moyenne 1 fr. 45 c. Eh bien! abstraction faite des colonies dont nous avons signalé la condition exceptionnelle (1), le prix du travail accompli par nos esclaves correspond au taux moyen des salaires obtenus par les affranchis anglais, qui est, suivant M. Jules Lechevalier, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 cent. pour la journée de neuf heures. En plusieurs lieux, les salaires sont tombés bien au-dessous de cette moyenne. « A la Barbade, disait en 1841 M. Layrle, la première classe des travailleurs ruraux se paie 1 fr. 8 c. par jour, la seconde 81 cent. » A Antigue, à la Dominique, à Montserrat, la rétribution du travail libre est plus faible encore. Plusieurs causes concourent à l'abaisser insensiblement. Sous l'esclavage, toutes les forces des colonies étaient appliquées à l'exploitation des denrées de luxe : les denrées alimentaires, dont on négligeait la culture, étaient insuffisantes, et par conséquent à très haut prix. Depuis l'affranchissement, au contraire, tous les nègres industrieux spéculent sur la production des vivres, si bien que la subsistance devenant de jour en jour moins dispendieuse, on peut s'attendre à une diminution proportionnelle des salaires.

Dans des pages fort attrayantes, où l'homme d'état semble s'effacer devant l'écrivain, M. de Broglie trace un ingénieux tableau de la société coloniale, telle qu'il l'entrevoit dans l'avenir. Malgré l'autorité de son expérience, nous ne pouvons accepter toutes ses prophéties, et nous aimons à croire qu'il se trompe lorsqu'il prédit, sans trop s'en inquiéter, que l'émancipation de nos colonies y réduira nécessairement la production du sucre. Les cultures variées de la petite propriété peuvent fort bien se développer sans nuire à l'ex-

(1) La Guyane, la Jamaïque, la Trinité, Maurice.

ploitation principale, et il en sera ainsi, pourvu qu'on évite plusieurs fautes commises par nos voisins, pourvu surtout que l'affranchissement se combine chez nous avec une réforme industrielle que la dernière loi sur les sucres a rendue inévitable. En frappant le sucre de betterave d'un impôt progressif jusqu'au terme d'une égalité parfaite avec le sucre colonial, on a voté la mort de la fabrication indigène : c'est un fait que la remarquable discussion de la chambre des pairs vient de mettre hors de doute. Si le sucre de betterave avait été franchement prohibé, les colons auraient pu s'endormir sous la sauve-garde du monopole. La décision prise va au contraire les tenir en éveil, car elle condamne les industries rivales à une lutte désespérée, décisive. Si les colons ne trahissent pas leur propre cause, ils doivent triompher. Les fabricans de la métropole ont, en peu d'années, touché les limites du perfectionnement : loin d'avoir épuisé ses ressources naturelles, l'industrie coloniale est vieillie sans sortir de l'enfance. La culture et la fabrication sont encore, dans les Antilles, ce qu'elles étaient il y a cent cinquante ans. Le sol rend moitié moins qu'il ne devrait donner avec un bon régime d'engrais; la lenteur des procédés occasionne une perte sur la main-d'œuvre, et la déperdition est tellement considérable, qu'on tire à peine de la canne 7 pour 100 de sucre, au lieu de 18 pour 100 qu'elle contient. Les colons repoussent le reproche d'apathie en disant qu'ils ont été paralysés jusqu'ici par une législation tyrannique, et que d'ailleurs les innovations ont porté malheur à plusieurs d'entre eux; mais de pareilles excuses ne sont plus de saison : il faut se tirer de l'ornière, si l'on ne veut pas y périr.

Divers perfectionnemens viennent d'être mis à l'essai. Une compagnie s'est constituée récemment dans le but d'exploiter un procédé dont le succès déplacerait l'industrie des sucres. Ce procédé consiste à dessécher les cannes dans les colonies au moyen d'un courant d'air chaud qui en enlève la partie aqueuse, pour ne laisser que le sucre et le bois; après cette opération, les cannes seraient transportées en France, et converties en sucre dans les usines de la métropole. Une idée plus sympathique, parce qu'elle est moins subversive, est celle que M. Paul Daubrée a développée dans un écrit remarquable (1), et que M. Vincent a réalisée avec succès à Bourbon. La réforme doit avoir pour base le principe fécond de la division du travail. Aujourd'hui, chaque propriétaire est à la fois agriculteur et fabricant : ne manipulant que sa propre récolte, il ne lui est pas possible de se mettre en frais pour perfectionner son matériel. Au lieu de ces officines particulières, on commence à construire des établissemens communs, vastes usines disposées d'après les indications de la science, munies d'appareils d'une puissance illimitée, manœuvrées par des ouvriers de choix, opérant avec économie sur des masses considérables, soit que les entrepreneurs achètent les récoltes des petits cultivateurs, soit qu'ils travaillent à prix débattu pour les grands propriétaires. M. Vincent, qui le premier se fit expédier à Bourbon des appareils construits à Paris par

(1) *De la Question coloniale sous le rapport industriel*, 1841.

MM. Cail et Derosne, les mit en mouvement le 1er octobre 1838. La première année, il fabriqua 550,000 kilogrammes de sucre; la seconde, 900,000; la troisième, un million. En retirant de la canne une quantité de sucre qui excède de 30 à 40 pour 100 la moyenne commune, il obtint une qualité infiniment supérieure à tout ce que produisent ses concurrens. M. Daubrée, qui vient de s'embarquer pour la Guadeloupe avec un choix d'appareils, y réalisera également des prodiges. L'exemple entraînera peu à peu les autres propriétaires. Au lieu de renouveler isolément leur matériel, ils associeront leurs capitaux pour fonder de grandes usines où ils enverront leurs récoltes. Les résultats de cette simple innovation sont incalculables. N'est-il pas évident que les planteurs, consacrant tous leurs soins au travail des champs, pourront enfin s'approprier les méthodes européennes, économiser les forces humaines par l'emploi de la charrue, renouveler les cultures qui s'épuisent, varier les exploitations, essayer des défrichemens. De son côté, le nègre, possesseur d'un coin de terre, cultivera la canne, lorsqu'il sera sûr de vendre à la fabrique sa chétive récolte, de même qu'il vend au marché les fruits de son jardin. On verra ainsi la petite propriété se constituer sans que la production des denrées tropicales s'amoindrisse, et le sucre colonial, obtenu en plus grande quantité et à plus bas prix, triomphera certainement du sucre indigène sur les marchés de la métropole.

Cette perspective est tellement éblouissante, qu'on craint, en la considérant, d'être dupe d'une illusion. Et pourtant nous ne sortons pas des limites étroites de la vraisemblance. Si l'indemnité contribuait à l'extinction des dettes hypothécaires; si l'argent était ramené, comme dans les îles voisines, au taux de 6 pour 100, de façon à ce qu'on pût établir aisément un fonds de roulement pour les salaires; si de bonnes méthodes de culture étaient introduites; si la fabrication était perfectionnée, toutes choses possibles, toutes choses probables, pourvu que l'émancipation soit bien conduite, l'abolition de l'esclavage serait un bienfait plus certain pour les maîtres que pour les esclaves.

La régénération sociale de nos colonies doit être couronnée par un ensemble de réformes politiques et administratives. Une loi du 24 août 1833 a institué des conseils coloniaux qui partagent l'autorité législative, en ce qui les concerne, avec les trois pouvoirs constitutionnels. Ces assemblées locales communiquent avec la métropole par l'intermédiaire de leurs délégués. Consultés sur les questions relatives à l'esclavage, ces conseils ont répondu avec une aigreur qui sort des convenances délibératives, et leur attitude a démontré qu'ils sont moins propres à représenter les intérêts généraux de nos colonies émancipées que les préjugés et les passions de la race blanche. Déchirer la charte coloniale de 1833 serait une mesure extrême qui ressemblerait à un châtiment, si elle n'était pas adoucie par une honorable compensation. Il entre donc dans les desseins du gouvernement d'assimiler nos établissemens coloniaux aux départemens français, en leur accordant la représentation directe dans la chambre élective. Un projet de loi, conçu dans ce sens, a été élaboré par la commission. Si ce projet obtenait la sanction légale, la com-

pétence des conseils coloniaux serait restreinte au rôle des conseils consultatifs de nos départemens, et nos quatre colonies tropicales enverraient sept députés au Palais-Bourbon. Deux articles insérés dans la loi des finances de 1841 sont comme un acheminement à cette grande mesure. Les recettes et dépenses intégrales des colonies figurent présentement au budget de l'état, où n'apparaissaient auparavant que les subventions servies par la métropole. En 1842, l'ensemble des dépenses générales ou locales, ayant dépassé les recettes de 2,233,740 fr., il a fallu grever de pareille somme le budget national, pour couvrir ce déficit.

Si l'affranchissement est prononcé, le vieux mécanisme de l'administration coloniale se trouvera insuffisant; il faudra en multiplier, en assouplir les ressorts. L'esclave, en obtenant des droits, acceptera des devoirs. Il n'était justiciable que de l'arbitraire du maître; il aura à répondre devant l'autorité de toute infraction aux lois et à la morale. Beaucoup de méfaits qu'on ne prend pas même la peine de constater aujourd'hui seront considérés un jour comme des délits punissables, qu'il faudra châtier, si on ne peut les prévenir. En renonçant aux bénéfices du despotisme, chaque propriétaire fermera son hôpital, sa prison, ses écoles. Il sera donc nécessaire de remplacer la discipline de la servitude par un ensemble d'institutions appropriées aux sociétés libres. La section dans laquelle M. de Broglie a envisagé l'abolition de l'esclavage dans ses rapports avec le maintien de l'ordre public annonce cette puissance d'organisation qui distingue l'homme d'état véritable du théoricien rêveur. Force militaire, police civile et judiciaire, religion, bienfaisance, éducation, tout est prévu, tout est réglé jusque dans les moindres détails financiers. Comme il importe d'apprécier avec exactitude ce qu'il en doit coûter à la métropole pour la régénération de ses colonies, nous devons consigner ici les résultats généraux de cette partie du *Rapport*.

La force militaire de nos colonies à esclaves est ainsi répartie :

GUADELOUPE. . .	Garnison :	2,912 hommes.	—	Milice locale :	6,708 hommes.	
MARTINIQUE. . .	—	3,026	—	—	—	4,103 —
GUYANE	—	985	—	—	—	467 —
BOURBON.	—	1,719	—	—	—	6,593 —
	Garnison. . .	8,642 hommes.		Milice. . .	17,871 hommes.	

Si l'émancipation était accordée, les deux premières colonies réclameraient la formation de plusieurs compagnies d'artillerie, de gendarmerie, de chasseurs des montagnes. Un plus grand déploiement de force armée ne serait pas nécessaire à la Guyane et à Bourbon. La dépense pour les régimens de nouvelle création se répartirait comme il suit :

GUADELOUPE. .	Première année :	1,130,000 fr.	Années suivantes :	618,000 fr.
MARTINIQUE. .	—	2,196,000	—	1,211,000
		3,326,000 fr.		1,829,000 fr.

Quant à l'administration de la justice, M. de Broglie, rappelant l'insuccès des juges spéciaux anglais, conseille avec raison au gouvernement de ne créer

que des magistratures régulières et permanentes. Il suffirait de bien déterminer la compétence des magistrats en exercice, de leur donner au besoin des suppléans, d'augmenter le nombre des justices de paix. La dépense annuelle pour les quatre colonies n'excéderait pas 269,500 fr.

A la fermeture des cachots particuliers, il faudra ouvrir de nouvelles prisons publiques. Huit maisons centrales de détention, et quarante-quatre geôles à proximité des justices de paix, nécessiteraient un déboursé de 1,620,000 f., pour premier établissement, et une charge annuelle de 34,000 f.

L'éducation d'une race déchue commande aussi des sacrifices très dispendieux : il faudra appeler les humbles missionnaires des congrégations enseignantes, multiplier les salles d'asile et les écoles primaires. La dépense prévue s'élèverait en matériel à la somme de 1,740,000 francs, et en personnel à la somme de 488,100 fr.; cette dernière somme constituerait seule une dépense annuelle.

Aujourd'hui, l'esclave annulé par l'âge ou les infirmités reste forcément à la charge du spéculateur qui a exploité sa jeunesse. Les affranchis que la misère ou l'inconduite auront réduits à l'impuissance tomberont à la charge du public, et il y aura nécessité d'ouvrir à ces malheureux des infirmeries et des lieux de refuge. Il existe déjà dans les colonies des hôpitaux où l'on reçoit les militaires, les indigens de la classe libre, et les noirs du domaine colonial. En laissant à la charge des maîtres les esclaves que l'émancipation trouvera en état d'invalidité, il suffira de construire huit hospices nouveaux, comprenant 2,110 lits : on évalue à 678,000 francs la dépense primitive, et à 80,000 francs la dépense annuelle en personnel, entretien et médicamens.

Le clergé colonial, tel qu'il est constitué, ne paraît pas devoir être à la hauteur de sa nouvelle mission : pour en agrandir, pour en épurer le cadre, il suffirait d'une faible allocation annuelle, imputable sur un crédit déjà ouvert au département de la marine.

En résumé, la mise de fonds première pour réédifier la société coloniale serait de 7,364,000 fr., et le surcroît des dépenses annuelles de 2,718,500 fr.

De compte fait, l'intérêt de l'indemnité, le transfert déjà effectué du budget colonial au compte de l'état, le surcroît prévu des dépenses administratives, représentent une rente annuelle de plus de 11 millions dont la métropole accepterait la charge. En se plaçant au point de vue des intérêts financiers, on se demande quels avantages la France aurait à espérer en dédommagement de cet énorme sacrifice?

Puisque, dans les idées régnantes, la fondation des colonies a pour but de réserver à l'industrie métropolitaine des marchés privilégiés à l'abri des concurrences commerciales et des perturbations de la politique extérieure, il faut entretenir ces marchés dans un état florissant. Malgré leur détresse actuelle, nos quatre colonies à sucre sont encore notre sixième débouché (1).

(1) Elles viennent après les États-Unis, l'Angleterre, les États sardes, l'Espagne et la Suisse.

L'échange des produits entre elles et la France entretient un roulement annuel de plus de 120 millions de francs, ce qui est environ la seizième partie de toutes nos transactions extérieures. Les droits perçus en France sur les sucres seulement dépassent 30 millions. La navigation coloniale occupe 10,000 marins, et elle représente les quatre septièmes de notre navigation au long cours, les pêches exceptées. Or, l'affranchissement des noirs devant avoir pour effet de créer une population de consommateurs, augmentera, dans une proportion remarquable, les bénéfices de ce mouvement commercial. Ce n'est pas là une conjecture gratuite. Invoquons encore une fois l'expérience anglaise. Les exportations de la Grande-Bretagne aux Indes occidentales et à Maurice, évaluées en francs et en nombre ronds, donnent les résultats suivants :

Moyenne des quatre dernières années de l'esclavage (1830-33).	69 millions.
— des quatre années de l'apprentissage (1834-37). . . .	85 —
— des quatre premières années du régime libre (1838-41).	100 —

Il y a, nous le savons, un temps d'arrêt dans cet accroissement. Depuis deux ans, les demandes faites à l'Europe ont été moins considérables. Il est au moins présumable qu'après les premières fluctuations, l'excédant de la vente, au profit de l'industrie britannique, ne restera pas inférieur à 25 p. 100. Les chances paraissent plus belles encore pour l'industrie française. Que la fabrication perfectionnée écarte la concurrence du sucre de betterave, que mille ressources négligées aujourd'hui soient fécondées, et l'on verra le mouvement d'échange entre la France et ses colonies obéir à une merveilleuse progression. Le trésor prélèvera sur ces transactions bien au-delà de ses avances, et il se trouvera, en définitive, qu'un sacrifice commandé par la politique et par la morale aura été un placement avantageux. Le seul dédommagement à espérer pour la métropole consistant dans les bénéfices que promet une grande extension de son commerce extérieur, il est évident que le système le plus favorable au développement de l'industrie coloniale sera en réalité le moins dispendieux. Cette dernière considération est décisive en faveur du projet appuyé par la majorité de la commission coloniale.

Qu'il y ait urgence de régénérer nos colonies, c'est ce qu'on ne saurait mettre en doute. Pour être efficace et durable, la réforme économique, conçue dans l'intérêt de la race blanche, doit se combiner avec l'affranchissement des noirs. Lorsqu'à la session prochaine le débat sera ouvert solennellement sur l'abolition de l'esclavage, on ne manquera pas d'exagérer les difficultés de l'entreprise, les sacrifices qu'elle impose, les dangers qu'elle entraîne. Aux clameurs de l'égoïsme, aux frayeurs menteuses ou réelles, il suffira d'opposer ces nobles paroles de M. le duc de Broglie : « Les grandes choses ne sont grandes que parce qu'elles sont difficiles; les grandes nations ne sont grandes que parce qu'elles font de grandes choses. »

A. Cochut.

UN

HOMME SÉRIEUX.

TROISIÈME PARTIE.[1]

XII.

Nous avons dit que plusieurs fois déjà Mme de Pontailly avait été obligée de combattre de toutes les forces de sa raison ce désir de plaire encore qui, à une certaine époque de leur vie, tourmente plus ou moins les femmes. Au trouble secret que lui causait l'insoumission de son cœur s'était joint tout récemment le malaise qui accompagne le désœuvrement de l'esprit. En faisant place au dédain, son engouement pour André Dornier lui avait laissé un vide pénible, quoiqu'il ne fût pas nouveau dans l'histoire de ses prédilections littéraires. Cette lacune dans son existence intellectuelle n'était pas, il est vrai, fort difficile à remplir, et les petits vers du vicomte y eussent suffi sans doute, si elle se fût décidée à y avoir recours; mais cette pensée seule la plongeait dans une étrange rêverie. Aux yeux de la

(1) Voyez les livraisons du 15 juin et du 1er juillet.

marquise, la valeur de la poésie et l'agréable tournure du poète se confondaient tellement, que peu à peu il lui devint à peu près impossible de penser à l'une sans songer en même temps à l'autre. De tous les hommes en qui depuis six ans elle avait cru successivement reconnaître un mérite supérieur, aucun, il faut en convenir, ne possédait les manières élégantes, le vif regard, le sourire caressant qui rehaussaient les œuvres poétiques du vicomte. Parmi les gens de talent, la beauté est une exception si rare, que, lorsqu'elle se rencontre, son attrait devient presque irrésistible. Aussi déjà Mme de Pontailly comparait mentalement Moréal à lord Byron, le seul poète contemporain qui ait eu la figure de son génie.

A mesure que la marquise subissait le charme qui l'entraînait vers le protégé de son mari, sa nièce lui devenait importune, et bientôt ce sentiment prit le caractère d'une véritable aversion. Eh quoi! ce jeune et beau poète, destiné peut-être à illustrer son pays, déposerait ses lauriers aux pieds d'une petite fille sans instruction comme sans usage, et à coup sûr incapable de le comprendre! Cette idée n'était-elle pas odieuse? C'est qu'on avait vu plus d'un talent né pour l'immortalité avorter tristement par l'effet d'une union mal assortie? Et quel malheur pour l'art lorsqu'un de ces aiglons tombait au filet d'une créature vulgaire et inintelligente qui, par mesure d'économie domestique, croyait faire merveille en lui coupant les ailes! Tel serait sans doute le destin du vicomte s'il épousait Mlle Chevassu, cette pensionnaire insignifiante qui n'avait pour elle que la beauté qu'on a toujours à dix-huit ans. Alors adieu l'inspiration brûlante, adieu l'élan sublime, adieu la fantaisie aux ailes diaprées et chatoyantes, adieu la poésie, adieu l'art!

Par amour pour l'art, ce fut là du moins le seul motif qu'elle s'avoua, Mme de Pontailly décida qu'elle ne contribuerait en aucune manière au mariage d'Henriette et du vicomte.

Le soir, la marquise conduisit sa nièce à l'Opéra; Moréal fut un des premiers hommes qu'elles aperçurent au balcon, mais elles ne se communiquèrent pas leur remarque. Malgré le désir qu'il en avait, le vicomte n'osa se présenter dans la loge de Mme de Pontailly, car il y entrevoyait au dernier plan le buste sévère de M. Chevassu. Poussé par ce besoin de locomotion qui tourmente en pareil cas les amoureux, il quitta sa stalle pendant un entr'acte, et sans doute il allait rôder mélancoliquement près de la loge interdite, lorsque dans le corridor il rencontra le marquis.

— Pas d'enfantillage, lui dit celui-ci en l'arrêtant par le bras; le

père barbare est dans la loge, et ma femme elle-même me semble peu disposée à compatir à votre martyre.

Moréal parut surpris.

— Comment ai-je pu déplaire à Mme de Pontailly? répondit-il, hier encore elle m'a accueilli avec tant de bienveillance!

— Hier, oui, mais aujourd'hui le vent a changé. Mme de Pontailly, que je croyais bien disposée en votre faveur, m'a paru fort refroidie ce matin lorsque je lui ai parlé de vous. Je crois, en vérité, que, malgré mes bonnes intentions, c'est moi qui vous porte malheur. Deux échecs en deux jours! On a raison de le dire, la fortune n'aime pas les vieillards.

— Que me conseillez-vous? demanda le vicomte d'un air attristé.

— A votre place, dit le marquis, j'aborderais franchement la question avec Mme de Pontailly. Jamais une cause n'est mieux plaidée que par la partie intéressée; là où j'ai échoué, peut-être réussirez-vous.

— Mme de Pontailly voudra-t-elle m'accorder un entretien?

— Je crois pouvoir vous l'assurer, répondit le vieillard sans s'expliquer davantage.

La sonnette qui annonce le lever du rideau s'étant fait entendre, les deux hommes se séparèrent. Le vicomte revint à sa place un peu plus soucieux qu'il n'en était sorti. Pendant le reste de la représentation, il dut se contenter de quelques regards furtivement échangés, et même à la fin il crut prudent de s'interdire ce plaisir consolateur, car il s'aperçut que la lorgnette de la marquise le surveillait avec obstination chaque fois qu'il tournait les yeux vers la loge.

— Pédante et méchante! se dit-il, voilà deux rimes à tante que je n'oublierai pas, si j'esquisse jamais le portrait de cette duègne incommode. Que lui a fait sa nièce pour qu'elle la soumette à cet espionnage odieux? En vérité, elle a l'air de la détester; pendant toute la soirée, elle ne lui a pas adressé trois fois la parole.

Mme de Pontailly, en effet, gardait vis-à-vis d'Henriette une contenance si froide, qu'à plusieurs reprises la jeune fille ne put s'empêcher de la regarder avec étonnement. Durant la représentation, à peine échangèrent-elles quelques mots; mais, à leur retour, la marquise retint sa nièce, lorsque M. de Pontailly se fut retiré.

— Vous avez donc dit hier à M. de Moréal que nous irions aujourd'hui à l'Opéra? lui demanda-t-elle en accompagnant cette question d'un regard scrutateur.

Plus d'une jeune fille fort bien élevée dans quelque pensionnat de

Paris n'aurait peut-être pas cru commettre un très grand crime en déguisant légèrement la vérité. Soit ingénuité provinciale, soit plutôt qu'elle eût dans le caractère quelque chose de la résolution de son frère, Henriette répondit sans hésiter :

— Oui, ma tante.

— Vous avez eu tort, reprit Mme de Pontailly d'un ton bref; un pareil avertissement ressemble presque à un rendez-vous, et c'est ainsi que l'a interprété M. de Moréal, puisqu'il était ce soir à l'Opéra.

Malgré sa ferme détermination de ne pas se laisser traiter en petite fille, Henriette baissa la tête, car elle ne put se dissimuler qu'il y avait un fonds de vérité dans le reproche de sa tante.

— Puisque nous voici sur ce chapitre, poursuivit la marquise, qui redoubla de gravité en remarquant l'embarras de sa nièce, il est de mon devoir de vous donner quelques conseils. M. de Moréal est l'ami de votre oncle, et c'est à ce titre seul qu'il est reçu chez moi. Il est inutile sans doute de vous dire quelle inexcusable inconvenance vous commettriez, si d'une manière ou d'une autre vous lui donniez le droit de vous supposer des sentimens condamnés par votre père. Vous avez été trop bien élevée, j'espère, pour que j'aie quelque chose à craindre à cet égard.

Henriette releva la tête, et fixant sur sa tante un regard où perçait plus d'inquiétude que de crainte :

— Est-ce que vous voulez aussi que je me marie avec M. Dornier? lui dit-elle; j'avais tant espéré de trouver en vous un appui!

— Contre votre père, mademoiselle? n'y comptez pas.

— Non pas contre mon père, mais contre cet homme odieux qu'il veut me faire épouser.

— En ce moment il ne s'agit pas de M. Dornier...

— Mais au contraire, ma tante, c'est bien de lui qu'il s'agit, puisque ce matin même mon père m'a dit qu'il me ferait enfermer dans une pension, si je ne consentais pas à ce mariage.

Par un instinct tout féminin, la jeune fille avait déplacé la discussion. Mme de Pontailly réfléchit un instant, et reprit ensuite d'un ton plus doux :

— Écoutez, Henriette, je suis votre tante, presque votre mère, et je ne demande pas mieux que de vous prouver mon amitié, pourvu que vous vous en montriez digne. Vous devez comprendre que je ne puis ni ne dois vous encourager à désobéir à votre père. Il faut donc me promettre de ne plus voir dans M. de Moréal qu'un étranger, et à cette condition, si ce mariage avec M. Dornier vous cause réelle-

ment une répugnance invincible, je ne refuse pas d'en parler à mon frère. Peut-être, à ma prière, reviendra-t-il sur sa résolution.

— N'en doutez pas, ma bonne tante, s'écria Henriette avec feu; mon père a tant de considération pour vous! Dites-lui un seul mot, et je suis sauvée.

— Vous savez à quelle condition je dirai ce mot?

La jeune fille prit les mains de la marquise, et levant sur elle ses beaux yeux supplians :

— Ma bien chère tante, dit-elle doucement, cela serait si généreux de me protéger sans condition!

— Cela ne serait pas généreux, mais impardonnable, répondit la marquise d'un air rigide; ce serait l'oubli de mes devoirs. — Mais vous aimez donc M. de Moréal? reprit-elle avec un accent où perçait l'aigreur d'une secrète rivalité.

Pour la seconde fois, pendant cet entretien, Henriette enfreignit une des premières règles de l'éducation des jeunes filles.

— Oui, je l'aime, répondit-elle d'un ton ferme; je sais bien que je ne peux pas l'épouser sans le consentement de mon père, et, cela fût-il possible, je ne le ferais pas, mais je sais aussi que je n'aimerai jamais que lui, et que je mourrai plutôt que d'être la femme d'un autre.

— Propos d'enfant, dit M[me] de Pontailly en affectant une indulgente ironie; il ne s'agit pas de mourir, mais de rompre un mariage qui vous déplaît; pour cela, il faut être raisonnable, et surtout ne pas vous écarter du respect que vous devez à votre père. Comme il m'est impossible de faire refuser ma porte à un ami de M. de Pontailly, c'est à vous d'éviter les occasions de le rencontrer. A votre âge, l'éducation est loin d'être terminée, et, sous le prétexte d'une leçon à prendre, il vous est toujours facile de sortir du salon sans que cela paraisse affecté. C'est une mesure de convenance que vous observerez, je n'en doute pas, chaque fois que M. de Moréal viendra ici le matin.

— Je ne pourrai donc pas même le voir! s'écria la jeune fille d'une voix altérée.

— Non, à moins que votre père n'y consente; jusque-là je dois me conformer à ses intentions.

Henriette resta un moment silencieuse, le cœur gonflé et les yeux humides.

— Si je vous obéis, dit-elle enfin, vous me promettez de faire rompre ce mariage?

— Je vous promets du moins d'y employer tout mon crédit, et, pour vous donner tout de suite une preuve de ma bonne volonté, à dater d'aujourd'hui je ne recevrai plus M. Dornier.

— Ah! ma bonne tante, pour être délivrée de cet être insupportable, je me soumets à tout.

Dès la veille, Mme de Pontailly avait décidé qu'en raison de la tache dont il venait de se souiller, André Dornier n'était plus digne d'être admis dans son salon; mais, par une ruse dont fut dupe la jeune fille, elle attribua au désir de lui prouver sa bienveillance cette résolution arrêtée déjà dans son esprit.

— Nous voilà enfin d'accord, reprit-elle avec un sourire qui jusqu'alors avait paru étranger à sa froide physionomie; bonsoir, ma nièce. A votre âge, l'avenir est bien long, et j'espère qu'avec de la patience tous vos vœux seront satisfaits. En attendant, et malgré le rôle de mentor que je dois remplir près de vous, soyez sûre d'avoir en moi une amie sincère.

La marquise baisa sa nièce au front et la congédia d'un air d'affection si bien joué, qu'Henriette, dans l'inexpérience de son ame, se laissa complètement abuser par ce semblant hypocrite.

— Je me trompais; elle est vraiment bonne, se dit-elle en sortant. Je suis sûre qu'il lui en coûte de m'affliger, et, pour qu'elle me défende de me trouver avec M. de Moréal, il faut que cela soit réellement inconvenant; cependant je n'y voyais pas de mal.

A l'idée d'être de nouveau séparée du vicomte, Henriette sentit couler quelques pleurs refoulés jusqu'alors par la présence de sa tante, mais qu'en ce moment elle ne chercha plus à retenir. Cette tendre douleur eut un témoin sur qui ne comptait pas la jeune fille. Pour aller de la chambre de la marquise à la sienne, il lui fallait traverser les deux salons, où à plus de minuit elle se croyait sûre de ne trouver personne. Ce fut donc avec un étonnement où se mêla bientôt le pudique dépit d'être surprise les yeux baignés de larmes, qu'en entrant dans le second de ces salons elle aperçut au coin du feu son oncle, qui semblait occupé à lire les journaux du soir. Au bruit qu'elle fit en ouvrant la porte, le vieillard tourna la tête, et d'un signe lui imposa silence.

— Je t'attendais, lui dit-il à demi-voix lorsqu'elle fut arrivée près de lui, et je vois que j'ai bien fait, car tu pleures.

— Ce n'est rien, mon oncle, répondit Henriette en portant la main à ses yeux.

— Comment, ce n'est rien! reprit vivement le marquis; je voudrais

bien qu'un autre que toi vînt me dire que, quand tu pleures, ce n'est rien. C'est beaucoup au contraire, beaucoup trop, car je n'entends pas que ma petite nièce ait du chagrin. Écoute, continua le vieillard en baissant encore la voix, assieds-toi ici, près de moi, et prends la *Gazette;* si ta tante nous surprenait, je lui dirais que, me sentant la vue fatiguée, je t'ai priée de me lire les nouvelles étrangères. Ce serait un gros mensonge, car mes yeux sont excellens; mais cela regarde ma conscience.

La jeune fille examina son oncle d'un air étonné et prit le journal qu'il lui présentait.

— Dois-je vous lire d'abord les nouvelles d'Espagne ou celles d'Orient? demanda-t-elle en s'asseyant.

— Il s'agit bien de l'Espagne ou de l'Orient, répondit M. de Pontailly; il s'agit de toi, mon enfant, et cela m'intéresse un peu plus que ne pourraient le faire Méhémet-Ali ou Cabrera. Ta tante t'a fait pleurer, je veux essayer de te faire sourire. Écoute-moi. Je suis vieux, je ne suis pas beau, bien au contraire; je suis vif, brusque, emporté même, et tu pourrais fort bien me croire un méchant oncle sans que j'eusse le droit de me plaindre.

— Oh! mon oncle, pouvez-vous supposer cela?

— Je te dis que je ne me fâcherais pas, car enfin tu ne me connais pas encore; mais j'espère que nous allons faire connaissance.

— Pardonnez-moi, mon oncle, je vous connais déjà fort bien; mon frère m'a si souvent parlé de vous...

— Ah! et que t'a-t-il dit de moi, ce bon sujet?

— Que vous étiez le meilleur des hommes; qu'il vous devait la plus vive reconnaissance pour la bonté avec laquelle vous aviez réparé ses folies...

— Bien, bien; en attendant, qu'il n'y revienne plus. J'ai décidé qu'il trouverait dorénavant en moi un oncle inexorable. Il n'en sera pas de même pour toi, ma petite Henriette; je sais que tu ne m'enverras jamais de mémoires à payer, mais tu pourrais peut-être avoir quelque autre chose à me demander.

— Moi, mon oncle? dit Henriette, qui rougit en pensant que M. de Moréal était l'ami du marquis.

— Vous-même, ma nièce, reprit le vieillard avec son malicieux sourire, et votre rougeur me dit que j'ai deviné. Allons, nous sommes seuls, et je vois que tu n'as pas envie de dormir. Conte-moi tout cela; je ne te gronderai pas. Tu aimes donc Moréal?

Au lieu de répondre, Henriette baissa les yeux; car, si les sévères

interrogations de sa tante avaient un instant irrité son courage, l'accent affectueux du marquis venait de lui rendre toute sa timidité.

— J'ai tort, reprit le vieillard en voyant l'embarras de sa nièce; une question si grave devait être entourée de toutes sortes de précautions oratoires, mais la maudite vivacité dont je te parlais tout à l'heure m'a emporté malgré moi. Je n'ai pas eu la patience de mettre deux heures à te faire convenir d'une chose dont je suis sûr.

— Sûr? dit la jeune fille, dont l'œil étincela.

— Ne te fâche pas, et surtout n'accuse pas Moréal; ce n'est pas lui qui m'a dit que tu l'aimais; le pauvre garçon est trop discret et trop modeste pour cela.

— Mais alors qui a pu vous le dire? demanda Henriette d'un air confus.

— Toi-même.

— Moi?

— Ou, si tu l'aimes mieux, ton regard, lorsque avant-hier tu l'as aperçu dans le salon.

— Mais c'est terrible! dit la jeune fille, qui rougit de nouveau.

— Sans doute, reprit M. de Pontailly en imitant l'accent de sa nièce; c'est terrible d'avoir des yeux qui gardent si mal un secret. Tu vois donc bien que je sais déjà tout, et que tu peux sans inconvénient me faire tes petites confidences. D'abord, que t'a dit ce soir ta tante?

Enhardie par la bonté qu'exprimaient la physionomie et l'accent du vieillard, Henriette raconta fidèlement l'entretien qu'elle venait d'avoir avec la marquise.

— Elle t'a promis de congédier Dornier, et tu pleures? s'écria l'émigré; tu n'es pas raisonnable. Le point essentiel est gagné, et je n'espérais pas tant.

— Mais le reste, mon oncle! murmura la jeune fille.

— Ah! le reste, dit en riant M. de Pontailly; eh bien! le reste, nous tâcherons de l'arranger.

— Comment cela? demanda Henriette, qui, par un mouvement involontaire, rapprocha sa chaise du fauteuil de son oncle.

— Voyons, dit celui-ci en lui prenant les mains; à nous deux, il est impossible que nous n'ayons pas quelque bonne idée. D'abord, prends garde de déplaire à ta tante, car elle seule peut te servir près de ton père; puisqu'elle t'a défendu de rester dans le salon quand Moréal y viendra, il faut lui obéir.

— Voilà ce que vous appelez une bonne idée? répondit la jeune

fille, qui essaya de retirer ses mains; mais le vieillard, amusé de cette expressive pantomime, les emprisonna dans les siennes.

— Écoute-moi donc, reprit-il, je n'ai pas tout dit. Le grand malheur qui t'afflige aura bien ses petites compensations. Ta tante sort à peu près tous les soirs, elle te conduira dans le monde; on va donner des bals...

— Où je ne danserai pas, interrompit Henriette, à qui paraissait odieuse l'idée seule d'un plaisir que ne partagerait pas Moréal.

— Tu tiens donc à désespérer un beau jeune homme de ma connaissance, qui, j'en suis sûr, serait très heureux de danser avec toi?

— Je ne comprends pas...

— Suppose que le hasard, peut-être avec l'aide de ce vieil oncle si méchant à qui l'on ne veut pas même laisser sa main; suppose, dis-je, que le hasard fasse inviter M. de Moréal à tous les bals où tu dois aller toi-même; qu'est-ce que ta tante aurait à te dire?

— Oh! mon oncle, vous seriez assez bon! s'écria la jeune fille en serrant à son tour les mains du vieillard.

— Chut! dit celui-ci, de l'air d'un conjuré qui craint une surprise; on marche dans l'autre salon.

Henriette reprit le journal avec une vivacité extrême. « On écrit de Constantinople le 27 octobre, lut-elle au hasard: La dernière note du divan communiquée par le reis-effendi aux ambassadeurs des cinq grandes puissances renferme.... »

— Ce n'est pas ta tante, interrompit M. de Pontailly; c'est Germain qui range quelque chose. Tu as eu peur, n'est-ce pas?

— Mais vous-même, mon oncle? répliqua la jeune fille en souriant.

— J'avoue que, pendant toutes mes campagnes de l'armée de Condé, je n'ai jamais été si ému, dit le vieillard, riant à son tour; sais-tu que nous avons l'air de vrais conspirateurs?

— C'est si intéressant de conspirer.

— Bon! te voilà comme ton frère; il est vrai que ce n'est pas précisément l'amour de la patrie qui te fait parler. Où en étions-nous?

— Au bal, répondit Henriette, devenue rayonnante.

— Où tu dansais avec le beau jeune homme en question. Je crois que sur ce chapitre nous pouvons en rester là. Mais le matin, d'autres hasards peuvent aussi se présenter.

— Le matin aussi? dit la jeune fille, dont le gracieux visage s'épanouissait à chaque mot.

— Par exemple, je pense bien qu'en brave petite provinciale tu

es déterminée à ne pas retourner à Douai avant d'avoir vu toutes les curiosités de Paris, depuis la coupole du Panthéon jusqu'aux Catacombes. Qui t'accompagnera dans ces excursions? Ton frère? Il est trop jeune et trop étourdi pour qu'on te confie à sa garde. Ton père? Il va être complètement absorbé par la chambre. Ta tante? L'emploi de ses journées est fixé invariablement, et cela la dérangerait beaucoup de t'accompagner. Je ne vois donc que moi qui puisse convenablement te servir de cicérone; mais peut-être la compagnie d'un vieillard te paraîtra-t-elle ennuyeuse?

— Ennuyeuse, mon oncle! c'est intéressante, c'est charmante, qu'il faut dire. Je voudrais faire avec vous le tour du monde.

— En ce cas, nous pourrons faire de temps en temps, non pas le tour du monde, mais un tour dans Paris, et si, toujours par hasard, le beau jeune homme dont nous parlions tout à l'heure se trouvait quelquefois sur notre passage, je ne vois pas trop non plus ce qu'on pourrait trouver à dire à ces rencontres tout-à-fait fortuites, qui d'ailleurs auraient pour sauvegarde ma présence.

— Mon oncle, voulez-vous que je vous embrasse? dit Henriette avec un sourire de bonheur.

— Si je le veux? Oui, pardieu! répondit le vieillard, qui serra sa nièce dans ses bras avec une affection paternelle. Maintenant, mon enfant, reprit-il, va te coucher et fais de beaux rêves. Surtout, que je ne te voie plus pleurer.

— Jamais, mon oncle; ce que vous venez de me dire me rend si heureuse!

— Surtout....

Le marquis n'acheva pas; mais il désigna la porte qui conduisait à l'appartement de sa femme, et posa ensuite un doigt sur sa bouche.

— Ne craignez rien, répondit Henriette d'un air de malicieuse intelligence; si vous avez un peu peur de ma tante, je ne suis pas plus brave que vous, et ce n'est pas moi qui trahirai nos secrets.

— C'est cela, dit gaiement le marquis en se levant; dissimulons comme de vieux diplomates. Au fait, si nous lisons tous les soirs les journaux avec autant de fruit qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas manquer de devenir de profonds politiques.

L'oncle et la nièce se séparèrent presqu'aussi heureux l'un que l'autre.

— Quel excellent homme! répéta plus de cent fois Henriette, qui dormit assez mal cette nuit-là.

— L'amour de ces deux enfans me rajeunit le cœur, disait de son

côté le vieillard; je les marierai, pardieu! dussé-je enlever le consentement de Chevassu le pistolet sous la gorge!

XIII.

Le lendemain, M. Chevassu, qui devait déjeuner chez sa sœur, arriva ponctuellement à onze heures. Quoiqu'il s'efforçât d'affecter l'indifférence et même la gaieté, une préoccupation visible se peignait sur sa figure. Le député du Nord n'était pas soucieux sans raison. Depuis deux jours qu'il se voyait privé des conseils de son confident politique, il avait déjà commis plusieurs fautes dont il était obligé de convenir en lui-même, quelque excellente opinion qu'il eût d'ailleurs de son mérite. Par exemple, dès sa première entrevue avec ceux de ses collègues qui devaient former le noyau du quart-parti, M. Chevassu, au lieu de se présenter avec la modeste réserve qui convient à un débutant, s'était permis certaines allures magistrales qui avaient obtenu fort peu de succès; car autant les députés acceptent docilement le joug des supériorités depuis long-temps reconnues, autant en revanche ils se montrent rétifs à l'égard des talens nouveau-venus. Les membres de la chambre à qui M. Chevassu voulait se réunir avaient en général beaucoup plus de goût pour l'autorité que pour la subordination, et ce n'était pas pour se soumettre facilement à un chef qu'ils avaient quitté, les uns M. Thiers, les autres M. Barrot, le reste M. Dupin. Ainsi qu'il arrive toujours à la formation d'une nouvelle coterie, chacun aspirait à gouverner, personne ne voulait obéir.

Au milieu de ce conflit de vanités irritables et de prétentions exagérées, M. Chevassu avait apporté une vanité et une prétention de plus, et, selon l'usage, tous les rivaux d'ambition s'étaient aussitôt ligués contre ce nouveau concurrent. Vainement le député du Nord avait pris ses plus belles poses, enflé sa voix et arrondi ses gestes; vainement, sous le prétexte d'agrandir les questions posées devant l'assemblée, il s'était lancé dogmatiquement dans les dissertations politiques de l'ordre le plus transcendant; ses effets de pantomime et d'éloquence, qui jouissaient à Douai d'une certaine célébrité, avaient totalement manqué leur effet à Paris. Au lieu des applaudissemens qu'il espérait, l'orateur n'avait recueilli que quelques interruptions dans le genre de celles-ci : A la question!..... lieux communs!.... théories creuses!..... verbiage d'avocat!.... et autres aménités parlementaires.

M. Chevassu avait donc éprouvé un échec, et il le savait; mais, grace au merveilleux dictame que l'amour-propre tient toujours en réserve pour ses blessures, au lieu de chercher la cause de sa déconvenue dans l'emphatique prolixité de son éloquence, il l'attribua sans hésiter à la jalouse envie de ses auditeurs.

—J'ai été imprudent, se dit-il; je leur ai laissé mesurer trop tôt l'envergure de mes ailes; aussi, dès le premier jour, voilà toutes les vanités soulevées contre moi. Dornier a raison: la béquille de Sixte-Quint! c'est le vrai bâton de voyage de l'homme politique. Pour ne pas trop effaroucher tous ces petits amours-propres, je vais être obligé de me diminuer pendant quelque temps. Soit; je ferai le mort un mois ou deux, mais le réveil sera foudroyant.

Après la jalousie de ses collègues, la seconde chose à laquelle le député s'en prit à l'occasion de son échec, ce fut l'inexplicable disparition de Dornier.

— Qu'a-t-il pu devenir? se demanda-t-il vingt fois sans parvenir à trouver une réponse à cette question; ce n'est pas que j'aie besoin de lui, mais enfin, dans une circonstance capitale, on aime à causer avec un ami dévoué. Ami dévoué! l'est-il? A coup sûr son incompréhensible conduite me donne le droit d'en douter.

Secrètement irrité contre Dornier et abattu par cette mélancolie qui en dépit des échappatoires de l'amour-propre accable toujours les orateurs malheureux, M. Chevassu, en entrant chez sa sœur, s'était imposé une gaieté factice dont elle ne fut pas la dupe. M. de Pontailly, qui faisait tous les matins une promenade pédestre pour gagner de l'appétit, n'était pas encore rentré. La marquise éloigna sa nièce en lui disant tout bas qu'elle voulait, dès ce moment même, tenir sa promesse de la veille. Henriette sortit pleine d'espérance, mais fort émue, car il lui semblait que son sort allait se décider, et le frère et la sœur restèrent seuls, assis en face l'un de l'autre, de chaque côté de la cheminée.

— J'ai renvoyé Henriette pour pouvoir vous parler d'elle, dit alors la marquise; persistez-vous toujours à vouloir la marier avec M. Dornier.

— Pourquoi n'y persisterais-je pas? répondit le député d'un ton sec; n'allez-vous pas aussi me parler en faveur de M. de Moréal?

— En aucune façon. Le jour de votre arrivée, vous m'avez déjà cherché à cet égard une querelle dont vous m'auriez fait grace si vous eussiez mieux connu l'état des choses. Je reçois M. de Moréal parce qu'il est l'ami de M. de Pontailly, mais je ne prétends nulle-

ment contrarier vos projets en vous le proposant pour gendre. Je connais vos droits et je les respecte; c'est à vous qu'il appartient de prononcer sur le sort de votre fille, et, loin de vouloir lutter contre votre autorité légitime, je l'appuierai au besoin de tout mon pouvoir.

Ce langage plein de déférence était si nouveau dans la bouche de la marquise, que M. Chevassu, habitué aux manières impérieuses de sa sœur, demeura un instant muet de surprise.

— A la bonne heure, dit-il enfin; je craignais que vous ne vinssiez encore me jeter à la tête ce petit gentillâtre.

— Il n'est pas question de lui, vous dis-je. Vous ne voulez pas qu'il épouse votre fille, c'est chose jugée; n'en parlons plus et revenons à Dornier. Savez-vous qu'après sa ridicule aventure de samedi c'est un homme que personne ne voudra plus voir?

— Parce qu'il ne s'est pas battu? s'écria le député; à mes yeux ce n'est pas là son plus grand tort.

— Vous avez donc aussi quelque chose à lui reprocher? demanda Mme de Pontailly d'un ton insinuant.

— Sans doute, répondit M. Chevassu; je trouve singulier que depuis deux jours Dornier ne m'ait pas donné signe de vie. Ce n'est pas que j'aie besoin de lui, mais je suis habitué à son travail, et, surchargé comme je vais l'être, il me faut un secrétaire qui dégrossisse la besogne. Tous les hommes politiques font ainsi.

— Mais accordez-vous un véritable talent à M. Dornier?

— Il me conviendrait mal de faire son éloge, puisque c'est moi qui l'ai formé. A son arrivée à Douai, il n'était pas fort; mais je dois avouer que depuis il a acquis.

— Comment à si bonne école n'aurait-il pas fait des progrès? dit la marquise, qui savait que, pour remuer une volonté récalcitrante, la flatterie est le meilleur des leviers.

— Quand je dis qu'il a acquis, reprit le député en se rengorgeant, je ne lui confierais pas un travail capital; mais, en le dirigeant, on peut l'utiliser.

Depuis deux jours la marquise avait pris Dornier en véritable haine, et l'idée de le voir entrer dans sa famille lui semblait intolérable; ce fut donc sans arrière-pensée qu'elle s'efforça de lui enlever les bonnes graces de M. Chevassu, qui, de son côté, commençait à se refroidir à l'égard de son ami politique.

— Écoutez, mon frère, dit-elle d'un air de sincère affection, je vous trouverai vingt secrétaires qui vous serviront tout aussi bien, pour ne pas dire mieux, que M. Dornier; entre nous, une plus longue

liaison avec un être de cette espèce ne pourrait que vous nuire. Tout le monde sait ou saura qu'il n'a pas osé se battre, et, à tort ou à raison, cela tue un homme, voyez-vous.

— Vous croyez, fit M. Chevassu, qui déjà subissait l'ascendant de sa sœur.

— J'en suis sûre, et la preuve, c'est que je ne le recevrai plus. Si vous m'en croyez, vous romprez aussi avec lui.

— C'est que, pas plus tard que le jour de mon arrivée, je lui ai fait une promesse formelle au sujet d'Henriette.

— Ne vous en a-t-il pas relevé lui-même par cette ignominieuse aventure? Vous avez promis la main de votre fille à un homme honorable et non à un homme taré.

— Assurément, je l'ai entendu ainsi.

— D'ailleurs, qui est M. Dornier, pour avoir la prétention d'entrer dans une famille comme la nôtre?

— Une famille qui compte quatre cents ans...

— Enfin, une famille fort considérée et fort ancienne, interrompit brusquement la marquise, à qui le mot roture était odieux; avouez, mon frère, que votre M. Dornier est un petit compagnon à côté de vous.

— Certes, on ne fait pas des Chevassu comme on fait des pairs de France, dit le député du Nord en relevant sa cravate jusqu'à son oreille.

Au nom de Chevassu, Mme de Pontailly se pinça les lèvres avec une impatience mal déguisée.

— Voyons, dit-elle, il faut trancher la question. Conclurez-vous cette mésalliance?

— A vrai dire, répondit M. Chevassu d'un air d'hésitation, je m'en soucie peu... Cependant un projet arrêté depuis long-temps... Dornier peut devenir un ennemi dangereux... C'est embarrassant de rompre ainsi brusquement...

— Je m'en charge, dit la marquise, donnez-moi carte blanche.

— Allons... puisque vous le voulez... j'y consens.

Mme de Pontailly sonna; un domestique parut.

— Allez prier ma nièce de venir, lui dit-elle.

— Je crois que cette fois elle ne réclamera pas contre ma décision, dit M. Chevassu quand le domestique fut sorti.

Henriette entra dans le salon aussi émue qu'un accusé qui vient entendre la lecture de son arrêt.

Mme de Pontailly connaissait le goût de son frère pour les allocu-

tions, et craignait de blesser sa susceptibilité en prenant la parole; elle garda donc le silence, mais d'un regard elle avertit sa nièce que tout allait bien.

— Henriette, dit M. Chevassu de son air le plus imposant, le premier devoir d'une fille envers son père est l'obéissance passive; je vous l'ai dit et je vous le répète. Vous allez connaître ma volonté, et vous aurez à vous y soumettre. Pour plusieurs raisons dont je ne vous dois pas compte, j'ai changé d'avis au sujet du mariage que vous savez. Vous n'épouserez pas M. Dornier.

— Ah! mon père, que vous me rendez heureuse! s'écria la jeune fille, qui se jeta à son cou.

— Il ne s'agit pas de cela, reprit le député en essayant de se débarrasser de cette étreinte; heureuse ou malheureuse, vous devez m'obéir. Ainsi ne croyez pas que ce soit votre révolte de l'autre jour qui ait changé ma résolution. En ceci comme en toutes choses, je n'ai consulté que ma raison et ma volonté, mon immuable volonté, poursuivit M. Chevassu, qui leva au plafond l'index de sa main droite, et le replongea énergiquement vers le parquet, comme s'il eût voulu y inscruster cette royale péroraison.

Avant que le père d'Henriette eût repris son attitude ordinaire, M. de Pontailly entra dans le salon. Le vieillard semblait éprouver une vive émotion; sa démarche était brusque, sa respiration précipitée, et, au milieu de sa large figure presque aussi ardente qu'une comète, ses petits yeux étincelaient comme deux escarboucles.

— Bonjour, madame, votre serviteur très humble, monsieur Chevassu, dit-il d'un ton bref; ma bonne Henriette, poursuivit-il en changeant d'accent, veux-tu me faire le plaisir, en attendant qu'on serve le déjeuner, d'aller mettre en ordre les journaux que tu trouveras sur mon bureau, et que je veux envoyer au relieur?

La jeune fille sortit en jetant à son oncle un sourire de triomphe qu'il n'eut pas l'air de remarquer, tant était véhémente sa préoccupation.

— Eh bien! monsieur le député, reprit le marquis avec une emphase sardonique lorsque sa nièce fut hors du salon; où en sommes-nous? Renversons-nous le ministère? Déclarons-nous la guerre à l'Europe? Opérons-nous la réforme électorale?

— Voilà bien des questions à la fois, répondit M. Chevassu, qui ne comprit pas l'ironie de son beau-frère, car il n'eût jamais supposé qu'on pût parler légèrement de matières si graves; pour répondre à vos demandes sans les confondre, je vous dirai d'abord que, si le

ministère ne tombe pas devant l'adresse, il n'en vaudra, je crois, guère mieux; pour ma part, dès que j'aurai établi ma position à la chambre, je ménage à messieurs les ministres certaines petites interpellations dont ils seront bien obligés de faire une question de cabinet; nous verrons comment ils s'en tireront.

— Ah! vraiment! une question de cabinet! dit le vieillard en ricanant; eh bien! moi aussi, je vais vous poser une question de cabinet; vous me direz si elle vaut la vôtre, et nous verrons comment votre paternité s'en tirera. Où est Prosper?

— Prosper? répondit le député de l'air d'un homme mal réveillé; ah! oui, Prosper. Voilà deux jours que je ne l'ai vu.

— Du moins vous savez où il est?

— A l'hôtel où il a demeuré jusqu'à présent, je suppose.

— Mais vous n'en êtes pas sûr?

— Je suis si surchargé d'affaires depuis mon arrivée....

— Qu'il ne vous reste pas le temps de penser à votre fils, interrompit brusquement le marquis; pardieu! ce serait un soin trop vulgaire pour un grand citoyen de votre espèce. Ah! s'il s'agissait de nègres à émanciper, d'intrigans à protéger, d'imbéciles à haranguer, à la bonne heure! vous seriez de feu. Mais votre fils!..... Eh bien! puisque vous ne savez pas où est Prosper, je vais vous l'apprendre.

M. de Pontailly tira une lettre d'une des poches de son gilet.

— Faites-moi le plaisir, reprit-il, d'écouter la lecture de cette épître qu'on vient de me remettre quand je suis rentré.

Le marquis ouvrit la lettre, et lut en appuyant sur chaque mot :

« MON CHER ONCLE,

« Je ne suis ni dans la Seine occupé à nourrir les poissons, ni dans quelque taillis du bois de Boulogne étendu en forme de cadavre; mais, à part ces deux manières d'être, je n'en connais pas de moins gracieuse que ma position actuelle. Écoutez le récit de ma triste aventure. Vendredi soir, une fort sotte envie m'a pris d'aller voir l'émeute à la porte Saint-Denis. Cette idée de badaud m'a déjà valu près de quarante-huit heures de prison, car au milieu de la foule on m'a arrêté bel et bien, quoique je ne fusse coupable que de curiosité. Depuis près de quarante-huit heures donc j'habite un séjour qui n'est pas celui de Paphos, et qu'on nomme le dépôt de la préfecture de police. La société y est un peu mêlée : vagabonds, forçats libérés, filous de toute espèce, plus quelques niais comme

moi. La chère y est peu succulente : de l'eau sale fastueusement nommée bouillon maigre et une livre et demie de pain noir. Heureusement j'ai de l'argent, ce qui m'a permis d'élever mes prétentions jusqu'aux tranches d'épagneul que la cantine débite sous le titre de beefsteaks. Au milieu de mes souffrances, que je suis décidé à écrire aussitôt que je serai libre pour faire un pendant aux *Prisons* de Silvio Pellico, et cela formera une suite de feuilletons un peu palpitans d'intérêt pour le journal de ma tante; au milieu de mes souffrances, dis-je, ce qui me chagrine le plus, c'est d'avoir entraîné dans mon désastre ce digne et excellent Dornier, que j'ai, pour ainsi dire, forcé de m'accompagner vendredi soir, et qui n'a pas même à se reprocher la ridicule curiosité dont je suis la victime. Son arrestation l'affecte d'autant plus, qu'il avait pour samedi matin un petit rendez-vous auquel un cas de force majeure pouvait seul le faire manquer. Il a lieu de craindre que son absence n'ait été mal interprétée; s'il en est ainsi, je recommande, mon cher oncle, à votre loyauté chevaleresque la réputation de mon ami, qui se déchire les flancs comme un lion en cage à l'idée seule de pouvoir être soupçonné d'une action pusillanime. Je m'adresse à vous et non à mon père, que je crains de distraire de ses hautes occupations. Il n'y a en réalité aucune charge contre moi, ni contre Dornier, et à l'aide de vos toutes puissantes connaissances il vous sera facile de nous faire sortir tous deux du purgatoire anticipé où nous nous trouvons. C'est ce que m'a fait clairement comprendre l'espèce de commissaire de police qui a daigné m'interroger tout à l'heure. Je me recommande donc, et surtout je recommande ce brave Dornier à la bienveillance dont vous m'avez déjà donné tant de preuves.

« Votre dévoué neveu,

« PROSPER. »

« *P.-S.* — Je vous préviens que pour le jour de ma délivrance je m'invite à dîner chez vous; il n'y a que votre vin de Johannisberg de 1779 qui puisse me faire oublier les abominables poisons de la cantine. »

— Eh bien! qu'en dites-vous? dit le marquis en regardant son beau-frère entre les yeux.

— En prison! s'écria M. Chevassu, dont la figure s'était fort allongée pendant cette lecture; ce malheureux a juré de ruiner ma fortune parlementaire. Moi qui veux tenter une politique de conciliation! moi qui ai des ménagemens à garder envers le pouvoir! Que

diront mes collègues en apprenant que mon fils est en prison? Déjà je les offusque; ils seront enchantés de trouver un grief à me jeter à la face. Qui sait s'ils ne prétendront pas que je suis responsable des folies de ce drôle?

— Qui donc sera responsable de la conduite d'un étourdi, si ce n'est son père? répondit sévèrement le vieillard; si vous vous étiez occupé un peu moins de vos rêvasseries politiques, et un peu plus de Prosper, tout ceci ne serait pas arrivé.

— M. de Pontailly a raison, mon frère, dit la marquise, qui jusqu'alors avait écouté en silence; vous avez fort mal élevé votre fils, et, s'il commet des fautes, c'est surtout à votre négligence et à votre faiblesse qu'il faut les attribuer.

— Ma négligence! ma faiblesse! répéta M. Chevassu d'un air offensé; me faites-vous donc un crime de ne pouvoir consacrer à la surveillance d'un écolier le temps que me demandent impérieusement les affaires du pays? Les devoirs d'un citoyen...

— Morbleu! soyez citoyen tant qu'il vous plaira, s'écria le marquis avec impatience, mais d'abord soyez père; on vous dit que votre fils est en prison, et vous ne pensez qu'à l'influence que peut exercer cet évènement sur votre position à la chambre. Vous devriez déjà être en course pour solliciter l'élargissement de ce pauvre Prosper.

— Après tout, il ne me semble coupable que d'imprudence, dit Mme de Pontailly.

— Solliciter! nous y voilà, fit M. Chevassu en hochant la tête d'un air d'amertume, c'est-à-dire que grace à cet étourdi, au lieu d'amener le pouvoir à compter avec moi, c'est moi, au contraire, qui vais être forcé de lui demander une faveur; au lieu d'entrer à la chambre sans aucun engagement et libre de toutes mes allures, je vais me trouver l'obligé d'un ministre qui peut-être se croira des droits à ma reconnaissance! Voilà donc ma position compromise dès le début, et cela parce qu'un mauvais sujet, parce qu'un vaurien...

— Je ferai toutes les démarches, et vous n'y paraîtrez en rien, interrompit avec un ricanement brusque le vieillard; je comprends qu'il serait assez désagréable de vous faire ministériel, avec la mise en liberté de votre fils pour toute récompense; passe encore si l'on y joignait la place de procureur-général ou de premier président à la cour de Douai!

Cette insinuation, qui frappait le député au défaut de la cuirasse, attira sur ses lèvres un sourire dédaigneux.

—Si j'en venais à faire mes conditions, répondit-il, je serais peut-être un peu plus exigeant que vous ne le supposez.

—C'est donc la simarre qu'il vous faut? demanda le vieillard d'un air ironique.

—Croyez-vous qu'elle m'écraserait? répondit M. Chevassu en se redressant de toute sa hauteur.

—Il ne s'agit pas de cela, dit la marquise pour prévenir une de ces discussions acerbes qui déjà plus d'une fois avaient éclaté en sa présence entre son frère et son mari; l'affaire est bien convenue ainsi : après déjeuner, M. de Pontailly se mettra en course pour obtenir la liberté de notre étourdi.

—Je m'acquitterai de cette mission de grand cœur, dit l'émigré, car au fond Prosper est un excellent garçon.

—Et M. Dornier? reprit Mme de Pontailly après avoir réfléchi un instant, ne ferez-vous rien pour lui?

—Dornier, s'écria le marquis, c'est un sournois, c'est un flatteur, c'est un pédant, mais ce n'est point un poltron, comme il était assez naturel de le croire; dès-lors je lui dois une réparation complète, et, morbleu! quelque satisfaction qu'il me demande, je suis prêt à la lui donner.

—Je savais bien que Dornier était incapable d'une lâcheté, dit à son tour M. Chevassu.

—Ah! vous convenez donc que c'eût été une lâcheté! reprit vivement M. de Pontailly. Que devient alors votre belle théorie du courage civil?

—Ne sauriez-vous échanger deux paroles sans que cela amène une discussion? dit la marquise en intervenant de nouveau dans un but pacifique; il ne doit être question que de M. Dornier, envers qui nous avons tous été plus ou moins injustes.

—C'est vrai, reprit le député; pour ma part, j'ai été sur le point d'oublier en un moment deux années d'amitié dévouée et de fidèles services.

—Et moi, ajouta la marquise, je me reproche de l'avoir ainsi condamné sans qu'il pût se défendre.

—Ne trouvez-vous pas, ma sœur, que tout à l'heure nous avons agi un peu précipitamment?

—J'allais vous le dire; mais il n'est jamais trop tard pour reconnaître un tort.

—Si je reprenais mon ancien projet, vous ne me blâmeriez donc pas?

— Pourquoi vous blâmerais-je, mon frère?

— C'est que vous disiez...

— Que disais-je? que votre gendre devait être un homme honorable. Puisqu'aucune tache ne souille plus la réputation de M. Dornier, l'exclusion dont il me semblait devoir être frappé tombe d'elle-même.

— Je suis charmé de vous entendre parler ainsi, car je pense absolument comme vous.

— De quoi est-il question? demanda M. de Pontailly; voilà cinq minutes que je vous écoute sans vous comprendre.

— L'affaire cependant est assez claire, répondit le député d'un air de persiflage; la lettre que vous venez de lire a levé le seul obstacle qui pût m'empêcher d'accorder à Dornier la main de ma fille. Avant six semaines, ils seront mariés.

Le marquis se mordit les lèvres, et se tourna vers sa femme :

— Vous approuvez cela? lui demanda-t-il en la regardant avec attention.

— Complètement, répondit Mme de Pontailly d'un ton froid.

Le vieillard ne répliqua pas, mais il fronça les sourcils et examina un instant son beau-frère et sa femme de l'air dont sur le terrain on mesure son adversaire; puis, saisissant tout à coup un des cordons de sonnette de la cheminée, il le tira de manière à briser les ressorts. Au bruit de cette sonnerie violente, un domestique accourut.

— Pourquoi ne sert-on pas le déjeuner? demanda le marquis d'une voix tonnante qu'aurait pu lui envier le député.

La réhabilitation d'André Dornier s'était opérée sans opposition. M. Chevassu, au fond, redoutait de rompre avec un homme qui lui était devenu nécessaire; aussi fut-il fort satisfait de le voir justifié. La marquise n'avait qu'un seul grief contre son ancien favori, et, puisque l'injustice de ce grief était reconnue, pourquoi aurait-elle contribué à briser l'obstacle le plus sérieux qui séparât sa nièce du vicomte de Moréal? Enfin, quoiqu'il n'aimât pas Dornier, M. de Pontailly avait trop de loyauté pour chercher à lui nuire au moment même où il croyait lui devoir une sorte de réparation,

D'un tacite accord, il ne fut question, pendant le déjeuner, ni de la lettre de Prosper, ni de ses conséquences. Ainsi rien ne troubla la sérénité d'Henriette, dont la rayonnante gaieté attira plus d'une fois un nuage sur le front de son oncle.

— Pauvre enfant, se disait le vieillard; tu chantes comme l'oiseau que tient en joue le chasseur : tout le monde conspire à te marier

avec ce cuistre, et il ne te reste que moi; mais, mordieu! comme dit Médée, c'est assez.

XIV.

Aussitôt après le déjeuner, M. de Pontailly sortit; mais avant de commencer les démarches qui devaient, selon toute apparence, rendre la liberté aux deux prisonniers, il se rendit chez Moréal; en quelques mots, le vieillard le mit au courant.

— Voilà votre rival ressuscité, lui dit-il en finissant. C'est ici qu'il faut manœuvrer habilement. J'ai un projet, mais il est hasardeux, et, avant de l'exécuter, nous ne devons négliger aucune autre ressource. Mon beau-frère a dû aller avec Henriette chez une de leurs parentes; il n'est qu'une heure et demie, Mme de Pontailly est encore chez elle; allez-y, insistez pour entrer, forcez la consigne s'il le faut, parlez à ma femme comme on sait parler quand on est amoureux; soyez éloquent, persuasif, pathétique; vous la toucherez, à moins qu'elle n'ait en tête quelque endiablé dessein que je crois entrevoir, mais j'espère me tromper. Si vous triomphez, partie gagnée, car Chevassu n'osera jamais lutter sérieusement contre sa sœur; si vous échouez, alors en avant les grands moyens.

Vingt minutes après, Moréal entrait chez Mme de Pontailly, qui demeurait rue Laffite, à peu de distance de l'hôtel de Castille; quoique la voiture de la marquise fût déjà tout attelée dans la cour, il fut reçu sans difficulté. Fort méthodique dans ses habitudes, Mme de Pontailly, en attendant deux heures, lisait une revue étrangère. A la vue du vicomte qui s'avança vers elle d'un air ému, elle sourit fort gracieusement en lui désignant un fauteuil. Depuis deux jours, soit que le voisinage d'une jeune fille charmante lui inspirât une sorte d'émulation, soit qu'elle obéît à un instinct plus doux que celui de la vanité, la marquise apportait aux détails de sa toilette certaines modifications où se trahissaient des intentions assez mondaines. C'est ainsi qu'elle avait substitué aux couleurs sérieuses des nuances plus tendres, et remplacé les bijoux par les fleurs; imprudence où tombent volontiers les femmes chez qui se prolonge indéfiniment le désir de plaire. A cette tentative de rajeunissement, Mme de Pontailly avait seulement gagné l'apparence de quelques années de plus, et dans ses frais atours sa mûre beauté rappelait ces précieux tableaux un peu ternis auxquels on a mis un cadre neuf.

A vrai dire, ce que ressentait depuis quelques jours la marquise,

c'était moins une émotion d'amour qu'une inquiétude de coquetterie. Doutant de son empire, car elle ne pouvait se dissimuler les naissantes injures du temps, elle avait besoin de rassurer son amour-propre par une de ces tentatives aventureuses que hasardent parfois les puissances qui déclinent. Au péril d'une illusion, elle poursuivait un succès, sans penser que l'enjeu valait mieux que le bénéfice, et qu'immanquablement elle éprouverait plus de chagrin à perdre que de plaisir à gagner. En cette occasion, plusieurs causes avaient fixé particulièrement sur Moréal l'attention de Mme de Pontailly. D'abord, les femmes, le moins possible, font leurs expériences *in animâ vili*, et le vicomte était un sujet fort distingué; ensuite il s'agissait de conquérir un cœur épris d'une autre et de l'emporter sur une rivale jeune et belle, double attrait auquel peu de coquettes fussent restées insensibles; enfin, par une de ces subtilités d'argumentation qu'on a tant reprochées à certains casuistes, la marquise avait découvert qu'inspirer de l'amour à M. de Moréal, c'était le meilleur moyen de le détacher d'Henriette, et par conséquent d'accomplir les vœux de M. Chevassu.

— Mon frère me devra une véritable reconnaissance, se disait-elle en s'exagérant contre son habitude ses devoirs de sœur; ma nièce est une enfant qui, une fois mariée, se consolera bien vite, et M. de Moréal lui-même me remerciera plus tard de l'avoir empêché de compromettre, par un mariage prématuré, son avenir de poète. Je rendrai donc service à tout le monde. D'ailleurs, comme il est bien entendu que ceci ne doit être pour moi qu'un jeu, je peux bien me permettre de m'amuser un peu des élégies que l'amour ne peut manquer d'inspirer à M. de Moréal.

En conséquence de ces réflexions plus ou moins sincères, Mme de Pontailly accueillit le vicomte avec l'intention bien arrêtée de le soumettre aux séductions d'une amabilité dont plus d'une fois elle avait éprouvé la puissance; elle commença son attaque par une de ces flatteries auxquelles résiste mal le cœur des poètes, surtout quand elles sortent de la bouche d'une femme.

— Je lisais des vers, mais j'y prenais peu d'intérêt, dit-elle nonchalamment après avoir répondu aux premiers complimens de Moréal; la poésie est un instrument divin qu'on n'aime pas à voir profané, et ce que je viens de lire me semble d'une vulgarité désespérante. Peut-être, il est vrai, vos délicieuses stances à la mélancolie ont-elles contribué à ma sévérité d'aujourd'hui. C'est l'inconvénient des belles choses de rendre exigeant.

En toute autre occasion, le vicomte n'eût pas écouté avec une complète indifférence ces louanges insidieusement exagérées; mais en ce moment les anxiétés de son amour imposèrent silence à sa vanité.

— Mes faibles essais, répondit-il d'un ton modeste, n'ont rien, madame, qui puisse motiver un jugement si flatteur; mais l'excessive indulgence que vous leur témoignez, pour être peu méritée, ne m'en est que plus précieuse, car elle me permet d'espérer que si j'osais l'invoquer dans un circonstance importante...

— Vous faites imprimer vos vers? interrompit la marquise.

— Non, madame; pour affronter la publicité, il faut un talent que je n'ai pas. La circonstance dont je vous parle...

— C'est trop de modestie. Le morceau que vous m'avez fait connaître m'a donné la meilleure idée de votre recueil. Je vous crois un vrai poète; ainsi, quelque agréables que puissent être des succès de salon, vous devez viser plus haut. Si vous n'avez pas d'éditeur, je vous en trouverai un.

— Je n'ai aucune ambition littéraire, madame; mais si vous me permettiez d'indiquer un autre but à votre bienveillance...

— Point d'ambition à votre âge! dit la marquise, qui semblait décidée à ne pas laisser arriver Moréal à l'objet de sa visite; vous avez tort. Si le talent a des prérogatives, il impose aussi des devoirs. Méconnaître ses instincts, manquer à sa vocation, ce n'est plus de la modestie, c'est de l'insouciance.

— Cela est vrai, madame; mais si je suis insouciant à beaucoup d'égards, c'est que préoccupé d'un souci unique...

— Le seul souci digne d'un homme de mérite, interrompit de nouveau Mme de Pontailly, c'est la réputation, c'est la gloire. Qu'une pierre inerte reste enfouie, c'est son lot; mais voyez si le moindre arbrisseau ne sait pas percer la terre pour grandir au soleil et devenir un arbre. Réduirez-vous le talent à la condition de la pierre? tarirez-vous en lui cette sève dont la plus faible plante est vivifiée? Ce serait un crime de lèse-poésie!

— O discoureuse insupportable! pensa le vicomte; ton pathos me permettra-t-il enfin de placer le seul mot que j'aie à te dire?

— Oui, reprit Mme de Pontailly avec un sourire d'aimable protection, autant la médiocrité prétentieuse est déplaisante, autant est blâmable le mérite indolent. Il faut vaincre cette indifférence, il faut sortir de cette apathie. Jeune et intelligent comme vous l'êtes, votre place est à Paris, où de vrais succès vous sont assurés, pour peu que vous vouliez les briguer.

— C'est ce que je ne ferai pas, madame, quel que soit l'attrait d'une pareille perspective, répondit Moréal d'un air de réserve. Je connais trop l'insuffisance de mes forces pour essayer un essor qu'il me serait impossible de soutenir. Je laisse donc la gloire à ceux qui se sentent nés pour elle, et je dirige tous mes vœux vers un but moins brillant sans doute, mais peut-être plus rapproché du bonheur.

Mécontente du peu de succès de ses flatteries, la marquise changea d'accent :

— Quel est cet Eldorado? demanda-t-elle d'un ton bref.

— Je désire me marier, madame, et je viens...

Mme de Pontailly se pinça les lèvres et aussitôt partit d'un éclat de rire affecté.

— Je n'aurais jamais deviné celui-là, dit-elle; quel âge avez-vous? vingt-cinq ans, je suppose.

— Vingt-sept ans, madame.

— Et vous voulez vous marier! mais c'est exemplaire, mais c'est édifiant; vous méritez d'être cité pour modèle aux jeunes gens! Presque tous, dans votre position, se diraient : J'ai de la naissance, de l'esprit, d'autres avantages encore; le monde de Paris s'ouvre à moi, et, sur ce théâtre si envié, un rôle brillant m'est offert. Le plaisir est là à coup sûr, la gloire peut-être; d'une part les mille enchantemens de la vie élégante, de l'autre les nobles travaux de l'intelligence; par-dessus tout la liberté, ce trésor sans lequel les autres ne sont rien. C'est là sans doute une belle et radieuse existence; jouissons-en donc tandis qu'elle s'offre à nous; dans quelques années, notre jeunesse sera envolée, que du moins elle nous laisse des souvenirs.

En parlant, la marquise regardait attentivement Moréal, comme pour étudier sur sa physionomie l'effet de cette tirade, qui, dans sa moralité profane, semblait la paraphrase de quelque fragment d'Horace. Loin de paraître ébloui par l'éclatant horizon qui lui était découvert, le vicomte écoutait avec une impatience laborieusement contenue par sa politesse, et la marquise n'aperçut sur ses traits aucun symptôme d'émotion ou d'entraînement; blessée d'une indifférence qui paraissait défier toutes ses séductions, elle reprit d'un air sardonique :

— Voilà ce que se diraient à votre place la plupart des jeunes gens; mais vous, philosophe précoce, vous, sage de vingt-sept ans, vous dédaignez les plaisirs du monde, les orages des passions, les vanités de la gloire! Ce qu'il vous faut, c'est une obscurité tranquille,

un bonheur monotone, en un mot les délices du coin du feu; si ce n'est pas là le rêve d'une imagination ardente, du moins c'est celui d'une ame candide, et je ne puis qu'y applaudir.

Parler à un jeune homme du calme de son imagination et de la candeur de son ame, c'est lui faire un compliment qu'il prendra neuf fois sur dix pour une injure. En temps ordinaire, Moréal peut-être n'eût pas été plus qu'un autre exempt de cette singulière susceptibilité, mais à cette heure il était possédé d'un sentiment trop vif et trop profond pour qu'une ironie féminine pût facilement l'irriter. Il écouta donc avec plus de surprise que de dépit le persiflage de la marquise, et, comme il n'en comprenait pas clairement la cause, il résista prudemment au plaisir d'y répondre par quelque sarcasme qui, en vengeant son amour-propre, eût, selon toute apparence, empiré ses affaires.

— Dussé-je vous paraître plus ridicule encore, dit-il en s'efforçant de sourire, je dois avouer que cette modeste existence dont vient de s'égayer votre moquerie a pour moi un attrait irrésistible. Oui, c'est là mon rêve, madame, et s'il annonce peu d'imagination, c'est qu'il est dans mon cœur et non dans ma tête. On n'invente pas quand on aime.

A ce mot, Mme de Pontailly trouva le vicomte aussi odieux que puisse le paraître à une femme disposée à la bienveillance un homme indifférent ou inintelligent. Toutefois elle s'efforça de dissimuler son dépit, et, s'obstinant à son dessein en raison même de la résistance qu'elle éprouvait, elle reprit d'une voix doucereuse qui contrastait avec ses précédentes railleries :

— Je ne feindrai pas plus long-temps de ne pas vous comprendre; je sais que vous avez aimé ma nièce.

— Je l'aime toujours, madame; je l'aime plus que jamais, s'écria impétueusement Moréal.

— Tant pis, reprit la marquise, devenue maîtresse d'elle-même au point d'affecter un air compatissant; où vous mènera ce fol attachement? Le mariage de ma nièce avec M. Dornier est décidé.

— Il dépend de vous de le rompre, madame, et c'est pour vous supplier de le faire que je viens me jeter à vos pieds.

— C'est impossible. Je n'ai pas sur l'esprit de mon frère l'empire que vous croyez, et puis, vous allez me trouver une bien méchante femme, fût-il en mon pouvoir de rompre ce mariage, je dois vous avouer que je ne le ferais pas.

— Comment ai-je pu m'attirer votre haine? s'écria le vicomte avec l'emphase naturelle aux amoureux.

— De ce que je ne me soucie pas de vous avoir pour neveu, s'ensuit-il nécessairement que je vous haïsse? répondit Mme de Pontailly, qui accompagna ces paroles d'un regard si incisif, que Moréal ne put s'empêcher d'en remarquer l'expression.

— Veut-elle se moquer de moi, se dit-il, ou bien aurait-elle la fantaisie de m'offrir une indemnité? Ces coquettes en retraite ont quelquefois des idées si bizarres!

— Je vais vous parler avec une entière franchise, reprit la tante d'Henriette.

— C'est-à-dire qu'elle va mentir à outrance, pensa le vicomte.

— J'aime beaucoup ma nièce, continua la marquise en justifiant dès le premier mot l'impertinente prédiction de son interlocuteur; je désire vivement qu'elle soit heureuse. Le serait-elle en vous épousant? J'en doute.

— Madame, me croyez-vous capable...

— Laissez-moi m'expliquer. L'incompatibilité d'humeur, dont on s'est tant égayé lorsque c'était un motif de divorce, est un fait très réel et malheureusement trop fréquent. En ménage, la première condition du bonheur est l'accord parfait non-seulement des cœurs, mais aussi des intelligences, et cet accord exige toujours une sorte d'égalité. Ici, où serait l'égalité? Henriette est jolie assurément, ou plutôt elle a la beauté de son âge; mais son esprit est fort ordinaire...

— Fort ordinaire! madame, interrompit le vicomte en maîtrisant avec peine son indignation; c'est ravissant, c'est étincelant qu'il faut dire. Fort ordinaire! mais son esprit surpasse encore sa beauté.

— A vos yeux, cela doit être ainsi, reprit Mme de Pontailly d'un air un peu dédaigneux; mais dans quelque temps, lorsque l'illusion se serait envolée, que resterait-il de votre divinité d'aujourd'hui? Une femme comme on en voit tant, frivole, vulgaire, insignifiante, sans cesse occupée d'intérêts mesquins, incapable en un mot de donner la réplique à votre intelligence.

— Oh! si j'osais, quelle réplique je donnerais à ton impertinence! se dit Moréal en se mordant la moustache pour soulager son dépit.

— Qu'arriverait-il alors? continua la marquise; le prestige détruit, vous feriez ce que font tous les hommes en pareil cas, vous chercheriez hors de votre maison l'illusion que vous auriez cessé d'y trouver. Cette pauvre Henriette serait malheureuse alors, et moi je ne me pardonnerais jamais d'avoir contribué à son malheur.

— Madame, je vous jure...

— Vous-même, poursuivit Mme de Pontailly sans s'arrêter à cette

tentative d'interruption, quel serait votre sort? Triste, croyez-moi. C'est une lourde chaîne que celle qui nous lie à un être d'une sphère inférieure à la nôtre. Comment renoncer à ces effusions du cœur et de l'esprit, dont l'échange n'est possible qu'entre deux ames égales et sympathiques? Vous faites-vous une idée de l'irréparable infortune que renferment ces mots : n'être pas compris! Les poètes, plus que tous les autres, sont exposés, lorsqu'ils se marient, à ces déceptions amères; voyez Molière, voyez Byron!

—Mais, madame, je ne suis ni Molière ni Byron, interrompit le vicomte, qui ne contenait qu'avec peine sa mauvaise humeur.

—Vous êtes poète, et cela suffit.

—Quelques misérables vers, soient-ils maudits! ne sauraient me mériter ce titre. La prétention d'être un homme supérieur et incompris fait, il est vrai, partie des prérogatives du métier, mais je n'y ai aucun droit, madame, et, s'il est vrai que le talent soit un obstacle au bonheur, cela ne peut concerner ma médiocrité.

— Je vous connais mieux que vous ne vous connaissez vous-même, reprit la marquise en veloutant à la fois sa voix et son regard; si je voulais user de ma science divinatoire, je pourrais tirer votre horoscope. Je ne vous dirais pas: Macbeth, tu seras roi! mais, comme la littérature a aussi ses couronnes, c'est une de celles-là que je vous montrerais. Ce n'est point à votre âge qu'on doit engager sa vie, vous dirais-je; craignez de gâter la vôtre en accordant une importance exagérée à vos sentimens d'aujourd'hui. Qu'ont-ils de réel après tout? Le goût passager que toute femme inspire pour peu qu'elle soit jolie, l'irritation d'amour-propre que développe la rivalité, l'entêtement que fortifient les obstacles. Le désir de l'emporter sur M. Dornier et de vaincre les refus de mon frère entre dans votre persévérance pour beaucoup plus que vous ne le croyez sans doute, et combien ma nièce vous paraîtrait déjà moins charmante, si sans difficulté on vous eût accordé sa main! Sacrifierez-vous à cette passion d'un moment les riches espérances de votre avenir? J'aime beaucoup Henriette, je vous le répète, mais mon amitié ne me rend pas aveugle. Ce n'est point là la femme intelligente et sensible capable de comprendre vos pensées les plus hautes aussi bien que vos émotions les plus fugitives, digne en un mot d'inspirer vos efforts et peut-être de s'y associer. Cette femme, vous l'avez rêvée sans doute; pourquoi ne la trouveriez-vous pas? Elle existe, n'en doutez point, mais il faut la chercher, et surtout il faut la deviner.

Si Moréal avait conservé quelque incertitude à l'égard de la co-

quetterie de la marquise, la manière expressive dont elle prononça ces dernières paroles eût suffi pour la dissiper. Cette découverte déjà entrevue à plusieurs reprises, mais cette fois manifeste et irréfragable, plongea le vicomte dans un embarras d'autant plus vif, qu'il avoisinait le ridicule.

— Dans quel guêpier me suis-je fourré? se dit-il; si j'ai l'air de dédaigner le bonheur dont on me menace assez clairement, je me fais une ennemie mortelle de cette coquette surannée, et alors il faut renoncer à l'espoir de revoir Henriette. Feindre de ne pas comprendre, ce serait jouer le rôle d'un sot, et, outre que c'est toujours désagréable, s'y laisserait-elle tromper? Répondre à ses agaceries, c'est prendre, pour arriver à mon but, un étrange chemin de traverse : n'importe, c'est le seul moyen de m'en tirer; mais louvoyons adroitement, car un changement trop brusque éveillerait ses soupçons.

Le vicomte composa sa physionomie et prit sans trop d'effort un air d'étonnement rêveur.

— Je ne nierai pas, madame, dit-il au bout d'un instant, que vous possédiez à un rare degré le don de lire dans les cœurs. Vous venez de décomposer un sentiment qui jusqu'à présent m'avait paru simple, avec une sûreté d'analyse dont je reste surpris, je pourrais dire effrayé. Oui, je suis forcé d'en convenir, dans cette obstination que vous désapprouvez, il entre peut-être un peu de rancune contre M. votre frère, un peu d'antipathie contre M. Dornier.

— En doutez-vous? répondit Mme de Pontailly, dont la figure s'épanouit. Les anciens ne reconnaissaient que quatre élémens, tandis que la science moderne compte déjà cinquante-six corps simples. Les passions sont-elles plus difficiles à décomposer que les substances? Non, sans doute, mais l'analyse exacte des passions est l'objet d'une science qui n'est pas encore créée, et qu'on pourrait nommer la chimie morale; Fourier semble l'avoir entrevue dans ses aperçus ingénieux sur la *cabaliste* et la *papillonne*.

Entraînée par ses habitudes de femme savante, la marquise allait entamer quelque dissertation propre à mettre en lumière l'universalité de ses connaissances, mais elle s'aperçut presqu'aussitôt que la science devenait intempestive là où une thèse plus douce était à l'ordre du jour.

— Vous avouez donc que j'ai raison, reprit-elle avec un sourire badin qui semblait donner congé au pédantisme; un peu de rancune, un peu d'antipathie, un peu de caprice, voilà, au sortir du creuset,

cette grande passion; peut-être même seriez-vous assez embarrassé de dire lequel de ces trois élémens y domine les deux autres.

— Ce que vous nommez le caprice, sans aucun doute, dit Moréal en affectant à son tour un air enjoué; mais après cela je dois avouer que je déteste cordialement M. Dornier, et que j'aurais un plaisir tout particulier à lui donner une marque durable de mes sentimens.

La manœuvre ne manquait pas d'habileté. Le vicomte s'était dit : — Si ce docteur en jupons a les dispositions évaporées que je lui suppose, il doit peu lui coûter d'opter entre Dornier et moi. Pour peu que je parvienne à lui représenter un duel comme inévitable, si nous nous rencontrons de nouveau dans son salon, nul doute que mon rival ne soit congédié. Moréal se trompa dans son calcul, car la marquise n'était pas femme à s'inquiéter pour si peu de chose qu'un duel.

— Laissons là M. Dornier et toutes ces folies, dit-elle en minaudant; revenons à vos vers.

— Encore! pensa le vicomte, qui pour la première fois de sa vie prit sérieusement en haine son recueil de rimes.

— O poésie! reprit Mme de Pontailly en se posant dans l'attitude de la Corinne de Gérard; parfum doux comme la rose et religieux comme l'encens, suave harmonie digne du concert des anges, inspiration du cœur que le cœur seul peut comprendre!

— O Phébus! se dit Moréal, quel crime ai-je commis pour me voir contraint d'avaler, doux comme miel, ton galimatias?

— Dites-moi, poursuivit la marquise avec un regard langoureux, ne trouvez-vous pas qu'il y a dans cet art divin je ne sais quoi de sympathique, d'électrique, dont l'étincelle parfois fait vibrer au même unisson deux ames jusqu'alors étrangères l'une à l'autre, mais qui dès la première rencontre se reconnaissent et sentent qu'elles sont sœurs?

— Assurément, madame, la sympathie... de l'unisson... ainsi que la fraternité des ames...

Le poète balbutiait des mots sans suite, car, attiré malgré lui sur un terrain de plus en plus glissant, il commençait à être inquiet du dénouement; heureusement cet embarras, qui ne manquait pas d'impertinence, fut attribué par la marquise au trouble que jette dans le cœur une passion naissante.

— Il est ému, se dit-elle avec ravissement; à peine ose-t-il me regarder; le cœur lui bat, j'en suis sûre... Ah! je suis belle encore.

Ce fut comme un printemps nouveau qui s'épanouit subitement

dans l'ame de Mme de Pontailly. Sous cette splendide floraison disparurent aussitôt le doute, les regrets, la défiance de soi-même, herbes amères qui tapissent le déclin de l'âge. Pendant un instant, la marquise se sentit jeune, séduisante, irrésistible, et la victoire lui parut assurée.

— Coupons la scène ici, se dit-elle en montrant la savante expérience d'une reine en coquetterie; s'il part troublé, il reviendra épris.

La marquise feignit alors de remarquer avec une sorte d'anxiété pudique la contenance embarrassée du poète.

— Deux heures et demie! dit-elle en se levant d'un air effarouché qui eût mieux convenu à une pensionnaire; en vérité, je ne sais à quoi je pense. Tous les jours, je sors à deux heures, et cette infraction à mes habitudes sera certainement remarquée. Il y a long-temps que j'aurais dû vous quitter, ou plutôt j'aurais mieux fait de ne pas vous recevoir : car je sens que vous pouvez être un homme dangereux pour mon repos; tel fut le commentaire qu'un regard éloquent ajouta à ces paroles.

Moréal s'était levé avec l'empressement d'un captif rendu à la liberté, et déjà il s'inclinait pour prendre congé de la marquise.

— Donnez-moi le bras jusqu'à ma voiture, reprit-elle d'une voix mignarde; autrement, j'aurais l'air de vous renvoyer.

Mme de Pontailly entra dans sa chambre, et en ressortit après avoir ajouté à sa toilette un manteau garni de fourrures, et un chapeau où l'abus des dentelles n'était compensé que par la profusion des fleurs. En descendant l'escalier, Moréal s'aperçut que la marquise s'appuyait sur son bras peut-être un peu plus que cela n'était indispensable, et, lorsqu'elle fut assise dans le coupé, il reçut un dernier regard qu'un poète classique n'eût pas manqué de comparer aux flèches que décochaient les Parthes en fuyant.

XV.

Après le départ de la voiture, Moréal resta un instant immobile sous la porte cochère.

— Décidément, je suis ensorcelé, se dit-il; n'est-ce donc pas assez de la haine de M. Chevassu, des pistolets de M. Dornier et de la flamberge de M. Prosper? faut-il encore que je subisse la mitraille de cette coquette à trois chevrons, qui me mettra indubitablement à la porte pour peu qu'elle s'aperçoive que j'ai le mauvais goût de lui

préférer sa nièce? La position n'est pas tenable, et il n'y a qu'un coup de tête qui puisse m'en tirer.

Au moment où le vicomte allait s'éloigner, un fiacre s'arrêta devant la porte; Mlle Chevassu en descendit, et, après avoir échangé quelques paroles avec son père qui était resté dans la voiture, elle entra dans la maison. De peur d'être aperçu par le député sur qui venait de se refermer la portière du fiacre, Moréal s'était caché derrière une des colonnes du vestibule; mais, lorsque Henriette passa près de lui, il trouva la prudence moins nécessaire. A la vue de son amant, la jeune fille s'arrêta frémissante d'émotion; puis, rougissant sans doute de ce mouvement involontaire, elle s'élança vers l'escalier et le gravit avec la légèreté d'une biche effrayée. Soit qu'il respectât cette pudeur, soit qu'il éprouvât lui-même la timidité qui accompagne toujours les passions véritables, le vicomte n'essaya pas de poursuivre la fugitive. Il resta quelque temps à la même place et sortit enfin de la maison à pas lents; mais, après avoir fait une centaine de pas du côté du boulevard, il s'arrêta brusquement.

— Ceci n'est pas de la réserve, c'est de la sottise, se dit-il de l'air d'un homme qui s'encourage à quelque action hasardeuse; M[me] de Pontailly ne rentrera qu'à quatre heures, M. Chevassu ne vient pas de s'en aller pour revenir de si tôt, Dornier et Prosper sont en prison, M. de Pontailly est occupé de son côté; elle est donc seule, et pour la première fois je pourrai la voir sans témoins, lui parler sans contrainte. En disant que j'ai oublié quelque chose, les domestiques me laisseront entrer très certainement; hésiter plus long-temps serait d'un amant bien froid, et j'aime si vivement!

Convaincu par ce dernier raisonnement, le vicomte revint sur ses pas; par un instinct familier à tous les amoureux, lorsqu'il fut de nouveau près de la maison de la marquise, il leva les yeux vers l'appartement qu'elle occupait au second étage. Une des fenêtres était ouverte, et il put entrevoir, encore coiffée d'un joli chapeau vert, une tête charmante qui disparut aussitôt. Enhardi par cette agréable vision, il se précipita sous la porte cochère; un instant après, il rentra dans le salon, où, comme il l'espérait, Henriette était restée.

— Quelle imprudence! dit la jeune fille, émue à la fois de crainte et de plaisir; que dirait ma tante si elle vous trouvait ici?

— Elle ne rentrera qu'à quatre heures, répondit Moréal, jusque-là nous ne risquons pas d'être surpris, et j'ai tant de choses à vous dire!

— C'est moi d'abord qui ai la parole, reprit Henriette avec la viva-

cité d'un enfant heureux; savez-vous la grande nouvelle? cet affreux mariage est rompu.

— Il m'est cruel de vous désabuser.

— C'est mon père lui-même qui m'a dit qu'il renonçait à son projet.

— Pour un instant, mais il y est déjà revenu.

— Que vous êtes entêté!

— C'est malheureux qu'il faut dire.

— Mais vous êtes fou! Quand je vous dis que, grace à ma tante, nous n'avons plus rien à craindre.

— Votre tante! s'écria le vicomte avec une sorte d'emportement; connaissez-vous votre tante?

— Si je la connais! c'est la raison et la bonté réunies.

— Enfant! reprit Moréal d'un air de tendre compassion; vous rappelez-vous les contes de fées?

— Les contes de fées? répéta Henriette en ouvrant de toute leur grandeur ses beaux yeux bruns.

— Vous savez que dans presque tous il se trouve une créature envieuse, méchante, rancunière, qui se plaît à jeter le trouble au milieu des plus belles fêtes, à persécuter les princes les mieux doués et surtout à tourmenter les amans; eh bien! cette détestable fée, c'est votre tante.

— Monsieur, dit la jeune fille d'un air offensé, outrager ma tante, c'est m'outrager moi-même.

Pour toute justification, Moréal répéta ce que lui avait raconté M. de Pontailly deux heures auparavant. Pendant ce récit, Henriette passa successivement de la surprise à l'anxiété et de l'anxiété à l'abattement.

— Qu'ai-je fait à ma tante pour qu'elle me traite ainsi? dit-elle à la fin d'un air consterné.

— Ce que vous lui avez fait? je vais vous le dire, répondit le vicomte avec ironie; vous êtes jeune, et elle ne l'est plus; vous êtes belle, et elle ne l'est plus; vous êtes adorée, et elle ne l'est plus. Toutes les roses de votre printemps lui enfoncent leurs épines dans le cœur. Si vous étiez laide et sotte, elle vous tolérerait, elle vous aimerait peut-être, car le contraste lui serait avantageux; mais vous êtes spirituelle et charmante, mais près de vous elle se sent éclipsée; donc, n'en doutez pas, elle vous hait.

— Dès le jour de notre arrivée, j'avais cru le deviner, dit la jeune fille, dont la physionomie était devenue pensive et morne.

— Les premières impressions ne trompent pas. Mme de Pontailly

est votre ennemie, la mienne par conséquent. De son côté, votre père nourrit contre moi des préventions invincibles; votre frère m'a pris en haine je ne sais pourquoi; enfin tout m'accable et me désespère.

— Croyez-vous souffrir seul? lui demanda Henriette d'un ton de reproche.

— Eh bien! s'il est vrai que vous partagiez mon chagrin, reprit Moréal avec feu, laissez-moi vous dire que deux cœurs qui s'aiment sont bien forts, et que, lorsqu'ils sont résolus à s'appartenir, aucune puissance humaine n'est capable de les séparer. L'autorité paternelle a des bornes, l'amour n'en connaît point. Dites un mot, Henriette, et cette barrière qui s'élève entre nous sera aussitôt anéantie; un seul mot, et je vous arrache à la haine qui vous surveille, à la tyrannie qui vous opprime.

Quelque répréhensible que soit aux yeux de la morale un projet d'enlèvement, quelque coupables qu'en puissent devenir les conséquences devant la loi, il est rare qu'une jeune fille s'en indigne sérieusement. Elle peut y voir une folie, mais non un crime, et plus la chose lui atteste une passion poussée jusqu'à l'extravagance, moins elle songe à la trouver injurieuse. En cette occasion, des circonstances particulières semblaient favoriser la témérité du vicomte. M[lle] Chevassu n'avait pas rencontré chez son père cette surveillance assidue qui façonne un jeune cœur aux idées raisonnables, y émonde les sentimens périlleux et le perfectionne par une culture intelligente. Autant ses instincts étaient bons, élevés et purs, autant en elle les qualités qui relèvent immédiatement de l'éducation se trouvaient incomplètes et indécises. Comme tous les caractères qui ont été froissés, mais non assouplis, Henriette manquait surtout de patience et de soumission. Partageant en secret l'opinion de Moréal, elle accusait son père de despotisme et méditait involontairement des projets de résistance; elle lui avait entendu répéter si souvent qu'en certains cas l'insurrection est le plus saint des devoirs, qu'il n'était pas très étonnnant qu'elle éprouvât parfois un assez vif désir de rétorquer contre lui cette maxime. Dans cette disposition d'esprit, plus d'une jeune fille eût pu se laisser entraîner à quelque démarche blâmable; mais Henriette avait une dignité native qui, à défaut de prudence, lui servait de sauve-garde. Sans courroux, mais sans hésitation, elle défendit à Moréal d'insister sur un pareil dessein, et, malgré l'espèce d'exaspération où il se trouvait, le vicomte fut forcé de se soumettre.

— Oui, je suis un fou, et vous êtes un ange, dit-il à la fin; si je vous ai offensée, c'est par excès d'amour. Ne me pardonnerez-vous pas?

Henriette lui tendit la main avec un tendre sourire. Au moment où il la portait passionnément à ses lèvres, la porte du salon s'ouvrit, et le personnage le plus inattendu et surtout le moins désiré, André Dornier, parut sur le seuil. A sa vue, les deux amans tressaillirent et restèrent ensuite comme pétrifiés, l'un ému de colère, l'autre rougissant de confusion; Dornier, de son côté, demeura quelque temps immobile, les traits contractés, la bouche sardonique, et promenant lentement de son rival à la jeune fille qu'il devait épouser un regard d'où semblait jaillir le venin d'un implacable ressentiment.

— Mademoiselle Henriette daignera-t-elle me pardonner mon indiscrétion involontaire? dit-il enfin d'une voix altérée par une fureur contenue; si j'avais pu prévoir que ma présence troublerait un si doux tête-à-tête, je ne serais pas entré, ou du moins j'aurais frappé auparavant.

L'impertinence de cette apologie indigna le vicomte, dont la colère n'attendait qu'un prétexte pour éclater.

— Mademoiselle ne vous demande pas d'excuse, et moi je vous défends les insultes, dit-il impérieusement.

— Vous me permettrez de diviser votre phrase, repartit le journaliste, qui déjà était parvenu à recouvrer le sang-froid le plus irritant. Je répondrai ailleurs à ce que vous avez bien voulu me dire en votre nom personnel; quant au reste, je désirerais savoir si c'est avec l'autorisation de mademoiselle que vous vous faites son interprète?

Par un geste plein de noblesse, Henriette imposa silence au vicomte.

— Monsieur Dornier, dit-elle d'un ton de fermeté qui contrastait avec l'émotion qu'elle venait d'éprouver, quoique je ne vous reconnaisse en aucune manière le droit de m'interroger, je vais vous répondre sans détour. Si ma franchise vous blesse, n'oubliez pas que c'est vous qui l'avez provoquée. Je n'avais que seize ans lorsque vous avez été reçu pour la première fois chez mon père; mais, malgré ma jeunesse, dès cette époque je vous ai observé et deviné. Votre fausse modestie, vos flatteries intéressées, vos manœuvres tortueuses, vos espérances secrètes, rien ne m'a échappé. C'est assez vous dire mes sentimens à votre égard. Vous faut-il plus? Trouvez-vous que je ne m'explique pas assez clairement? Écoutez-moi : je n'épouserai jamais qu'un homme que j'aimerai, et je ne vous aime pas.

— Oh! je connais la cause de votre haine, interrompit avec un rire amer André Dornier.

— Ma haine! reprit Henriette d'un air hautain, je trouve la prétention un peu orgueilleuse; la haine occupe, et je ne pense jamais à vous.

— Peut-être parce que vous pensez sans cesse à un autre, dit le journaliste en regardant ironiquement son rival.

— Cette fois, je ne vous démentirai pas, répondit la jeune fille, qui, voyant Moréal frémir de colère, lui jeta un regard suppliant, et continua fièrement : Il est un homme à qui je pense sans cesse, car il m'aime pour moi et non pour ma fortune. Maintenant, vous en savez assez, et je n'ai plus rien à vous dire.

Par un mouvement digne d'une reine, Henriette porta la tête en arrière, écrasa Dornier du regard, et, sans ajouter un mot, lui montra la porte. A ce geste, l'ami de M. Chevassu devint fort pâle, et pendant un instant sa physionomie prit une expression effrayante; mais presque aussitôt un sourire qui eût enlaidi un mort se dessina sur ses lèvres blêmies; il se tourna lentement vers le vicomte, et d'une voix où il eût été impossible de découvrir le moindre symptôme d'émotion :

— Monsieur de Moréal, dit-il, me fera-t-il l'honneur de sortir avec moi?

— Je suis à vos ordres, répondit le vicomte, qui s'efforça d'égaler ce rare sang-froid.

En punissant par une éclatante marque de mépris les injurieuses insinuations de l'homme qu'elle détestait, Henriette avait savouré un instant l'âcre plaisir de la vengeance; mais, dès qu'elle comprit le danger qu'allait courir Moréal, une inexprimable inquiétude remplaça sur ses traits l'impression du triomphe.

— Vous ne sortirez pas, lui dit-elle avec cette impérieuse véhémence que montrent parfois les femmes lorsqu'elles pressentent que l'obéissance à leurs ordres est impossible.

— Vous sortirez, pardieu! répondit une forte voix en dehors du salon; en même temps la porte s'ouvrit avec bruit, et M. de Pontailly apparut, moins majestueux, mais presque aussi fulgurant que le dieu qui présidait au dénouement des tragédies antiques.

Le vieillard regarda alternativement avec beaucoup d'attention les trois acteurs de la scène orageuse qu'il venait d'interrompre; puis s'adressant à sa nièce :

— Voici l'heure de votre maître de piano, lui dit-il d'un ton plus sérieux que de coutume; n'allez-vous pas répéter vos exercices?

Sans se laisser intimider par la gravité inaccoutumée de son oncle, Henriette lui saisit le bras et l'attira à l'écart.

— Ils vont se battre! lui dit-elle tout bas d'une voix altérée.

— Ça les regarde, répondit brusquement le marquis.

— O mon oncle! je croyais que vous m'aimiez, reprit la jeune fille, qui serra si énergiquement le bras du vieillard, qu'il ne put retenir une légère grimace.

— Mordieu! s'écria-t-il en se frottant la partie froissée, si tu m'aimais toi-même, tu aurais plus d'égards pour mon rhumatisme.

— Mais je vous dis qu'ils vont se battre!

— Et je les laisserai faire, si tu ne vas pas tout de suite te mettre au piano.

— Je vous obéis, mon oncle, mais vous me jurez...

Au lieu de répondre, M. de Pontailly mit le bras de sa nièce sous le sien, et il la conduisit ainsi jusqu'à la chambre où elle prenait ses leçons; il revint ensuite au salon, où il retrouva les deux adversaires, qui depuis son arrivée avaient gardé le silence, quoiqu'ils échangeassent un regard de défi qui semblait devoir durer indéfiniment, aucun des deux ne voulant baisser les yeux devant l'autre.

— Maintenant à nous trois, dit le vieillard en refermant la porte. Avant tout, monsieur Dornier, je vous dois une réparation; l'autre jour je vous ai pris pour un poltron; rien qu'à votre mine de coq de combat, je vois que je me suis furieusement trompé. Je vous prie donc d'agréer mes excuses.

—Vous n'avez nul besoin d'excuses, monsieur le marquis, répondit Dornier en s'inclinant; les apparences me condamnaient. J'espère, ajouta-t-il d'un air gourmé, que M. de Moréal connaît la raison qui m'a privé du plaisir de le rencontrer samedi.

— Je la connais, répondit le vicomte avec non moins de hauteur, et, comme j'ai partagé l'erreur de M. de Pontailly, je partage également le regret qu'il vient de vous exprimer.

— Vous pensez sans doute, comme moi, que certaines parties n'admettent aucune remise? Demain matin, le temps sera, selon toute apparence, fort beau pour la promenade...

— Un moment, interrompit le marquis; je suis le président d'âge, et c'est à moi de diriger les débats. Dites-moi d'abord comment vous êtes sorti de prison?

— J'ai quelques amis qui ne manquent pas de crédit, répondit Dornier avec une négligence affectée.

— Ils m'ont privé du plaisir de m'employer à votre service. Je

viens d'apprendre à la préfecture qu'on vous avait élargi ainsi que mon neveu. Qui a pu s'intéresser à cet étourdi?

— Il est possible que les ministres, en rendant la liberté à Prosper avant toute sollicitation, aient eu l'intention de tirer une lettre de change sur la reconnaissance de M. Chevassu.

— La reconnaissance de M. Chevassu! honnêtes ministres! Je crois qu'il leur faudra accepter eux-mêmes une lettre de change un peu moins idéale, s'ils tiennent à toucher le cœur de mon beau-frère. Et qu'est devenu Prosper?

— Je l'ai laissé à l'hôtel Mirabeau, où il a dû changer de vêtement, tandis que j'allais en faire autant de mon côté, car trois jours de prison nécessitent quelques frais de toilette. Du reste, monsieur le marquis, vous ne tarderez pas à le voir : nous nous sommes donné rendez-vous ici.

— Eh, pardieu! ce doit être lui qui arrive, dit le vieillard en entendant ouvrir et fermer avec fracas la porte du premier salon.

C'était en effet l'étudiant en droit qui s'annonçait de cette manière retentissante. Autant Dornier avait mis de soin à faire disparaître les vestiges de sa captivité, autant Prosper Chevassu s'était efforcé de conserver sur sa personne l'empreinte d'un évènement qu'il regardait comme le plus glorieux de sa vie. Aux moustaches qu'il portait déjà il avait résolu de joindre la barbe, cette coquetterie des prisonniers, en commémoration de ce qu'il nommait tragiquement ses soixante heures de cachot. Comme il ne s'était pas rasé depuis la veille de son départ de Douai, il y avait six jours de cela, et qu'en outre il venait de rehausser d'une légère couche de cosmétique le naissant ombrage de son menton, sa figure commençait à tourner au noir d'une manière fort satisfaisante.

En entrant, Prosper se dirigea d'un air d'empressement vers M. de Pontailly, échangea avec lui une cordiale poignée de main, et salua ensuite Moréal d'un air moins hostile que celui-ci ne s'y attendait.

— Mon oncle, dit-il alors, me permettez-vous d'ouvrir les fenêtres? Quand on sort d'un cachot, on aime à respirer l'air de la liberté.

— C'est inutile, car nous ne restons pas ici, répondit le vieillard. Mme de Pontailly va rentrer; la séance académique ne tardera pas à s'ouvrir, et nous avons une autre antienne à chanter. Passons dans mon cabinet, nous ne serons pas dérangés.

En entrant dans la pièce dont parlait le marquis, l'étudiant com-

mença par ouvrir les deux fenêtres, puis il s'étendit sans façon sur un divan.

— Vous permettez, mon oncle? dit-il après avoir cherché la position la plus comfortable; lorsqu'on a couché pendant trois nuits sur un lit de camp privé de toute espèce de matelas, on apprécie la douceur de ces coussins élastiques.

— La préfecture de police a donc fait de toi un sybarite? répondit M. de Pontailly en riant; allons, pendant que tu es en train de te dorloter, demande tout de suite ce qu'il te faut. Veux-tu des cigares? veux-tu un verre de mon fameux vin, tu sais, celui dont tu parles dans ta lettre?

— Merci, mon oncle; ce serait trop de jouissances à la fois; le vin de Johannisberg à dîner, les cigares ce soir en faisant un tour sur le boulevard, et pour le moment le plaisir de causer avec vous, étendu sur ce moelleux divan, voilà, au sortir des cachots...

— Laisse-nous en paix avec tes cachots, et, puisque tu n'as besoin de rien, fais-moi l'amitié de te taire. Vous, messieurs, veuillez vous asseoir et m'écouter.

Dornier et Moréal prirent chacun un siége; le marquis s'assit lui-même et reprit la parole du ton d'un officier qui gourmande ses soldats.

— Monsieur Dornier et toi, Chevassu, vous deviez tous deux vous battre avec M. de Moréal; vous, Moréal, vous étiez tout prêt à batailler avec ces messieurs : or, je vous déclare, foi d'ancien hussard de Berchiny, que pas une goutte de sang ne sera versée entre vous.

— Monsieur! dirent en même temps le vicomte et Dornier.

— Silence! je n'ai pas tout dit. Prosper, c'est à toi que je parle en ce moment.

L'étudiant quitta sa pose abandonnée et se mit lestement sur son séant.

— Tu vas me donner ta parole d'honneur de vivre en paix avec Moréal, continua le vieillard; entre vous deux, il n'y a pas même l'ombre d'un sujet de dispute, et rien n'est ridicule et méprisable comme un duel sans motif sérieux. Si tu refuses, je te préviens que nous serons brouillés pour la vie.

— J'y perdrais trop, répondit l'élève en droit d'un air de bonne humeur, et vous-même, mon cher oncle, vous regretteriez peut-être quelquefois de n'avoir plus votre jacobin à morigéner. Moréal, voulez-vous me donner la main?

— De tout mon cœur, mon cher Prosper, répondit le vicomte en se levant avec empressement.

— Bien, Chevassu ; voilà parler en brave garçon ; tu peux regarder tes dettes comme payées.

— Pour cela, mon oncle, permettez-moi de refuser ; c'est à mon père de payer mes dettes, et il les paiera, morbleu ! pas plus tard que demain ; je l'ai mis dans ma tête.

— En ce cas, je te donne mon alezan brûlé ; n'est-ce pas celui de mes chevaux que tu aimes le mieux ?

— Leporello ! j'en suis fou ; cette fois je n'ai pas l'héroïsme de refuser. Mille remerciemens, mon cher oncle ; vous me permettrez, n'est-ce pas, d'appeler Leporello Tribonien ou Papinien, de même que j'ai appelé Star Justinien. C'est un hommage que je rends aux Pandectes et au Digeste.

—Soit ; mais maintenant tais-toi. A nous deux, monsieur Dornier.

La réconciliation fort imprévue et en apparence sincère de Prosper et de Moréal avait attiré un nuage sur la physionomie du journaliste ; il regarda le marquis d'un air sombre, et attendit en silence qu'il s'expliquât.

—Ce que je dis à M. Dornier s'applique également à vous, Moréal, reprit M. de Pontailly ; tous deux vous visez au même but, et vous avez cru devoir prendre pour arbitre le sort des armes. Cela peut être fort chevaleresque, mais cela est absurde, car nous ne sommes plus au temps où l'on disputait le cœur des belles la lance à la main. Vous battre, c'est offenser ma nièce, et je vous jure qu'en ce cas vous ne l'épouserez ni l'un ni l'autre. Moréal, c'est vous, je crois, qui avez été l'agresseur ; dites à M. Dornier que vous regrettez ce qui s'est passé, et que vous retirez votre provocation ; pas d'hésitation, à moins que, plus malavisé que Prosper, vous ne vouliez vous brouiller avec moi.

La question ainsi posée, le vicomte ne pouvait que se soumettre ; il adressa donc au journaliste quelques paroles assez vagues, et celui-ci parut s'en contenter, car l'accent déterminé du marquis lui avait appris qu'il serait fort imprudent de se montrer intraitable.

— Voilà l'affaire arrangée. Qu'il n'en soit plus question, dit le vieillard en se levant ; maintenant, messieurs, je ne vous retiens plus. Le salon de Mme de Pontailly vous offre ses savans attraits. Je crois qu'aujourd'hui a lieu l'exhibition d'un naturaliste suédois, qui doit parler sur les palæothériums et les ptérodactyles. L'ombre de Cuvier en frémira dans sa tombe.

Les trois jeunes gens s'étaient levés. Dornier, qui depuis un instant semblait fort soucieux, dit à l'étudiant :

— Venez-vous, Prosper?

— Je vous rejoins dans un instant, répondit le fils du député.

Le journaliste salua M. de Pontailly, et sortit du cabinet sans regarder Moréal.

— Ah çà! dit alors le vieillard à son neveu, est-ce que tu es en froid avec ton ami Dornier?

— Dornier? répéta Prosper en faisant une moue assez dédaigneuse; encore une de mes illusions qui s'envole.

— Bah! conte-nous cela; Moréal n'est pas de trop.

— Quand je parle, personne n'est jamais de trop, car ce que je dis, je suis prêt à le soutenir.

— Mais Dornier.....

— Je le croyais d'or, et il n'est que de plomb, de cuivre tout au plus.

— Parle clairement. Que t'a-t-il fait?

— Ce que saint Pierre a fait à Jésus, si toutefois j'ose employer une pareille comparaison : il m'a renié.

— Renié? dit Moréal.

— Voici l'histoire; elle est de ce matin. Vous saurez d'abord que, pour être prisonnier, on n'abdique pas ses droits de citoyen; à la préfecture de police, on parle politique, et même d'une manière assez distinguée. Il y avait, entre autres, un gros homme bien vêtu, prévenu je crois d'avoir fait de la fausse monnaie, qui dissertait, ma foi, à merveille. On aurait dit un membre de l'assemblée constituante. Je cause avec lui...

— Avec le faux monnayeur? interrompit le marquis.

— Parbleu! c'était, à part nous deux Dornier, ce qu'il y avait de mieux au dépôt. Nous causons donc, politique bien entendu; une discussion de l'ordre le plus élevé s'engage, et bientôt on fait cercle autour de nous. Mon homme était républicain, je me flatte de l'être, Dieu merci! et nous voilà de compagnie à démolir pied à pied le système bâtard qui nous gouverne. Nous obtenons un succès mérité, j'ose le dire; pour ma part, j'ai eu des momens de verve dont mon père eût été jaloux. C'est à merveille. Quelque temps après, en me promenant, je me trouve derrière Dornier, qui causait avec un individu à mine papelarde : « Ce jeune homme qui parle si bien, disait celui-ci, c'est votre ami, n'est-ce pas? Vous avez été arrêtés ensemble, et vous avez sans doute les mêmes opinions? — Mon ami! répondit Dornier; je le connais à peine, et je ne partage nullement ses principes exagérés. » Voilà ce qu'a répondu le patriote Dornier.

— Peut-être craignait-il que l'homme qui l'interrogeait ne fût un espion? dit Moréal.

— C'est ce qu'il m'a dit lorsque je lui ai reproché son apostasie. Il voyait des espions partout. A l'entendre, le faux monnayeur lui-même, cet éloquent tribun, n'était autre chose qu'un mouchard, ce qu'on nomme en langage d'argot un *mouton*, chargé de faire jaser les détenus.

— Mais c'est fort possible, observa le marquis.

— Et qu'importe? reprit Prosper avec chaleur; un patriote, un républicain, doit confesser sa foi devant ses ennemis comme devant ses amis, et sur l'échafaud même. Si Dornier n'est pas un faux frère, il est du moins un homme sans énergie, et je n'estime pas plus l'un que l'autre. Celui qui renie son opinion est capable de la trahir.

— Tu es peut-être trop sévère pour Dornier, mais ce n'est pas moi qui prendrai sa défense, car c'est un sournois dont je me défie depuis que je le connais.

— Je ne lui ai pas caché ma manière de voir; il a fait le chien couchant, selon son habitude, mais j'ai refusé de lui donner la main, et quand j'ai refusé ma main à un homme, tout est fini entre nous.

— Et lorsque au contraire vous la lui donnez? dit Moréal en souriant.

— Ami alors, à pendre et à dépendre.

— En ce cas, reprit le vicomte avec enjouement, je vous ferai observer que tout à l'heure nous nous sommes donné la main, et que par conséquent nous devons être amis.

— Pourquoi pas? répondit l'étudiant sur le même ton, si je vous ai cherché une querelle d'Allemand, c'était uniquement par amitié pour ce renégat de Dornier. Maintenant que le motif de ma prise d'armes n'existe plus, je ne demande pas mieux que de voir en vous ce que vous êtes réellement, un excellent garçon.

— Vous serait-il trop désagréable d'y voir quelque chose de plus?

— Un beau-frère, n'est-ce pas? Vous y tenez furieusement, à ce qu'il paraît. Sans vos diables de parchemins, je ne dis pas...

— Ah çà! roturier de nom et d'armes que tu es, il te sied bien de médire des parchemins, s'écria le marquis; ton père a tout un casier de sa bibliothèque rempli des titres de votre famille.

— Mon père est un aristocrate déguisé en patriote.

— Et toi un fou sans déguisement.

— Vous seriez bien fâché que je fusse plus raisonnable.

— Tu auras cependant la bonté de l'être une fois dans ta vie et

de dire à Moréal que tu serais enchanté qu'il épousât ta sœur; j'ai bien épousé ta tante, moi : je suis marquis cependant, et il n'est que vicomte.

— Vous savez bien que je n'ai rien à vous refuser, répondit l'étudiant. Allons, vicomte, puisque vicomte il y a, épousez Henriette si vous pouvez, je ne m'y oppose plus.

— Bravo, Prosper! dit le vieillard, tandis que les deux jeunes gens se serraient de nouveau la main d'un air amical; à la rigueur, Leporello, Tribonien, veux-je dire, est un cheval à deux fins. As-tu envie d'un cabriolet?

— Non, mon oncle, ce serait abuser... j'aurais l'air de me vendre, tandis que je me rends... Réellement je ne puis accepter... Cependant si vous aviez dit un tilbury...

— Va pour le tilbury, dit M. de Pontailly en riant.

— C'est égal, reprit Prosper Chevassu après un instant de réflexion, qui m'eût dit, il y a trois jours, que je consentirais à m'allier à un ci-devant, m'aurait diablement surpris. Il est vrai que soixante heures passées dans les cachots font voir les choses sous un autre aspect. Après tout, mon antipathie pour la noblesse n'était peut-être qu'un préjugé.

— Dont tu guériras tout-à-fait, interrompit le vieillard, pour peu que ton père devienne comte ou baron, comme il en meurt d'envie.

Tandis que s'évanouissait ainsi un des obstacles qui s'opposaient au mariage d'Henriette et de Moréal, Dornier disposait les matériaux d'une dernière péripétie, comme derrière leur rempart qui s'écroule des assiégés élèvent à la hâte une nouvelle muraille où se briseront peut-être tous les efforts de l'ennemi.

CHARLES DE BERNARD.

(La quatrième partie au prochain numéro.)

LE MONDE

GRÉCO-SLAVE.

VII.

UNION BULGARO-SERBE. — AFFAIRES DE SERBIE.[1]

I.

De toutes les races que l'Orient voit renaître et grandir, la race slave est celle qui unit aux plus solides garanties d'avenir les signes les moins douteux d'une puissante vitalité. Un seul obstacle peut entraver l'essor des nationalités slaves, c'est le triomphe de la politique russe, qui s'efforce de les réunir en un seul groupe d'états, sous le sceptre des Romanof, en leur garantissant des constitutions ou des privilèges plus ou moins étendus, et en substituant des vice-rois électifs et révocables aux souverains indigènes. C'est à l'Europe de conjurer cette catastrophe, qui entraînerait la déchéance des races occi-

(1) Voyez les livraisons du 1er février, 1er juin, 1er août, 15 décembre 1842, 1er mars et 1er mai 1843.

dentales, trop désunies pour opposer à l'Orient, devenu russe, une coalition durable. La diplomatie européenne, si elle tient à prévenir ce danger, doit enfin changer de route, et offrir un appui à ceux des Slaves qui ne sont pas encore sous la suprématie moscovite. Pour assurer à l'avenir l'équilibre européen, il suffirait peut-être de soutenir ces sociétés renaissantes contre toute tentative de conquête, de leur garantir des droits civils, et de reconnaître leur indépendance politique sur tous les points où elle tend à s'établir.

Nulle part il n'est aussi facile qu'en Turquie de rendre aux Slaves cette patrie qu'ils cherchent, libre et glorieuse, en dehors du protectorat russe. Vassaux d'un pouvoir aussi impuissant que l'est désormais celui de la Porte, les Slaves de Turquie peuvent beaucoup mieux que ceux de la Hongrie, de la Gallicie et de la Pologne prussienne, prétendre à rétablir chez eux un gouvernement national. Les Slaves de Turquie offrent une masse imposante de sept à huit millions d'hommes agglomérée sur un territoire inaccessible à des envahisseurs qui ne seraient pas soutenus par les habitans eux-mêmes. Ces tribus, qui couvrent tous les Balkans, de la mer Noire à l'Adriatique, se divisent en deux branches, les Serbes et les Bulgares. La branche serbe, outre la principauté de Serbie, comprend le Monténégro, la Bosnie, et de nombreux districts de l'Albanie et de la Macédoine. Si une puissance européenne ne vient pas les diviser, les populations serbes, parlant toutes la même langue, se réuniront tôt ou tard en un seul état fort de deux millions et demi d'indigènes, non compris un million de Mirdites et de Chkipetars, que leur intérêt pousserait à entrer dans la coalition. Bien que supérieure en nombre, puisqu'elle compte 4,500,000 ames, la branche bulgare est, vis-à-vis de la Serbie, dans un état passager d'infériorité politique. Trop paisibles et trop absorbés dans la vie agricole pour prendre spontanément l'initiative d'une guerre d'émancipation, ces laboureurs opprimés semblent n'avoir d'avenir qu'en s'unissant de sympathies et d'opinions aux pâtres belliqueux du Danube et du Monténégro. Ambitieuse et dominatrice, la race serbe attire de plus en plus tous les Slaves de Turquie dans son cercle d'action. Il est à désirer que cette tendance fédérative se propage, car, si les deux branches serbe et bulgare ne peuvent, isolées, résister à une grande puissance, unies, elles deviendront invincibles. Leur destinée a d'ailleurs toujours été commune; pourquoi cette communauté cesserait-elle au moment même où il importe le plus qu'elle subsiste?

Les huit millions d'hommes appelés à composer l'union bulgaro-

serbe se distinguent par la sévérité des mœurs entre toutes les populations de l'empire turc, dont ils sont la principale force. Si l'on doit regarder les Grecs comme les gardiens maritimes de Constantinople, les Serbo-Bulgares en sont, à bien plus juste titre, les gardiens continentaux. De même qu'il est impossible au souverain du Bosphore d'avoir une marine, si les Grecs s'y opposent, de même il n'aura jamais une armée de terre capable de repousser l'invasion, sans le concours des peuples du Danube et du Balkan. En Turquie, les montagnes appartiennent aux Slaves, comme la mer appartient aux Grecs, et la capitale turque se trouve placée par la nature sous la dépendance inévitable de ces deux races puissantes. Ainsi les Ottomans d'Europe, réduits à un million d'individus et resserrés dans leurs plaines de la Romélie, y vivent bloqués par les Slaves, seuls habitans des monts, et par les Grecs, seuls maîtres de la mer; placés entre ces deux ennemis, ils n'auraient aucun moyen d'échapper à une insurrection générale des raïas. Toutefois, sans le concours des Slaves, une insurrection des raïas grecs pourrait échouer, puisque, bloqué par mer, Stambol saurait encore s'alimenter par les Balkans, tandis que, bloqué par les Serbes et les Bulgares, et privé du secours de l'Europe, le sultan devrait nécessairement capituler.

Ainsi, ceux qui veulent affaiblir l'influence russe en Turquie doivent, avant tout, garantir aux gardiens continentaux de Constantinople une existence suivant leur vœu, pour ne pas les forcer à se jeter dans leur désespoir aux bras de la Russie. En effet, obligés par leur position d'être les confédérés, sinon les vassaux, du trône assis sur le Bosphore, les Serbo-Bulgares ne peuvent accepter ce pouvoir que s'il défend leurs intérêts et leur commerce, devenus inséparables de l'intérêt et du commerce de Constantinople. C'est à ce titre seulement que le pouvoir qu'ils subissent de fait aujourd'hui peut devenir légitime à leurs yeux. Quant à la question de la dynastie ottomane, tant qu'elle ne touchera pas leurs intérêts nationaux, elle sera toujours nulle pour les Serbo-Bulgares; car, bien que le trône du Bosphore soit placé nécessairement sous leur garantie, le Bosphore néanmoins ne peut que très difficilement être occupé par les peuples du Balkan. Ces tribus de pâtres et de laboureurs exploiteraient mal une position maritime aussi centrale, aussi universelle que Stambol. Voilà pourquoi les Slaves s'en remettent volontiers à l'Europe du soin de décider si cette capitale de la Méditerranée doit rester asiatique ou redevenir européenne. Ratifiant d'avance le jugement qui sera porté, ils sont prêts à soutenir la maison d'Othman, si elle les soutient eux-

mêmes, ou à proclamer sa déchéance, si, résistant à la réforme, elle est répudiée par l'Europe. Aucun jugement défavorable ne devrait donc être porté sur les Bulgaro-Serbes par les diverses opinions qui divisent la diplomatie. L'opinion qui veut l'intégrité de l'empire ottoman n'aura pas de partisans plus zélés que ces peuples, dès qu'elle leur aura assuré les droits que toutes leurs insurrections réclament. L'opinion qui regarde les Turcs comme condamnés à disparaître trouvera également les Slaves prêts à l'action, car, pour les plus modérés d'entre eux, la domination ottomane est un état provisoire, une forme destinée à cacher le travail de réorganisation intérieure des populations indigènes. En continuant de les *couvrir de son ombre*, le sultan peut les mettre en état de repousser un jour l'invasion autrichienne et le protectorat russe; c'est dans ce seul but qu'ils seraient disposés à prêter au sultan leur appui. Pour n'avoir pas compris cette tendance, la diplomatie européenne a commis la faute énorme d'abandonner à leurs ennemis austro-russes les Slaves libres du Danube, qui, depuis l'expulsion du prince Mikhaïl, en septembre 1842, avaient essayé de se confédérer avec la Porte. Pourtant, mieux que l'indépendance de l'Égypte et de Méhémet-Ali, cette confédération pouvait et peut encore sauver l'équilibre et la paix de l'Europe, en mettant fin aux empiètemens du tsar sur la Turquie.

S'il y avait parmi les raïas unité de race, la question serait depuis long-temps décidée. La Turquie d'Europe, qui, prise dans son ensemble avec les états moldo-valaques, est à peu près grande comme la France, donne un chiffre de seize millions d'habitans, où les Turcs figurent à peine pour un million. Que pourrait cette poignée d'étrangers contre quinze millions d'indigènes? Mais ces quinze millions de sujets et de tributaires diffèrent entre eux de langue, de souvenirs, de sympathies, et c'est l'impossibilité où ils ont été jusqu'ici de s'entendre pour agir, qui a fait naître et qui prolonge l'étonnant empire d'une simple tribu d'Asiatiques. On ne peut nier néanmoins que les chrétiens de la Turquie n'aient commencé à se rapprocher les uns des autres, et qu'ils ne réunissent peu à peu leurs forces en les ramenant à deux centres. Ainsi les populations slaves se groupent de plus en plus autour de la Serbie, comme les populations grecques autour du trône d'Athènes, et ces nombreuses peuplades finiront par se fondre en deux grandes unités, slave au nord, grecque au sud. 850,000 Hellènes sont maintenant affranchis; mais les différentes tribus de race grecque en Épire, en Macédoine, en Romélie, dans

l'Archipel et l'Asie mineure, comptent encore au moins trois millions d'ames, ce qui porte à près de quatre millions le chiffre total des Hellènes tant libres que raïas, tant continentaux qu'insulaires. Ce peuple, qui est vraiment le peuple-roi de la Méditerranée, se trouve cruellement paralysé par les entraves qu'oppose à son commerce le divan des Osmanlis. Marins et marchands pour la plupart, les Grecs peuvent beaucoup moins encore que les Slaves se passer de communications libres avec Constantinople; et, s'ils veulent obtenir de la Porte les concessions nécessaires à leur commerce, il faut qu'ils sachent fortifier leur position vis-à-vis des Turcs en abdiquant leurs vieilles antipathies contre les Slaves, pour conclure avec ces peuples une intime alliance. Ce n'est pas seulement l'union avec les Slaves, c'est la réconciliation avec les Turcs qu'il faut conseiller aux Grecs. Grecs, Slaves et Turcs, n'ont-ils pas à défendre leurs nationalités contre un adversaire commun, la Russie? Plus asiatiques de mœurs et de caractère que les Hellènes, les Slaves heureusement ne partagent point leur aversion pour les Turcs; moins ambitieux, ils supportent avec plus de patience le vasselage auquel l'Europe les condamne. Quel que soit le pouvoir qui gouverne à Stambol, ils sentent, nous le répétons, qu'il y a entre eux et lui une alliance nécessaire : c'est ce qui explique pourquoi, même au milieu de leurs guerres les plus acharnées contre les pachas turcs, même dans l'enivrement du triomphe, les Serbes tendent toujours à reconnaître la suprématie du sultan, et à conclure avec lui une coalition contre la Russie. Cette union turco-serbe, si elle était approuvée par la diplomatie européenne, rattacherait à la monarchie ottomane huit millions de montagnards, qu'elle émanciperait à des degrés divers. A la vue de cette réconciliation entre le Slave et l'Osmanli, les Grecs abdiqueraient peu à peu leurs rêves de vengeance contre la Porte, et, sous peine de subir un fatal isolement, ils se verraient forcés d'entrer eux-mêmes dans cette puissante union de tous les chrétiens de l'empire avec les Turcs. Ainsi les deux grandes races de l'Orient, les Grecs et les Slaves, seraient réunies par ce généreux pardon accordé à leurs anciens maîtres, qui ne pourraient plus devenir leurs oppresseurs.

Tel était, tel est encore le plan des hommes qui ont dirigé la révolution serbe de 1842; mais ces hommes éclairés et sincèrement dévoués à leur pays voulaient unir, comme héritier futur, un Orient nouveau et chrétien à l'Orient décrépit de Mahomet, dont les grandes puissances prétendent être les seules héritières : il fallait donc étouffer, dans l'intérêt austro-russe comme dans l'intérêt de l'Angleterre,

ces velléités de fédération des chrétiens du Danube avec les Turcs, que l'on condamne à mourir pour se partager leurs dépouilles. Au nom du *statu quo*, la diplomatie, résistant à la tendance nouvelle des peuples orientaux, les entraîne vers leurs vieux instincts de morcellement et d'exclusion; elle leur remet le poignard à la main, elle les pousse les uns contre les autres. Et devant un tel machiavélisme, l'opinion publique reste muette; parmi tant de journaux qui incessamment invoquent contre l'absolutisme les droits des nations, pas un seul n'élève la voix en faveur des Serbes, et toute l'Europe libérale semble approuver par son silence la coalition des cabinets contre un petit peuple qui ne voulait que s'affranchir du protectorat écrasant de la Russie! Heureusement il n'y a point encore lieu de désespérer. Quand même on étoufferait le premier élan des Slaves de Turquie, d'autres lui succéderont, de plus en plus énergiques. Quelque puissante qu'on la suppose, la diplomatie n'a pas le pouvoir d'étouffer la tendance naturelle d'un peuple; or, la tendance des Slaves est à la liberté; et quand huit millions d'hommes sont enfin unanimes pour secouer un joug, il faut bien que le joug tombe.

II.

En laissant s'établir une administration régulière dans ces contrées, l'Europe n'opposerait pas seulement une digue à la Russie, elle rendrait des bras découragés et d'immenses régions inexploitées au travail et à la production; elle ferait refluer vers ses manufactures les matières brutes en bien plus grande abondance, et à des prix bien plus bas qu'elle n'a pu les avoir jusqu'ici; elle ouvrirait pour ses étoffes des débouchés fermés jusqu'à ce jour, elle ferait sortir du néant la marine bulgaro-serbe, elle créerait sans frais des ports marchands qui ne tarderaient pas à rivaliser avec ceux de la Russie et de l'Autriche. Si tant de beaux résultats paraissent un rêve, qu'on jette seulement les yeux sur une carte d'Europe : on verra que les pays bulgaro-serbes débouchent à la fois sur la mer Noire, sur l'Adriatique et l'Archipel, que les Serbes d'Albanie possèdent en face d'Ancone Antivari, que leurs frères les Bulgares ont en face d'Odessa l'excellente baie de Varna, et Orfano vis-à-vis de l'Hellade. Les provinces occupées par ces deux nations forment une superficie qui équivaut à plus de la moitié de la France, et comptent parmi les terrains les plus féconds et les plus privilégiés de l'Europe. Dès que le labou-

reur serait assuré de recueillir le fruit de ses sueurs, des chantiers et des comptoirs pour l'exportation s'élèveraient sur ces deux côtes, frontières de l'empire; des centaines de barques légères s'élanceraient au besoin pour couvrir comme avant-garde la grosse marine militaire des Ottomans, stationnée dans les mers intérieures, depuis le magnifique port de Bourgas, qui pourrait devenir le Toulon de la Turquie, jusqu'à Gallipoli et à Smyrne. Les rivières même changeraient de face. La navigation de la Save et du Danube, dont on laisse si imprudemment l'Autriche s'emparer, serait restituée aux riverains de ces deux fleuves, sur une longueur de quatre cents lieues, dont trois cents pour le Danube seul. Ranimés par la liberté, les Gréco-Slaves rendraient au commerce de leur péninsule toute son antique prospérité, et le besoin d'exporter leurs produits, devenus plus abondans, couvrirait de caïques les rivières, qui aujourd'hui coulent abandonnées entre des rives sans habitans. Il serait injuste d'attribuer aux Turcs cette dépopulation, qui se retrouve au même degré sur les côtes et dans l'archipel serbes de l'Adriatique. Malgré tout l'intérêt que l'Autriche aurait à vivifier ces lieux couverts autrefois des plus florissans villages, elle les laisse languir dans une misère affreuse, tant il est difficile à une nation d'exploiter avec intelligence et selon sa valeur une terre qui n'est pas sa terre natale.

En Bulgarie, on retrouve l'humus jusqu'au sommet des balkans qui semblent les plus inaccessibles. L'infatigable activité des habitans couvre les versans de ces monts d'arbres fruitiers : pendant que le Bulgare transforme les hauts plateaux en prairies pour les troupeaux, il rend les vallées aptes à produire toute espèce de céréales. Mais ce peuple, qui sème et cultive avec tant d'ardeur, n'a point de marché pour écouler ses denrées. Ce ne sont cependant pas les débouchés naturels qui lui manquent; ils abondent. Outre le Danube, les Bulgares ont la Maritsa et le Strouma, les deux principales rivières de l'intérieur de la Turquie, et qui, après avoir arrosé des champs bulgares durant une grande partie de leur cours, forment, à leur embouchure dans la mer Égée, de petits ports où habitent des pêcheurs également bulgares. Des colonies de cette nation sont semées le long de la côte, depuis Orfano, dans le golfe de Contessa, où se perdent les eaux du Strouma, jusqu'au mont Athos, où un grand couvent n'est peuplé que de Bulgares. La Maritsa, qui traverse les deux grandes villes de Philippopoli et d'Andrinople, et qui ne s'arrête que dans le golfe d'Enos, offrirait surtout aux produits du Balkan un moyen de transport admirable, si quelques travaux de cana-

lisation faisaient seulement disparaître les principaux bancs de sable qui encombrent son cours.

Sous le point de vue maritime, la position des Serbes est, il faut l'avouer, moins avantageuse que celle des Bulgares; la faute en est aux envahissemens de l'Autriche, qui a conquis sur l'empire d'Orient la Dalmatie et ces magnifiques bouches de Kataro, où pourraient hiverner en pleine sécurité toutes les flottes de l'Europe. De si belles côtes ne seront point rendues aux Serbes par une grande puissance, à moins d'une guerre générale et d'un remaniement complet des états européens. Il n'y faut donc pas songer; mais les Monténégrins et les Mirdites libres d'Albanie, une fois coalisés, peuvent, par des conventions pacifiques avec le sultan, et au besoin par la force, s'approprier Antivari et Dulcigno, dont les Ottomans ne font rien, et qui, aux mains des chrétiens, serviraient à ranimer la marine serbe, si florissante avant la chute de Raguse. En attendant, les Serbes seront réduits à la navigation fluviale; heureusement, beaucoup d'entre leurs rivières sont navigables; la Save et la Drina portent de forts bateaux sur la plus grande partie de leur cours. La grande Morava, qui tombe dans le Danube sous Smederevo, pourrait aussi, malgré la rapidité de ses eaux, porter les plus lourds caïques; si on n'ose encore lui confier que de légères barques, c'est à cause des rochers et des troncs d'arbres dont elle est encombrée, comme tous les cours d'eau abandonnés à eux-mêmes.

Les provinces serbes n'ont point l'importance commerciale des provinces bulgares; l'industrie s'y borne à la vente du miel, de la cire, des bestiaux, et surtout des porcs, principale richesse du peuple. Tous les produits manufacturés sont importés de l'étranger; quant aux produits de la nature, ils abondent. Il y a des vignobles partout, excepté dans la Matchva et la haute Bosnie, où l'on remplace le vin par l'eau-de-vie de prunes. Les plantations de mûriers pour les vers à soie réussissent parfaitement. Les trois grandes rivières de la Drina, de la Save et de la Morava baignent des vallées d'une étonnante fertilité; elles n'attendent que des travailleurs pour se couvrir d'usines destinées à manufacturer et à exploiter les produits bruts des hauts plateaux et des montagnes verdoyantes qui, de toutes parts, s'inclinent sur ces belles eaux. La partie du bassin de la Save appelée Matchva, qui, au moyen-âge, passait pour la plus riche province de l'empire serbe, semble toujours, en été, n'être qu'un vaste champ de blé. Rien toutefois n'est comparable à la vallée de la Morava, véritable paradis terrestre, sur une longueur de plus

de soixante lieues. Là deux grandes montagnes attirent le regard du voyageur, qui ne les perd de vue qu'après plusieurs jours de marche : ce sont le *Kablar* et l'*Ovtchar*, deux mots qui signifient potier et berger. Ces pics semblent s'être séparés comme l'Ossa et l'Olympe, pour former une autre vallée de Tempé. Un jour, dit la légende serbe, ces deux géans s'accordèrent pour mener de concert leurs richesses à la Morava : le *potier* bâtit un canal en briques, où le *berger* versa le lait de ses troupeaux et le vin de ses collines, et le lait et le vin commencèrent à couler comme deux fleuves à travers la Serbie.

Nous devons cependant avouer que la plus grande partie des provinces peuplées par la race serbe est encore trop couverte de forêts, et offre d'ailleurs une superficie trop montagneuse, pour se prêter à un grand développement de culture. De là vient que toutes les villes serbes sont petites et pauvres; on ne peut excepter que Saraïevo, qui, si la moitié de ses maisons n'était pas déserte, renfermerait cent mille habitans. Aussi cette ville, par sa grandeur et sa position à peu près centrale au milieu des pays serbes, devrait-elle passer pour la capitale de la race, si un peuple en travail de formation pouvait avoir une capitale permanente. Après Saraïevo viennent deux cités d'à peu près vingt mille ames, Belgrad, centre des affaires de la principauté de Serbie, et Skadar, chef-lieu de l'Albanie slave et capitale future des Monténégrins. Puis on trouve quelques villes de dix à douze mille ames, comme Nicha, Novibazar, Pristina; il n'y a plus ensuite que des places de cinq à six mille habitans, Travnik, Mostar, Ipek, Oujitsa, Leskovats, Iagodina. Il faut être juste, et ne pas demander aux Serbes plus qu'ils ne peuvent donner; en adoptant la vie pastorale, ils n'ont fait que se plier aux exigences des contrées qu'ils habitent : or, n'est-il pas naturel qu'une nation de pasteurs trouve sa cité partout où campent ses troupeaux et ses guerriers?

C'est surtout dans les vastes solitudes où se trouvent disséminés les villages serbes, qu'on est frappé des tristes conséquences que l'oubli de l'Europe fait peser sur ces contrées. On est saisi de douleur en voyant que tant de fruits de tout genre, spontanément produits, ne sont pas même recueillis par l'homme découragé. C'est au bord des rivières, où la féconde énergie du sol excite le plus d'admiration, qu'on remarque le moins d'activité. D'impénétrables forêts dérobent souvent leur cours même à la vue : des noyers, des châtaigniers gigantesques, des pruniers enlacés de vignes sauvages, livrent annuellement aux corbeaux les fruits dont ils sont chargés.

Le cerf et l'oiseau, qui, dans ces lieux, s'enfuient à l'approche du chakal ou du vautour, demeurent paisibles en voyant passer l'homme. Les savanes et les forêts d'Amérique ne peuvent offrir une image plus complète du désert. Par un ancien traité fait avec la Turquie, l'Autriche avait obtenu toutes les îles du Danube et de la Save. Beaucoup d'entre ces îles appartiennent maintenant aux Serbes, comme la Tsiganlia, en face de Belgrad, et l'industrieuse Poretch. Quant à celles que l'Autriche possède encore, elles sont pour la plupart désertes, malgré la séduisante beauté de leur végétation, et les avantages que leur situation offre au commerce. Les seuls visiteurs que reçoivent ces îles fortunées sont parfois des troupeaux de buffles qui s'y rendent à la nage des rivages voisins, pour s'y reposer dans les hauts et frais herbages. Les malheureux que fait notre civilisation sont aujourd'hui forcés de s'en aller par milliers d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, jusqu'en Amérique, perdant ainsi l'espoir de jamais revoir leur terre natale, et dans l'Europe même il y a de vastes contrées désertes! Les îles du Danube, par exemple, une fois arrachées au régime du monopole, offriraient à des essaims d'émigrans de riches asiles. Combien de florissans villages bulgares la liberté ferait naître comme par enchantement à l'ombre de ces forêts primitives, où n'habitent aujourd'hui que les sangliers et les ours!

Il faut déplorer l'état de ruine et d'abandon où l'Autriche laisse le cours du Danube, qu'elle est censée en Europe exploiter avec activité. Aucun travail de canalisation, aucune digue, aucun pont permanent n'existe même sur la partie du Danube qui traverse la Hongrie; à plus forte raison ce fleuve immense est-il abandonné à toute sa fougue dévastatrice dès qu'il a atteint la Turquie. Où trouve-t-on plus de misère qu'à Belgrad, qui est cependant le principal point de communication entre l'Autriche et l'empire d'Orient? En vain le Danube se déroule comme une mer autour de cette ville qu'il appelle à devenir un vaste foyer d'industrie; l'Autriche se refuse à toute concession qui pourrait développer la vie chez ses voisins. On parle beaucoup de sa navigation à la vapeur; cette navigation s'arrête réellement aux écueils et aux tourbillons d'Orchova. Rien n'a été fait pour rendre ce dangereux passage praticable aux gros bateaux; on est contraint de déposer marchandises et voyageurs pour les transporter par terre d'Orchova à Drenkova, et les embarquer plus bas sur des pyroscaphes venus de Trieste par Constantinople! Ne serait-il pas plus naturel que ces bâtimens fussent serbes, turcs et valaques? Aussitôt les populations riveraines, y voyant leur intérêt, se senti-

raient le courage de faire les travaux de canalisation nécessaires, et le plus grand fleuve de l'Europe offrirait enfin au commerce les résultats qui seraient depuis long-temps obtenus, si l'Autriche ne reculait pas sans cesse devant les dépenses d'entretien qu'exige le cours du Danube. On objectera les écueils brisés par la mine sous Orchova, les travaux tant prônés de la compagnie autrichienne, commencés en 1837 à la demande et par les soins du comte Szecheny; mais ces travaux n'ont point atteint leur but, puisque les pyroscaphes continuent de s'arrêter devant les *rapides* d'Orchova. Il serait honteux qu'un fleuve qui met en communication tant de peuples, et dont la majesté éclipse celle du Rhin, demeurât dans la nullité à laquelle l'ignorance de l'Europe l'a jusqu'ici condamné. En vue de son propre intérêt, l'Europe doit aider les huit millions de Bulgaro-Serbes dont ce fleuve est l'artère vitale à l'arracher enfin au monopole de l'Autriche. Sur un espace de plus de trois cents lieues, il baigne des champs serbes ou bulgares; ceux qui cultivent ces champs ne peuvent sans injustice être dépossédés des eaux qui les fécondent, surtout quand ces eaux, restituées à leurs légitimes maîtres, ouvriraient au commerce européen des sources nouvelles de richesse, dont il ne pourra jouir qu'à cette condition.

III.

Les dispositions physiques du sol, dans les pays bulgaro-serbes, ne favorisent pas seulement le développement du commerce européen, elles préparent aussi l'accord politique des habitans. En ne faisant qu'un seul groupe des balkans serbes et des balkans bulgares, la nature semble conspirer avec l'état moral des provinces slaves pour les conduire à l'unité. Les montagnes serbes, de Skadar au Danube, sont surtout merveilleusement disposées pour garantir l'indépendance aux indigènes. Formant de toutes parts un labyrinthe inextricable de chaînes escarpées et couvertes de forêts vierges, elles sont d'autant plus inabordables à l'artillerie et aux armées du dehors, que leurs vallées, fermées à la frontière par des sommets à pic, débouchent presque toutes dans l'intérieur de l'empire. Les chaînes qu'on pourrait appeler le Mont-Blanc de cette Suisse orientale forment précisément les confins de la Bosnie et de l'Albanie slave. Ces méandres granitiques nommés *Albii* dans l'antiquité, et qui ont donné leur nom aux Alpes, se régularisent, se disciplinent pour ainsi dire

en entrant sur le territoire bulgare, chez le peuple de la discipline et de l'ordre. Alors on peut en dessiner les lignes, le chaos se débrouille; les hautes chaînes laissent entre elles des vallées larges comme des plaines, et les chaînes basses ne sont plus que des plateaux ondulés qui de gradin en gradin descendent vers la mer Noire, dont ils arrêtent les flots devant leurs remparts de rochers. D'autres branches encore plus abaissées se prolongent même à travers la Thrace, depuis les Balkans jusqu'au Bosphore et aux Dardanelles. Mais toutes ces montagnes bulgares n'offrent réellement qu'une continuation des montagnes serbes. Les unes et les autres sont géologiquement aussi inséparables que le sont politiquement les Serbes et les Bulgares; les unes ne doivent qu'aux autres toute leur importance stratégique et commerciale. De même en est-il pour les deux peuples; s'ils combinent leurs efforts, ils braveront du haut de leurs balkans toutes les invasions ennemies. Bien unis, ils pourraient, dans ces montagnes, soutenir le choc de l'Europe entière.

On conçoit dès-lors pourquoi le gouvernement serbe ne prend pas même, dans les jours critiques, la peine de se maintenir à Belgrad, et se retire aussitôt dans les montagnes, à Kragouïevats et à Roudnik, au milieu d'immenses forêts défendues par d'affreux précipices. Là les consuls et les émissaires des puissances ennemies, qui se disent *protectrices*, n'osent se hasarder, craignant la colère du peuple, et, s'ils la bravent encore, ils n'ont plus du moins dans ces solitudes autant de facilités pour ourdir leurs complots. A la vue de cette immense forteresse naturelle du Roudnik, les plus hardis pachas frissonnent. C'est là que Tserni-George, assailli à la fois par cent mille musulmans, se sentait inexpugnable, et c'est là que son fils, le prince Alexandre, depuis l'ultimatum de la Russie en mars 1843, s'est retranché avec l'héroïque Voutchitj, comptant sur l'appui moral qu'il devait attendre l'Europe, dont il soutenait la cause contre le tsar.

Tous les pays serbes, à peu d'exceptions près, n'ont d'autres routes que des sentiers, souvent suspendus sur des précipices que le cavalier ne sonde pas sans frémir. De Kragouïevats à Skadar, et de Kladovo sur le Danube jusqu'à Serbitsa aux portes de Thessalie, ce sont de continuels défilés entre des chaînes plus ou moins escarpées et désertes. Il n'y a de chaussées pour les voitures que vers la frontière; construites par l'Autriche pendant ses guerres du dernier siècle, elles ont été restaurées par Tserni-George; l'une d'elles va de Belgrad à Zvornik en Bosnie par Chabats, mais elle traverse, sous Palech, les deux gorges appelées Douboko-Velko et l'immense forêt

du Kitog, où une armée d'invasion venant d'Autriche serait facilement détruite. Une autre voie militaire, descendant de Temesvar à Orchova, suit la rive serbe du Danube par Kladovo, Berza, Palanka, Goloubats et Negotine; mais cette route offre cent passages des plus perfides, et elle est souvent si étroite, que deux cavaliers n'y pourraient marcher de front; en outre, elle est séparée de l'intérieur de la Serbie par des chaînes de montagnes. Ce peuple trouve donc dans la rudesse inculte de son pays, dénué de routes, de villes et de commerce, une des plus sûres garanties d'indépendance.

Au sud de la principauté serbe s'étend la Bosnie. Là comme sur tous les autres points de la péninsule les nécessités physiques se joignent aux nécessités morales pour préparer l'œuvre de la confédération. Il est vrai que Zvornik, Novibazar et Travnik sont aux mains des Turcs, et que ces positions redoutables pourraient résister à bien des assauts; mais toutes les campagnes qui les environnent étant serbes et chrétiennes, dès que les raïas de Bosnie auront résolu de s'unir à leurs frères de la principauté, il leur suffira de bloquer dans ces trois places leurs pachas, qui, faute de vivres, seront bientôt contraints de les évacuer. Quant à l'Hertsegovine, on sait combien cette annexe de la Bosnie est profondément travaillée par la propagande politique et les invasions armées du Tsernogore. Chaque année, quelque nouveau village hertsegovinien refuse le haratch aux Turcs, et se met sous la protection des carabines de la Montagne Noire. Le visir de la province est presque bloqué dans sa forte résidence de Mostar, qui, si elle pouvait être emportée d'assaut, l'aurait été depuis long-temps; de plus en plus, les tribus libres circonscrivent le rayon étroit où il est encore permis au tyran de Mostar de décapiter des chrétiens.

Au milieu de ces tribus s'élève le champ d'asile des Serbes, le Monténégro, qui est plutôt un camp qu'une province. Dominant par leur position l'Hertsegovine et l'Albanie, les Monténégrins sont entraînés à peser à la fois sur ces deux régions; la moitié de l'Albanie paraît n'avoir plus d'avenir national que par son union avec la montagne libre. L'Europe elle-même, en interdisant aux Monténégrins les bouches de Kataro, les jette nécessairement sur l'Albanie. C'est le seul point par lequel ils puissent arriver à la mer sans offenser aucune puissance chrétienne, et même, on peut l'affirmer, sans attirer sur eux une attaque générale de l'empire turc. Les quatre nahias dont se compose le Tsernogore débouchent toutes sur le lac de Skadar, où tombent les deux rivières navigables du pays, la Tser-

nitsa et le Tsernoïevitj. Ce magnifique lac, la proximité de la mer, dont il n'est qu'à sept lieues, et avec laquelle il communique directement par la Boïana, que les petits navires remontent sans peine, tout contribue à faire de Skadar une ville de première importance. Aussi, quoique déchue, compte-t-elle encore 20,000 habitans, et il y a dans ses murs place pour un nombre triple. Or, de tout temps Skadar fut une ville serbe, et, une fois maîtres de cette capitale slave de l'Albanie, les Serbes du Monténégro exerceraient sur les Chkipetars une influence prépondérante. N'eussent-ils entre leurs mains que le petit port d'Antivari, entrepôt des exportations du bassin de la Drina, leur position serait aussitôt changée vis-à-vis des provinces voisines.

L'Albanie est depuis longues années dans une anarchie déplorable. L'impuissance des pachas à se faire obéir ailleurs que dans les plaines et les plus larges vallées a donné naissance à une foule de districts libres qui se gouvernent eux-mêmes, malheureusement sans lien commun. Ce morcellement a du moins l'avantage de ranimer les influences naturelles, et de rétablir la division primitive de l'Albanie en deux grandes zones morales peuplées chacune d'au moins huit cent mille habitans. La zone qui s'étend au sud s'appelle généralement Épire, et celle du nord Mirdita. La zone méridionale, tournée à l'hellénisme, languit encore sous le joug exclusif des musulmans, par suite de l'apathie du gouvernement grec; la Mirdita, où dominent les Slaves, est à peu près émancipée, grace aux *tchetas* (incursions) des Monténégrins. Le Bératino et l'écumeuse Voïoussa (l'ancien Aous), la rivière la plus profondément encaissée de la presqu'île gréco-slave, semblent marquer la délimitation naturelle entre ces deux moitiés de l'Albanie.

Les Mirdites indépendans se divisent en deux branches : ceux de la Mattia et ceux des Dibres. Les Mattes occupent, au nombre de 70,000, les deux rives de la Mattia sur une longueur de vingt-quatre lieues, et une ligne de montagnes qui s'étend de l'Adriatique jusqu'à la Macédoine. Leur évêque et leur *prink*, les deux chefs spirituel et temporel de la Mattia, résident ensemble avec leur conseil à Oroch (la montagne), obscur village qui a succédé à l'antique et célèbre Croïa, la ville royale de Skanderbeg, dans la tâche de représenter les hommes libres d'Albanie.

Moitié chkipetare et moitié slave, la seconde confédération, celle des Dibrans, occupe principalement la haute et la basse Dibre, vallées dont on admire la fertilité. Le nombre des Dibrans est inconnu,

mais on ne peut guère l'évaluer à moins de cent mille. Ces braves ont long-temps combattu le Monténégro avec un acharnement qu'entretenaient l'argent des Turcs et les fanatiques prédications des missionnaires de l'Autriche. Une savane de trente lieues, toute semée d'ossemens, entre Skadar et Prisren, était et est encore quelquefois l'horrible théâtre de ces luttes entre frères. Quand l'Europe aidera-t-elle ces contrées à ressaisir une existence plus douce? La nature les a douées de toutes les ressources qui peuvent y développer l'industrie la plus active, elle y a formé des ports nombreux, et dans l'intérieur des terres deux beaux lacs, celui de Skadar et celui d'Ocrida, qui dessinent comme les deux pôles de l'Albanie chrétienne. Des bateaux à vapeur en fer sur ces deux lacs en transformeraient bientôt les rives, et comme ces bassins sont en communication directe avec la mer, l'un par la Boïana, l'autre par le Drin noir ou la Drina, ils pourraient envoyer aux manufactures européennes une masse énorme de produits bruts. Le grand fleuve de la Drina qui, descendu des monts serbes, traverse toute l'Albanie, en séparant les tribus slaves des tribus chkipetares, reçoit les eaux du délicieux lac d'Ocrida, dont les rivages sont exploités par de paisibles familles bulgares, mêlées aux pasteurs mirdites. Ces laboureurs et ces pâtres sont environnés de clans chasseurs. Quels élémens variés de civilisation n'offrent pas tous ces contrastes de mœurs, de rites et d'industrie!

Les alliés des Dibrans, tels que les Hoti, les Doukagines, les Klementi, s'étendent vers le nord, d'un côté jusqu'aux sources de la Boïana, de l'autre jusqu'aux cimes du Chara-Planina (le Char-Dag), où se termine l'Albanie. Dans les défilés de cette montagne se cache Prisren, ville de huit mille ames, dominée par un castel aérien, ancienne résidence royale des *krals* serbes, où veillent maintenant, comme des vautours, les vieux spahis turcs qui composent la garnison. Cette place, au milieu d'un vaste désert, est continuellement bloquée par les Mirdites et ne se soutient que par des convois de vivres de la Macédoine. Sur tout l'espace compris entre l'Adriatique et Prisren, les Turcs n'occupent que des châteaux ruinés, et les chrétiens ne paient que de légers tributs, réglés et débattus les armes à la main. Les forêts inaccessibles du mont Chara protègent depuis mille ans la nationalité des Serbes. Leurs premiers rois y grandirent comme haïdouks; ils élevèrent à l'ombre de ces sommets leurs plus glorieuses villes. Ces cantons, ainsi que la plaine de Kossovo avec ses cent villages serbes, font partie de l'Albanie et obéissent à des

spahis chkipetars connus par leurs cruautés. Les montagnes voisines sont remplies de raïas fugitifs, tous Slaves, avides de se venger de ces spahis; aussi, nulle part la réconciliation entre les deux races, chkipetare et serbe, ne se fera-t-elle plus long-temps attendre.

Les efforts combinés des tribus serbes et bulgares seront pour elles le seul moyen de contraindre à la paix cette portion des Chkipetars, qu'on pourrait nommer *anti-slaves :* c'est en face de ces ennemis que l'union des deux peuples slaves est facile. Dans tous les défilés de la péninsule, depuis l'Épire jusqu'à Vidin sur le Danube, les Bulgares et les Serbes, constamment mêlés et unis en présence des Albanais, impriment à la terre même le sceau de leur double génie agricole et pastoral. C'est surtout à Nicha que les deux nations paraissent se tendre la main et vouloir confondre même leurs idiomes. Cette antique cité grecque, où naquit le grand Constantin, domine la seule vallée qui débouche à la fois sur la Bulgarie et la Serbie, et que traverse la Morava bulgare pour se rendre à la Morava serbe. De nombreuses ruines de tranchées et de tours, laissées par les armées envahissantes devant les glacis modernes de la forteresse, attestent le prix que les ennemis des Ottomans attachèrent toujours à cette position. A peu de distance de la place, et sur le chemin qui mène au couvent de Saint-Roman dans la vallée de Stalats, est le village de Tatarine, dans le territoire duquel se voit, au penchant d'un coteau, la fameuse pyramide de crânes humains élevée par les Turcs à la chute de Tserni-George. Ces crânes, au nombre de plusieurs milliers, dont M. de Lamartine vit encore *les cheveux flotter,* dit-il, *comme des lichens*, n'appartiennent pas uniquement à des chrétiens : ce sont à la fois les dépouilles des vainqueurs et des vaincus, des musulmans albanais et des Bulgaro-Serbes. La vue de ce monument lugubre, au lieu d'exciter dans les populations des désirs de vengeance, les invite plutôt à l'union et à l'oubli; car les musulmans slaves et chkipetars ont autant souffert des longues guerres de la péninsule que les chrétiens, et ils ont plus d'intérêt même que les chrétiens à ce que ces guerres ne se renouvellent pas. Aux enfans des héros serbes, dont les têtes ont été plantées ici, comme pour marquer la limite de leur patrie affranchie, cette pyramide doit apprendre combien la liberté coûte cher; aux guerriers d'Albanie et de Bosnie, elle rappelle au contraire que, même appuyée sur les plus grands courages, la tyrannie ne peut durer toujours. Quant aux opprimés serbes et bulgares, ils peuvent comparer cette colonne de têtes humaines à deux autres pyramides élevées depuis quatre siècles

devant Pristina, dans la plaine de Kossovo, l'une au lieu où tomba Miloch Obilitj, après avoir tué de sa main le sultan Amurat, conquérant de sa patrie; l'autre à Gazimestan, où fut enseveli le sultan vainqueur, à peu de distance de son héroïque meurtrier. Ces trois monumens en disent assez aux Slaves musulmans et chrétiens sur le besoin de vivre unis. Une circonstance heureuse contraindra d'ailleurs les musulmans slaves, sinon à l'union, du moins à la paix. Privés désormais de communications directes avec Stambol et le peuple turc, ils se trouvent entièrement à la merci des Slaves chrétiens, et vivent bloqués dans leurs vallées entre le Monténégro et la Bulgarie comme entre deux camps ennemis.

Cette vaste Bulgarie est à la vérité jusqu'à présent peu menaçante pour ses maîtres; mais de tous côtés l'influence des Serbes libres la remue et la pénètre. Appelé sans doute à jouer un rôle moins brillant que les Serbes, parce qu'il n'est pas, comme eux, né pour la lutte, le Bulgare offre dans son caractère moral, comme dans la configuration géographique de son pays, l'unité qui manque à ses voisins. Les cinq provinces dont se compose la Bulgarie sont agglomérées en un vaste carré, tandis que celles du peuple serbe, scindées jadis en plusieurs royaumes, dessinent partout, depuis le Danube jusqu'à l'Epire, des angles aigus ou rentrans. On ne peut établir aucun parallèle pour la culture et la fertilité entre les campagnes serbes et les campagnes bulgares. Le Serbe est trop nonchalant pour attacher un grand prix à la richesse agricole; il est pâtre et guerrier, ses troupeaux et la liberté soutenue par l'épée lui suffisent. Il n'en est pas de même du Bulgare. Aussi se distingue-t-il des autres Slaves par l'étendue, l'activité et l'importance commerciale de ses villes, dont plusieurs ont de trente à cinquante mille ames. Son ancienne capitale, la majestueuse Sofia, est environnée de balkans; la plus élevée de ces cimes, le Rilo, mont sacré de la liberté bulgare, sanctuaire des moines et refuge des haïdouks, laisse voir de loin à la ville esclave ses plateaux neigeux et inviolables, comme pour l'exciter à briser ses fers. De là jusqu'à la mer Noire, on ne traverse que des défilés pleins de périls, où la bonhomie du Bulgare laisse le Turc circuler en toute sécurité. A cette frontière est placée Varna, chef-lieu de la province maritime du Dobroudja, et le principal port de la Bulgarie, mais qui, pillée et incendiée par les Russes en 1829, se trouve depuis lors presque abandonnée des apathiques Ottomans. Varna a cependant une citadelle admirablement située, et sa vaste rade est si sûre, que les arrivages s'y font toute l'année, même en hiver, sans aucun obstacle.

Ne songeant qu'à l'occupation militaire, les Turcs ont élevé à peu de distance de Varna une citadelle immense, Choumla, qui est leur boulevard contre la Russie, et leur principale place d'armes en Europe. On y compte 60,000 habitans. La longue côte du Dobroudja, qui fournit à la Bulgarie des marins et des constructeurs habiles, se complète par le littoral du Danube, dont les villes, autrefois florissantes, comme Silistrie, Rouchtchouk, Nikopoli, ne sont pas encore entièrement déchues. Mais la capitale de cette province, Vidin, est, comme Choumla, peuplée en majorité de musulmans. Pleine d'immondices et de misère, elle renferme 20,000 habitans qui languissent au pied d'une citadelle restaurée à la moderne, et dont la position, bien plus que l'artillerie, commande le cours du Danube. Vidin a hérité de Ternovo, ville de 10,000 ames cachée dans les montagnes, où résidèrent les derniers rois, et où réside encore le métropolite suprême de la nation.

Les provinces moitié grecques et moitié bulgares de la Zagora et de la Macédoine, situées au-delà des Balkans, jouissent d'une température tellement chaude, qu'on y trouve tous les produits de la Grèce. Ainsi la Bulgarie danubienne, où se développe dans toute sa variété la culture septentrionale, se complète par celle du sud, où mûrit l'olive. La Macédoine orientale, arrosée par le Strouma, qui se jette dans la mer Egée, a pour chef-lieu Sères, ville de fabriques, plutôt grecque que slave, mais qu'entourent des campagnes uniquement bulgares. Une autre cité, moitié grecque et moitié bulgare, Philippopoli sur la Maritsa, peuplée de 40,000 habitans que font vivre les manufactures de laine et le commerce de transit, très actif sur ce point entre la Méditerranée et le Danube, marque le centre du pays de la Zagora. Cette dernière province bulgare s'agrandit tous les jours par ses colonies agricoles, qui empiètent sur les déserts turcs de la Thrace, et par ses migrations d'ouvriers, qui s'entassent dans les places manufacturières des Ottomans.

Ainsi la Bulgarie confine à la mer Noire et à la Méditerranée; d'un côté, par Varna, elle pourrait recevoir directement de Trebizonde les produits de la Perse et de la Caspienne; de l'autre, par Orfano ou Salonik, elle pourrait expédier à la Grèce et à l'Europe ces mêmes produits asiatiques, joints à ceux du Balkan, et recevoir en échange les produits européens. Mais, privés de toute organisation tant commerciale que civile, les producteurs bulgares sont réduits ou à consommer eux-mêmes ou à vendre à vil prix leurs denrées aux monopoleurs autrichiens et à la société des bateaux à vapeur du Danube.

Encore ne peuvent-ils traiter avec ces marchands que par des intermédiaires étrangers qui s'enrichissent aux dépens du laboureur. Ainsi le vieux pacha de Vidin, Husseïn, accaparait dans ses magasins la laine, le coton, la soie brute de la Bulgarie, sur lesquels il s'arrogeait le droit de vente exclusive. Il forçait de même les Bulgares à ne vendre qu'à lui seul leurs bestiaux, et entretenait habituellement dans ses bergeries 11,000 bœufs et jusqu'à 100,000 moutons pour fournir les marchés d'Allemagne. Ces monopoles ont deux résultats : en empêchant la surenchère, ils maintiennent tous les produits et la main-d'œuvre à un prix incroyablement bas; de plus, en enlevant au paysan tout espoir de s'enrichir par le travail, ils le rendent indifférent aux plus légitimes jouissances, et l'habituent à vivre dans le dénûment le plus absolu. Un tel système n'a pu cependant étouffer la nature active du Bulgare; l'espèce d'acharnement qu'il porte dans ses travaux d'agriculture a fini par l'exposer sans défense au feu des Turcs, les défrichemens ont détruit une partie des forêts et des halliers qui cachaient les villages, et disposaient merveilleusement le pays pour une guerre de partisans, la seule que la raison puisse conseiller aux Bulgares. Ainsi, leurs propres vertus ont contribué à river leurs fers. Malgré leur nombre imposant de quatre millions et demi, les Bulgares ne peuvent désormais songer à agir seuls. Pour leur bonheur, ils voient se relever derrière eux l'indomptable nation serbe, qui, ayant une position bien différente, est toute disposée à les soutenir dans la paix comme dans la guerre.

C'est une admirable combinaison de la nature qui a rapproché cette nation turbulente, toujours prête au combat, de la race non moins vigoureuse, mais plus paisible, des industrieux Bulgares. L'un de ces peuples ne peut former sans l'autre une société complète, mais l'un supplée à ce qui manque chez l'autre, et tous les deux réunis peuvent se passer du monde entier. On trouverait difficilement deux nations dont le parallèle prêtât à un plus riche développement d'antithèses et d'analogies. C'est surtout quand on passe de la hutte du pâtre serbe de Macédoine à la cabane du laboureur bulgare de la Romélie qu'on est frappé de la différence des mœurs. Le Serbe est sans doute d'une nature plus élevée; il a un sens plus délicat pour la poésie, un amour plus ardent de la gloire, un costume plus riche, une plus ferme conscience de sa nationalité. L'Europe n'a pas de peuples plus belliqueux que les Serbes; dans toutes ses luttes, l'Autriche a soin de lancer, sous le nom de troupes hongroises, les régimens de cette nation à l'avant-garde, au plus fort de la mêlée, et au

siècle dernier les Serbes musulmans rendaient le même service aux armées de la Porte. Dans son humble résignation, le Bulgare a cependant des vertus solides qui manquent à son brillant voisin : il sait mieux éviter les extrêmes, il est plus sérieux, plus constant dans ses entreprises. Doué de moins d'imagination, il l'emporte par les qualités du cœur. Bien que plus rapproché de l'Asie, il a des usages beaucoup plus européens; il ne se croise pas les jambes chez lui, comme tant de Serbes le font encore. S'il n'a pas la coiffure militaire et le spencer doré, en revanche il n'a pas, comme le Serbe, adopté le pantalon asiatique aux larges plis. Ses vêtemens à couleurs sombres rappellent, par la teinte et la coupe étriquée, ceux du paysan de l'Allemagne, dont il a, du reste, le genre de vie, tandis que le Serbe a plutôt le caractère d'un ancien hidalgo catalan du temps des guerres contre les Maures. Le Bulgare d'ailleurs est loin de manquer de courage : comme *kiradchia* (conducteur de caravanes), il doit souvent défendre, les armes à la main, ses chameaux ou ses mules contre l'attaque du haïdouk ou du bédouin. Dès qu'il aura une patrie à défendre, il ne combattra pas pour elle avec moins d'intrépidité qu'il ne combat aujourd'hui pour sauver un convoi de marchandises.

Mais, si le Bulgare prétend s'isoler dans la patrie qu'il aura reconquise, quelles limites s'assignera-t-il qui ne froissent ses voisins serbes, lui qui, en débordant comme un fleuve trop plein, a inondé de ses colonies des provinces entières au sud et à l'ouest, et s'est privé ainsi de toute frontière naturelle? Pour éviter de longs démêlés et peut-être un nouveau démembrement, il est sage qu'il s'unisse à ses voisins. La Serbie a des antécédens politiques déjà solidement établis; elle est assez forte pour servir de point d'appui aux patriotes bulgares, sans être, comme la Russie, assez redoutable pour les opprimer sous le masque de la protection. Ce que nous disons ici des deux pays bulgare et serbe s'applique également à leur littérature : commencé il y a cinquante ans, le mouvement littéraire des Serbes est déjà très développé; déjà ils ont dans leur langue des compositions de tout genre. La littérature bulgare, encore dans l'enfance, ne pourra que gagner à des relations plus intimes avec celle de la Serbie. En se modelant, comme ils ont commencé à le faire, sur une littérature beaucoup plus mûre et plus européenne, celle des Russes, les écrivains bulgares s'absorberont dans leurs modèles ou seront frappés de stérilité. Les deux idiomes serbe et bulgare offrent d'ailleurs des différences si peu essentielles, qu'ils peuvent arriver

avec le temps à n'être plus que deux dialectes d'une même langue. Ce rapprochement salutaire sera surtout favorisé par l'analogie complète qui existe entre les traditions poétiques et héroïques des deux races, ce qui permettra de répandre chez l'une et l'autre les mêmes chansons populaires, légèrement modifiées dans l'expression.

Aucun obstacle sérieux ne s'oppose donc dès à présent à ce que les races serbe et bulgare combinent leurs intérêts, et se prêtent un mutuel secours pour résister à leurs ennemis communs, qui évidemment ne sont plus les Turcs, désormais trop affaiblis, mais les grandes puissances voisines. Une politique prévoyante devrait se hâter de mettre à profit une situation qui, en se consolidant, placerait hors de toute atteinte le thème favori des diplomates français, le maintien de l'équilibre européen. En effet, depuis que l'Hellade est séparée de l'empire turc, les pays slaves sont devenus la force principale de la Turquie. Les Bulgaro-Serbes, on l'a vu, n'auraient aucune répugnance à unir leurs armes avec celles des Turcs dès qu'ils seraient sûrs, en soutenant la Porte, de combattre pour leur patrie. Si l'on objecte que la religion, qui sépare les Slaves des Osmanlis, les rapproche, au contraire, des Moscovites, nous répondrons que les Slaves de la péninsule orientale ne sont pas devenus aujourd'hui plus fanatiques qu'ils pouvaient l'être au xve siècle : alors cependant ils se liguèrent avec les Turcs contre les Grecs, qui, après avoir été leurs instituteurs religieux, voulaient devenir leurs maîtres politiques. Pourquoi les Slaves ne feraient-ils pas aujourd'hui contre leurs frères les Russes la ligue qu'ils maintinrent jadis pendant un siècle et demi contre leurs frères et coreligionnaires les Byzantins? Cette ligue que leur position géographique impose aux Bulgaro-Serbes, ils la veulent, ils en ont déjà posé les bases. Les élémens sociaux, il est facile de le prouver, viennent compléter ici l'œuvre de la nature.

IV.

Des nombreuses peuplades qui peuvent composer l'union bulgaro-serbe, il n'y a jusqu'à ce moment que la principauté de Serbie, le Monténégro et la Mirdita qui aient su obtenir une existence nationale incontestée. Seuls, on peut le dire, les Serbes sont l'ame de ce grand corps slave, qui occupe, entre le Danube et la Grèce, les plus belles et les plus inaccessibles montagnes de l'Europe. Forts de leur patriotisme et de leurs droits politiques, les Serbes peuvent seuls

siècle dernier les Serbes musulmans rendaient le même service aux armées de la Porte. Dans son humble résignation, le Bulgare a cependant des vertus solides qui manquent à son brillant voisin : il sait mieux éviter les extrêmes, il est plus sérieux, plus constant dans ses entreprises. Doué de moins d'imagination, il l'emporte par les qualités du cœur. Bien que plus rapproché de l'Asie, il a des usages beaucoup plus européens; il ne se croise pas les jambes chez lui, comme tant de Serbes le font encore. S'il n'a pas la coiffure militaire et le spencer doré, en revanche il n'a pas, comme le Serbe, adopté le pantalon asiatique aux larges plis. Ses vêtemens à couleurs sombres rappellent, par la teinte et la coupe étriquée, ceux du paysan de l'Allemagne, dont il a, du reste, le genre de vie, tandis que le Serbe a plutôt le caractère d'un ancien hidalgo catalan du temps des guerres contre les Maures. Le Bulgare d'ailleurs est loin de manquer de courage : comme *kiradchia* (conducteur de caravanes), il doit souvent défendre, les armes à la main, ses chameaux ou ses mules contre l'attaque du haïdouk ou du bédouin. Dès qu'il aura une patrie à défendre, il ne combattra pas pour elle avec moins d'intrépidité qu'il ne combat aujourd'hui pour sauver un convoi de marchandises.

Mais, si le Bulgare prétend s'isoler dans la patrie qu'il aura reconquise, quelles limites s'assignera-t-il qui ne froissent ses voisins serbes, lui qui, en débordant comme un fleuve trop plein, a inondé de ses colonies des provinces entières au sud et à l'ouest, et s'est privé ainsi de toute frontière naturelle? Pour éviter de longs démêlés et peut-être un nouveau démembrement, il est sage qu'il s'unisse à ses voisins. La Serbie a des antécédens politiques déjà solidement établis; elle est assez forte pour servir de point d'appui aux patriotes bulgares, sans être, comme la Russie, assez redoutable pour les opprimer sous le masque de la protection. Ce que nous disons ici des deux pays bulgare et serbe s'applique également à leur littérature : commencé il y a cinquante ans, le mouvement littéraire des Serbes est déjà très développé; déjà ils ont dans leur langue des compositions de tout genre. La littérature bulgare, encore dans l'enfance, ne pourra que gagner à des relations plus intimes avec celle de la Serbie. En se modelant, comme ils ont commencé à le faire, sur une littérature beaucoup plus mûre et plus européenne, celle des Russes, les écrivains bulgares s'absorberont dans leurs modèles ou seront frappés de stérilité. Les deux idiomes serbe et bulgare offrent d'ailleurs des différences si peu essentielles, qu'ils peuvent arriver

avec le temps à n'être plus que deux dialectes d'une même langue. Ce rapprochement salutaire sera surtout favorisé par l'analogie complète qui existe entre les traditions poétiques et héroïques des deux races, ce qui permettra de répandre chez l'une et l'autre les mêmes chansons populaires, légèrement modifiées dans l'expression.

Aucun obstacle sérieux ne s'oppose donc dès à présent à ce que les races serbe et bulgare combinent leurs intérêts, et se prêtent un mutuel secours pour résister à leurs ennemis communs, qui évidemment ne sont plus les Turcs, désormais trop affaiblis, mais les grandes puissances voisines. Une politique prévoyante devrait se hâter de mettre à profit une situation qui, en se consolidant, placerait hors de toute atteinte le thème favori des diplomates français, le maintien de l'équilibre européen. En effet, depuis que l'Hellade est séparée de l'empire turc, les pays slaves sont devenus la force principale de la Turquie. Les Bulgaro-Serbes, on l'a vu, n'auraient aucune répugnance à unir leurs armes avec celles des Turcs dès qu'ils seraient sûrs, en soutenant la Porte, de combattre pour leur patrie. Si l'on objecte que la religion, qui sépare les Slaves des Osmanlis, les rapproche, au contraire, des Moscovites, nous répondrons que les Slaves de la péninsule orientale ne sont pas devenus aujourd'hui plus fanatiques qu'ils pouvaient l'être au XVe siècle : alors cependant ils se liguèrent avec les Turcs contre les Grecs, qui, après avoir été leurs instituteurs religieux, voulaient devenir leurs maîtres politiques. Pourquoi les Slaves ne feraient-ils pas aujourd'hui contre leurs frères les Russes la ligue qu'ils maintinrent jadis pendant un siècle et demi contre leurs frères et coreligionnaires les Byzantins? Cette ligue que leur position géographique impose aux Bulgaro-Serbes, ils la veulent, ils en ont déjà posé les bases. Les élémens sociaux, il est facile de le prouver, viennent compléter ici l'œuvre de la nature.

IV.

Des nombreuses peuplades qui peuvent composer l'union bulgaro-serbe, il n'y a jusqu'à ce moment que la principauté de Serbie, le Monténégro et la Mirdita qui aient su obtenir une existence nationale incontestée. Seuls, on peut le dire, les Serbes sont l'ame de ce grand corps slave, qui occupe, entre le Danube et la Grèce, les plus belles et les plus inaccessibles montagnes de l'Europe. Forts de leur patriotisme et de leurs droits politiques, les Serbes peuvent seuls

arracher les raïas bulgares au sommeil. Les Monténégrins, bien qu'ils soient peut-être en réalité plus libres que leurs frères de Serbie, ne forment pas un état assez étendu pour pouvoir agir si loin de leurs foyers, seuls et sans alliés. Quant aux Bosniaques, divisés par leurs croyances religieuses en trois camps rivaux, musulman, catholique latin et schismatique, ils sont incapables d'offrir un ensemble quelconque de vues politiques, et ont besoin, plus encore que les Bulgares, de recevoir l'impulsion des Serbes libres qui les environnent. La même impuissance se remarque chez les Albanais, tant slaves que mirdites, tant chrétiens orientaux que catholiques latins. Toutes ces populations se rattachent plus ou moins à la principauté de Serbie, qui est leur avant-garde naturelle, et dont l'initiative politique, si resserrée en apparence, s'étend réellement de la mer Noire à l'Adriatique.

La Porte ottomane, dans ses rapports avec les Slaves, subit aujourd'hui les conséquences de sa fausse politique. On sait comment la destruction de l'aristocratie bosniaque et des janissaires a démantelé l'empire du côté de la Russie et du côté de l'Europe. Maîtres naguère encore de tous les Balkans, depuis ceux de la Bulgarie et du Danube jusqu'à ceux de l'Épire, ces terribles spahis, en disparaissant, n'ont laissé à leur place que le fantôme du nizam, et l'aspect de cette faible milice provoque plutôt qu'il n'arrête le développement des forces chrétiennes, comme si la Porte, dans toutes ses réformes, avait eu pour but le triomphe du christianisme. Maintenant, que reste-t-il à la vieille race d'Othman? Après avoir tué ses propres enfans, elle n'a plus d'autre ressource que d'adopter ses raïas pour ses défenseurs, et au besoin pour ses héritiers naturels. Elle semble heureusement comprendre cette nécessité, si l'on en juge par la conduite qu'elle a tenue dans les évènemens de Serbie de 1842 et 1843.

La Serbie, comme le Monténégro, comme la Mirdita, doit à la guerre son émancipation. Il en résulte que ceux qui ont versé le plus glorieusement leur sang dans les combats de la liberté ont acquis des titres sacrés au pouvoir. Telle est, dans ces trois pays, l'origine de dynasties qui sont, si l'on veut, purement militaires, mais qui jouissent d'une popularité d'autant plus grande qu'elles ne prétendent pas à la souveraineté législative, et n'emploient leur épée qu'à faire triompher la loi ou la volonté nationale. On comprend que ces trois dynasties doivent être le point de mire contre lequel se dirigent toutes les attaques des puissances intéressées à neutraliser les nouveaux états slaves, afin de s'établir sur leurs ruines. C'est ainsi que

l'Autriche, après avoir réduit presque à l'état de vassale la famille mirdite des Doda, cherche, par ses intrigues, à ébranler l'antique dynastie monténégrine des Petrovitj, qui se trouve maintenant en possession de donner à la Montagne Noire son gouverneur ou lieutenant-général, comme elle lui donne depuis des siècles son *vladika* ou chef spirituel. C'est ainsi encore que le cabinet moscovite s'efforce de tromper l'Europe sur la légitimité de la dynastie que les Serbes danubiens se sont donnée dès 1804, celle de George-le-Noir, l'émancipateur de sa patrie. Cette dynastie, née du champ de bataille, avait bien pu momentanément disparaître aux yeux des étrangers devant l'usurpation heureuse de Miloch Obrenovitj, qui, après avoir fait périr traîtreusement George-le-Noir, se porta son héritier; mais toutes les sympathies des Serbes restaient à la famille du martyr: une longue série de révoltes contre la dynastie usurpatrice et justement haïe des Obrenovitj a enfin abouti, en 1842, à expulser du pays le dernier d'entre eux, et aussitôt, déterrant le drapeau criblé de balles de George-le-Noir, enfoui pendant tout le règne de Miloch, la Serbie n'a eu qu'une voix pour reconnaître le droit d'hérédité d'Alexandre Georgevitj, le fils de son premier chef.

Ainsi, dans les débats diplomatiques provoqués par la dernière révolution de Serbie, et qui ont abouti à la réélection du prince Alexandre Georgevitj, l'Europe a été entièrement trompée; on lui a fait prendre une question de dynastie pour une question d'élection. Ce n'est que par une inexcusable ignorance des faits que la diplomatie européenne est demeurée muette devant l'ultimatum de la Russie. Il faut l'avouer toutefois, cet ultimatum était formulé avec une apparence de modération et de justice capable de paralyser les plus fougueux antagonistes du protectorat russe en Orient. En effet, que demandait le tsar? *Une simple réélection du petit prince de la Serbie dans les formes légales et régulières, pour sanctionner l'élection illégale et tumultueuse* à laquelle ce prince doit son trône! Nous ne pouvons pourtant pas, se sont dit les diplomates, nous montrer tracassiers au point de refuser notre adhésion à une demande si modeste. Si la diète convoquée pour la réélection confirme le prince actuel, et ratifie l'expulsion de la famille de Miloch, la Russie ne promet-elle pas de se résigner et de reconnaître le chef ainsi *légalement élu* comme le véritable prince de la nation? Nulle objection raisonnable n'a pu s'élever dans l'esprit des publicistes contre la question ainsi posée, et, nous l'avouons, un cabinet occidental eût difficilement exprimé ses exigences avec autant d'habileté. Toutefois, qu'entendait le ca-

binet russe par des *formes légales et régulières d'élection?* Existe-t-il des formes légales et régulières pour l'élection du kniaze serbe, comme il en existe par exemple pour l'élection des princes moldaves et valaques, comme il en existait pour l'élection des rois de Hongrie et de Pologne? Rien de semblable heureusement n'existe en Serbie; le trône serbe n'est point un trône électif, il a toujours été regardé comme héréditaire au moyen-âge aussi bien qu'aujourd'hui. Rien n'est prévu dans la loi serbe pour le cas de déchéance; la force nationale décide seule par sa réaction *tumultueuse* peut-être, mais irrésistible, qu'une dynastie est devenue indigne de régner. En présentant aux grandes puissances la question serbe comme un débat d'élection aujourd'hui terminé en apparence, la Russie tend à changer radicalement la constitution politique de la Serbie, elle veut y installer un trône électif à la place d'un trône héréditaire : c'est elle qui se montre subversive et révolutionnaire, en prétendant réagir contre une révolution.

Mais, dira-t-on, puisque le trône serbe est héréditaire, il faut le rendre à la dynastie légalement reconnue par l'Europe et garantie par la Russie, il faut rétablir les Obrenovitj. C'est ce que le cabinet russe avait d'abord demandé. D'où vient donc qu'il s'est désisté de cette prétention en apparence si légitime? d'où vient qu'il n'a exigé qu'une simple réélection du prince serbe, et s'est engagé à reconnaître le nouvel élu, fût-ce même le prince actuel? Il est prodigieux qu'on ne s'aperçoive pas qu'en paraissant céder à l'Europe sur ce point, la Russie obtenait réellement ce qu'elle n'osait pas espérer d'abord, et s'ouvrait, bien mieux que par l'occupation même du Balkan, une route large et sûre vers Constantinople. En effet, si le tsar s'était borné à réclamer la réintégration du prince déchu, il aurait pu le ramener et le soutenir par la force de ses baïonnettes, comme il a si long-temps soutenu Miloch par l'ascendant de sa diplomatie; mais, une fois rétablie, cette dynastie, qui ne s'est jamais appuyée que sur l'étranger et dont les Serbes ne veulent pas, serait tôt ou tard tombée de nouveau, et avec elle eût été vaincue l'influence russe. Au contraire, en provoquant une réélection, la Russie a nié le droit d'hérédité du fils de George-le-Noir aussi bien que du fils de Miloch; elle a méconnu, au nom de la *légalité*, le principe dynastique chez le seul peuple chrétien d'Orient qui, par son humeur guerrière et ses vastes affiliations politiques en Turquie, pût lui barrer la route de la Méditerranée. Aujourd'hui, en paraissant céder au vœu du peuple, elle considère et fait considérer en Eu-

rope le pouvoir serbe comme le fruit d'une élection, et par conséquent comme révocable dès que ses agens seront en mesure d'en exiger la révocation; enfin elle organise un état provisoire, qui lui permettra de continuer ses intrigues, à la place d'un état permanent, qui aurait pour résultat d'affermir la nationalité serbe. Et l'Europe a consenti à être la dupe de ces manœuvres, pendant qu'il lui était si facile d'obliger le tsar à exprimer nettement ses vraies prétentions! Un simple refus par l'Angleterre et la France de ratifier l'ultimatum de la Russie, l'eût obligée infailliblement à en formuler un nouveau, où elle serait revenue à sa première demande. La cour russe eût réclamé, au nom de sa gloire, de la justice et du droit commun des princes, que la dynastie garantie par elle fût rétablie. Seulement alors la question eût repris sa véritable signification : l'Europe aurait eu à prononcer entre deux dynasties, l'une issue de Miloch, l'autre issue de George-le-Noir.

Tandis que l'Europe l'abandonnait ainsi, quelle a été l'attitude de la nation serbe? Elle a constamment maintenu comme légitime la dynastie de George. Après avoir voulu rappeler le fils de Miloch et provoquer une élection nouvelle, la Russie a dû céder sur le premier point en se ménageant sur le second une victoire apparente. Une élection nouvelle a été faite, élection fictive et contre laquelle proteste la majorité du peuple serbe qui a refusé de remettre en question ce qu'il avait déjà décidé. Cette comédie parlementaire n'est destinée qu'à tromper l'Europe sur la légitimité du pouvoir rendu par la nation aux Georgevitj : les Serbes ne la prennent pas au sérieux.

Les ministres turcs ont habilement profité de cette longue crise pour se réhabiliter dans l'opinion des Slaves, en favorisant de tous leurs efforts, malgré les menaces du tsar, la lutte des patriotes serbes contre un pouvoir tyrannique que maintenaient les puissances chrétiennes. Seuls de tous les étrangers, ils ont soutenu en Serbie la cause juste et nationale, en garantissant au nom des traités d'Akerman, de Boukarest et d'Andrinople, l'autonomie des Serbes, c'est-à-dire leur indépendance politique intérieure, qui suppose nécessairement le droit de modifier leurs lois et de changer leurs chefs, s'ils en sentent le besoin. Le sultan s'est ainsi popularisé chez les raïas, et a dégoûté ses tributaires de l'intervention européenne; on peut dire qu'en cette circonstance les diplomates *barbares* de la Porte ont été beaucoup plus clairvoyans que les hommes d'état du monde civilisé.

Entravée plutôt que soutenue par l'Europe, la Serbie ne peut plus agiter ni défendre les provinces opprimées qui l'entourent, comme

elle le ferait si elle n'était pas censée sous la garantie des puissances. Le rôle d'émancipateurs armés reste donc tout entier aux ouskoks du Monténégro, qui, passant pour des brigands, se trouvent heureusement en dehors du droit européen; ils ne sont point tenus à respecter les exigences barbares d'un *statu quo* qui n'a rien fait pour eux, et d'une diplomatie qui ne les reconnaît pas. Comment, dira-t-on, reconnaître un état qui compte à peine 120,000 sujets? Mais cet état s'appuie sur 18,000 soldats aguerris, toujours prêts à marcher, et le reste de la population, posté derrière ses rochers, a détruit et détruirait encore des armées de 100,000 combattans. Le Tsernogore recèle dans son sein les élémens d'une force qui ne peut que grandir; cependant, s'il veut attirer enfin l'attention de l'Europe, il ne doit plus rester dans l'isolement. Sa frontière n'est qu'à une petite journée de celle de la Serbie. En se donnant la main, les deux états serbes sauront se faire respecter au dehors, et, par leur ascendant moral dans l'intérieur de la Turquie, ils décideront la Bosnie et l'Hertsegovine à s'absorber en eux. Il y a dans ces deux provinces de vastes districts qui se sont délivrés du joug turc, et qui aujourd'hui vivent libres, à l'insu, pour ainsi dire, des grandes puissances. Mais ces cantons sont souvent livrés à l'anarchie, parce qu'on ne leur permet pas de s'organiser régulièrement, et de nouer avec la Serbie des liens de fraternité et d'alliance qui sont leur plus impérieux besoin. Cependant l'unique moyen de rétablir la paix intérieure dans la Turquie d'Europe est de reconnaître comme légale la solidarité créée par la nature entre la Serbie et tous les districts libres de langue serbe. A défaut de cette reconnaissance, les ouskoks continueront de dévouer leurs carabines à la cause de leurs frères raïas, et de miner par leurs exploits populaires le trône chancelant de Constantinople.

Quant aux six cent mille Bosniaques musulmans, les seuls d'entre tous les Serbes qui ne réclament pas encore l'union fédérale avec la principauté de Serbie, ils finiront bientôt par se lasser de leur isolement. Ces Bosniaques ne prolongent leur existence, comme race distincte des Osmanlis, que grace au voisinage des Serbes indépendans. S'il n'était pas loisible à tout spahi maltraité par les agens de la Porte de se retirer dans les vingt-quatre heures chez les ouskoks, il y a long-temps qu'on aurait contraint tout ce peuple de renégats à parler turc. Que n'a pas fait la Porte pour désorganiser ce pays! Maintenant les fiers spahis sont traités comme des raïas; dépouillés de tout, ils se voient réduits à vendre leurs *tokas* et leurs carabines dorées afin d'acquitter l'impôt de Stambol. Mais, pour être plus sou-

mis en apparence, en sont-ils plus réellement attachés au sultan? Ils le sont moins que jamais. La soif de la vengeance les consume : ne pouvant l'assouvir, depuis que le nizam stationne avec ses canons dans leurs *koulas* et leurs forteresses, ils ont recours aux plus basses flatteries pour gagner à leur cause les pachas et les aïans nommés par la Porte. Désormais les révoltes, au lieu d'être l'expression ouverte et franche de la nation, seront le fruit des machinations secrètes de quelques pachas turcs qui, dans leur ambition, se feront des Slaves un rempart contre leur propre souverain.

Tout en plaignant les victimes et en flétrissant la violence avec laquelle le cabinet du sultan poursuit son œuvre de destruction contre les spahis, il est facile d'entrevoir pour la société bosniaque un avenir tout différent de celui qu'attendent les Osmanlis. Croyant n'agir que pour eux seuls, ils centralisent de plus en plus, sans s'en douter, les forces de la nation serbe, ils préparent la réunion fédérale des différentes peuplades de cette race indomptée. Au commencement de 1843, un dernier hatti-chérif, spécialement adressé à la Bosnie, a confirmé l'abolition de tous les priviléges des spahis et déclaré les raïas absolument égaux aux disciples du Koran. Cette nouvelle attaque du divan ne peut que faire baisser encore son influence dans les districts de Bosnie, où les chrétiens sont en minorité, et où le fanatisme religieux des musulmans, contrairement à la tendance ordinaire de l'islamisme, n'est que le fanatisme de la patrie, placée par ces guerriers au-dessus de la religion même. Quand l'ensemble de droits et de priviléges qui avaient jusqu'ici fait des Bosniaques une société à part entre l'Occident et l'Orient sera décidément aboli, les spahis slaves, dédaignant une religion asiatique dont le pontife les opprime, tendront la main aux ghiaours. La nécessité de ce rapprochement est déjà claire en Bosnie pour tous les esprits élevés au-dessus de la foule.

Partagée moralement en deux grandes régions, représentées l'une par les *nahias* ou districts du nord et de l'est, l'autre par les *nahias* du sud et de l'ouest, la Bosnie se rattache, d'un côté, à la principauté serbe, de l'autre, au Monténégro. Ces deux régions, toujours agitées, ne retrouveront le repos qu'en se réunissant aux deux états qui, de points opposés, pèsent sur elles et les dominent.

Il en est à peu près de même pour tout le nord de l'Albanie, qui semble condamné à languir sous les ravages des Monténégrins jusqu'à ce que la confédération serbo-mirdite ait été enfin reconnue par la Porte. Malheureusement, beaucoup de tribus catholiques d'Al-

banie, entre le Monténégro et la Macédoine, conservent encore une vive antipathie contre leurs voisins serbes défenseurs du schisme; souvent il s'engage entre les Serbes et ces tribus des luttes fanatiques qui n'aboutissent qu'à décimer les défenseurs de l'église romaine. Le nombre et l'organisation assurent de plus en plus le triomphe des schismatiques, et sauf, le cas d'une intervention étrangère, les catholiques libres d'Albanie seront forcés de s'unir aux Slaves, déjà tellement mêlés avec les Chkipetars, qu'on ne peut distinguer politiquement ces deux races. Dans le premier groupe des tribus mirdites, chez les Dibrans, la fusion paraît près de s'accomplir. Une partie de la grande tribu des Klementi s'est même coalisée avec les Monténégrins. Il reste encore à entraîner dans la même voie les autres *phars* ou clans mirdites du nord de l'Albanie, qui forment un corps de près de cent mille individus, où se trouvent enclavées une foule de colonies serbes et bulgares. Pour hâter cette révolution, le Tsernogore, depuis 1839, ne cesse d'agir par les armes ou par son influence morale dans ces vallées, dont il rend successivement les villages ses tributaires ou ses alliés. Les Dibrans ont même fraternisé en 1840 avec les raïas insurgés de Bosnie, et depuis lors l'amitié entre les deux peuples est allée toujours croissant, comme pour sceller l'indépendance que ces tribus ont conquise au prix de leur sang.

Le second groupe de tribus libres, celui des Mattes, évalué à soixante-dix mille individus, et dont le gouvernement siége dans les forêts d'Oroch, est par sa position méridionale celui qui a le moins de rapports avec les Slaves. Cependant, par suite de la proximité des féroces tribus musulmanes de la Toskarie et du Mousaché, la Mattia ne peut s'abstenir d'adhérer à l'union bulgaro-serbe, si elle veut défendre ses antiques droits contre de nouvelles attaques du nizam, et ne pas subir le sort des Maronites du Liban. Le vladika schismatique du Tsernogore et le vladika catholique d'Oroch doivent enfin comprendre que leur plus grand intérêt est d'unir politiquement les deux montagnes. Unies, elles doubleront leurs forces, elles pourront opposer à tout ennemi une armée aguerrie de cinquante mille hommes.

Pour les musulmans d'Albanie eux-mêmes, la question est de vivre libres par leur union avec les Slaves ou de devenir Turcs en continuant de s'isoler. Le système de centralisation administrative suivi par le divan depuis le sultan Mahmoud n'épargnera pas plus les mahométans d'Albanie que ceux de Bosnie : les clans ne maintiendront que par la force leur antique existence; mais les insurrections iso-

lées des Albanais en 1830, 1832 et 1836, ont dû leur prouver que, seuls, ils seront désormais toujours vaincus par le nizam. Il n'en sera plus ainsi dès qu'ils s'appuieront sur les Serbes du Tsernogore. Cette alliance est le seul moyen pour les Albanais musulmans de maintenir leur nationalité contre les Turcs, et pour les Albanais catholiques de secouer le joug théocratique que font peser sur eux les moines italiens missionnaires de l'Autriche.

Beaucoup plus nombreux que les Serbes et leurs alliés, les Bulgares attendent aussi de nouvelles destinées. Si leur renaissance politique n'a point fait d'aussi rapides progrès que celle de la Serbie, peut-être faut-il en accuser l'existence toute sédentaire et agricole des Bulgares. Ils doivent sans doute à ce genre de vie d'être, malgré leur rudesse, plus civilisés que les Serbes sous certains rapports; mais aussi ces mœurs leur ont fait connaître des besoins que leurs voisins ignorent, et qui facilitent en Bulgarie l'exercice de la tyrannie turque. Pour tirer ces raïas de leur abaissement, il faut des moyens tout autres que pour animer le peuple serbe. On doit parler plus souvent au Bulgare de sa chaumière et de son village que de sa patrie : il ne fera de sacrifices que pour améliorer la valeur de ses terres, le sort de sa famille, l'importance de sa commune. De tous les peuples de la Turquie d'Europe, il est le seul par qui le hatti-chérif de Gulhané puisse être pris au sérieux; lui seul est assez peu avancé dans son émancipation pour pouvoir se servir de cette charte comme d'une arme contre ses oppresseurs. Sans doute le hatti-chérif n'est qu'un leurre, le dernier recours de la tyrannie devenue faible, qui, ne pouvant plus opprimer violemment les peuples, espère continuer de les dominer à l'aide de la ruse et de la corruption. Conçu par les réformateurs occidentaux qui veulent *franciser* l'Orient, il tend à détruire les plus antiques nationalités pour les fondre toutes dans une seule, comme si une loi pouvait faire ce que n'a pu obtenir le cimeterre des Turcs, alors qu'il était la terreur du monde. Mais, se croyant obligée de revêtir au moins les dehors du libéralisme européen, la Porte ottomane a fait poser dans cette charte des principes qui mènent loin : celui de l'égalité des chrétiens et des Turcs dans l'empire est un glaive à deux tranchans qu'on peut faire servir aussi bien contre que pour les Osmanlis.

Ainsi, quelque trompeur qu'il soit, le hatti-chérif offre néanmoins aux opprimés une arme parlementaire, un moyen d'agitation légale. Les Bulgares doivent l'invoquer le plus souvent possible, se liguer pour sa défense, et protester sans cesse par des pétitions adressées à

la Porte contre les infractions qu'il peut subir. Heureusement, les usages orientaux n'interdisent point aux raïas de se rassembler en aussi grand nombre qu'il leur semble bon autour de leurs monastères : les patriotes bulgares doivent user largement de ce droit, qui leur assurera sur le peuple autant et même plus d'influence que s'ils avaient des journaux. Ces *sobors*, ou *meetings* slaves, envoient depuis quelques années au sultan de fréquentes députations chargées de porter leurs plaintes. Ces députés courent le risque d'être emprisonnés; il faut donc que des cotisations d'argent entre les villages s'organisent en leur faveur ou en faveur de leurs veuves; il faut que ces victimes soient comblées d'honneurs capables de faire envier leur sort. Puisque le hatti-chérif a proclamé l'égalité des chrétiens et des Turcs, il s'ensuit que les uns et les autres doivent avoir les mêmes droits. La loi reconnaissant que les communes et confréries chrétiennes doivent être traitées sur le même pied que les communes turques, le peuple bulgare peut légalement exiger que là où n'habitent que des familles chrétiennes, les conseils municipaux soient composés exclusivement de chrétiens, de même qu'ils sont exclusivement composés de Turcs dans les communes uniquement musulmanes. Cette émancipation des communes bulgares, étant une conséquence rigoureuse du hatti-chérif, peut être obtenue par les voies légales, par une agitation à la manière irlandaise, sans qu'il se verse une goutte de sang. L'agitation dirigée vers ce but, loin d'encourir une répression qui serait illégale, doit être encouragée par le sultan, puisqu'elle lui facilite les moyens de tenir sa parole, car le sultan ne peut refuser aux Bulgares les libertés dont jouissent toutes les communes turques sans mentir à la charte qu'il a donnée. Le rétablissement des libertés municipales est la base de toute prospérité pour l'empire; il intéresse les Turcs autant que les chrétiens eux-mêmes. Partout où l'Osmanli intervient hors de ses foyers, il tarit par sa soif insatiable de monopole et de domination absolue la source des richesses locales et l'esprit d'émulation parmi les indigènes. Il faut, dans leur intérêt même, séparer les vainqueurs des vaincus. On conçoit que les conseils municipaux des grandes villes, ordinairement formés de treize membres, puissent admettre, comme représentans de la population musulmane, le cadi, le pacha et ses kiaias auprès de l'évêque et des staréchines ou primats chrétiens; mais, dans les petits villages habités seulement par les Bulgares, il est illégal, il est odieux que le conseil communal ne puisse s'assembler sans être présidé par un Turc envoyé du pacha.

Les Turcs montrent le même mépris du droit naturel vis-à-vis des assemblées provinciales, où toutes les communes du district sont invitées à envoyer leurs députés pour délibérer sur les intérêts communs, sur les routes et les ponts à construire, sur la répartition de l'impôt et des travaux publics de la province. Là encore le président et les secrétaires sont des délégués du pacha, qui forcent par la crainte les staréchines à voter dans l'intérêt exclusif des Turcs, et légalisent ainsi les mesures les plus vexatoires; ce qui réduit la prétendue égalité entre Turcs et chrétiens à une nouvelle forme d'esclavage des raïas, plus ironique et plus insultante que la première. Les Bulgares ont perdu en réalité leurs diètes provinciales aussi bien que leurs conseils communaux, et cependant ces institutions, depuis le hatti-chérif, ont légalement le droit d'exister. C'est aux Bulgares d'en obtenir le rétablissement par l'énergie de leurs réclamations, et de faire substituer dans leurs villages aux kiaias turcs des staréchines de leur sang et de leur choix. Cette réorganisation municipale n'altère en rien les droits du sultan. Il ne s'agit point d'élever les Bulgares sur la même ligne de liberté que les Serbes : ce serait folie d'y songer; mais on peut demander aux Turcs, au nom de leur propre grandeur, d'accorder aux raïas une existence tolérable, qui fasse cesser les continuelles révoltes des Slaves de Bulgarie, d'Albanie et de Bosnie, un système qui éteigne la guerre en séparant les combattans.

Cette organisation pacificatrice assure aux communes le droit de percevoir par leurs propres délégués les impôts qu'elles ont à payer. Tant que les percepteurs arméniens pourront s'installer dans les villages, aucune propriété privée ne sera garantie, et le commerce sera par là même impossible. La raison qui empêche le Bulgare d'accepter nos produits pour prix de ses denrées, c'est l'incertitude de la possession : il peut enfouir de l'argent, mais il ne peut cacher avec la même facilité des objets de luxe ou d'usage domestique, qui n'ont de valeur qu'autant qu'on s'en sert en famille. Cette crainte continuelle de l'avanie vient de la présence des intendans arméniens et des juges turcs dans les villages. Si une fois les communes bulgares s'administraient elles-mêmes, percevaient et livraient leurs impôts sans intervention d'agens fiscaux musulmans, la sécurité appellerait les arts et le luxe.

Il importe d'ailleurs de diriger l'instinct qui porte les Bulgares à se répandre hors de leur territoire, et le commerce seul peut atteindre ce but en organisant des intérêts d'émigration plus grands sur un

point que sur un autre. Une association de marchands ayant sa banque ou caisse d'épargne placée à l'étranger, à l'abri de la rapacité turque, et son principal comptoir aux bouches de la Maritsa et du Strouma, étendrait bientôt ses relations dans l'intérieur des provinces; elle réussirait ainsi à diriger vers la mer Égée une partie du commerce et des produits des Balkans. Dès que cette société, en échange des matières brutes livrées par elle, serait en état de demander comme paiement à ses correspondans européens des produits manufacturés, elle attirerait nécessairement un grand nombre d'armateurs. La seule facilité des échanges mutuels pousse nos navires à aller jusqu'en Russie acheter ces matières premières que le Bulgare offre à un prix beaucoup plus bas, mais pour de l'argent comptant.

Une autre conséquence de l'émancipation sera la réforme de l'épiscopat. Les évêques actuels sont tous Grecs de naissance et non Bulgares. Ces prélats traitent leurs ouailles en peuple conquis, levant sur elles des impôts *sacrés* non moins lourds que ceux de l'infidèle, et qui ne sont pas exigés avec moins de cruauté. Pour rendre intolérable enfin la position de ces évêques qui ont acheté leur charge des Turcs, le raïa ne doit point se lasser de protester contre une honteuse simonie. Il peut adresser au sultan et au patriarche des pétitions couvertes de milliers de signatures, qui demandent des évêques indigènes et pour chaque ville un chapitre épiscopal bulgare. La vente à l'enchère des évêchés à Constantinople est une ignominie que les Slaves ne doivent plus souffrir.

On voit combien l'avenir de la patrie se rattache étroitement pour les Bulgares à la question des libertés municipales. Sans doute on objectera que ces libertés, loin d'être contenues dans le hatti-chérif de Gulhané, sont contraires à cette charte, expression de la nationalité ottomane, qui ne peut se tourner contre elle-même. Mais la souveraineté de la Bulgarie appartient à la seule maison d'Othman, et non au peuple turc pris collectivement; ce peuple doit tout au plus se regarder comme souverain dans les régions qu'il habite et cultive, et non au-delà. Il ne s'agit donc pas de demander aux Turcs l'abdication d'un droit dont ils n'ont jamais joui. Les peuples qui, dans leurs cruelles dissensions, ont dû jadis se soumettre au sultan, entendaient bien n'avoir que lui seul pour souverain. Ainsi, qu'on se place même au point de vue des sultans, qu'on admette comme légitime leur conquête : la déclaration par laquelle les raïas et les Turcs sont égaux devant Abdoul-Medjid, sous peine d'être un

sophisme, signifie nécessairement que, tout en restant Slaves et Grecs, les raïas deviennent les égaux des Turcs, et obtiennent comme tels les mêmes droits que les Ottomans.

De singuliers rapports existent entre l'état des Bulgares et celui d'un peuple qui excite en ce moment les sympathies du monde entier, le peuple irlandais. C'est en Bulgarie comme en Irlande le même genre d'oppression civile et ecclésiastique. Comme les Irlandais, les Bulgares sont sujets d'un souverain qui affecte de les protéger contre ses ministres, et contre une aristocratie insolente et cupide qui, professant une religion étrangère, va consommer loin du pays le fruit de ses dîmes et du labeur des habitans. Comme les Irlandais, les Bulgares peuvent appuyer leur opposition légale sur le texte d'une charte à laquelle leurs maîtres sont également soumis; ils peuvent demander au sultan justice contre ses ministres, et vengeance contre ses pachas par des pétitions de plus en plus nombreuses, et au besoin par la résistance aux iniques fermiers du fisc. Dans ces luttes, le sultan, comme le souverain d'Angleterre, tâchera toujours de soutenir l'opprimé. Mais, s'il arrivait que le souverain, trop circonvenu par les siens, ne pût suivre sa politique personnelle, et que les opprimés fussent forcés d'en venir à une juste et sainte insurrection, la Bulgarie a des ressources qui manquent à l'Irlande; elle a ses mœurs primitives, sa nature vierge, l'admirable position du Balkan, ses cimes à la fois inaccessibles et fertiles, où des insurgés même bloqués pourraient s'alimenter des produits du sol et se défendre durant des siècles.

Pour les nations opprimées qui veulent s'affranchir, il n'y a que deux rôles, celui de l'Irlande ou celui de la Circassie. Les Bulgaro-Serbes peuvent heureusement prendre à la fois ces deux rôles; ils peuvent, en Bulgarie, faire de l'agitation légale à la manière des Irlandais, et se battre comme les Tcherkesses dans les montagnes slaves de Bosnie, d'Albanie et du Monténégro. Passe, dira-t-on, pour le dernier moyen, c'est celui qu'ont adopté les haïdouks serbes, et ils ont déjà réussi à former deux états indépendans qui, secondés par des dynasties populaires, trouvent dans les clans libres d'Albanie des alliés audacieux toujours prêts à les soutenir contre leurs agresseurs; mais les pauvres et pacifiques Bulgares, qui n'ont pas encore d'organisation nationale, pourront-ils s'organiser jamais? L'orgueil turc n'y mettra-t-il pas sans cesse de nouveaux obstacles? Toutes leurs manifestations populaires ne seront-elles pas méprisées par les pachas? Quand même elles le seraient, les knèzes et les staréchines

du Balkan ont un moyen sûr de forcer la Porte à leur prêter l'oreille : c'est de se montrer les plus fidèles sujets du sultan, de lui présenter un système d'administration indigène plus avantageux au trésor impérial que celui qui repose sur l'esprit de concussion et de rapine des vieux Osmanlis; c'est enfin de conduire l'agitation légale avec une telle prudence, qu'en aucun cas ni le sultan ni l'Europe n'aient intérêt à prendre parti contre les agitateurs pour des pachas décriés.

V.

Les Turcs évidemment ne doivent plus songer aujourd'hui à étouffer la nationalité bulgaro-serbe, qu'ils n'ont pu détruire au temps de leur plus grande puissance. Il ne leur reste désormais qu'à rivaliser de patriotisme et d'activité avec les raïas, s'ils ne veulent être absorbés un jour par la société chrétienne. Une guerre avec les Slaves ne durerait, pour les Turcs, que le temps de mourir, et c'est pour leur ôter jusqu'au désir de se défendre ainsi que les Bulgares désarmés et raïas, tout en restant fidèles à la Porte, doivent se lier intimement d'intérêts avec les Serbes armés et libres. Cette union existe déjà moralement, quoique ni les uns ni les autres ne l'aient assignée comme but à leurs efforts. Fréquemment la Bulgarie envoie des députations à Belgrad pour exposer au sénat de Serbie le tableau de ses souffrances et des persécutions turques. Des milliers de réfugiés bulgares habitent la principauté serbe, où ils jouissent de tous les droits civiques. A la vérité, les rapports entre les deux peuples n'ont été jusqu'ici que des liens de sympathie, motivés par l'analogie de leur langue, de leur origine, et par leur dépendance du même souverain; mais le temps est venu où des relations plus sérieuses vont nécessairement se former, que le sultan le veuille ou non, entre tous les Slaves de son empire. C'est aux Turcs d'empêcher que ces relations ne deviennent fatales au trône de Stambol; elles seraient surtout menaçantes, si, interdisant en quelque sorte aux Bulgares la conscience d'eux-mêmes, les Turcs prétendaient ne leur laisser que le choix des tyrans. En s'abandonnant alors avec une servile apathie à la direction des chefs serbes, les raïas provoqueraient chez ces pâtres guerriers et ambitieux le désir de les subjuguer, de les employer pour labourer leurs champs, et d'en faire des instrumens de leur grandeur.

Les Turcs n'ont qu'un moyen de paralyser ce que l'influence

serbe parmi les raïas slaves aurait d'hostile pour eux comme pour les Bulgares: c'est d'enlever à ces derniers tout désir de changer de maîtres. Ils y réussiront sans peine en réorganisant les communes, le clergé, le commerce de la Bulgarie, et en aidant ces montagnards à rivaliser avec leurs frères serbes de puissance et d'activité. De cette manière, les Turcs se sauveront eux-mêmes et rétabliront entre les deux peuples slaves un équilibre qui permettra au sultan de garder sa souveraineté. Mais, pour qu'un accord durable puisse s'établir entre le sultan et les Bulgares, il faudrait à ceux-ci un intercesseur, un avocat, près de la Porte. Par leurs continuels abus de pouvoir, les pachas se sont rendus incapables d'opérer une conciliation. A défaut de garanties intérieures, les Bulgares continueront de chercher hors de l'empire une protection trompeuse; ils devront invoquer le tsar russe, si on s'obstine à leur interdire l'appui de la Serbie, qui se trouve, heureusement pour les Bulgares et pour les Turcs, placée dans l'empire même : position vraiment providentielle. En effet, le prince des Serbes est vassal du sultan; s'il reçoit de la Porte mission officielle de surveiller les pachas de Bulgarie et de dénoncer leurs concussions, ce n'est qu'une hiérarchie qui remonte à son principe. Le kniaze serbe n'abuserait pas impunément de son droit de protection, puisque le sultan peut le citer comme félon à son tribunal, et la Porte jouirait d'une initiative bien plus sérieuse que si les Bulgares, au lieu de reconnaître pour protecteur le kniaze serbe, reconnaissaient, ne fût-ce que secrètement, le tsar moscovite.

Par cette combinaison, la Serbie, devenue protectrice, augmenterait sa stabilité de tout l'appui moral que lui prêteraient ses protégés. Les deux peuples, se servant l'un à l'autre de rempart, marcheraient, forts de leur mutuelle solidarité. Capable dès-lors de secouer le joug moscovite, la Serbie se développerait de plus en plus en dehors du cercle d'action de la Russie, et se rapprocherait de Constantinople. Quoiqu'il semblât mutiler sa couronne par cette concession faite aux Bulgares, le sultan augmenterait réellement son pouvoir de tout ce qu'il enlèverait aux agens russes d'influence officielle et secrète sur huit millions de Slaves. Que la Porte, au contraire, se refuse à ces concessions libérales, le refus aura pour conséquence d'obliger enfin les Serbes et les Bulgares, isolés et oubliés de l'Europe, à voir tous ensemble dans la Russie leur protectrice commune. Ainsi, la Porte, en voulant trop garder, risque de tout perdre.

Si l'intervention diplomatique de la Serbie et la réforme commu-

nale continuaient de leur être refusées, et s'ils ne trouvaient dans le tsar qu'un oppresseur, il resterait encore aux Bulgares une ressource dernière, mais violente et désespérée, la guerre de haïdouks. Ils devraient alors principalement s'unir aux montagnes indépendantes de l'Albanie et de la Bosnie. Ces prétendus repaires de brigands, n'étant reconnus par aucune puissance et liés par aucun traité, offrent aux Bulgares des renforts et des refuges assurés contre tous leurs ennemis. Quelle guerre, dira-t-on, pourraient faire ces peuples sans artillerie, sans magasins, sans officiers qui comprennent les manœuvres régulières? Mais ici la guerre régulière est impossible. La seule stratégie applicable dans les montagnes gréco-slaves, comme dans les pays caucasiens, sera toujours la stratégie orientale, le système antique. Les plus savantes et les plus formidables combinaisons d'attaque peuvent être déjouées dans les Balkans par une simple embuscade de haïdouks. Ici l'artillerie embarrasse plus qu'elle n'aide; cent carabines, dominant une de ces gorges à pic qui souvent ferment toute une province, et où les hommes ne peuvent s'avancer qu'un à un, rendront quelquefois plus de services que cent canons. Partout où les régimens ne peuvent combattre en masses serrées, la bravoure personnelle recouvre tous ses droits; il ne s'agit plus que d'une lutte d'homme à homme, et dans cette lutte qui se vantera de terrasser le Slave d'Orient? La Russie elle-même se gardera bien de relever ce défi; elle continuera de s'avancer en Orient par des intrigues et des promesses. Quant aux autres puissances, si elles voulaient poursuivre par la force ouverte leurs plans d'agrandissement aux dépens des Slaves de Turquie, ce serait en vain qu'elles se confieraient à la supériorité de leur tactique militaire.

Il faut que le sultan imite la sagesse des anciens empereurs grecs, toujours si profonde, même aux époques d'abâtardissement. Quelle cause fit subsister Byzance durant tant de siècles en dépit de l'islamisme et des Latins conjurés contre elle? Ce fut le secours des Slaves, ce furent les colonies de pâtres et de laboureurs slaves qui incessamment renouvelaient la population de ses provinces épuisées. Loin d'exclure, comme fait le sultan, ces étrangers de la milice, les empereurs grecs en composaient leurs plus braves légions, leurs gardes du corps et les gardes des frontières; loin d'exiger d'eux le tribut, ils el leur payaient en récompense de leurs services militaires. Plus tard, quand Byzance fut tombée pour s'être aliéné ces peuples, ce fut encore avec leur aide que les sultans firent face à l'Europe entière, et maintenant l'empire turc ne peut échapper à sa ruine qu'en ral-

liant à sa cause ces anciens auxiliaires, dont il avait cru, dans son ingratitude, pouvoir faire des ilotes.

L'union bulgaro-serbe renferme dans son sein les populations les plus belliqueuses de l'Orient. Même en ne comptant que sa jeunesse, la principauté de Serbie peut mettre en rang 30,000 soldats, et le Monténégro 20,000. La Bosnie a toujours été taxée à un contingent de 40,000 hommes; celui de l'Albanie est encore plus considérable; ce qui donne un résultat de 130,000 soldats pour la seule nation serbe et ses annexes. Il est vrai que, par son caractère pacifique, la nation bulgare, quoique beaucoup plus nombreuse, serait peu disposée à offrir à l'union plus de 80,000 hommes. On doit donc, au minimum, évaluer à 200,000 guerriers les forces slaves disponibles pour ou contre le sultan, selon qu'il sera pour ou contre l'émancipation des raïas, et l'on peut affirmer que, dans une guerre pour la défense de leurs foyers, le chiffre des combattans bulgaro-serbes s'éleverait sans peine à 400,000. Si on leur rend enfin une patrie, ces braves se sentiront plus intéressés que les Turcs même à repousser l'invasion étrangère du Danube et des Balkans. En effet, le musulman d'Asie, transporté dans les forteresses de la Bosnie et du Dobroudja, que perdra-t-il personnellement à ce qu'elles tombent entre les mains de l'Autriche et de la Russie? Mais le Bosniaque, mais le Bulgare sentira que ces forts et ces monts sont le rempart de sa race, et, pour les sauver, il deviendra, s'il le faut, haïdouk. En défendant les frontières impériales, il défendra sa ville, sa chaumière, le berceau de ses enfans, dont l'intérêt sera devenu inséparable de l'intégrité de l'empire.

L'avantage d'un tel boulevard pour couvrir le Bosphore du côté de la terre vaut bien quelques concessions de la part du souverain de Constantinople. La position de sa capitale, alimentée par le Balkan, lui permet d'ailleurs d'assurer à ces montagnards des débouchés commerciaux et des gages de prospérité que dans l'état actuel aucune autre puissance d'Europe ne saurait leur offrir. Dès que le Turc, renonçant à exploiter le Slave, lui aura rendu ses antiques libertés communales, l'industrie éteinte se ranimera, des villes florissantes s'élèveront dans les déserts; l'activité sociale, aujourd'hui concentrée dans Stambol, débordera sur les provinces, et, coulant à pleins bords, inondera la plus belle péninsule du monde.

Veut-on perdre la monarchie d'Othman, qu'on garde le *statu quo*, il ne faut rien de plus au cabinet moscovite; veut-on la sauver, qu'on groupe les raïas autour de la Porte, qu'on organise l'état de manière à

ce qu'ils y soient représentés; qu'on leur rende une patrie; que l'état ne soit pas seulement turc, mais encore grec et slave; que chaque race enfin trouve son propre intérêt à rester fidèle au trône et à l'appuyer: sans cela, le mécontentement de chacune d'elles minera sourdement le travail des autres et empêchera toute régénération. L'intégrité de cette monarchie est une question vitale pour l'Orient, et le démembrement de la Turquie ouvrirait au sein de l'Europe une plaie encore plus profonde que le partage de la Pologne. Au lieu de démembrer, il faut régénérer, remettre en activité tous les élémens de force dédaignés jusqu'ici par l'ignorance et le fanatisme; il faut que le hatti-chérif de Gulhané cesse d'être un mensonge, et que les chrétiens aient enfin l'égalité politique aussi bien que l'égalité civile. Ceux à qui la Russie fait croire que la civilisation chrétienne ne pourra s'épanouir sur ces rivages sans en bannir les musulmans sont dans une déplorable erreur. L'expulsion des musulmans ne ferait qu'agrandir le désert; ils sont devenus si peu nombreux qu'ils ne peuvent plus inquiéter. Laissons Osmanlis et chrétiens s'organiser, chacun suivant ses rites et ses lois: le peuple que la civilisation laissera en arrière ne sera-t-il pas tôt ou tard dépossédé de la puissance par le fait même de son infériorité morale? Que les Gréco-Slaves aient la patience d'attendre, et avec les lumières, la force de l'empire passera dans leurs rangs; les cités et les ports qu'ils élèvent feront peu à peu déserter ceux de l'islamisme; l'armée, la flotte, le conseil, et finalement le trône, deviendront nécessairement chrétiens.

Sans doute, comme disent les Turcs eux-mêmes, l'Europe est *ghiaoure* ou chrétienne, l'Asie seule est à l'islam; mais pour gage de bienvenue en Asie, où sont tolérés tant de millions de chrétiens que l'islamisme tout-puissant pourrait exterminer, l'Europe fera bien de garder généreusement chez elle quelques tribus musulmanes. Ces tribus ne s'élèvent pas à deux millions d'hommes, la plupart slaves et albanais, par conséquent européens de pur sang. Si vous les exilez de leur patrie, où iront-ils chercher des frères? Cette politique est celle de la haine; plus humains que leurs prétendus protecteurs, les raïas eux-mêmes la repoussent. Ce qu'ils demandent, c'est qu'il leur soit permis de sauver l'empire en sauvant leur propre nationalité. Ils demandent la conservation et l'ordre; ce que les diplomates soutiennent, c'est le désordre, l'avanie, la terreur, qui tôt ou tard nécessiteront, comme remède, l'application de leur vieux système du partage de l'Orient, et dans ce partage, s'il avait lieu, ils essaieraient en vain d'enlever à la Russie la part du lion.

Autrefois, dans les siècles de la force brutale, on voyait de petits peuples vivre sous l'égide de leur gloire et de leur courage, respectés par les grandes nations. Aujourd'hui, dans le siècle du droit commun, un peuple ne peut plus vivre que quand il a prouvé qu'il saurait résister seul à tous les autres. Pour qu'il se relève de son oppression, il faut qu'il puisse s'affranchir en quelque sorte malgré l'Europe, qu'il puisse agir en dépit de tous les cabinets du monde civilisé. Heureusement il n'existe de nos jours aucune nationalité mieux en état que celle des Bulgaro-Serbes de braver l'anathème des cabinets. Défendus par leurs rochers, leurs forêts, leurs mœurs austères, ils seraient inexcusables d'invoquer des protecteurs étrangers, de s'inquiéter des menaces et des ultimatums austro-russes. Qu'ils ne défient personne, mais qu'ils restent fermes dans la défense des droits que leur ont assurés des traités solennels.

Ces Bulgaro-Serbes, disent les hommes d'état, sont des enfans que le cabinet de Pétersbourg mène à son gré, des barbares qui conspirent contre les traités auxquels ils doivent leurs premiers droits, et qui mettent en danger la paix du monde en sapant le trône du Bosphore. Les journaux même de l'opposition, secondant à leur insu le plan des diplomates, ne cessent pas de dénigrer ces peuples en les accusant, malgré tant de preuves du contraire, d'être les complices des Moscovites. A en croire ces feuilles obstinées dans leurs erremens, les Serbes ne peuvent marcher que dans les voies de la Russie, et les deux insurrections bulgares de 1838 et de 1840 n'auraient été que le fruit d'intrigues ourdies sur la Néva. Heureusement les Bulgaro-Serbes n'attendent leur salut ni des journalistes ni du tsar. Ils ont leur tsar à eux, qui est le sultan, et, comme ils sont prêts à combattre des pachas concussionnaires, ils sont prêts aussi à défendre en toute circonstance la cause de la Porte. Les Bulgaro-Serbes comprennent aujourd'hui tous les avantages d'une intime union avec l'Osmanli, et leur haine, naguère si violente contre le Turc, s'est éteinte faute d'aliment. Les chefs serbes du Danube, depuis l'expulsion des Obrenovitj, se sont tous ralliés spontanément aux Turcs contre la Russie; par malheur c'est la Porte qui manque de résolution en ce moment; après avoir encouragé ses tributaires slaves, elle montre moins d'énergie qu'ils n'en déploient eux-mêmes pour résister aux exigences moscovites. En voyant l'émancipation de la Serbie arriver si rapidement à de tels résultats, quel Ottoman ami de son pays serait assez aveugle cependant pour refuser son approbation à toute mesure qui étendrait la sphère d'action des Serbes

en plaçant sous leur influence le développement moral et industriel des Bulgares?

Il est inconcevable que la diplomatie européenne, qui prétend s'efforcer en Perse, en Chine, en Amérique, de créer des digues contre la Russie, ne voie pas l'avantage immense qu'elle pourrait tirer de l'état actuel des Slaves du Danube. Malheureusement c'est de concert avec l'Autriche que les cabinets d'Angleterre et de France surveillent et jugent les questions slaves. Or, l'Autriche ne peut voir sans jalousie les Bulgaro-Serbes se rapprocher des Turcs, mouvement qui ne tend à rien moins qu'à restituer aux Orientaux la meilleure moitié du Danube. On attendra vainement de cette puissance qu'elle change son système d'étouffement sur le Danube et favorise les Bulgaro-Serbes, car il s'agit pour elle de conserver le fleuve qui nourrit Vienne et de maintenir sous le joug ses provinces slaves, sur lesquelles la liberté des Bulgaro-Serbes exercerait une influence contagieuse. L'Autriche, en outre, a peu de fabriques, et le littoral hongrois du Danube est déjà plus que suffisant pour fournir les produits bruts mis en œuvre par l'industrie autrichienne; ainsi, les matières premières des pays bulgaro-serbes ne lui sont qu'une surcharge qu'elle achète au rabais et presque à titre d'aumône. Toutefois, comme la possession morale du Danube est pour elle une question d'existence politique dans la situation contre nature que lui a faite le congrès de Vienne, elle est forcée, même sans pouvoir les faire vivre, de peser de tout son poids sur les peuples danubiens. Une telle confiscation de toutes les ressources d'un pays au profit d'une puissance qui ne les exploite pas est un acte inhumain, et la presse française devrait le flétrir, au lieu de l'encourager, ainsi qu'elle le fait tous les jours dans le vain espoir d'obtenir les *limites du Rhin*, en poussant l'Allemagne vers l'Orient, comme si le moyen d'affaiblir son ennemi sur un point était de le renforcer sur un autre.

Quant à l'Angleterre, elle n'a, il est vrai, d'intérêt opposé aux peuples de la péninsule orientale qu'à cause de son marché de Corfou. Son hostilité s'est donc tournée jusqu'à présent contre les Grecs, sans s'inquiéter beaucoup des Slaves, qui ne touchent que très indirectement, par leurs colonies albanaises, aux comptoirs britanniques. La France seule, en prenant une attitude plus décidée vis-à-vis de l'Orient, pourrait entraîner l'Angleterre dans une voie plus libérale; mais tant que la France s'obstinera dans son inaction, l'Angleterre, qui veut et qui doit agir, sera poussée vers la Russie. Elle cherchera à s'entendre avec le tsar pour le partage définitif du monde, et on

comprend que le sacrifice des Bulgaro-Serbes soit le résultat d'une telle combinaison.

Depuis qu'il n'occupe plus l'Italie et la Dalmatie, le gouvernement français ne saurait avoir aucun avantage à comprimer l'essor des Gréco-Slaves; loin de là, leur régénération créerait pour notre commerce la diversion la plus utile, en paralysant le développement industriel et maritime des puissances allemandes, qui nous ont déjà enlevé les branches les plus productives de l'exportation en Orient. Mais, pour reconquérir le terrain perdu, il ne faut pas s'allier avec ceux même qui nous l'ont pris, et les hommes d'état de France, à l'exemple de ceux d'Angleterre, tâchent aussi de conclure avec l'Autriche et la Russie leur *grand traité* de partage. Ils concèdent au tsar Constantinople et la Turquie d'Europe; les Bulgaro-Serbes, cette avant-garde indomptée de la liberté slave, cette sentinelle audacieuse qui veille sur l'avenir social d'une race de quatre-vingts millions d'hommes, nos diplomates l'abandonnent avec dédain à l'influence austro-russe. Pourquoi? Pour que le tsar daigne permettre à la France de rester la protectrice unique des Maronites et des catholiques latins, c'est-à-dire de cinq à six cent mille hommes dispersés dans le vaste Orient, où ils vivent comme des étrangers, sans nationalité, au milieu de leurs frères chrétiens!

On le voit, le débat sur tous les intérêts slaves se concentre de plus en plus entre la Russie et ceux qu'elle veut écraser. L'Europe semble prête à laisser résoudre sans son intervention cette grande querelle, qui n'est à ses yeux qu'une lutte de serfs et de seigneurs. Croit-elle qu'il lui soit désormais impossible d'intervenir, qu'elle est devenue trop faible pour résister au grand empire? Mais le petit peuple serbe a bien osé lui résister, et, après une année entière de menaces et de négociations pour rétablir la dynastie créée et garantie par son influence, la Russie a dû ratifier l'expulsion des Obrenovitj. Elle a dû reconnaître le prince, choisi malgré elle par les Serbes, n'exigeant pour prix de cette grande concession qu'une prétendue réélection par un simulacre d'assemblée que la nation même a refusé de reconnaître. La Russie n'est donc point aussi forte qu'on se l'imagine dans ces Balkans dont la possession a plus d'importance pour elle que la possession même de Constantinople. Souveraine des Balkans, en effet, la Russie bloque, affame et annule Constantinople; maîtresse du Bosphore sans posséder les Balkans, elle est annulée dans sa propre conquête, et tôt ou tard réduite à l'évacuer avec honte.

On comprend maintenant l'importance de l'union bulgaro-serbe;

c'est à elle qu'il appartient de défendre les Balkans contre la Russie. Mais elle a une autre tâche non moins grande à accomplir : après avoir protégé Constantinople contre les Russes, elle doit lui rendre toute sa puissance d'autrefois, en préparant la grande confédération de peuples tant asiatiques qu'européens, dont le Bosphore fut de tout temps le centre politique. A cette condition seule, les côtes classiques de l'Archipel, si bien nommé par les Slaves la *mer Blanche*, c'est-à-dire la mer libre, verront se nouer un jour l'amphyctionie gréco-slave, qui unira les membres divers d'un corps immense de nations. Cette amphyctionie ne sera qu'une conséquence de l'union serbo-bulgare à laquelle les Turcs sont inévitablement rattachés par leurs plus grands intérêts. Après avoir été long-temps des arbitres entre l'Asie et l'Europe, les Turcs sont encore des intermédiaires entre l'islamisme et le christianisme. Pour garder cette position, ils ont besoin d'inspirer aux deux sociétés une confiance égale, et ce n'est pas en refusant aux raïas l'émancipation civile qu'ils obtiendraient leur confiance. Ils le savent : aussi n'a-t-on pas à craindre leur opposition; ils n'entraveront la renaissance sociale des raïas que si la Russie les y force, et, s'ils osaient alors combattre les raïas par le glaive sans l'aide d'armées étrangères, ce serait leur dernier jour. On se tromperait en croyant qu'une lutte désespérée des raïas slaves ne serait pas plus décisive pour l'Orient que la lutte des raïas grecs. Qu'on réfléchisse que les Bulgaro-Serbes sont huit fois plus nombreux que les sujets du royaume actuel de la Grèce. Une invasion et la prise de Constantinople par les Russes ne feraient qu'ajourner pour un temps meilleur la coalition libératrice des Serbes et des Bulgares. Tant que ce fait primitif et inhérent à la nature même des deux peuples n'aura pu devenir un fait légal et public, l'agitation continuera de se propager dans l'ombre, et la question d'Orient ne sera pas résolue.

CYPRIEN ROBERT.

JOSEPH DE MAISTRE.

En tardant si long-temps, depuis la première promesse que nous en avions faite (1), à venir parler de cet homme célèbre, de ce grand théoricien théocratique, il semble que, sans l'avoir cherché, nous ayons aujourd'hui rencontré une occasion de circonstance et presque un à-propos. Les discussions religieuses, qui font ce qu'elles peuvent pour se réveiller autour de nous, viennent rendre ou prêter à tout ce qui concerne le comte de Maistre une sorte d'intérêt présent que ce nom si à part et orgueilleusement solitaire n'a jamais connu, et dont il peut, certes, se passer. Pour nous, nous n'essaierons pas de le mêler plus qu'il ne convient à ces querelles, qu'il surmonte de toute la hauteur de sa venue précoce et de son génie. Nous l'étudierons d'abord en lui-même, nous y reconnaîtrons et nous y suivrons de près l'homme antique, immuable, à certains égards prophétique, le grand homme de bien qui a senti le premier et proclamé avec une incomparable énergie ce qui allait si fort manquer aux sociétés modernes en cette crise de régénération universelle. En le prenant dès le berceau, dans son éducation, dans sa carrière et sa nationalité extérieures et contiguës à la France, nous aurons déjà fait la part de bien des exagérations où il a paru tomber, et sur les-

(1) Voir l'étude sur le comte Xavier de Maistre, n° du 1er mai 1839.

quelles, d'ici, le parti adversaire l'a voulu uniquement saisir. Ces exagérations pourtant, en ce qu'elles ont de trop réel, nous les poursuivrons aussi, nous les dénoncerons dans la tournure même de son talent, dans l'absolu de son caractère; nous en mettrons, s'il se peut, à nu la racine. Heureux si, dans ce travail respectueux et sincère, nous prouvons aux admirateurs, je dirai presque aux coreligionnaires de l'auguste et vertueux théoricien, que nous ne l'avons pas méconnu, et si en même temps nous maintenons devant le public impartial les droits désormais imprescriptibles du bon sens, de la libre critique et de l'humaine tolérance!

I.

L'aîné du comte Xavier et l'un des plus éloquens écrivains de notre littérature, le comte Joseph-Marie de Maistre, naquit à Chambéry, le 1er avril 1753. Voltaire, à Ferney, ne se doutait pas, en face du Mont-Blanc, que là grandissait, que de là sortirait un jour son redoutable ennemi, son moqueur le plus acéré. Le père du futur vengeur, magistrat considéré, après des charges actives noblement remplies, était devenu président au sénat de Savoie (1); son grand-père maternel, le sénateur de Motz, gentilhomme du Bugey, qui n'avait eu que des filles, s'attacha à ce petit-fils, et toute la sollicitude des deux familles se réunit complaisamment sur la tête du jeune aîné, qui devait porter si haut leur espérance (2). Dès l'âge de cinq ans, l'enfant eut un instituteur particulier, qui, deux fois par jour, après son travail, le conduisait dans le cabinet de son grand-père de Motz. La nourriture d'étude était forte, antique, et tenait des habitudes du XVIe siècle, mieux conservées en Savoie que partout ailleurs. L'esprit du grand jurisconsulte Favre n'avait pas cessé de hanter ces vieilles maisons parlementaires. Tout concourait ainsi, dès le début, à faire de M. de Maistre ce qu'il apparaît si impérieusement dans

(1) J'emprunte beaucoup, pour les détails positifs, à l'*Éloge* inséré au tome XXVII des *Mémoires de l'Académie des Sciences de Turin*, et qui fut prononcé en janvier 1822 par M. Raymond, physicien et ingénieur distingué de Savoie : c'est la plus exacte notice qu'on ait écrite sur la vie qui nous occupe.

(2) Outre le comte Xavier, M. de Maistre eut trois frères, un évêque et deux militaires, gens distingués à tous égards, mais que rien d'ailleurs ne rattache plus particulièrement à lui.

ses écrits, le magistrat gentilhomme, l'héritier et le représentant du droit patricien et fécial, comme dit Ballanche.

Tout enfant, il eut une impression très vive et qui ne s'effaça jamais : c'était l'époque où l'on supprimait en France l'ordre des jésuites (1764); cet évènement faisait grand bruit, et l'enfant, qui en avait entendu parler tout autour de lui, sautait pendant sa récréation en criant : *On a chassé les jésuites!* Sa mère l'entendit et l'arrêta : « Ne parlez jamais ainsi, lui dit-elle; vous comprendrez un jour que c'est un des plus grands malheurs pour la religion. » Cette parole et le ton dont elle fut prononcée lui restèrent toujours présens; il était de ces jeunes ames où tout se grave.

Les conseils des jésuites de Chambéry, amis de sa famille et très consultés par elle, entrèrent aussi pour beaucoup dans son instruction; la reconnaissance se mêla naturellement chez lui à ce que par la suite, en écrivant d'eux, la doctrine lui suggéra.

Quoique élevé sous une tutelle particulière et domestique, il paraît avoir suivi en même temps les cours du collége de Chambéry; un jour, en effet, me raconte-t-on (1), un écolier l'ayant défié sur sa mémoire, qu'il avait extraordinaire, il releva le gant et tint le pari : il s'agissait de réciter tout un livre de l'Énéide, le lendemain, en présence du collége assemblé. M. de Maistre ne fit pas une faute et l'emporta. En 1818, un vieil ecclésiastique rappelait au comte Joseph cet exploit de collége : « Eh bien! curé, lui répondit-il, croiriez-vous que je serais homme à vous réciter sur l'heure ce même livre de l'Énéide aussi couramment qu'alors? » Telle était la force d'empreinte de sa mémoire; rien de ce qu'il y avait déposé et classé ne s'effaçait plus. Il avait coutume de comparer son cerveau à un vaste casier à tiroirs numérotés qu'il tirait selon le cours de la conversation, pour y puiser les souvenirs d'histoire, de poésie, de philologie et de sciences, qui s'y trouvaient en réserve. Cette puissance, cette capacité de mémoire, quand elle ne fait pas obstruction et qu'elle obéit simplement à la volonté, est le propre de toutes les fortes têtes, de tous les grands esprits.

Et pour suivre l'image : plus le casier est plein, plus les tiroirs nombreux, séparés par de minces et impénétrables cloisons, prêts à

(1) Je ne crois pas commettre une indiscrétion et je remplis un devoir rigoureux de reconnaissance en déclarant que je dois infiniment, pour toute cette première partie de mon travail, à M. le comte Eugène de Costa, compatriote de M. de Maistre; mais je crois sentir encore plus qu'envers d'aussi délicates natures la seule manière de reconnaître ce qu'on leur doit est d'en bien user.

se mouvoir chacun indépendamment des autres et à ne s'ouvrir que dans la mesure où on le veut, et mieux aussi la tête peut se dire organisée.

A vingt ans, M. de Maistre avait pris tous ses grades à l'université de Turin. L'année suivante, en 1774, il entra comme substitut-avocat-fiscal-général surnuméraire (c'est le titre exact) au sénat de Savoie, et il suivit les divers degrés de cette carrière du ministère public jusqu'à ce qu'en avril 1788 il fut promu au siége de sénateur, comme qui dirait conseiller au parlement : c'est dans cette position que la révolution française le saisit. Des renseignemens puisés à la meilleure des sources nous permettent d'assurer qu'il était entré dans cette vie parlementaire et magistrale un peu contre son goût, mais qu'il s'y voua par devoir. Son émotion, toutes les fois qu'il s'agissait d'une condamnation capitale, était vive : il n'hésitait pas dans la sentence quand il la croyait dictée par la conscience et par la vérité; mais ses scrupules, son anxiété à ce sujet, démentent assez ceux qui, s'emparant de quelque lambeau de page étincelante, auraient voulu faire de l'écrivain entraîné une ame peu humaine. Lors de la restauration de la maison de Savoie, il ne voulut pas rentrer dans cette carrière de judicature ni reprendre la responsabilité du sang à verser.

Il faut qu'on s'accoutume de bonne heure avec nous à ces contrastes, sans lesquels on ne comprendrait rien au vrai comte de Maistre, à celui qui a vécu et qui n'est pas du tout l'ogre de messieurs du *Constitutionnel* d'alors, mais un homme dont tous ceux qui l'ont connu vantent l'amabilité et dont plusieurs ont goûté les vertus intérieures, vertus *résultant* (comme on me le disait très bien) *de sa soumission parfaite :* intolérant au dehors, tout armé et invincible plume en main, parce qu'il ne sacrifiait rien de ses croyances, il était, ajoute-t-on, aimable et charmant au dedans, parce qu'il sacrifiait sa volonté. Éblouissant, séduisant comme on peut le croire, et même très souvent gai dans la conversation, il y portait toutefois par momens une vivacité de timbre et de ton, quelque chose de *vibrante,* comme disent les Italiens, et l'accent seul en montant aurait semblé usurper une supériorité « qui ne m'appartient pas plus qu'à tout autre, » s'empressait-il bien vite de confesser avec grace. Mais revenons.

Voué de bonne heure à des occupations qu'il n'eût pas naturellement préférées, il sut réserver pour les études qui lui étaient chères les moindres parcelles de son temps, avec une économie austère et

invariable. Il ne se déplaçait jamais sans but, il ne sortait jamais sans motif : de toute sa vie, nous dit M. Raymond, il ne lui est arrivé d'aller à la promenade. — Hélas! combien différent de tant d'esprits de nos jours qui n'ont jamais fait autre chose dans leur vie qu'aller à la promenade soir et matin! — Il est vrai qu'il poussait cela un peu loin; l'avouerai-je? il répondait un jour en riant à quelques personnes qui l'engageaient à venir avec elles jouir d'un soleil de printemps : « Le soleil! je puis m'en faire un dans ma chambre avec un châssis huilé et une chandelle derrière! » Il plaisantait sans doute en parlant ainsi, il trahissait pourtant sa vraie pensée. Intelligence platonique, vivant au pur soleil des idées, il ne voyait volontiers dans ce flambeau de notre univers qu'une lanterne de plus un moment allumée pour la caverne des ombres. On devine aussi à ce mot une nature positive que n'a dû entamer ni attendrir en aucun temps la rêverie. Rêver, nous le savons trop, c'est niaiser délicieusement, c'est vivre à la merci du souffle et du nuage, c'est laisser couler les heures vagues et amusées ou l'ennui plus cher encore. Lui donc, comme Pline l'ancien, auquel en cela on l'a justement comparé, il n'aurait pas perdu une minute de temps utile, même pendant ses repas. Son régime fut de bonne heure fixé : il travaillait régulièrement quinze heures par jour, et ne se délassait d'un travail que par l'autre, aidé à cet effet par une attention vigoureuse et par une grande force de constitution physique. M. Royer-Collard remarque excellemment que ce qui manque le plus aujourd'hui, c'est dans l'ordre moral le *respect*, et dans l'ordre intellectuel l'*attention*. Certes M. de Maistre n'a pas fait défaut à l'une plus qu'à l'autre de ces deux rares conditions, mais encore moins, s'il est possible, à la dernière. Cette faculté d'attention, comme la mémoire qui en est le résultat, constitue un signe et un don inséparable des natures prédestinées. Durant son séjour à Pétersbourg, moins distrait par d'autres devoirs, M. de Maistre ne quittait plus l'étude. Il avait une table ou un fauteuil tournant : on lui servait à dîner sans que souvent il lâchât le livre, puis, le dîner dépêché, il faisait demi-tour et continuait le travail à peine interrompu. N'oublions pas, comme trait bien essentiel, qu'à quelque heure et dans quelque circonstance qu'une personne de sa famille entrât, elle le trouvait toujours heureux du dérangement, ou plutôt non pas même dérangé, mais bon, affectueux et souriant. Aussi, lorsque j'eus l'honneur d'interroger de ce côté, les termes d'amabilité parfaite et de *bonté tendre* furent ceux par lesquels on me répondit tout d'abord, et ils étaient prononcés

avec un accent ému, pénétré, qui déjà m'en confirmait le sens et qui m'apprenait beaucoup : « La plus belle partie de sa vie est la partie cachée et qu'on ne dira pas! »

Ainsi donc ce jeune magistrat, si opposé par sa nuance religieuse à notre vieille race parlementaire et gallicane des L'Hôpital et des de Thou, si supérieur par la gravité des mœurs à cette autre postérité plus récente et bien docte encore de nos gentilshommes de robe, de Brosses ou Montesquieu, M. de Maistre était autant versé qu'aucun d'eux dans les hautes études; il vaquait tout le jour aux fonctions de sa charge, à l'approfondissement du droit, et il lisait Pindare en grec, les soirs.

Une certaine gaieté, qu'on n'aurait jamais attendue, y ajoutait pourtant par accès sa pointe et le rapprochait des nôtres, de nos excellens personnages d'autrefois. Vers 1820, un très jeune homme qui était reçu chez M. de Maistre, et qui s'effrayait de lui voir entre les mains quelque tome tout grec de Pindare ou de Platon, fut un jour fort étonné de lui entendre chanter de sa voix la plus joviale et la plus fausse quelques couplets du vieux temps, la tentation de saint Antoine, par exemple. Et je me rappelle ma propre surprise à moi-même lorsqu'interrogeant un poète illustre sur M. de Maistre qu'il avait fort connu, il m'en parla d'abord comme d'un conteur presque facétieux et de belle humeur.

Comme écrivain de marque, M. de Maistre ne se produisit qu'après l'âge de quarante ans. Quoiqu'il eût donné quelques opuscules auparavant, ses *Considérations* sur la révolution française, en 96, furent son premier coup d'éclat et de maître. Son talent d'écrivain sortit tout brillant et coloré du milieu de ses fortes études, comme un fleuve déjà grand s'élance du sein d'un lac austère. On aime pourtant à suivre les sources et les lenteurs mystérieuses des eaux aux flancs du rocher. Ces quarante premières années de préparation, d'accumulation et de profondeur, ne nous ont pas encore tout dit.

Quoiqu'on ait peu de renseignemens sur la nature des travaux qui remplirent avec le plus de suite ses loisirs de magistrat, on peut conjecturer sans trop d'erreur que les questions de philosophie religieuse l'occupaient dès-lors beaucoup. Ayant perdu, par l'effet des évènemens de 92, un amas énorme de recueils manuscrits, M. de Maistre les regrettait extrêmement plus tard lorsqu'il écrivit ses *Soirées*, et disait que les pages qu'il en aurait tirées auraient porté au double les développemens donnés à certaines questions dans ce dernier ouvrage.

Fut-il tout d'abord ce que ses brillans écrits l'ont montré, théoricien intrépide d'une pensée qui contredisait si absolument celle de son siècle? Sa vie et sa doctrine n'eurent-elles qu'une seule et même teneur entière et rigide en toute leur durée? ou bien M. de Maistre eut-il en effet, lui aussi, une époque de tâtonnement et d'apprentissage, une jeunesse? Il serait trop extraordinaire qu'il eût commencé d'emblée par une opposition si brusque à tout ce qui circulait. Les grands esprits apprennent vite, mais ils apprennent; ils reculent, ils ensevelissent leurs sources, mais ils en ont. Le temps des purs prophètes et des jeunes Daniels est passé; c'est à l'école de l'histoire, à celle de l'expérience pratique et présente que se forment les sages et les mieux voyans. Deux discours de M. de Maistre, l'un publié lorsqu'il n'avait que vingt-deux ans, et l'autre prononcé quand il en avait vingt-quatre, vont nous le produire au début, ayant déjà l'instinct du style et du nombre, mais des plus rhétoriciens encore, assez imbu des idées ou du moins de la phraséologie du jour, et tout-à-fait l'un des jeunes contemporains de Voltaire et de Jean-Jacques finissans.

Le premier opuscule qu'on ait de lui, publié à Chambéry en 1775, a pour sujet et pour titre l'*Éloge de Victor-Amédée III*, duc de Savoie, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, prince de Piémont, avec cette épigraphe : *Détestables flatteurs, présent le plus funeste*, etc. Le candide panégyriste, en effet, s'abandonne avec ivresse, mais il ne flatte pas. Dans cette espèce d'épithalame adressé au père et au roi au moment du mariage de son fils Charles-Emmanuel avec Clotilde de France et pour fêter leur voyage en Savoie, le jeune substitut épanche en prose poétique sa fidélité exaltée envers son souverain. Il vante les vertus patriarcales de l'époux : « ... A qui vais-je parler? « Quoi? dans le XVIIIe siècle je vanterai les douceurs de l'amour con- « jugal?... Eh bien! je parlerai... » Et il raconte l'anecdote de l'étranger qu'il conduit à travers les appartemens du palais et qui, arrivé dans le cabinet du roi, dit : « Je ne vois point le lit du roi. » — « Monsieur, lui répondis-je, nous ne savons ce que c'est que le lit « du *roi*; mais, si vous voulez voir celui du *mari de la reine*, passons « dans l'appartement de Ferdinande... » Il loue la religion du roi, il le loue de faire disparaître l'ignorance : l'enthousiasme, alors de rigueur, pour l'agriculture, pour les lumières, circule au milieu de ce culte de la religion conservé. Ce sont des déclamations sur les travaux construits : « Une digue immense arrête le Rhône prêt à engloutir

« les coteaux délicieux de Chautagne. Cruelle Isère, tu rendras ta « proie?... » On noterait, si l'on voulait, quelques contrastes fortuits et piquans avec ce qu'il écrira plus tard : « J'avoue cependant qu'il y « a dans tous les pays des hommes dont on ne saurait acheter les ser- « vices trop cher : ce sont les *histrions*, les *saltimbanques*, les *déla- « teurs*, les *ennuques*, les *archers*, les BOURREAUX, les *traitans*... Car, « ces gens-là n'ayant rien de commun avec l'honneur, on n'a que de « l'argent à leur donner. » Le bourreau placé entre les traitans et les histrions! il le mettra plus à part une autre fois.—Il loue encore le prince d'être l'*évêque extérieur*, comme on disait de Constantin, de se montrer également éloigné du relâchement et de la sévérité; et parlant des pays où l'accusation d'irréligion se renouvelle sans cesse parce qu'elle est toujours sûre d'être écoutée : « Que dis-je? « n'a-t-on pas poussé l'extravagance et la cruauté jusqu'à allumer « des bûchers, jusqu'à faire couler le sang au nom du Dieu très bon? « Sacrifices mille fois plus horribles que ceux que nos ancêtres of- « fraient à l'affreux Teutatès, car cette idole insensible n'avait jamais « dit aux hommes : *Vous ne tuerez point, vous êtes tous frères, je « vous haïrai si vous ne vous aimez pas.* » Le vœu de tolérance cher au XVIII[e] siècle trouve là son écho.

En même temps l'auteur, qui n'a pas encore toute sa cohérence, s'élève contre les incrédules « qui réclament à grands cris la *liberté « de penser*... Qu'est-ce qui les empêche de penser? Ce sont les dis- « cours, ce sont les écrits que Victor défend avec raison. »

Tout à côté, Lafayette lui-même n'aurait pas désavoué la ferveur de cet élan sur la guerre d'Amérique : « La liberté, insultée en Eu- « rope, a pris son vol vers un autre hémisphère; elle plane sur les « glaces du Canada, elle arme le paisible Pensilvanien, et du mi- « lieu de Philadelphie elle crie aux Anglais : *Pourquoi m'avez-vous « outragée, vous qui vous vantez de n'être grands que par moi?* »— Le tout finit et se couronne par un pompeux éloge de la France : « Charles, Clotilde, augustes époux, vous allez retracer à nos yeux « les vertus de Ferdinande et de Victor!... Confondons les intérêts « des deux états, et que les Français s'accoutument à se croire nos « concitoyens. Toujours ce peuple aimable aura de nouveaux droits « sur nos cœurs; chez lui, les graces s'allient à la grandeur; la raison « n'est jamais triste; la valeur n'est jamais féroce, et les roses d'Ana- « créon se mêlent aux panaches guerriers des Du Guesclin... » M. de Maistre pensera toujours, plus qu'il n'en voudrait convenir, à la

France et à Paris, à cette Athènes absente qu'il saluait si gracieusement au début; mais il la peindra tout à l'heure moins anacréontique et un peu moins couleur de rose. La *lune de miel* ne dura pas.

Le second opuscule qui se rapporte à ces années est un discours (resté manuscrit) que M. de Maistre prononça, en 1777, devant le sénat de Savoie, à l'une de ces rentrées solennelles où le jeune substitut avait la parole au nom du ministère public; d'après les extraits qu'on veut bien m'en transmettre, je n'y puis voir qu'une amplification de parquet *sur les devoirs du magistrat*. Si l'on cherchait à y surprendre les premières impressions, les premières émotions de l'homme public et de l'écrivain, on devrait y reconnaître surtout l'influence de Rousseau. Les locutions familières au philosophe de Genève, l'*Être des êtres*, l'*Être suprême* et surtout la *vertu*, y sont prodiguées; le mot de *préjugés* résonne souvent. Certains souvenirs des républiques grecques y figurent et trahissent à la fois l'inexpérience et la générosité du jeune homme. Je ne donnerai ici qu'un passage décisif en ce qu'il prouve que l'auteur, à ce moment, n'était point encore du tout revenu des idées généralement courantes sur le pacte ou contrat social :

« Sans doute, messieurs, tous les hommes ont des devoirs à remplir; mais que ces devoirs sont différens par leur importance et leur étendue! Représentez-vous la naissance de la société; voyez ces hommes, las du pouvoir de tout faire, réunis en foule autour des autels sacrés de la patrie qui vient de naître, tous abdiquent volontairement une partie de leur liberté : tous consentent à faire courber les volontés particulières sous le sceptre de la volonté générale; la hiérarchie sociale va se former; chaque place impose des devoirs; mais ne vous semble-t-il pas, messieurs, qu'on demande davantage à ceux qui doivent influer plus particulièrement sur le sort de leurs semblables, qu'on exige d'eux un serment particulier, et qu'on ne leur confie qu'en tremblant le pouvoir de faire de grands maux ?

« Voyez le ministre des autels qui s'avance le premier : « Je connais, dit-« il, toute l'autorité que mon caractère va me donner sur les peuples; mais « vous ne gémirez point de m'en avoir revêtu. Ministre de paix, de clémence « et de *charité*, la douceur respirera sur mon front; toutes les vertus paisi-« bles seront dans mon cœur; chargé de réconcilier le ciel et la terre, jamais « je n'avilirai ces fonctions. Auguste interprète de Dieu parmi vous, on ne « se défiera point des oracles qu'il rendra par ma bouche, car je ne le ferai « jamais parler pour mes intérêts. »

Il est évident qu'il y a, dans ce portrait du ministre de paix, comme

une réminiscence peu lointaine du *Vicaire savoyard*. Après le prêtre, l'orateur fait intervenir le guerrier, puis le magistrat, dont les devoirs sont le thème auquel particulièrement il s'attache. Mais jusqu'à présent le de Maistre que nous cherchons et que nous admirons n'est point encore trouvé.

Les années qui s'écoulèrent jusqu'au coup de tocsin de la révolution française le laissèrent tel sans doute, étudiant et méditant beaucoup, mûrissant lentement, mais ne se révélant pas tout entier aux autres ni probablement à lui-même. Rien ne faisait pressentir l'illustration littéraire et philosophique, à la fois tardive et soudaine, dont il allait se couronner. C'était un magistrat fort distingué, non pas précisément (quoi qu'en ait dit quelqu'un de bien spirituel) un *mélange de courtisan et de militaire :* il n'avait de militaire que son sang de gentilhomme, et du courtisan il n'avait rien du tout. Dans cette espèce même de mercuriale dont nous parlions tout à l'heure, nous pourrions citer, sur l'indépendance et le stoïcisme imposés au magistrat, des paroles significatives qui dénoteraient toute autre chose que le partisan du bon plaisir royal (1). L'est-il jamais devenu depuis lors dans le sens positif qu'on lui impute? il y aurait lieu, en avançant, de le contester. Ce qui n'est pas douteux, c'est que M. de Maistre passait, non-seulement dans sa jeunesse, mais beaucoup plus tard, tout près de la révolution, pour adopter les idées nouvelles, les opinions *libérales*. Dans quel sens, et jusqu'à quel point? c'est ce qu'il a été impossible d'éclaircir, et l'on n'a pu recueillir à ce sujet que la particularité que voici :

Trop de latitude accordée au pouvoir militaire en matière civile ayant amené quelques abus dans une petite ville de Savoie, M. de Maistre témoigna assez hautement sa désapprobation pour s'attirer,

(1) « ... Qu'on ne dise pas, messieurs, qu'il est maintenant inutile de nous élever « à ce degré de hauteur que nous admirons chez les grands hommes des temps « passés, puisque nous ne serons jamais dans le cas de faire usage de cette force « prodigieuse. Il est vrai que, sous le règne de rois sages et éclairés, les circon- « stances n'exigent pas de grands sacrifices, parce qu'on ne voit pas de grandes in- « justices; mais il en est que les meilleurs souverains ne sauraient prévenir; et, si « quelqu'un ose assurer qu'en remplissant ses devoirs avec une inflexibilité philo- « sophique, on ne court jamais aucun danger, à coup sûr cet homme-là n'a jamais « ouvert les yeux. D'ailleurs, messieurs, la vertu est une force constante, un état « habituel de l'ame, tout-à-fait indépendant des circonstances. Le sage, au sein du « calme, fait toutes les dispositions qu'exige la tempête, et, quand Titus est sur le « trône, il est prêt à tout, comme si le sceptre de Néron pesait sur sa tête.... »

de la part de l'autorité supérieure à Turin, une vive réprimande. Peu de temps après, lorsque la Savoie fut envahie, il trouva piquant de se disculper, au moyen de cette lettre ministérielle, du reproche de *servilisme* que lui lançait quelque partisan de la nouvelle république, quelque fougueux Allobroge de fraîche date.

L'abbé Raynal étant venu à Aix en Savoie, M. de Maistre, fort jeune encore, alla le voir avec quelques amis; mais une première visite suffit à la connaissance : l'absence de dignité dans l'homme le détrompa vite (s'il en était besoin) des déclamations philanthropiques de l'historien.

Du reste aucun évènement proprement dit, ayant trait à la vie extérieure de M. de Maistre en ces années, n'a laissé de souvenir; sa situation était plus que jamais assise, un mariage vertueux avait achevé de la fixer; il aurait pu consumer, enfouir ainsi dans l'étude, dans la méditation, dans ces sortes d'extraits volumineux qu'on fait pour soi-même et auxquels manque toujours la dernière main, cette foule de pensées et de trésors dont on n'aurait jamais démêlé le titre ni le poids; il aurait pu, en un mot, ne jamais devenir le grand écrivain que nous savons, quand la révolution française éclata et vint dégager en lui le talent, en frapper l'effigie, y mettre le casque et le glaive.

L'armée française, sous les ordres de Montesquiou, envahit la Savoie le 22 septembre 1792. Fidèle à son prince, le sénateur de Maistre partit de Chambéry le lendemain 23; désirant néanmoins juger par lui-même de l'*ordre* nouveau et profitant d'un décret de sommation adressé aux émigrés, il revint au mois de janvier 93 : c'est durant ce séjour hasardeux qu'il eut sans doute à faire usage, pour sa justification, de la lettre ministérielle dont on a parlé. Suffisamment édifié sur le régime de liberté, il quitta de nouveau la Savoie en avril, et se retira à Lausanne, comme dans un vis-à-vis et sur un observatoire commode. Il passa dans cette ville, de tout temps si éclairée et si ornée alors d'étrangers de distinction, trois années entières, et ne rentra en Piémont qu'au commencement de 97. Le roi Victor-Amé lui donna pour mission à Lausanne de correspondre avec le bureau des affaires étrangères et de transmettre ses observations sur la marche des évènemens en France et à l'entour. Les dépêches de M. de Maistre étaient soigneusement recueillies par les ministres étrangers résidant à Turin, et devenaient de la sorte un document européen. Bonaparte, nous apprend M. Ray-

mond, trouva par la suite cette correspondance tout entière dans les archives de Venise. Qu'est-elle devenue? Elle aurait, comme étude de l'homme, bien du prix. Devant rendre compte aux autres de ses impressions successives, M. de Maistre atteignit vite à toute la hauteur de ses pensées.

Plusieurs écrits imprimés viennent, au reste, suppléer à ce qui nous manque et nous mettre entre les mains le fil qui désormais ne cesse plus. M. de Maistre publia successivement vers cette époque:

1° Des *Lettres d'un Royaliste savoisien à ses Compatriotes*. M. Raymond n'en indique que deux, mais j'ai eu sous les yeux la *quatrième;* elles parurent d'avril à juillet 1793.

2° Un *Discours à madame la marquise de C.* (*Costa*) sur la vie et la mort de son fils Alexis-Louis-Eugène de Costa, lieutenant au corps des grenadiers royaux de sa majesté le roi de Sardaigne, mort, âgé de seize ans, à Turin, le 21 mai 1794, d'une blessure reçue, le 27 avril précédent, à l'attaque du Col-Ardent (Turin, 1794), avec cette épigraphe :

Frutto senil insu 'l giovenil fiore.

(TASSE.)

C'est aussi en cette même année 94 que se publiait par les soins du comte Joseph, parrain et tuteur du livre, le charmant *Voyage autour de ma Chambre* de son aimable frère. Ces années de séjour à Lausanne, on le voit, furent fécondes.

3° *Jean-Claude Tétu, maire de Montagnole, district de Chambéry,* à ses chers concitoyens les habitans du Mont-Blanc, salut et bon sens! (Daté de Montagnole, le 10 août 1795.)

4° *Mémoire sur les prétendus Émigrés savoisiens,* dédié à la nation française et à ses législateurs. (Daté du 15 juillet 1796.)

Cette année 96 est celle où parurent, à Neuchâtel d'abord, les *Considérations sur la France,* par lesquelles M. de Maistre entrait décidément dans la publicité européenne et devenait l'oracle éloquent d'une doctrine; mais les écrits que je viens d'énumérer, et très différens des deux productions de jeunesse précédemment citées, restent la préface naturelle, l'introduction explicative et immédiate des *Considérations*. Il y aura intérêt à parcourir, à connaître par extraits ces pamphlets et brochures devenus très rares, et qui même, sans une bienveillance toute particulière qui est venue au-devant de mes désirs, me fussent sans doute demeurés introuvables et inconnus.

Je n'ai eu sous les yeux que la *quatrième Lettre d'un Royaliste savoisien à ses Compatriotes,* datée du 3 juillet 1793; je ne parlerai donc que de celle-ci, qui avait été précédée nécessairement de trois autres, et qui semblait même réclamer une suite. La révolution est consommée en Savoie depuis l'invasion de septembre 1792; l'auteur dit aux siens : Voyez et *comparez*. L'objet de cette quatrième lettre est énoncé en tête : *Idée des lois et du gouvernement de sa majesté le roi de Sardaigne avec quelques réflexions sur la Savoie en particulier.*

« Heureux, lit-on au début, heureux les peuples dont on ne parle « pas! Le bonheur politique, comme le bonheur domestique, n'est « pas dans le bruit; il est le fils de la paix, de la tranquillité, des « mœurs, du respect pour les anciennes maximes du gouvernement, « et de ces coutumes vénérables qui tournent les lois en habitudes « et l'obéissance en instinct. » Et l'auteur montre que tel a été le caractère constant et le régime de la maison de Savoie, en qui il loue surtout le talent de gouverner sans jamais se brouiller avec l'opinion. Il commence par citer quelques-unes des déclamations proférées et publiées à l'occasion de l'*assemblée générale des Allobroges,* « la raison éternelle et la souveraineté du peuple ayant exercé dans cette assemblée nationale des Allobroges l'empire suprême que les armes françaises leur avaient reconquis. » Il ne manque pas les invectives burlesques contre ces institutions qui sacrifiaient le sang et les sueurs du peuple à l'entretien des palais et des châteaux (les palais de Savoie!). A ces banales insultes l'auteur oppose le tableau de ce qu'était ce gouvernement modéré et paternel : il montre en Savoie le clergé et la noblesse ne formant pas de corps séparé dans l'état; les libertés de l'église gallicane observées, par opposition à ce qui avait lieu en Piémont; le haut clergé sans faste, exemplaire de mœurs; le *bas* clergé (expression qui était inconnue) jouissant de toute considération, et la noblesse elle-même paraissant assez souvent dans cette classe des simples curés. Quant à cette noblesse proprement dite, elle avait des priviléges sans doute, mais des priviléges très limités; la qualité de noble était avant tout un titre honorifique qui obligeait plus étroitement envers l'état. Chaque jour les grands emplois faisaient entrer dans la noblesse des hommes qui obtenaient ainsi une illustration marquée, sans devenir pourtant tout d'un coup les égaux des gentilshommes de race : « La noblesse est une semence précieuse que le « souverain peut créer, mais son pouvoir ne s'étend pas plus loin; « c'est au temps et à l'opinion qu'il appartient de la féconder. » Suivent des détails de l'ancienne organisation locale. — Le roi de Sardaigne

avait publié un célèbre édit du 19 décembre 1771, pour l'affranchissement des terres en Savoie et l'extinction des droits féodaux. Depuis plus de vingt ans, le tribunal supérieur chargé de cette opération délicate n'avait jamais suspendu ses fonctions. — Mais, à chaque instant, des vues lumineuses et de haute politique générale sillonnent le sujet et élargissent les horizons : « Il est bon, dit le publiciste, « en tout ceci purement judicieux, qu'une quantité considérable de « nobles se jette dans toutes les carrières en concurrence avec le « second ordre; non-seulement la noblesse illustre les emplois « qu'elle occupe, mais par sa présence elle unit tous les états, et « par son influence elle empêche tous les corps dont elle fait partie « de se cantonner... C'est ainsi qu'en Angleterre la portion de la « noblesse qui entre dans la chambre des communes tempère l'âcreté « délétère du principe démocratique qui doit essentiellement y ré- « sider, et qui *brûlerait* infailliblement la constitution sans cet amal- « game précieux. »

Et plus loin : « Observez en passant qu'un des grands avantages « de la noblesse, c'est qu'*il y ait dans l'état quelque chose de plus « précieux que l'or* (1). »

Il raille de ce bon rire, qui s'essaie d'abord comme en famille, ses compatriotes devenus les *citoyens tricolores*, et se moque des raisonnemens sur les assignats : « Lorsque je lis des raisonnemens de « cette force, je suis tenté de pardonner à Juvénal d'avoir dit en « parlant d'un sot de son temps : *Ciceronem Allobroga dixit* (2); et « à Thomas Corneille d'avoir dit dans une comédie en parlant d'un « autre sot : *Il est pis qu'Allobroge.* » Mais déjà il passe à tout moment la frontière et ne se retient pas sur le compte de la grande nation. « Quand on voit ces prétendus législateurs de la France « prendre des institutions anglaises sur leur sol natal et les trans- « porter brusquement chez eux, on ne peut s'empêcher de songer à « ce général romain qui fit enlever un cadran solaire à Syracuse et « vint le placer à Rome, sans s'inquiéter le moins du monde de la « latitude. Ce qui rend cependant la comparaison inexacte, c'est que « le bon général ne savait pas l'astronomie. »

(1) Ceci commence à se faire sentir. Je dirai plus : en France, le triomphe de la classe moyenne et d'une certaine élite éclairée, mais pleine de sa propre opinion, nous a appris qu'il était bon aussi pour l'agrément qu'il y eût dans la société quelque chose, non pas de plus précieux que l'esprit, mais de non fondé exclusivement sur l'esprit, — j'entends un certain esprit fier de lui-même et de sa doctrine.

(2) Satire VII; il s'agit d'un certain Rufus qui traitait Cicéron d'Allobroge, comme qui dirait de Racine qu'il est un Béotien ou un crétin.

Sur la justice, il y a d'assez belles choses, rien qui sente le peintre futur du *bourreau*. Il rappelle toutefois que, lorsqu'on parlait des prisonniers d'état renfermés à Miolans, unique prison de ce genre en Savoie, on était plutôt tenté de s'en prendre au trop de clémence du prince, que trop souvent les prisons d'état autorisaient les erreurs de cette clémence, qu'elles dérobaient celui qui était plutôt dû au gibet ou aux galères, « et faisaient oublier cette maxime d'un homme « célèbre, la plus belle chose peut-être que les hommes aient jamais « dite : *La justice est la bienfaisance des rois.* » — Plus loin, à propos des prisons de Chambéry, il se plaît à faire ressortir le témoignage favorable de l'envoyé du ciel, Howard. Ainsi, sur cette théorie de la rigueur, il n'a pas encore de parti pris.

Il appelle de tous ses vœux, en finissant, la restauration de Victor-Amé et s'élève avec passion, avec ironie déjà, contre les ambitieux voisins qui tant de fois, et au commencement du XVII[e] siècle et depuis lors, ont troublé cet heureux pays : « Rejetez loin de vous « ces théories absurdes qu'on vous envoie de France comme des « vérités éternelles et qui ne sont que les rêves funestes d'une va- « nité immorale. Quoi! tous les hommes sont faits pour le même « gouvernement, et ce gouvernement est la démocratie pure! Quoi! « la royauté est une tyrannie! Quoi! tous les politiques se sont trom- « pés depuis Aristote jusqu'à Montesquieu!... Non, ce n'est point « sur la terre la moins fertile en découvertes qu'on a vu ce que l'uni- « vers n'avait jamais su voir; ce n'est point de la fange du *manége* « que la Providence a fait germer des vérités inconnues à tous les « siècles :

. . . . Sterilesne elegit arenas
Ut caneret paucis, mersitque hoc *pulvere* verum? (1) »

Et suit un éloge de la monarchie en une de ces images qui vont devenir familières à l'écrivain et qui saisissent la pensée comme les yeux : « La monarchie est réellement, s'il est permis de s'exprimer « ainsi, une *aristocratie tournante* qui élève successivement toutes « les familles de l'état; tous les honneurs, tous les emplois sont pla- « cés au bout d'une espèce de lice où tout le monde a droit de courir; « c'est assez pour que personne n'ait droit de se plaindre. Le *Roi* « est le juge des courses. » — Que vous en semble? A voir s'ouvrir cette lice grandiose et presque olympique dont Montesquieu eût

(1) Lucain, livre IX. C'est Caton qui dit admirablement cela de l'oracle d'Ammon au milieu des sables.

envié avec la justesse le relief éclatant, il devient clair que le lecteur de Pindare n'a point perdu ses veilles, et que M. de Maistre est déjà trouvé.

Le *Discours à madame la marquise de Costa* nous le rend avec des défauts de jeunesse et presque de rhétorique encore, qui tiennent au genre, mais en même temps on ne perd pas long-temps de vue l'écrivain nouveau, le penseur original et hardi qui se décèle, qui se dresse par endroits et va décidément triompher. Les premières pages sont un peu dans l'imitation et le ton de Voltaire faisant l'éloge funèbre des officiers morts pendant la campagne de 1741, dans le ton de Vauvenargues lui-même déplorant la perte de son jeune et si intéressant ami Hippolyte de Seytres. L'auteur ne vient pas pour distraire, il ne veut pas même consoler, il ne veut que s'attrister avec une mère. Il célèbre dès le début l'éducation morale par opposition à l'éducation scientifique : — Laisser mûrir le caractère sous le toit paternel, — ne pas répandre l'enfance au dehors. L'homme moral est plutôt formé qu'on ne croit. Au reste aucun système d'éducation ne saurait être généralisé : ici on appliqua l'amour; Eugène était son nom, *le Bien-né*. Le panégyriste s'étend un peu sur les anecdotes d'enfance, *puerilia;* un jour, on trouva l'enfant occupé à souffler de toutes ses forces le feu dans une chambre sans lumières : « Je travaille, dit-il, pour faire revenir mon *nègre,* » il appelait ainsi son ombre. — Eugène fut un enfant *préservé*. Il cultive les arts, la peinture. Est-ce à Genève qu'il va suivre ses études? La périphrase l'indiquerait, mais le nom n'y est pas; l'auteur en est encore aux périphrases comme plus élégantes. Des pensées élevées et politiques se font jour à travers cette gracieuse déclamation. Eugène, selon l'usage, entre au sortir de l'enfance dans la carrière militaire : « Il ne dépend point de nous de créer les coutumes; elles « nous commandent. Leurs suites morales et politiques sont l'affaire « du souverain; la nôtre est de les suivre paisiblement et de ne « jamais déclamer contre elles. » — Et sur la pureté de mœurs d'Eugène dans sa vie de garnison : « Pour lui le mauvais exemple était « nul, ou changeait de nature; il n'avait d'autre effet que de le porter « à la vertu, par un mouvement plus rapide, composé de l'attrait du « bien et de l'action répulsive du mal sur cette ame pure comme la « lumière. »

Au moment où la révolution éclate, on dirait que l'auteur lui emprunte son plus mauvais style pour la peindre : « Un épouvantable « volcan s'était ouvert à Paris : bientôt son cratère eut pour dimen-

« sion le diamètre de la France, et les terres voisines commencèrent « à trembler. O ma patrie! ô peuple infortuné!... » Et ailleurs : « Aussi vile que féroce (la révolution), jamais elle ne sut ennoblir un « crime ni se faire servir par un grand homme; c'est dans les pour- « ritures du patriciat, c'est surtout parmi les suppôts détestables ou « les écoliers ridicules du philosophisme, c'est dans l'antre de la « chicane et de l'agiotage qu'elle avait choisi ses adeptes et ses apô- « tres. » Ce style-là, loin d'être du bon de Maistre, n'est que du mauvais Lamennais. Voici qui est mieux :

« Mais c'est précisément parce que la révolution française, dans ses bases, est le comble de l'absurdité et de la corruption morale, qu'elle est éminemment dangereuse pour les peuples. La santé n'est pas *contagieuse;* c'est la maladie qui l'est trop souvent. Cette révolution bien définie n'est qu'une expansion de l'orgueil immoral débarrassé de tous ses liens; de là cet épouvantable prosélytisme qui agite l'Europe entière. L'orgueil est immense de sa nature : il détruit tout ce qui n'est pas assez fort pour le comprimer; de là encore les succès de ce prosélytisme. Quelle digue opposer à une doctrine qui s'adressa d'abord aux passions les plus chères du cœur humain, et qui, avant les dures leçons de l'expérience, n'avait contre elle que les sages? La souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, le renversement de toute subordination, le droit à toute sorte d'autorité : quelles douces illusions! La foule comprend ces dogmes, donc ils sont faux; elle les aime, donc ils sont mauvais. N'importe? elle les comprend, elle les aime. Souverains, tremblez sur vos trônes. »

Le contrecoup retentit en Savoie; là, ce n'aurait été qu'une querelle de famille; mais Paris convoite les pauvres montagnes : un petit nombre de *scélérats* (je copie) répond au cri d'appel. Le roi, se croyant menacé, arme. Le 22 septembre 1792, la Savoie est envahie par l'armée française, et le Piémont près de l'être. Après la défense du Saint-Bernard (1793), Eugène, grièvement malade, court des dangers : il semblait « que la Providence voulût tenir ses parens con- « tinuellement en alarmes sur lui et, pour ainsi dire, les *accoutumer* « *à le perdre.* » Il passe les quartiers d'hiver de 93-94 à Asti. Mais le génie de Bonaparte prélude déjà à ses prochaines destinées d'Italie, et dicte les opérations de la campagne qui va s'ouvrir (1). Dès le 6 avril 94 éclate l'attaque générale des Français sur toute la chaîne du comté de Nice. Le 27, Eugène, se trouvant avec sa compagnie au sommet de la *Saccarella*, qui domine le *Col-Ardent*, marche à

(1) *Mémoires* de Napoléon, t. I, page 61.

l'attaque de ce dernier poste, et y reçoit une balle à la jambe; ses grenadiers l'emportent; trois semaines après, à Turin, il succombe des suites de sa blessure. — Au moment de sa mort « son ame, *na-« turellement chrétienne*, se tourna vers le ciel... Il pria pour ses « parens, les nomma tous et ne plaignit qu'eux. »

Un passage du récit rend avec beauté ce tableau des morts chrétiennes dont on était désaccoutumé depuis si long-temps en notre littérature, et que le génie de M. de Châteaubriand, quelques années après, devait remettre en si glorieux et si pathétique honneur :

« L'orage de la révolution avait poussé jusqu'à Turin un solitaire de l'ordre de la Trappe. L'homme de Dieu, présent à ce spectacle, défendait de la part du ciel la tristesse et les pleurs. Séparé de la terre avant le temps, il ne pouvait plus descendre jusqu'aux faiblesses de la nature; il accusait nos vœux indiscrets et notre tendresse cruelle; il n'osait point unir ses prières aux nôtres : il ne savait pas s'il était permis de désirer la guérison de l'ange. Son enthousiasme religieux effraya celle qui vous remplaçait auprès de votre fils (une belle-sœur de Mme de Costa); elle pria l'anachorète exalté de diriger ailleurs ses pensées et de ne former aucun vœu dans son cœur, *de peur que son désir ne fût une prière :* beau mouvement de tendresse, et bien digne d'un cœur parent de celui d'Eugène ! »

L'auteur adresse et approprie à son héros cette apostrophe célèbre de Tacite à Agricola, reproduite elle-même de celle de Cicéron à l'orateur Crassus : « Heureux Eugène ! le ciel ne t'a rien refusé, puis-« qu'il t'a donné de vivre sans tache et de mourir à propos. — Il n'a « point vu, madame, les derniers crimes... Il n'a point vu en Pié-« mont la trahison... Il n'a point vu l'auguste Clotilde sous l'habit « du deuil et de la pénitence... » Mais voici le *finale* qui s'élève, se détache en pleine originalité, et devient enfin et tout-à-fait du grand de Maistre :

« Il faut avoir le courage de l'avouer, madame, long-temps nous n'avons point compris la révolution dont nous sommes les témoins; long-temps nous l'avons prise pour un *évènement;* nous étions dans l'erreur : c'est une *époque,* et malheur aux générations qui assistent aux époques du monde ! Heureux mille fois les hommes qui ne sont appelés à contempler que dans l'histoire les grandes révolutions, les guerres générales, les fièvres de l'opinion, les fureurs des partis, les chocs des empires et les funérailles des nations ! Heureux les hommes qui passent sur la terre dans un de ces momens de repos qui servent d'intervalle aux convulsions d'une nature condamnée et souffrante ! — Fuyons, madame; *Encelade se tourne.* — Mais où fuir ? Ne sommes-nous pas attachés par tous les liens de l'amour et du devoir ? Souf-

frons plutôt, souffrons avec une résignation réfléchie : si nous savons unir notre raison à la Raison éternelle, au lieu de n'être que des *patiens*, nous serons au moins des *victimes*.

« Certainement, madame, ce chaos finira, et probablement par des moyens tout-à-fait imprévus. Peut-être même pourrait-on déjà, sans témérité, indiquer quelques traits des plans futurs qui paraissent décrétés (1). Mais par combien de malheurs la génération présente achètera-t-elle le calme pour elle et pour celle qui la suivra ? C'est ce qu'il n'est pas possible de prévoir. En attendant, rien ne nous empêche de contempler déjà un spectacle frappant, celui de la foule des grands coupables immolés les uns par les autres avec une précision vraiment surnaturelle. Je sens que la raison humaine frémit à la vue de ces flots de sang innocent qui se mêle à celui des coupables. Les maux de tout genre qui nous accablent sont terribles, surtout pour les aveugles qui disent que *tout est bien*, et qui refusent de voir dans tout cet univers un état violent, absolument *contre nature* dans toute l'énergie du terme. Pour nous, madame, contentons-nous de savoir que tout a sa raison que nous connaîtrons un jour; ne nous fatiguons point à chercher les *pourquoi*, même lorsqu'il serait possible de les entrevoir. La nature des êtres, les opérations de l'intelligence et les bornes des possibles nous sont inconnues. Au lieu de nous dépiter follement contre un ordre de choses que nous ne comprenons pas, attachons-nous aux vérités pratiques. Songeons que l'épithète de *très bon* est nécessairement attachée à celle de *très grand;* et c'est assez pour nous : nous comprendrons que sous l'empire de l'Être qui réunit ces deux qualités, tous les maux dont nous sommes les témoins ou les victimes ne peuvent être que des actes de justice ou des moyens de régénération également nécessaires. N'est-ce pas lui qui a dit, par la bouche de l'un de ses envoyés : *Je vous aime d'un amour éternel?* Cette parole doit nous servir de solution générale pour toutes les énigmes qui pourraient scandaliser notre ignorance. Attachés à un point de l'espace et du temps, nous avons la manie de rapporter tout à ce point; nous sommes tout à la fois ridicules et coupables. »

En terminant, l'auteur s'adresse encore à l'*ombre chérie* d'Eugène et retombe un peu dans la déclamation, au moins pour la forme; mais les germes de son système de réversibilité et d'ordre providentiel viennent de se montrer et n'ont plus qu'à pousser leur développement. Comme saint Augustin, en présence des épouvantables catastrophes de son siècle, il conçoit sa *Cité de Dieu*.

Cité étrange chez l'un comme chez l'autre, plus belle de titre et de conception que justifiable de détail, dans laquelle le bon sens, la sagesse humaine, trouvent à s'achopper presque à chaque pas, mais

(1) Toute l'œuvre prochaine, l'œuvre philosophique et théosophique de De Maistre, va sortir de là : c'est le premier instant où on la voit poindre,

où les esprits vraiment religieux se satisferont de quelques hautes clartés!

Le pamphlet publié et distribué à Chambéry en août 95, sous le nom de *Jean-Claude Tétu*, est une provinciale savoyarde à la portée du peuple, une petite lettre de Paul-Louis en style du cru. Partant le sel en est gros et gris, mais il y en a sous la trivialité. Il s'agit de profiter du nouveau bail réclamé par la France au sujet de la constitution de l'an III, pour réveiller l'opinion royaliste dans le pays et pour pousser à une restauration :

« ..... Nous avons tous sur le cœur cette triste comédie de 1792, lorsqu'une poignée de vauriens, qui se faisaient appeler *la nation*, écrivirent à Paris que nous voulions être Français. Vous savez tous devant Dieu qu'il n'en était rien, et comme quoi nous fûmes tous libres de dire *non*, à la charge de dire *oui* (1)?

« Or, voici une belle occasion de donner un démenti à ceux qui nous firent parler mal à propos. Aujourd'hui, nous ne sommes plus si épouvantés que nous l'étions alors; nous avons un peu repris nos sens. Croyez-moi, disons tout rondement que nous n'en voulons plus.

« Vous croirez peut-être qu'il y a de l'imprudence à parler si clair? Au contraire, vous pourrez par là faire grand plaisir à la C. N. (Convention Nationale). Tout le monde sait assez qu'elle a besoin et partant envie de la paix. Or, cette réunion à la France la gêne, et le vœu de la nation, quoiqu'il n'ait jamais existé que dans la boîte à l'encre du citoyen *Gorrin* (2), forme cependant un obstacle très fort aux yeux de la C. N., qui est retenue par le point d'honneur plus que par la valeur de notre pays.

« En lui disant la vérité, vous la mettrez à l'aise, et elle vous en saura gré; ce raisonnement est clair comme de l'eau de roche.

« Mais supposons qu'elle pense autrement, qu'elle veuille à tout prix garder

(1) Il est bon, en histoire, de contrôler les récits l'un par l'autre, de se placer tour à tour sur chacun des revers des monts. Croirait-on bien, par exemple, à lire ces assertions positives, qu'il s'agit du même fait que l'historien de la révolution française a résumé si couramment avec son agréable vivacité? « Tandis que ses lieute-« nans poursuivaient les troupes sardes, Montesquiou se porta à Chambéry le 28 sep-« tembre, et y fit son entrée triomphale, à la grande satisfaction des habitans, qui « aimaient la liberté en vrais enfans des montagnes, et la France comme des hommes « qui parlent la même langue, ont les mêmes mœurs et appartiennent au même « bassin. Il forma aussitôt une assemblée de Savoisiens pour y faire délibérer une « question qui ne pouvait pas être douteuse, celle de la réunion à la France. » Claude Têtu va essayer de répondre dans ce qui suit à cette dernière opinion si spécieuse. L'historien victorieux nous a dit la journée de l'entrée triomphale; M. de Maistre, l'un des battus, nous racontera tout à l'heure le lendemain et le *tous-les-jours*.

(2) L'imprimeur du département.

la Savoie et qu'elle y réussisse, que vous arriverait-il pour avoir dit que vous regrettez votre ancien souverain? Il vous arriverait d'être particulièrement estimés et chéris par la C. N. elle-même. Tout le monde ne sait-il pas qu'on aime les gens fidèles partout où ils se trouvent? Quand il y a de la révolte, de l'impertinence ou de l'insurgerie, à la bonne heure que les maîtres se fâchent; mais, quand on parle poliment, chacun est libre de dire sa raison; on peut tirer son chapeau devant le drapeau tricolore et dire qu'on a de l'amitié pour la croix blanche. Par Dieu! chacun a son goût peut-être! — En disant qu'on aime les poires, méprise-t-on les pommes?

« Si la C. N. vous gardait même après cette déclaration, elle vous aimerait comme ses yeux, c'est moi qui vous le dis.

« Mais ce n'est pas tout. Quand même nous demeurerions Français, il ne faut pas croire que ce fût pour long-temps; un peu plus tôt, un peu plus tard, la chose volée revient toujours à son maître. La Savoie est au roi de Sardaigne depuis huit cents ans, personne ne peut lui faire une anicroche là-dessus; pourquoi la lui garderait-on? Parce qu'on la lui a prise, apparemment. Quelle chienne de raison! Demandez au tribunal criminel du district, vous verrez ce qu'il vous en dira.

« La Savoie a bien été prise d'autres fois. On l'a gardée trois ans, cinq ans, sept ans, trente ans, mais toujours elle est revenue. Il en sera de même cette fois.

« Le roi de France qui était avant celui qui était avant le dernier, fut un grand fier-à-bras, à ce que tout le monde dit; c'est une chose sûre qu'il faisait peur à tout le monde, et cependant, quoiqu'il convoitât la Savoie et qu'il s'évertuât beaucoup pour l'avoir, il ne put jamais en passer son envie.

« Dans ma jeunesse, je ne comprenais pas pourquoi notre petite Savoie n'était pas une province de France, et comment cette *drumille* avait pu vivre si long-temps à côté d'un gros brochet sans être croquée; mais, en y pensant depuis, j'ai vu combien feu ma grand'mère avait raison quand elle me disait : *Jean-Claude, mon ami, quand tu ne comprends pas quelque chose, fie-toi à celui qui a fait le manche des cerises.*

« La Savoie n'est pas à la France parce qu'il ne faut pas qu'elle soit à la France. Si les Français la possédaient, l'Italie serait flambée; ils bâtiraient dans notre pays des forteresses à tout bout de champ; ils feraient des chemins larges comme la grande allée du *Verney* jusque sur nos plus hautes montagnes (1). A la place de l'hospice Saint-Bernard, où l'on donne la soupe aux pèlerins, il y aurait une bonne citadelle avec des canons et de la poudre, et toute la diablerie que vous savez; et puis, au premier moment d'une guerre, ce serait une bénédiction de les voir dégringoler de l'autre côté! Soyez sûrs qu'ils y descendraient les mains dans leurs poches, et, quand une fois on est en Piémont, les gens qui savent un peu comment le monde est fait, disent que ce n'est plus qu'une promenade. Si M. l'empereur était assez

(1) Vérifié par le Simplon.

grue pour souffrir que ces gaillards gardassent la Savoie, ils ferait tout aussi bien de les mettre en garnison à Milan.

« Mais, tandis que la Savoie est au roi de Sardaigne, on ne peut pas être surpris en Italie. Diantre! c'est bien différent d'être dans un pays ou d'y aller

« Et nos bons amis les Suisses, croyez-vous qu'ils soient bien amusés d'entendre les tambours des Français de l'autre côté du lac? Les Génevois, qui ne sont que des marmousets, les fatiguent déjà passablement; jugez comme ils ont envie de toucher de tous côtés la république française! Sûrement les Français ne pourraient pas leur faire un plus grand plaisir que de s'en aller d'où ils sont venus. Les Suisses et les Savoyards sont cousins, ils font leurs fromages en paix et ne se font point d'ombrage. Que les grands seigneurs demeurent chez eux et ne viennent pas casser nos pots.

« Il faudra donc rendre la Savoie parce que tout le monde voudra qu'on la rende, et, quand la C. N. aurait les griffes assez fortes pour la retenir dans le moment présent, croyez-vous que ce fût pour long-temps? Bah! les choses forcées ne durent jamais.

« Le courage des Français fait plaisir à voir, mais ne vous laissez pas leurrer par cette lanterne magique. Vous savez que lorsqu'on se rosse un jour de *vogue*, surtout lorsqu'on est un peu gris, on ne sent pas les coups; mais c'est le lendemain qu'on se trouve bleu par-ci et bleu par-là, qu'on se sent raide comme le manche d'une fourche, et qu'il n'y a pas moyen de mettre un pied devant l'autre.

« Quand la France sera froide, vous l'entendrez crier. »

Ce sont là, il me semble, de ces accens vibrans qui dénotent que, même sous le masque du Jacques Bonhomme et du Sancho de son pays, M. de Maistre ne peut pas se déguiser long-temps. Plus loin, pour exprimer que les Français ne sont pas encore guéris ni près de guérir du mal révolutionnaire : « S'ils étaient véritablement ennuyés « d'être malades, dit-il, est-ce qu'ils ne se donneraient pas tous le « mot pour faire venir de la *thériaque de Venise?* » Louis XVIII, comme on sait, était alors à Venise. Le maire de Montagnole continue de prendre ses compatriotes par tous les bouts, par l'énumération de tous leurs griefs, en réservant pour le dernier coup l'intérêt de la religion catholique si cher aux populations. Je continue de citer tout ce qui me paraît un peu saillant, ce pamphlet curieux étant parfaitement inconnu et introuvable aujourd'hui :

« Il y a plus de deux cents ans qu'il y eut déjà un tapage en France pour les affaires de huguenots. Notre curé en parlait un jour avec M. le châtelain : il appelait cela la *digue*, ou la *ligue*, ou la *figue*, enfin quelque chose en *igue*. Mais c'était diabolique. Il disait que cette machine dura je ne sais combien de temps, trente ou quarante ans, je crois. Sainte Vierge Marie! cela ne

fait-il pas dresser les cheveux? C'est bien pire aujourd'hui, puisqu'alors il y avait des rois, des princes, des seigneurs, des parlemens, en un mot tout ce qu'il fallait pour faire la besogne après la folie passée; mais à présent que tout le royaume est en loques, ce sera le diable à confesser pour tout refaire. Serait-il possible que nous fussions mêlés là-dedans? *Libera nos, Dominus.*

« Vous croyez peut-être, vous autres petits messieurs qui avez des habits de drap d'Elbeuf et des boutons d'acier, que c'est pour vous que le four chauffe, et que vous serez toujours les maîtres? Ah bien! oui, fiez-vous-y. On a déjà fait main-basse sur les municipalités de campagne, ainsi adieu aux rois de village; il n'y a plus de districts, ainsi adieu aux rois de petites villes : ne voyez-vous pas comme tout s'achemine à vous rendre des zéros en chiffre? Quand tout sera tranquille, le peuple donnera les places à ceux que vous teniez en prison; et si, pendant cette tempête, quelques champignons sont sortis de terre, vous n'y gagnerez rien, car les *ci-après* sont bien plus insolens que les *ci-devant*.

« On vous amuse aussi en vous parlant de la suppression des impôts. Sans doute qu'on n'ose pas mettre le peuple de mauvaise humeur dans ce moment, pour raison; mais seriez-vous assez simples pour croire que, dès qu'on sera maître de lui, on ne vous chargera pas comme des mulets du Mont-Cenis? La C. N. a fait tant d'assignats! tant d'assignats! que si on les collait tous par les bords il y aurait de quoi couvrir la France de papier. Malgré ce qu'on en a brûlé dans toutes les gazettes, il en reste pour 14 milliards : or, savez-vous ce que c'est que 14 milliards? Pour faire cette somme en numéraire, il faudrait autant de louis qu'il y a de grains de blé en 455 sacs, mesure de Chambéri, pesant chacun 140 livres poids de marc. Le citoyen *Ginollet*, ci-devant collecteur de la taille, qui sait l'arithmétique comme son *Pater*, a fait ce compte sur ma table.

« Mais toutes ces débauches de papier ne peuvent durer, et à la fin, pour faire face aux dépenses, on vous demandera l'argent que vous avez, et même celui que vous n'avez pas.

« Enfin, comme il faut toujours garder la meilleure raison pour la dernière, tenez pour certain que, si vous demeurez Français, vous serez privés de votre religion. La C. N., disent certaines personnes, a promis la liberté du culte : oui; mais vous savez bien qu'on n'a rien tenu de ce qu'on vous avait promis. Souvenez-vous de ce qui se passa lorsqu'on établit l'église constitutionnelle. Il n'y eut qu'un cri en Savoie contre cette manipulation ecclésiastique; mais vos électeurs eurent beau protester, on ne les écouta pas, et le jour qu'ils s'assemblèrent pour l'élection de ce drôle d'évêque qui nous a tant fait rire avant de nous faire pleurer, un des représentans du peuple dit expressément que, *si les électeurs raisonnaient, on ferait conduire deux pièces de canon à la porte de la cathédrale :* voilà comment on fut libre.

« Nous avons d'ailleurs un bon témoin de ce qui se passa. Grégoire, l'un des représentans, n'a-t-il pas dit formellement, dans le sermon qu'il a débité à la tribune de la Convention sur la liberté des cultes : *Nous avons promis*

de votre part la liberté du culte aux habitans du Mont-Blanc, et nous les avons trompés!

« C'est clair, cela; mais ce que ce bon apôtre n'a pas dit, c'est qu'il était venu en Savoie tout justement pour y faire ce qu'il a blâmé dans les autres.

« Ce n'est pas seulement le culte de la déesse Raison dont nous ne voulons pas: nous ne voulons rien de nouveau, rien, ce qui s'appelle rien. On nous l'avait promis; pourquoi nous a-t-on trompés?

« Je l'entendis, ce curé d'Embremenil, le 16 février 1793, lorsqu'il se donna tant de peine dans la cathédrale de Chambéri, pour nous prouver que l'église constitutionnelle était catholique. Son discours emberlicoqua beaucoup de gens; mais, quoiqu'il ait de l'esprit comme quatre, il ne me fit pas reculer de l'épaisseur d'un cheveu. Quand je le vis en chaire, sans surplis, avec une cravate noire, ayant à côté de lui un chapeau rond au lieu d'un bonnet à houppe, et nous disant *citoyen* au lieu de *mes frères* ou *mon cher auditeur,* je me dis d'abord en moi-même : *Cet homme est schismatique.*

« En effet, quelle apparence que le bon Dieu n'ait fait la religion que pour les esprits pointus, et qu'il n'y ait pas quelque manière facile de connaître ce qui est faux. Quand il viendra quelque grivois d'*apôtre* vous prêcher un *Credo* de sa façon, au lieu de s'embarquer dans de grands alibi-forains qui font tourner la tête, vous n'avez qu'à le regarder bien attentivement: je veux ne moissonner de ma vie si vous ne découvrez pas sur sa personne quelque chose d'hérétique, ne fût-ce qu'un bouton de veste.

« Mais, baste : la C. N. se moque de l'église constitutionnelle, ce n'est pas l'embarras; le mal est qu'elle déteste la nôtre et qu'elle n'en veut point. Ainsi c'est à vous de voir si vous voulez vous trouver sans religion.

« La liberté du culte, qu'on vous a promise depuis quelque temps, n'est qu'une farce. Si vous êtes catholiques, essayez un peu de jeter à la poste une lettre adressée *à sa sainteté le pape, à Rome,* vous verrez si elle arrivera.

« C'est cependant drôle qu'un catholique ne puisse pas écrire au pape!

« Et vos évêques, où sont-ils? et vos prêtres, pourquoi ne vous les rend-on pas? Est-ce agir rondement de promettre une église catholique, et de bannir les prêtres catholiques? — Mais, dira-t-on, nous en avons en Savoie. — Oui, ils y sont à leurs périls et risques. On les a calomniés, insultés, emprisonnés, fusillés. On recommencera demain, aujourd'hui, quand on voudra. On n'a point révoqué la loi qui les déporte ni celle qui confisque leurs biens, après une loi solennelle qui leur permettait de les administrer par procureur.

« Ne vous laissez donc pas tromper : la rancune contre notre religion est toujours la même, et, si l'on a fait quelque chose en sa faveur, ce n'est pas par amitié, ce n'est pas par justice, c'est par crainte. Les gens de l'*ouest* (1) n'ont pas voulu démordre, il a bien fallu accorder quelque chose, mais c'est bien à contre-cœur et de mauvaise grace.

« Boissy-d'Anglas est, à ce qu'on dit, un des bons enfans de l'assemblée;

(1) Les Bretons, les Vendéens.

je ne crois pas qu'il aime à tourmenter son prochain. Cependant, quand il fit son rapport sur la liberté du culte au nom des trois comités, il dit tout net que les intérêts de la religion étaient *des chimères*. Il ajouta : « Je ne veux « point décider s'il faut une religion aux hommes.... s'il faut créer pour eux « des illusions et laisser des opinions erronées devenir la règle de leur con- « duite. C'est à la philosophie à éclairer l'espèce humaine et à bannir de « dessus la terre les longues erreurs qui l'ont dominée. C'est par l'instruction « que seront guéries toutes les MALADIES de l'esprit humain. Bientôt vous « ne les connaîtrez que pour les mépriser, ces dogmes absurdes, enfans de « l'erreur et de la crainte : bientôt la religion des Socrate, des Marc-Aurèle, « des Cicéron, sera la seule religion du monde.... Ainsi vous préparerez le « seul règne de la philosophie.... Vous couronnerez avec certitude la révolu- « tion commencée par la philosophie. »

« Il faudrait avoir les yeux pochés pour ne pas voir ici un homme en colère qui se console du décret dans la préface.

« Je mentirais au reste si j'assurais que je comprends tout ce morceau, et que je connais les trois théologiens dont il parle; mais je gagerais bien à tout hasard mes deux charrues contre un exemplaire de la nouvelle constitution que Socrate, Marc-Aurèle et Cicéron étaient protestans. »

L'objection contre les *trois théologiens* pouvait porter coup en Savoie, à cette date de 1795; hors de là elle n'est que gaie.

Et ceci n'est pas, autant qu'on pourrait bien le croire, un accident du genre. Certes M. de Maistre, par le fond habituel de sa pensée, restera toujours un écrivain profondément sérieux; mais pourtant on n'a pas fait en lui la part de ce qui très souvent dans le détail n'est que gai. On y aurait gagné de le voir beaucoup plus au naturel et moins terrible.

La dernière des brochures préliminaires de M. de Maistre, que j'aie à analyser est son *Mémoire sur les prétendus Émigrés savoisiens* (1796). Ici, comme il s'adresse à la législature de France, il sait prendre le ton convenable, bien qu'énergique, et non sans quelques-uns encore de ces éclats de parole qui vont devenir le cachet inséparable de son talent. C'est d'abord tout un tableau de la Terreur en sa malheureuse patrie. Puisque les grands historiens s'occupent si peu de ces vérités de détail, de ces bagatelles provinciales et locales, qui gêneraient leurs évolutions, qu'on veuille bien permettre au biographe de ne pas les négliger. Les Français, comme on l'a dit, étant entrés en Savoie le 22 septembre 1792, on ne vit pendant un mois que ce qu'on voit dans toutes les conquêtes; mais bientôt, les assemblées primaires ayant été convoquées, elles nommèrent des députés qui

se réunirent à Chambéry sous le nom d'Assemblée nationale des Allobroges. L'homme influent dans cette assemblée, qui ne siégea que huit jours, celui qui dirigea tout, et dicta presque tous les décrets, fut le député Simond, de Rumilli dans le Mont-Blanc, ci-devant prêtre, guillotiné en 1794. Une loi de cette assemblée invita tous les citoyens *qui avaient émigré dès le* 1[er] *août* 1792 à reprendre leur domicile dans le terme de deux mois, sous peine de confiscation de tous leurs biens. On antidatait l'émigration, comme on voit, et on la faisait même antérieure à l'entrée des Français dans le pays : c'était pour atteindre certains grands propriétaires.

Les militaires firent leur devoir et restèrent à leur poste, fidèles à leurs sermens. Presque tous les autres (et M. de Maistre de ce nombre), les femmes surtout et les enfans, rentrèrent en Savoie sur la foi de l'assemblée. Au cœur de l'hiver, ils arrivèrent et reprirent domicile dans le délai qui s'était prolongé jusqu'au 27 janvier 93; mais, au lieu de la tranquillité qu'ils avaient droit d'attendre, ils ne trouvèrent qu'une persécution cruelle. L'auteur du mémoire, témoin oculaire, en signale les hideuses particularités qui ne sont qu'une variante de ce qui se passait alors universellement : on emprisonne les hommes d'une part, les femmes de l'autre; on sépare les mères et les enfans; on sépare les époux : « C'était, disait le représentant Albitte, pour satisfaire à la décence. » — « La cruauté dans « le cours de cette révolution a souvent eu, s'écrie l'auteur, la fantaisie de plaisanter : on croit voir rire l'Enfer; il est moins effrayant « quand il hurle. »

Le règlement des prisons destinées à renfermer les suspects les accuse d'un crime tout nouveau, d'être *coalisés* DE VOLONTÉ *avec les ennemis de la république;* sur quoi l'auteur ajoute : « Caligula ne punissait que les rêves, il oublia les désirs ! »

Le 1[er] septembre 1793, tout d'un coup, en vertu d'une détermination soudaine, à minuit, on tire les détenus de prison et on les transporte sur des charrettes de Chambéry à Grenoble, où ils manquent en arrivant d'être massacrés par la populace. Puis un autre caprice les ramène de Grenoble à Chambéry; le 9 thermidor les sauve: « Sans le 9 thermidor, dit l'auteur du mémoire, c'est une opinion « universelle dans le département du Mont-Blanc, tous les prisonniers devaient être égorgés. »

Dans un moment si terrible, il arriva ce qui devait arriver : tous ceux qui purent s'échapper le firent et se réfugièrent soit en Piémont,

soit en pays neutre. Et ici l'auteur, invoquant les actes mêmes de la Convention après le 9 thermidor, démontre que ces émigrés par force majeure ne sont pas des émigrés.

Redevenue libre, la Convention, dans sa séance du 9 mars 1795, disait anathème au coup d'état du 31 mai qui avait proscrit les prétendus fédéralistes. — Une nouvelle loi (celle du 22 prairial) vint au secours des malheureux qui n'avaient fui la terre de liberté que pour échapper à la hache de Robespierre : elle rappelait ceux qui s'étaient soustraits depuis le 31 mai 93.

L'auteur discute avec fermeté et éloquence pour réclamer le bénéfice de cette loi en faveur des prétendus émigrés savoisiens. Il s'adresse, en terminant, aux Conseils, il apostrophe le Directoire exécutif et le rappelle à la clémence et à la justice au début d'un régime nouveau. M. de Maistre est ici le Lally-Tolendal de sa contrée, comme dans son pamphlet de *Claude Tétu* il s'en était montré par avance le Paul-Louis Courier.

Ces préliminaires une fois accomplis, cette dette payée, et comme tout échauffé encore de sa guerre de montagnes, il sort enfin de la politique locale et s'élève au rôle de publiciste européen par ses *Considérations sur la France*. L'aspect change : ce n'est plus à un *Vendéen de Savoie* qu'on va avoir affaire, c'est à un contemplateur plutôt stoïque et presque désintéressé. On a souvent admiré comment M. de Maistre, un étranger, avait si bien, je veux dire si fermement jugé du premier coup, et de si haut, la révolution française; c'est, on vient de le faire assez comprendre, qu'il n'y était pas étranger, c'est qu'il l'avait subie et soufferte dans le détail; il ne l'a si bien jugée en grand, que parce qu'il en avait pâti *de très près*, et en même temps *de côté*. La double position (outre le génie) était nécessaire. A un certain moment, il a pu se détacher de la question locale et planer du dehors sur l'ensemble. Nous allons l'y suivre et le considérer dans cette phase nouvelle, définitive. Jusqu'ici il nous a suffi de le faire connaître graduellement et de le produire, non absolu encore, par des extraits, par des analyses, en nous effaçant. Malgré notre désir et notre insuffisance, il nous sera difficile de continuer à faire de même, et de contenir tout jugement contradictoire en face de l'intolérance fréquente des siens.

SAINTE-BEUVE.

(*La seconde partie au prochain numéro.*)

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 juillet 1843.

Nous entrons dans la saison morte pour la politique. On dirait, à l'apathie qu'on rencontre partout, sur toutes choses, que les esprits n'ont plus de sève, qu'ils se dépouillent et laissent tomber leurs idées comme les feuilles tombent en automne. La presse elle-même n'a plus ni fécondité ni énergie: en publiant tous les jours le même nombre de lignes, elle ne croit plus remplir une grande et noble mission; elle paie une dette; elle ne veut que s'acquitter envers ses abonnés.

Il y a là quelque chose de plus que ce besoin de repos qu'on éprouve chaque année à la fin de la session législative. Il y a pour tout le monde du malaise et un peu de dégoût : nul n'est content de soi ni des autres. La session n'aura été fructueuse et satisfaisante pour personne. Nul ne s'en trouve plus fort qu'il n'était; nul n'en emporte de vives espérances et une vue nette de son avenir.

L'opposition ne peut certes pas se féliciter de ses efforts. Les conservateurs ont repoussé à peu près toutes ses tentatives. Les vieilles questions qu'elle a essayé de rajeunir n'ont trouvé de sympathie ni dans la chambre ni dans le pays. En les proposant à une assemblée nouvellement élue, l'opposition espérait peut-être des adhésions nombreuses parmi les nouveaux députés. Peut-être a-t-elle cru qu'il fallait mettre promptement à l'épreuve les esprits incertains et gagner de vitesse le parti conservateur. Le succès n'a point justifié cette politique. Ces questions étaient de vieilles questions, des questions épuisées pour tout le monde, et les nouveaux députés, la plupart du moins, étaient bien décidés à ne pas épouser des querelles qui sont désormais sans intérêt pour le pays. A tort ou à raison, le public ne veut plus entendre parler de réformes et d'innovations dans notre organisation politique. Il se dit que toute machine dont les rouages seraient, sous prétexte de perfectionne-

ment, incessamment dérangés, ne fonctionnerait guère et ne donnerait pas de résultats. En s'obstinant dans ces questions inopportunes, l'opposition se séparerait de plus en plus du pays, qui veut aujourd'hui une politique active, vouée aux affaires et au développement des forces nationales.

Les conservateurs, aidés par les fausses manœuvres de l'opposition, ont promptement rallié un nombre considérable de députés et assuré la prépondérance de leur parti dans la chambre. Il n'y a pas d'illusion possible : la majorité est aux conservateurs. Cette majorité est d'autant plus solide et certaine qu'elle n'est pas l'œuvre du ministère; elle s'est, pour ainsi dire, faite d'elle-même. Elle a accepté le ministère que la couronne lui présentait, mais elle ne vient pas de lui; elle ne se dissoudrait point, si le ministère se retirait. Tout ministère intelligent, capable, la retrouverait, à la seule condition d'être un ministère franchement conservateur.

Mais cette indépendance de la majorité vis-à-vis du cabinet, heureuse à certains égards, n'a pas été sans inconvéniens pour le pouvoir. La majorité a manqué souvent de discipline et de conduite. Ferme, compacte, docile dans les questions de gouvernement, dans les questions qui touchaient aux intérêts les plus chers aux conservateurs, elle a été plus d'une fois volontaire, incertaine dans les questions d'affaires. Elle paraissait alors vouloir s'emparer de l'administration du pays; on aurait dit que les ministres n'étaient à ses yeux que les premiers commis de ses commissions; elle a porté la main aux choses de détail plus minutieuses et les moins dignes de fixer l'attention d'une législature. Ce fait est grave. Il donnerait, s'il se renouvelait, des habitudes qui ne seraient guère compatibles avec les principes de notre système administratif. Les affaires publiques s'en ressentiraient, car cette intervention, au lieu d'être une force, ne serait qu'une entrave. Après tout, cependant, il ne faudrait pas trop s'alarmer de ces faits. La chambre a été loin d'apporter aux questions d'affaires cette attention soutenue, cet esprit de suite, cette action persévérante, qui peuvent faire craindre un empiètement d'un pouvoir sur l'autre, un trouble dans la distribution des pouvoirs politiques. Ses excursions dans le domaine de l'administration n'étaient pas l'effet d'un système, l'application d'un principe; elles n'étaient que des actes d'indépendance.

La chambre n'avait pas la prétention de gouverner; elle voulait seulement faire sentir que nul ne la gouvernait. Elle a peu fait, mais elle a trop souvent empêché de faire. La session aura été fort longue, mais à peu près stérile. Les députés se retirent avec le sentiment de n'avoir pas suffisamment mis à profit le temps qu'ils ont consacré à la chose publique. Le pays doit remercier la chambre de l'attitude politique qu'elle a prise, mais il en attendait davantage pour l'expédition des affaires.

Le ministère, à son tour, n'est sans doute pas très content de lui-même et de la situation que la session lui a faite. Il a eu des succès, et rien ne paraît menacer son existence. Il n'est pas moins certain qu'après tout la seconde partie de la session l'a plutôt affaibli que fortifié. Il a été évident que les

chambres ne comptaient pas assez avec lui. Il n'avait pas la direction et le gouvernement de la majorité : au lieu d'exercer cette initiative d'en haut qui appartient à un gouvernement fort et résolu, il s'est trop appliqué à suivre les volontés de ses amis, à s'en faire l'instrument. Cette attitude lui a donné dans l'opinion une place moins élevée que celle à laquelle il pouvait aspirer. Tranchons le mot : il a eu peur de la majorité, et il a eu tort d'en avoir peur, car la majorité, à son début dans la carrière législative, a bien montré qu'elle croyait difficilement pouvoir se passer de lui. La chambre aurait eu quelques momens d'humeur, comme le parlement anglais en a éprouvé à l'égard de sir Robert Peel; mais en définitive elle lui aurait su gré d'une direction plus ferme et d'une session mieux remplie et plus utile au pays. Tout le monde y aurait gagné. La chambre et le ministère se seraient séparés en meilleurs termes et sans récriminations réciproques. Ces remarques ne sont peut-être pas inutiles à la veille d'une modification du cabinet. Il paraît certain que le ministère de la marine doit désormais être regardé comme vacant. La santé de M. l'amiral Roussin lui commande, dit-on, le repos le plus absolu de corps et d'esprit. Si le ministère s'adjoint, pour un département aussi important que celui de la marine et des colonies, un homme qui vienne confirmer, pour ainsi dire, le cabinet dans ses habitudes d'hésitation, de timidité, de résignation, il s'exposera, pour la session prochaine, au danger que doivent le plus redouter des hommes considérables et qui se respectent : au danger de tomber, non par la politique, mais par les affaires.

La crise qui agite l'Espagne n'aura pas, ce nous semble, une prompte issue. A la vérité, l'insurrection s'est de plus en plus étendue; les esparteristes n'occupent plus que la capitale et un petit nombre de villes; les insurgés s'organisent et préparent des coups décisifs. Toujours est-il que les corps d'armée que commandent Espartero, Van-Halen, Seoane et Zurbano, ne sont pas dissous, que le régent dispose toujours de forces redoutables, surtout en artillerie et en cavalerie, et qu'il est toujours maître de Madrid et gardien de la reine. L'issue de la lutte est donc incertaine; cette longue incertitude s'explique par la constitution sociale de l'Espagne. On ne peut pas nier que le mouvement contraire à Espartero ne soit assez général; il s'est propagé de Barcelone jusqu'à Séville et à Badajoz; il a passé l'Èbre et envahi les provinces basques. Cependant le mouvement n'est pas national dans le sens strict du mot; ainsi que tout ce qui se fait en Espagne, c'est là un fait essentiellement municipal. A la vérité, la plupart des villes suivent l'impulsion, adhèrent au *pronunciamento;* mais il y a toujours quelque chose de local, de décousu dans un fait espagnol, quelque général qu'il soit. Dans un pays unitaire, un mouvement de la sorte aurait été du premier coup irrésistible; il aurait éclaté à Madrid, ou bien les insurgés se seraient tous, par une pensée première et commune, jetés comme un torrent sur Madrid, pour y occuper le siége du gouvernement et y proclamer, par l'organe des cortès, la déchéance

d'Espartero. Rien de semblable jusqu'ici en Espagne. Madrid ne signifie rien pour les Espagnols; il fera son *pronunciamento*, si bon lui semble; on se passera de lui, s'il persévère dans sa fidélité à Espartero. Un Espagnol conçoit parfaitement que toute l'Espagne soit gouvernée par des juntes locales, tandis que le régent occuperait encore pendant deux mois, six mois, un an, deux ans, la capitale et la banlieue.

Il est vrai que les nouvelles les plus récentes annoncent la marche sur Madrid de divers corps d'insurgés. Si cette nouvelle se confirme, il se pourrait qu'une lutte sanglante éclatât aux portes, au sein même de la capitale. Le régent peut-il assumer la responsabilité d'un fait de cette nature?

Sans vouloir pénétrer dans les mystères de l'avenir, on ne peut pas ne pas reconnaître que la position personnelle d'Espartero est sérieusement compromise, quelle que soit d'ailleurs l'issue de la lutte. Qu'a-t-il devant lui dans l'hypothèse la plus favorable? Une régence de quelques mois et au bout des haines sans nombre, des haines implacables, espagnoles, et pas la moindre chance de pouvoir continuer à jouer un rôle quelconque dans son pays, et cela lors même qu'il parviendrait à dissiper l'insurrection sans effusion de sang, sans cruautés, sans tyrannie. Or, pour peu qu'on connaisse l'Espagne, on sait que cela est impossible. Ses ennemis ne se soumettront pas sans une lutte acharnée, et ses amis ne lui permettraient pas d'être clément et modéré, le voulût-il.

En attendant, la reine est toujours à Madrid, protégée, dit-on, par un régiment de ligne et des milices. Il est difficile de se persuader que les deux partis ne méditent pas de s'emparer de ce précieux dépôt pour s'en faire une force morale et peut-être un moyen de transaction. On disait aujourd'hui que les esparteristes de la capitale avaient imaginé un coup de main pour amener la reine au camp d'Espartero, mais que, ce projet ayant été déjoué, l'exécution en était désormais impossible. Peut-être n'était-ce là qu'un faux bruit, une de ces calomnies que les partis se jettent à la tête l'un de l'autre. Quoi qu'il en soit, il nous paraît évident que le premier devoir du régent dans ces difficiles conjonctures est de songer à la sûreté de la reine. Comment peut-il la laisser ainsi exposée aux coups de main des hommes les plus audacieux, les plus aventureux de l'un ou de l'autre parti, n'ayant pour toute garantie qu'un régiment et quelques miliciens?

Le régent, dit-on, marche sur Ocana; les uns pensent que ce mouvement a pour but de se rapprocher de la capitale; les autres n'y voient qu'une tentative pour rejoindre Van-Halen dans l'Andalousie. Mais le régent voudra-t-il s'enfoncer ainsi dans l'Andalousie en laissant la reine à Madrid? Et s'il marche sur Madrid, sera-ce seulement pour y livrer des combats qui pourraient jeter la capitale dans la plus violente anarchie?

Il ne reste, ce nous semble, qu'une voie honorable ouverte au régent : c'est de rentrer effectivement à Madrid, mais pour rapporter, vu les circonstances, le décret de dissolution des cortès, pour convoquer sur-le-champ le parle-

ment et lui déclarer que, plutôt que de le conserver au prix d'une guerre civile, il préfère déposer le pouvoir que la nation lui avait confié. A la tête d'une armée encore fidèle et dévouée, c'est là un rôle qui ne manque pas de grandeur, et les Espagnols ne sont pas insensibles à la grandeur et au courage.

Mais nous n'avons garde d'insister sur une pensée qui paraîtra sans doute fort romanesque aux ambitieux de bas étage, si nombreux de nos jours. Ce qui méritera peut-être davantage leur attention, c'est la situation des colonies espagnoles. Là commandent, avec un pouvoir qu'on peut dire absolu, les hommes les plus dévoués au régent, les *ayacuchos* les plus ardens et les plus résolus. Que feront-ils en recevant les nouvelles d'Espagne? Il vaut la peine d'y regarder.

Le gouvernement anglais temporise encore à l'égard de l'Irlande. La question s'agite au sein du parlement, mais sans incident remarquable. On peut cependant citer le discours de sir J. Graham comme un fait qui n'est guère propre à calmer les esprits, et qui pourrait faire supposer de la part du gouvernement anglais des intentions très sévères et des projets violens à l'endroit de l'Irlande. Nous avons cependant peine à croire qu'on songe sérieusement à se jeter dans cette voie. Elle n'est plus de notre temps ni de nos mœurs. A peine serait-elle concevable si les Irlandais n'avaient absolument aucune réclamation fondée à proposer, aucune demande légitime à faire valoir. En est-il ainsi? A part quelques fanatiques, il n'y a pas d'homme consciencieux qui puisse répondre affirmativement. L'Irlande est un malade qu'il faut ménager, traiter avec douceur, guérir peu à peu; l'Angleterre ne doit pas oublier que les maux de l'Irlande sont en partie son œuvre.

Un duel entre des personnes connues et qui a eu de funestes résultats a vivement préoccupé les esprits en Angleterre. Les hommes pieux et les philantropes se sont émus. Un membre du parlement, M. Turner, a interpellé sir Robert Peel pour savoir si dans la prochaine session du parlement le gouvernement présenterait un bill pour prévenir le duel. La réponse du ministre a été marquée au coin de cette prudence éclairée qui le distingue. Le gouvernement de la reine, a-t-il dit, ne pouvait encore prendre aucun engagement au sujet d'une question si grave, si délicate, et qui mériterait d'être mûrement étudiée; mais l'honorable membre n'est pas lié par les scrupules du gouvernement : la voie de l'initiative lui est ouverte, et le ministre l'engageait à s'en servir. Ainsi une motion sur le duel ne tardera probablement pas à être présentée au parlement. Nous en sommes bien aises. La discussion y pénétrera sans doute dans toutes les profondeurs de cette grande et belle question, et il en jaillira des lumières qui pourront être utiles pour d'autres législations. On a beaucoup dit qu'une bonne loi spéciale sur le duel était chose impossible. C'est là, ce nous semble, une erreur. Parce qu'il y a eu sur le duel plus d'une loi absurde, faut-il en conclure qu'il n'est pas donné aux hommes de faire sur cette matière délicate une loi raisonnable? Que veut-on en défi-

nitive? Laisser tout duel impuni? traiter tout duel comme un meurtre ou comme une tentative de meurtre ? Qui ne voit pas que ce sont là deux extrêmes, et deux extrêmes qui en réalité se confondent et n'en font qu'un ? C'est l'impunité du duel. On ne fera jamais accepter à un jury une doctrine qui revient à dire qu'un combat loyal, pour des motifs plus ou moins graves, est une tentative de meurtre. Le duel est un fait *sui generis*. Il peut être un délit; il peut mériter une répression plus ou moins sévère, selon les circonstances et la position morale du délinquant. C'est au législateur de faire les distinctions nécessaires et de promulguer une loi qui fasse la part de toutes choses, et qui, par des sévérités excessives, ne laisse pas complètement impunis même les faits qui seraient dignes de répression.

Les affaires de Serbie semblent terminées. Ce que voulait la Russie, c'était l'annulation du choix fait sans son assentiment et une élection nouvelle faite sous ses auspices et avec son autorisation. L'Europe sanctionnera-t-elle long-temps par son silence les prétentions du cabinet russe? Sera-t-il donc reconnu en Serbie et dans tout l'Orient que les décisions de la Porte ne signifient absolument rien, et que l'empereur de Russie n'a qu'à écrire une lettre pour que tous les firmans soient à l'instant même lacérés? Veut-on persuader aux provinces du Danube que c'est vers la Russie qu'elles doivent désormais tourner leurs regards, que c'est son protectorat qu'il faut invoquer, que c'est à ses désirs qu'il faut se conformer, en attendant le jour où l'on devra, comme sujets, obéir à ses ordres? C'est ainsi qu'on laisse s'achever peu à peu la ruine de la Porte, comme s'il fallait renoncer à tout espoir de la sauver.

La lutte entre Buenos-Ayres et Montevideo devient de plus en plus acharnée. L'armée de Rosas serre de très près la ville de Montevideo; peut-être en est-elle maîtresse à cette heure, et Dieu sait quelles horreurs peuvent, dans ces climats, se permettre les vainqueurs. On dit qu'un grand nombre de Français établis à Montevideo, au lieu de rester spectateurs d'une lutte qui ne les concerne pas, ont épousé la cause des unitaires, et qu'ils se sont enrôlés sous la bannière de Paz, malgré les représentations de notre consul. Si le fait est vrai, il est on ne peut pas plus déplorable; il nuit à l'influence et paralyse l'intervention protectrice des représentans de la France. De simples particuliers n'ont pas le droit de jeter ainsi leur pays dans de graves difficultés diplomatiques, et de lui préparer des embarras pour satisfaire leurs fantaisies et leurs passions politiques. Tant qu'on conserve la qualité de Français, on ne doit pas s'immiscer dans des querelles étrangères à la France. Ce n'est qu'en respectant les principes d'une neutralité que rien ne doit altérer, et en se conformant aux instructions des représentans de son pays, qu'on a droit à leur protection. Nos agens sont chargés de protéger les intérêts français et non les caprices et les témérités du premier venu. Ces faits sont d'autant plus coupables, qu'ils peuvent devenir le prétexte des calomnies que l'étranger se plaît si souvent à répandre contre la France et son gouvernement. C'est ainsi que cette espèce de club ou de comité de salut public, comme on voudra l'appeler, qui vient de se former à Madrid, et qui est composé, dit-on, de la députation

provinciale, de la muncipalité et des chefs esparteristes de la garde nationale, a publié et distribué un manifeste qui contient contre la France et le gouvernement français les imputations les plus fausses. Certes, nul n'a plus respecté que notre gouvernement l'indépendance et la dignité de l'Espagne; les actes et les paroles du gouvernement à ce sujet sont également irréprochables. Et il est plus que surprenant que des hommes d'Espartero, qu'un parti qui n'est connu que par sa déférence pour l'étranger, ose accuser la France d'influence illégitime et d'intrigues; ces sottes diatribes ne méritent pas l'honneur d'une réfutation. Nous voulons bien qu'il y ait encore des Pyrénées, et en vérité il serait difficile de dire, l'histoire à la main, de quel avantage ont jamais été, pour la France, le voisinage et l'amitié politique de l'Espagne; mais de notre respect pour l'indépendance de l'Espagne le parti d'Espartero aurait tort de conclure que la France devrait supporter l'établissement au-delà des Pyrénées d'un système avoué et permanent d'hostilités contre elle. Le premier besoin d'une nation, c'est de se protéger elle-même et de se défendre. Que le gouvernement espagnol n'ait pour nous ni amitié ni sympathie, soit: c'est son droit; mais si de la froideur et de l'indifférence il passait à des vues hostiles et à des pensées nuisibles à son voisin, commencerait alors le droit de la France.

— Il y a vingt ans déjà que le gouvernement prussien et l'Académie de Berlin poursuivent, avec persévérance, l'exécution d'un recueil général des inscriptions grecques. Ce concours prêté aux lettres par la politique, ce vaste et curieux monument élevé, sous les auspices de l'administration, à l'archéologie et à la science historique, étaient faits pour éveiller ailleurs de nobles jalousies, pour piquer d'honneur l'érudition francaise. M. le ministre de l'instruction publique, mu par une pensée à la fois scientifique et nationale, a conçu l'idée d'une collection plus utile encore et bien autrement vaste. Il ne s'agit de rien moins que d'un ample et complet répertoire des inscriptions latines où viendront, dans un ordre meilleur, se fondre tous les recueils antérieurs, toutes les publications partielles, tous les documens dispersés, sans compter les résultats des investigations nouvelles et les innombrables textes épigraphiques que nos conquêtes d'Alger apportent chaque jour à la science. Un pareil monument, on le conçoit, ne peut être exécuté qu'avec le concours, et, si l'on peut dire, avec la collaboration de tout le monde; heureusement l'appel fait par M. Villemain ne peut manquer d'être entendu dans tout le territoire de l'ancienne société romaine. L'exécution d'une semblable tâche revenait de droit à la France : la France est restée romaine plus qu'aucune autre nation, et c'est elle aussi qui a donné la première à l'Europe l'exemple de ces grandes entreprises d'érudition, qui, quoi qu'on en dise, n'ont été dépassées nulle part. En confiant à des hommes aussi entendus en ces matières que le sont MM. Leclerc, Letronne et Patin, les soins et la surveillance d'une collection que l'état seul pouvait entreprendre, le ministre de l'instruction publique a donné à son projet des garanties d'exécution

sérieuse. C'est là un acte fait pour attirer à l'administration de M. Villemain les sympathies du monde savant.

— La littérature contemporaine a quelque peu abusé de la Bretagne, et nous avons eu tour à tour des contes, des poésies, des drames armoricains, toute une série de livres ennuyeux et prétentieux, où je ne sais quel faux air de couleur locale tenait trop souvent lieu de pensée, de plan et de style. La manie dure encore, et chaque jour cette pauvre contrée défraie, bien malgré elle, les inspirations des peintres qui la dépoétisent. Ce n'est pas toutefois la faute de la Bretagne, qui restera, malgré tout, pour l'observateur, une des plus curieuses et des plus originales provinces de la France. Entre les peintures plus fidèles et vraiment frappantes de cette civilisation à part, tout le monde a depuis long-temps distingué *les Derniers Bretons* (1) de M. Émile Souvestre. Ce livre, dont les meilleures parties ont été insérées autrefois dans la *Revue* et ne sont pas oubliées de nos lecteurs, reparaît aujourd'hui avec des additions curieuses sur une poésie populaire trop peu étudiée et sur des mœurs si inconnues, quoique si souvent décrites. M. Émile Souvestre a beaucoup corrigé et corrigé avec bonheur : ce zèle, trop rare et appliqué ici à une œuvre vraiment littéraire, mérite d'être noté et ne peut qu'ajouter au légitime succès d'un livre déjà accueilli avec faveur.

— On sait qu'il paraît à Naples, depuis long-temps déjà, un recueil qui a pour titre : *le Progrès des Sciences, des Lettres et des Arts*, et dont la publication atteste chez les Napolitains un goût prononcé pour les études sérieuses. Les plus hautes questions d'économie politique, de législation, de philosophie, d'histoire, y sont traitées avec soin et quelquefois avec bonheur. Un ancien officier, M. Luigi Blanch, est un des premiers collaborateurs de ce recueil, et y publie principalement de nombreux articles sur une matière toute spéciale, l'histoire de la science militaire. Tous les journaux militaires de l'Europe ont rendu compte avec éloge, il y a quelques années, d'un volume publié par M. Luigi Blanch sur ce sujet, et qui n'était autre chose que la réunion d'une série d'articles extraits du *Progrès*. La seconde édition de ce volume vient de paraître à Naples. La pensée première de cet ouvrage est parfaitement exprimée par ces mots de M. Cousin dans une de ses éloquentes leçons de 1828 : « Donnez-moi l'état militaire d'un peuple, sa manière de faire la guerre, et je me charge de retrouver tous les autres élémens de son histoire. Vous avez tous lu Thucydide : voyez la manière de combattre des Athéniens et des Lacédémoniens; Athènes et Sparte sont là tout entières. » Partant de ce principe, l'écrivain napolitain s'attache à raconter les différentes variations de l'art de la guerre, depuis les anciens jusqu'à nos jours, en les rattachant aux changemens opérés dans l'état social des peuples et dans l'ensemble des connaissances de l'esprit humain. C'est la philosophie

(1) Édition compacte en un vol. in-18, chez Coquebert, rue Jacob.

de l'histoire appliquée à l'histoire de la guerre. La philosophie de l'histoire est à Naples chez elle. C'est là qu'elle est née, dans les méditations solitaires de Vico, cet esprit si bizarre et si inventif. M. Blanch est un disciple de Vico, et des plus éclairés. Comme l'illustre auteur de *la Science nouvelle,* il aime à dégager les lois générales de l'enchaînement des faits particuliers. Il examine successivement la tactique de tous les célèbres capitaines, tant anciens que modernes, et il montre que les principes de ces grands stratégistes leur ont toujours été donnés par l'état de société du temps où ils vivaient. Son livre est divisé en neuf chapitres ou discours; l'un traite de la guerre dans l'antiquité, l'autre de la guerre au moyen-âge, celui-ci de Gustave-Adolphe, celui-là de Frédéric II, cet autre enfin de la guerre sous la révolution française et de Napoléon, et chacun de ces chapitres peut être lu avec fruit, non seulement par le tacticien, mais par le philosophe, l'historien, le législateur, par tous ceux enfin qui veulent se rendre compte des règles qui président au développement de l'activité humaine et qui se reproduisent invariablement dans tous les ordres de faits.

— Sous le titre de *Notice sur les Collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des villes du département du Nord* (1), il a paru un ouvrage plein de consciencieuses recherches sur l'histoire de la musique au XV[e] et au XVI[e] siècles. Versé à la fois dans la pratique et dans la théorie de cet art, l'auteur, M. Edmond de Coussemaker, avait plus d'une difficulté à vaincre pour mener à bien la tâche qu'il s'était assignée. Rien de plus rare que les ouvrages des compositeurs de cette époque, ouvrages écrits en général pour l'église, n'ayant reçu qu'une publicité orale, et dont les manuscrits, enfouis dans les maîtrises des vieilles cathédrales, des bibliothèques d'abbayes, ont été, pour la plupart, détruits lors de notre première révolution. Quelques-unes de ces compositions ont été gravées, il est vrai, à partir du commencement du XVI[e] siècle; mais en général on n'en rencontre çà et là que des débris. C'est dans la belle bibliothèque de Cambrai que M. de Coussemaker a principalement puisé les matériaux composant l'ouvrage qu'il vient de publier. Ces matériaux, moins nombreux que bien choisis, se divisent en imprimés et en manuscrits. Les documens manuscrits sont d'autant plus précieux, que presque tous contiennent des compositions inédites de musiciens inconnus jusqu'à nos jours, et appartenant à la fin du XV[e] siècle. L'auteur fait de ces compositions une analyse très exacte, en l'enrichissant de détails biographiques sur des compositeurs dont les noms nous sont révélés pour la première fois, tels que Cabilliau, Pierre des Cornets, Ducrocq. Afin de donner une idée de leur talent, M. de Coussemaker a placé à la fin du volume plusieurs petites pièces religieuses et profanes qui ne laissent pas de doute, pour l'époque où elles ont été écrites, sur le perfectionnement des formes matérielles et artificielles de l'harmonie, sur une nouvelle direction de la mu-

(1) Un vol. in-8°, chez Techener, place du Louvre.

sique d'église, et sur la naissance du drame musical. Certes cette époque est bien digne d'attention, car elle fut l'aurore d'une révolution immense dans l'art de composer la musique d'église, révolution complétée par le divin Palestrina.

L'ouvrage de M. de Coussemaker n'est pas seulement recommandable aux yeux de ceux qui s'occupent de la science musicale et de son histoire; il renferme une foule de particularités intéressantes pour les gens du monde. Ainsi, parmi les directeurs du pupitre de la cathédrale de Cambrai, l'auteur cite Laurent Devos, frère du fameux peintre, né à Anvers en 1533, et reproduit sur les derniers momens de ce digne et infortuné maître de chapelle un passage inédit du chroniqueur Jean Doudelet, aussi curieux que touchant. Devos devait sa place à l'archevêque de Berlaymont, qui l'honorait de son amitié, et auquel il avait voué la plus tendre reconnaissance. Le baron d'Inchy, gouverneur de Cambrai, ayant usurpé par des moyens odieux le pouvoir de ce prélat, qu'il chassa de la ville, et traité les bourgeois de la manière la plus tyrannique, Devos composa un motet à grands chœurs tiré de différens psaumes, et peignant les malheurs et les troubles de la cité cambraisienne. Il eut le courage de faire exécuter ce morceau après les vêpres, un jour de fête solennelle, en présence du gouverneur, qui ordonna qu'on le saisît aussitôt et qu'on le conduisît en prison. « Finalement, dit le chroniqueur, maître Laurent Devos fut pendu et étranglé sur le marché dudit Cambrai, comme autre séculier, n'ayant nul égard à son état de prêtrise, et cependant qu'il faisait ses préparations à la mort et qu'il parlait au peuple, remontrant que c'était à tort que l'on le faisait mourir, plusieurs tambours sonnaient autour de lui, afin qu'il ne fût ouï du peuple faisant ses justifications. Ses enfans de chœur y étaient présens, faisant de grands regrets sur la mort de leur maître et lui donnant l'adieu. Ainsi finit ses jours ce bon maître de chant. »

Après avoir analysé toutes les richesses que contient le dépôt de Cambrai, M. de Coussemaker s'occupe des ouvrages appartenant aux bibliothèques de Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes. Il prouve par des documens authentiques que, dès 1575, la musique religieuse était cultivée, dans cette dernière ville, avec solennité. Enfin, il termine sa notice en citant le texte de vingt-six chansons des XIIIe et XIVe siècles. Les quatre premières ont été mises en musique à trois parties par Adam de La Hale, surnommé le bossu d'Arras, auteur du *Jeu de Robin et Marion*, espèce d'intermède dramatique annonçant déjà la naissance de l'opéra-comique. Ces chansons ont toute la naïveté de l'époque, et ne manquent ni de grace ni d'harmonie. L'ouvrage de M. de Coussemaker, qui n'a été tiré qu'à cent dix exemplaires, forme un beau volume orné de planches de musique et d'un dessin colorié, aussi curieux qu'original, qui sert de frontispice au manuscrit 124 de la bibliothèque de Cambrai.

L'ÉGLISE D'IRLANDE.

Dans ma précédente lettre, j'ai dit quelles étaient les causes purement politiques, les causes accidentelles de l'agitation qui règne en Irlande; il me reste à dire quelles en sont les causes permanentes. Que l'avénement des tories au pouvoir, et la position particulière de M. O'Connell aient exercé une grande influence sur la situation actuelle, je le veux bien; mais croire qu'un changement de ministère, ou la disparition de M. O'Connell de la scène publique ramènerait la tranquillité en Irlande, ce serait s'abuser singulièrement. Ce n'est pas M. O'Connell qui a créé l'agitation, c'est l'agitation qui a créé M. O'Connell. L'Angleterre a pour habitude invariable de ne s'occuper de l'Irlande que quand des troubles sérieux y appellent forcément son attention; puis quand ces troubles sont passés ou comprimés, elle retombe dans son orgueilleuse indifférence. Ainsi le mouvement actuel en faveur du rappel pourra être étouffé, ou pourra s'éteindre de lui-même; mais ce serait une folie d'imaginer qu'il ne se reproduira pas un an ou deux ans après, et par intermittences, tant que les causes générales qui l'ont produit seront laissées intactes. Il y a eu des insurrections en Irlande avant M. O'Connell, il y en aura après lui. M. O'Connell se vante, et avec raison, d'avoir su remplacer par des mouvemens pacifiques et organisés les révoltes sanglantes, souvent barbares, qui désolaient autrefois l'Irlande. On peut dire que la paix repose aujourd'hui sur la vie de cet homme, et on peut à peine dire s'il aura lui-même la force de dominer toujours ce mouvement, qu'il a soulevé. L'Angleterre a beau l'accuser et le maudire, elle a beau vouloir rejeter sur lui la responsabilité du sang qui serait versé dans la lutte; l'Angleterre se ment à elle-même. Elle sait bien que le mal a une autre origine. L'agitation peut enflammer les griefs; elle ne les crée pas. S'il n'y avait pas en Irlande des causes radicales de révolution, M. O'Connell ne serait pas si puissant. En excitant les passions populaires, il pourrait produire une révolte accidentelle; mais, malgré tout son ascendant et toute son éloquence, il ne réunirait pas toute une nation dans un seul sentiment et dans une seule idée, si ce sentiment et cette idée n'étaient pas déjà au fond des cœurs. Écartons donc, monsieur, les questions de personnes, et sir Robert Peel, et lord John Russell, et M. O'Connell lui-même. Avant eux, il y avait l'Irlande, après eux il y aura encore l'Irlande. J'ai cherché à montrer précédemment que le rappel de l'union entre l'Angleterre et l'Irlande était impraticable, et que lors même qu'il serait praticable, il ne pourrait être que funeste à l'Irlande elle-même. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire, et que l'Irlande,

ne pouvant obtenir le rappel, ne puisse pas, ne doive pas obtenir autre chose? Certainement non. Depuis bientôt trois mois, le parlement anglais s'occupe de l'Irlande. Les discours pleuvent, mais de ce flux de paroles que sort-il? Rien. Pourquoi? Est-ce parce qu'on ne sait que faire? Non: c'est parce qu'on ne veut pas, parce qu'on n'ose pas faire. On sait bien où est le mal, mais on a peur du remède. L'Angleterre n'ose pas aborder de front la question principale, la grande difficulté, l'église.

L'église protestante d'Irlande, *fons, origo mali!* c'est là qu'est le mal, c'est là qu'est la plaie. L'église protestante est, en Irlande, l'église de l'étranger, le bagage de la conquête, la personnification de plus de quatre siècles de tyrannie. Tant que cet arbre exotique, transplanté par la force sur le sol irlandais, continuera de pomper et d'absorber la substance de tout un peuple qui refuse de s'asseoir à son ombre maudite, tant que sept millions d'hommes verront leur religion nationale insolemment réduite à l'état de servage par le culte de sept cent mille hommes, jamais l'Irlande ne connaîtra la paix, et jamais l'Angleterre, qu'elle le sache bien, ne connaîtra le repos. Un homme qui ne parle pas légèrement, parce que ses paroles ont la plus grande influence, lord John Russell, disait il y a peu de jours dans la chambre des communes: « L'état de l'Irlande n'a jamais été réglé depuis le temps où la fiction de la loi était qu'il n'y avait pas de catholiques, que les protestans seuls existaient aux yeux de la loi, et que la loi ne connaissait pas les catholiques. Les institutions présentes sont encore en grande partie fondées sur cette fiction. Vous avez admis les catholiques au partage des droits politiques et civils. Alors vous devez organiser l'Irlande conformément à l'état politique et civil que vous avez reconnu aux Irlandais par l'acte d'émancipation. »

Et lord John Russell ajoute, avec toute l'autorité de son nom, de son caractère et de son talent, qu'il est absolument impossible que l'église d'Irlande puisse rester constituée comme elle l'est aujourd'hui. Cependant, après avoir fait cette confession, lord John Russell est-il disposé à aller plus loin? Hélas! non. Le chef du parti libéral s'arrête en se rappelant qu'il est protestant et qu'il est Anglais. Il ne conclut pas, ou plutôt il conclut en disant qu'il ne veut point détruire la suprématie de l'église établie en Irlande, parce que ce serait mettre en danger la suprématie de l'église établie en Angleterre et de l'église établie en Écosse.

Et quand cela serait, qu'est-ce que cela prouve? Faudra-t-il donc toujours que l'Irlande paie pour l'Angleterre et pour l'Écosse? La question de l'église, en Irlande, ne doit-elle pas être traitée purement et simplement comme une question irlandaise? Aux yeux des partisans de l'égalité religieuse, l'église protestante d'Irlande a le double vice, d'abord de constituer une religion d'état, ensuite de ne représenter que la religion de la minorité. Dans tous les pays où il existe une religion d'état, cette religion a du moins le mérite ou l'excuse d'être celle de la majorité; l'Irlande seule présente cette anomalie d'une église dominante de droit, et de fait rejetée et détestée par l'immense majorité de la population à laquelle elle est imposée. On dira peut-être que

je considère ici l'Irlande comme un pays indépendant, et non comme une partie d'un tout, comme une annexe du royaume-uni de la Grande-Bretagne. Mais à ce compte, l'Écosse n'est-elle pas également une partie de ce tout, et cependant l'Écosse n'a-t-elle pas une religion d'état qui est celle de la majorité, n'a-t-elle pas une église indépendante et séparée de l'église d'Angleterre? Si l'Angleterre pose en principe que l'état ne doit reconnaître qu'une seule religion, pourquoi ce principe n'est-il pas appliqué à l'Écosse comme à l'Irlande? Pourquoi le culte presbytérien est-il privilégié, quand le culte catholique est exclus? L'Angleterre a une église nationale, l'Écosse a une église nationale, l'Irlande seule a une église étrangère. Les églises d'Angleterre et d'Écosse ont pour elles le nombre, le fait, qui finissent par devenir le droit; l'église d'Irlande n'a ni le droit ni le fait : elle n'a que la force, et la force n'a jamais suffi pour lui faire prendre racine dans le pays qu'elle opprime.

Quand le sanguinaire et despotique Henri VIII se fit en Angleterre le chef de la réformation, il créa promptement des prosélytes à l'aide de la confiscation et de la distribution des biens ecclésiastiques. La persécution et le règne éclatant et populaire d'Élisabeth continuèrent cette œuvre de transformation; mais ce qui contribua par-dessus tout à *protestantiser* l'Angleterre, ce fut le caractère essentiellement national qu'assuma, presque dès son origine, le nouveau culte. L'idée du catholicisme romain s'associa, dans l'esprit de la nation, à l'idée de la domination étrangère; les nobles s'étaient faits protestans pour avoir part aux dépouilles de l'église, le peuple se convertit à son tour par patriotisme. Cela explique comment le pouvoir temporel fut immédiatement investi du pouvoir spirituel, et l'a gardé intact jusqu'à nos jours, et comment la religion anglicane, œuvre du roi et des nobles, devint, par suite de circonstances purement politiques, la religion du peuple et de la majorité.

En Écosse, au contraire, la réformation partit du peuple pour remonter aux grands; mais le mouvement, quoique inverse de celui de l'Angleterre, fut également national. Les tentatives réitérées des souverains anglais pour introduire la hiérarchie épiscopale dans l'église républicaine de l'Écosse ne firent qu'attacher plus profondément le peuple à son culte national; l'Angleterre fut obligée de capituler et de reconnaître en Écosse une église indépendante. Il y eut donc en Écosse, comme en Angleterre, une religion dominante, et cette religion fut également celle de la majorité.

Ce fait de la suprématie légale de l'église presbytérienne en Écosse est très important en ce qu'il prouve que le maintien de l'église protestante en Irlande est, pour l'Angleterre, une question politique et non une question religieuse, une affaire d'opportunité, et non une affaire de principe. L'Écosse a été traitée comme un pays uni, l'Irlande comme un pays conquis, et c'est ce qui a fait que la religion nationale de l'Irlande n'a jamais eu une existence légale.

Le protestantisme est entré en Irlande avec la conquête, et y est resté avec les conquérans; il devait y rencontrer, dès l'origine, une résistance non-seu-

lement religieuse, mais aussi nationale. Henri VIII et Élisabeth firent en Irlande ce qu'ils avaient fait en Angleterre, ils confisquèrent et distribuèrent toutes les propriétés religieuses; mais le peuple s'attacha plus que jamais à son clergé dépouillé et proscrit. Il y avait entre eux une solidarité nationale qui avait sa source dans des évènemens bien antérieurs aux guerres religieuses. A l'époque de la conquête normande, au XIIe siècle, le clergé irlandais avait partagé courageusement le sort de la population indigène. Le clergé séculier était alors composé par une classe d'hommes beaucoup plus cultivés qu'on n'aurait dû l'attendre dans l'état presque barbare du pays. C'étaient en général des Irlandais élevés dans les universités d'Espagne, et même des Espagnols émigrés. Une chose curieuse à remarquer aujourd'hui, c'est que cette Irlande, qui est le dernier boulevard de l'église de Rome dans les îles britanniques, fut octroyée à l'Angleterre par deux papes, par les bulles d'Adrien IV et d'Alexandre III.

Ce fut, au reste, pour cette raison, que les biens monastiques furent en général respectés lors de la conquête par Henri II. Les monastères servirent d'asile à la population indigène, les conquérans eurent à lutter pendant près de quatre siècles, et ne purent achever leur œuvre qu'à l'aide de la réformation. A cette époque, la confraternité du clergé et du peuple irlandais fut cimentée de nouveau par la persécution que souffrit à son tour le clergé. La résistance, qui n'avait jusque-là été que nationale, devint aussi religieuse; les Anglais ne furent plus seulement des Saxons, ils furent encore des hérétiques.

Les soixante années qui suivirent l'introduction de la réforme en Irlande sont des plus sanglantes que l'histoire ait jamais eu à raconter. La possession de la terre changea entièrement de mains; les biens du clergé régulier furent distribués à des nobles anglais, et les dignités et les revenus du clergé séculier passèrent à peu près intactes aux dignitaires de l'église protestante. Ce fut dès cette époque que commença ce système qui est devenu la plaie de l'Irlande, et qu'on appelle l'*absenteisme*. Le clergé protestant, presqu'entièrement composé d'Anglais, resta en Angleterre au lieu de résider en Irlande, et dépensa dans son pays les revenus qu'il tirait du pays conquis. Il afferma ses bénéfices à des entrepreneurs qui lui payaient une somme fixe, et qui acquéraient en échange le droit d'exploiter et de pressurer les tenanciers de la terre. Telle fut l'origine de l'*absenteisme*, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, et qui est une des principales sources de la misère de l'Irlande.

En se contentant de cette occupation matérielle du territoire, le clergé protestant abandonnait lui-même toute chance de domination morale. Aussi le clergé catholique conserva-t-il toute son influence; des communications actives furent maintenues, malgré les lois pénales, entre l'Irlande et l'Espagne, et entretinrent le feu sacré dans l'*Ile des Saints*.

De meilleurs jours semblèrent se préparer pour l'Irlande quand la révolution de 1640 força Charles Ier à recourir aux catholiques irlandais; mais le bras implacable de Cromwell n'en retomba que plus lourdement sur ce mal-

heureux pays. Le passage de Cromwell fut comme celui d'une colonne de feu. Les Irlandais tremblent encore quand ils entendent prononcer ce nom terrible, et l'autre jour vous avez vu M. O'Connell, dans une de ses harangues, rappeler, au milieu d'un frémissement universel, le souvenir des cruautés sanglantes du protecteur. La domination de Cromwell fut la plus périlleuse épreuve qu'eut jamais à traverser le catholicisme en Irlande, car elle comprenait un système, non-seulement de conquête, mais de conversion. Les enfans furent enlevés à leurs familles pour être confiés à des maîtres protestans; les propriétaires protestans et le clergé protestant furent forcés de résider sur leurs terres, et les lois portées contre les catholiques et leur clergé furent tellement cruelles, qu'en moins de deux ans presque toute la population catholique se fut réfugiée dans le Connaught. Cette province fut le seul champ d'asile qui lui fût ouvert, et c'est de là que vient le proverbe irlandais : Va au diable ou en Connaught (*go to hell or to Connaught*).

Cependant, après Cromwell, le catholicisme se releva comme un arbre après un coup de vent; la restauration et les règnes de Charles II et de Jacques II lui donnèrent un temps de repos. Ce temps fut court; la révolution de 1688 ramena la domination exclusive du protestantisme, et la bataille de la Boyne décida du sort du catholicisme. Dès-lors commença le système de la persécution légale; tout l'arsenal des lois fut mis en usage contre la religion du sol. Une des plus remarquables de ces lois fut celle qui, sans proscrire directement les prêtres, bannissait à perpétuité les évêques et tous ceux qui pouvaient conférer des ordres, de sorte que la ligne hiérarchique étant interrompue, et le clergé ne pouvant non plus se recruter par les prêtres étrangers, le culte catholique aurait dû s'éteindre avec la génération des prêtres vivans. Ce qu'il faut remarquer surtout dans le caractère de ces lois pénales, c'est qu'elles sont dirigées non pas contre les Irlandais, mais contre les catholiques, et qu'un Irlandais qui se fait protestant est admis à toutes les immunités dont jouit le culte dominant. Rien ne prouve mieux que la lutte établie entre l'Angleterre et l'Irlande a pour principe l'antagonisme des religions plus que celui des races. Les évènemens qui s'accomplirent depuis cette époque en Irlande sont mieux connus. Les grands principes de liberté politique et religieuse, et le libéralisme philosophique, proclamés par la révolution américaine et la révolution française, réagirent sur l'état de l'Irlande. A la fin du XVIIIe siècle, les catholiques obtinrent le droit de voter aux élections; le droit d'être élu devait nécessairement suivre le droit d'élire, et vous savez comment le gouvernement tory de 1829, emporté par l'opinion publique, proposa lui-même l'acte de l'émancipation des catholiques.

Lord Alvanley, monsieur, dans une brochure qu'il a publiée il y a déjà quelque temps (1), et dans laquelle l'état de l'Irlande était examiné avec beaucoup de sagacité, a fait une remarque très juste au sujet de l'acte d'émancipation : c'est que cet acte ne remédia à aucun des griefs matériels des ca-

(1) *The State of Ireland considered.*

tholiques, et ne leur conféra que des droits politiques. Les catholiques, en entrant dans le parlement, y passèrent donc immédiatement à l'état d'opposition, et furent réformistes par nécessité. Ainsi les deux principaux griefs des catholiques étaient l'obligation de payer la dîme à une église qui leur était hostile, et la composition des cours ecclésiastiques, qui ont, comme on sait, une juridiction civile très étendue, et dont les juges étaient en général des ministres protestans. L'acte d'émancipation ne porta remède à aucun de ces griefs; il ne fit donc en dernier résultat que des mécontens, en Angleterre comme en Irlande : en Angleterre parce qu'il souleva contre le gouvernement le parti protestant, en Irlande parce qu'il ne profita pas aux masses, et que la classe moyenne et la classe pauvre, bien que représentées au parlement, trouvèrent qu'après tout leurs intérêts matériels n'avaient éprouvé aucune amélioration, et qu'elles étaient toujours obligées de payer deux églises.

De la sorte, le gouvernement conservateur, en admettant les catholiques dans le parlement, ne fit que grossir les rangs du parti de la réforme. Dès ce jour, l'influence de l'Irlande plana sur la politique intérieure de l'Angleterre; pendant douze ans, elle domina le gouvernement; depuis deux ans, elle l'embarrasse, aujourd'hui elle le paralyse. L'acte d'émancipation et la révolution de juillet portèrent les whigs au pouvoir, et ce fut avec l'aide des Irlandais que les whigs firent passer le bill de réforme. Le parti libéral en Angleterre devint l'allié naturel du parti catholique en Irlande; M. O'Connell et ses amis secondèrent les réformes politiques, et, en échange, lord John Russell et son parti appuyèrent les réformes religieuses. J'ai dit, monsieur, dans une précédente lettre, comment les Irlandais, formant dans la chambre des communes l'appoint de la majorité ministérielle, devinrent de plus en plus les arbitres du gouvernement, et comment, pour cette raison, le sentiment protestant de l'Angleterre finit par se soulever contre les whigs et les renverser. C'était pour des considérations religieuses que certains des membres les plus importans du parti whig s'étaient jetés dans le parti tory. Le vieux lord Grey, fatigué et croyant qu'il était temps de s'arrêter, s'était retiré des affaires, abandonnant la réforme à sa pente. Lord Stanley et sir James Graham étaient sortis avec éclat du ministère dès qu'il s'était agi d'employer une partie des revenus de l'église d'Irlande à l'éducation du peuple sans acception de communions. C'était enfin la question de l'*appropriation* qui avait amené, en 1835, la chute du ministère de sir Robert Peel, et c'est peut-être encore sur cette question que s'engagera bientôt la lutte. Le ministre de l'intérieur, sir James Graham, a déclaré formellement, il y a peu de jours, que ni lui ni ses collègues ne consentiraient à ce que les revenus de l'église protestante fussent appliqués à des usages catholiques; mais sir Robert Peel et le duc de Wellington n'avaient-ils pas aussi déclaré qu'ils ne concéderaient jamais cet acte d'émancipation, qu'ils ont pourtant fini par proposer eux-mêmes?

Tout ce qui précède, monsieur, tend à établir que la religion protestante,

la religion de l'état, la religion de la loi, n'a jamais pu devenir, en Irlande, la religion populaire. Le culte proscrit, au contraire, a été fécondé par le sang, et des siècles de persécution n'ont fait que l'enraciner plus avant dans le cœur du peuple. Et comme le clergé catholique exerçait une influence politique en même temps que religieuse, il a constitué à côté et en dehors de l'état un pouvoir indépendant et irresponsable qui était à l'abri des lois, parce qu'il agissait sur les consciences et sur les sentimens, et qui était incompatible avec la sécurité de toute espèce de gouvernement. C'est ce caractère politique du clergé qui le rend surtout redoutable; c'est le clergé qui, en Irlande, fait les élections; c'est lui qui est à la tête des associations : à tous les *meetings*, les paroisses arrivent par bandes conduites par leurs prêtres, et le rappel est prêché du haut des chaires aussi bien que du haut des *hustings*. Le gouvernement a beau faire; il n'est pas de force à lutter contre le pouvoir spirituel, contre cette puissance insaisissable et incontrôlable qu'il peut concilier, mais qu'il ne vaincra pas.

Quelle a été, dans ces derniers temps, la condition du clergé catholique en Irlande? Jusqu'à la révolution française, il avait été composé en grande partie par des prêtres élevés dans les séminaires de France, d'Italie et d'Espagne. Ici, je laisse un protestant rendre lui-même justice au caractère de ce clergé : « La mémoire de ces prêtres, dit lord Alvanley, est encore fraîche auprès de beaucoup de contemporains, et la conduite douce, conciliante et *gentlemanly* du vieux prêtre français et espagnol est souvent mise en contraste avec celle des partisans politiques qui composent le clergé actuel. » La révolution et la guerre générale interrompirent ces communications religieuses de l'Irlande avec l'Europe; le clergé indigène devint peu à peu moins éclairé, sans cesser d'être aussi populaire. Au contraire, se recrutant de plus en plus dans les classes inférieures, partageant des passions souvent ignorantes et aveugles, mais toujours patriotiques, il établit encore plus profondément son empire sur les masses. Aujourd'hui, les prêtres sont tout-puissans en Irlande; ils y règnent sans contrôle, et le peuple n'est qu'un instrument entre leurs mains.

Le gouvernement anglais, instruit par une expérience de plusieurs siècles, doit comprendre que nul pouvoir politique ne déracinera de l'Irlande sa religion nationale, et que nulle législation pénale n'y détruira l'empire que le clergé exerce sur le peuple. C'est une entreprise inutile à laquelle tout gouvernement qui ne sera pas absolument dénué d'intelligence devra renoncer. La répression est une œuvre évidemment impossible; l'Angleterre, par intérêt autant que par justice, ferait donc mieux d'employer la conciliation. Le clergé irlandais est hostile au gouvernement, mais est-ce bien là la véritable tendance du clergé catholique? Non : l'élément catholique est de sa nature conservateur, il est essentiellement porté vers l'ordre, vers l'autorité; ce n'est que par exception qu'il se fait révolutionnaire, et l'Irlande est depuis des siècles sous le poids d'une législation exceptionnelle. C'est le pouvoir temporel qui, en se mettant en hostilité directe avec le pouvoir spirituel, le jette forcé-

ment dans des voies démocratiques et radicales. L'intérêt politique de l'Angleterre est donc de chercher à s'attacher le clergé catholique, de le rallier à la loi en rendant la loi humaine et juste, et de le faire rentrer dans le sein de l'état en lui assurant une existence légale. Ici se présente la question du paiement du clergé catholique par l'état. La proposition en a été faite plusieurs fois, et à différentes époques, par les protestans *politiques,* mais elle a rencontré jusqu'à présent des obstacles insurmontables, et dans la résistance des protestans rigides, et dans le refus du clergé catholique lui-même. L'église anglicane, étant l'église de l'état, refuse au pouvoir politique le droit de reconnaître un autre culte que le sien, et d'admettre qu'il y ait deux sources de vérité. Le souverain étant le chef de l'église comme le chef de l'état, et exerçant le pouvoir spirituel en même temps que le pouvoir temporel, ne peut scinder la double nature de ses fonctions, et faire une distinction entre les membres de la communauté politique et les membres de la communauté religieuse. Tel est le principe maintenu par l'église établie. Cependant ce principe n'est déjà plus intact. Il y a été dérogé non-seulement, comme je l'ai dit plus haut, à l'égard de la religion presbytérienne d'Écosse, qui est reconnue comme religion de l'état, mais aussi à l'égard du culte catholique lui-même. Vous avez entendu parler du séminaire de Maynooth. Cet établissement date de 1795; il a été fondé par le gouvernement protestant pour l'éducation des prêtres catholiques, et aujourd'hui encore il est entretenu par une subvention que la chambre des communes vote chaque année. A l'époque de l'union législative, M. Pitt, qui comprenait l'importance de faire rentrer le clergé irlandais dans le cerle des institutions légales, avait formé le projet de reconnaître le culte catholique et de donner des salaires à ses ministres. Les évêques y avaient consenti, le pape avait donné son adhésion, mais le roi George III se refusa à toute concession, et sa détermination amena la retraite de M. Pitt. Il est à croire que, si une mesure de ce genre avait accompagné l'acte d'émancipation de 1829, une grande partie des troubles qui se sont succédé depuis ce temps en Irlande auraient été prévenus. Aujourd'hui, monsieur, il est trop tard.

Il est trop tard, parce que c'est le clergé catholique qui, à son tour, refuse un salaire. Depuis un quart de siècle, il a pris un caractère politique qu'il ne voudrait plus abdiquer aujourd'hui. Ce qui fait sa force, c'est qu'il partage tous les griefs, toutes les misères, toutes les souffrances du peuple; c'est qu'il est, comme lui, opprimé par la loi. C'est cette communauté héréditaire et sacrée qui fait sa toute-puissance. Le jour où le prêtre catholique consentirait à renier sa part du fardeau, le jour où la loi cesserait de peser sur lui sans cesser de peser sur le peuple, ce jour-là il perdrait tout son pouvoir. Un prêtre payé par les Saxons ne serait plus le prêtre national.

On peut donc regarder comme certain que le clergé irlandais refuserait aujourd'hui de recevoir un traitement de l'état. En 1837, cette question fut soulevée, et les évêques catholiques déclarèrent unanimement leur résolution de ne dépendre que du peuple. Cette déclaration a été répétée plusieurs fois

depuis, et l'est encore en ce moment. L'entretien du culte catholique par l'état laisserait d'ailleurs intact l'établissement anglican; l'Irlandais catholique serait toujours obligé de payer deux églises; seulement, le jour où le denier du pauvre qu'il donne volontairement pour l'entretien de son culte serait réclamé par la loi pour le même objet, il cesserait de regarder ses prêtres comme ses protecteurs, et voilà pourquoi le clergé n'y consentira pas.

Aussi long-temps que l'église de la minorité sera l'église privilégiée, rien ne sera réglé d'une manière permanente en Irlande. On l'a dit avec raison, tous les autres griefs de l'Irlandais ne se font sentir que par intervalles : celui de l'église est pour lui une douleur continuellement brûlante; il ne peut faire un pas sans être poursuivi par ce souvenir; chaque fois qu'il entend la cloche de son village, chaque fois qu'il traverse une pièce de terre convertie en glèbe, chaque fois qu'il paie l'impôt qui a remplacé la dîme, il sent se réveiller en lui la mémoire de tout ce qu'il souffre, de tout ce qu'ont souffert ses pères et de tout ce que souffriront ses enfans.

La constitution de cette église est une véritable monstruosité. Il y a en Irlande quatre principaux cultes : le culte catholique, le culte anglican, le culte presbytérien, et le culte méthodiste ou wesleyen. Les anglicans sont environ 700,000; les presbytériens et les wesleyens réunis forment à peu près le même nombre; les catholiques sont plus de 7 millions. Le culte presbytérien reçoit de l'état une certaine subvention qui lui a été constituée par le *regium donum;* le culte catholique et le culte wesleyen sont entretenus par des souscriptions volontaires; quant au culte anglican, voici quelle est sa position temporelle.

L'Irlande est divisée en 4 provinces ecclésiastiques, celles d'Armagh, de Dublin, de Cashel et de Tuam, et en 32 diocèses, qui comprennent 1,387 bénéfices et 2,450 paroisses. Le clergé se compose de 4 archevêques, 18 évêques, 326 doyens, chanoines, etc., 1,333 ministres et 752 vicaires. Les revenus de cette église sont de plus de 20 millions de francs, consacrés tout entiers au traitement du clergé, car la construction et l'entretien des édifices du culte sont l'objet de subventions spéciales. Durant les débats qui eurent lieu en 1835 sur la question de l'appropriation, il a été déclaré que les revenus des évêchés seuls constituaient à chaque titulaire un traitement d'environ 175,000 francs. Par la répartition, certains évêques se trouvent avoir 200, 300 et même 400,000 francs de rente.

Ainsi voilà plus de 20 millions prélevés sur une population de 9 millions d'individus pour payer le culte de 700,000 d'entre eux; et sur ce nombre de 700,000, 400,000 se trouvent réunis dans la seule province d'Armagh, qui est le foyer du protestantisme en Irlande. Il y a des paroisses où l'on compte 1,500 catholiques, et pas un seul protestant, d'autres où il y a 3,450 catholiques et 15 protestans, d'autres où il y a 5,393 catholiques et 12 protestans. Ces chiffres ont été cités dans la chambre des communes. Le ministre protestant considère quelquefois comme un avantage de n'avoir qu'un très petit nombre de coreligionnaires dans sa paroisse, parce qu'il est ainsi dispensé

de toute besogne. Ces revenus de l'église protestante en Irlande augmentent chaque année, et, d'un autre côté, le nombre des protestans eux-mêmes décroît régulièrement. Il y a deux cents ans, ils étaient aux catholiques dans la proportion de 1 à 3; aujourd'hui ils sont dans la proportion de 1 à 10.

L'église d'Irlande ne peut donc être considérée que comme une branche de l'église d'Angleterre, comme un établissement purement anglais, représentant chez le peuple conquis la suprématie du peuple conquérant, et elle n'y est maintenue que parce qu'on regarde sa chute comme devant mettre en danger la suprématie de l'église protestante dans l'Angleterre elle-même. Mais n'y a-t-il pas autant de péril pour l'église d'Angleterre dans le honteux scandale dont l'église d'Irlande offre le spectacle? Toute la haine dont l'une est l'objet retombe sur l'autre; l'église d'Irlande est condamnée à périr avant peu d'années, cela est évident comme la clarté du jour, et il arrivera que, pour n'avoir pas voulu s'en séparer à temps, l'église d'Angleterre sera entraînée dans sa chute, et que l'arbre tout entier tombera parce qu'on n'aura pas voulu en sacrifier une branche parasite et vermoulue.

C'est là une vérité que comprennent les amis les plus sages et les plus éclairés de l'église protestante en Anglelerre, et c'est pour cette raison qu'ils ont essayé à plusieurs reprises d'introduire de larges réformes dans l'église d'Irlande. Certainement, si le parlement anglais avait adopté le plan proposé, il y a quelques années, par lord John Russell, et qui avait pour objet de réduire l'établissement anglican en Irlande à de plus justes proportions, et d'appliquer le surplus des revenus ecclésiastiques à l'éducation générale du peuple, cette mesure de justice et de conciliation aurait efficacement contribué à maintenir la paix en Irlande. Ce que le gouvernement whig n'a pas pu faire, le gouvernement tory est assez fort aujourd'hui pour l'accomplir. Malgré les déclarations contraires des ministres, cette solution des difficultés actuelles semble être la seule possible.

La grande objection qui est faite au système de l'appropriation, c'est que les biens de l'église sont une propriété de même nature que la propriété particulière, et que l'état n'a pas le droit de les détourner de l'usage auquel ils ont été consacrés dans l'origine. La question des biens de main-morte est depuis long-temps résolue en France, mais elle ne l'est pas encore en Angleterre, tant s'en faut. Et cependant la doctrine de l'inviolabilité des biens de main-morte n'est-elle pas une anomalie, surtout dans les pays protestans? N'est-ce pas un principe protestant, s'il en fut, que l'église est la créature de la loi, et que la loi, qui l'a faite, peut la défaire? Or, aux yeux de la loi, le prêtre est un fonctionnaire public, comme le magistrat, comme le soldat. C'est la loi qui a imposé la dîme, et la loi peut la réduire ou la supprimer au besoin. Quant aux biens qui proviennent de dons volontaires, le principe aujourd'hui admis est que la volonté du donateur doit être observée tant qu'elle le peut être conformément à l'intérêt public, mais que, lorsque les circonstances changent, la destination du don doit changer aussi, puisqu'il

est présumé que le donateur, s'il était en vie, disposerait autrement de sa propriété.

Je n'ai pas à discuter ici un principe qui fait partie du droit public français; je veux seulement faire remarquer que l'église d'Angleterre a moins qu'aucune autre le droit de se prévaloir de l'inviolabilité des biens ecclésiastiques, car les biens dont elle jouit elle-même étaient, dans l'origine, ceux de l'église catholique, et ont été transférés à l'église protestante par les bénéfices de la loi, précisément en vertu du principe que l'état peut disposer des biens des communautés.

Du reste, monsieur, en admettant que le parlement anglais consente à affecter une certaine portion des revenus de l'église protestante d'Irlande à l'éducation du peuple sans acception de religions, cette mesure ne pourrait encore avoir qu'un effet temporaire. Il faut bien le redire, rien ne sera définitivement réglé en Irlande tant que l'Angleterre y maintiendra une église privilégiée, et tant que cette église sera celle de la minorité. Les catholiques ne demandent pas la suprématie pour leur culte; ils ne demandent que l'égalité, et il faudra bien qu'on en vienne là. Tôt ou tard, on aboutira au système établi en France, à l'égalité de tous les cultes reconnus par l'état. Les biens de l'église d'Irlande seront repris par l'état, et rentreront dans le trésor public comme la propriété de la nation. L'état, à son tour, devra se charger de subvenir à l'instruction religieuse du peuple et à l'entretien des ministres des différens cultes; mais alors les fonds affectés à cet usage seront répartis dans de justes proportions. Remarquez bien que je ne parle ici que de l'Irlande, car, quant à l'Angleterre, il se passera encore bien des années avant que la constitution de l'église établie y subisse une pareille révolution. En Angleterre, l'église protestante est dans une situation régulière, politiquement parlant; elle est l'église de la majorité, tandis qu'en Irlande, sa position est le plus odieux paradoxe qui ait jamais existé. Au fond de toutes les agitations de l'Irlande, il y a deux causes, les relations des propriétaires avec les tenanciers, et la suprématie de l'église protestante. La première cause échappe à l'influence de la législation; il est à peu près impossible que la loi s'en mêle sans porter atteinte au principe de la propriété : c'est donc une question morale plutôt que politique. Pour ce qui regarde l'autre grief de l'Irlande, l'église, la législature a le pouvoir d'y remédier. Qu'elle use donc de ce pouvoir pendant qu'il en est temps encore, car, tant que cette source éternelle de révolte ne sera pas tarie, l'Irlande pourra être domptée, étouffée, écrasée, comme elle le serait sans aucun doute en cas d'insurrection ouverte, mais elle ne sera jamais *pacifiée*.

****

V. de Mars.

